

2008

**Portrait de la filière halieutique régionale:
*Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine***

Magalie HARDY, Jean-Claude BRÊTHES, Guglielmo TITA et Hélène CHEVRIER

Portrait de la filière halieutique régionale: Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

Magalie HARDY¹, Jean-Claude BRÊTHES², Guglielmo TITA¹ et Hélène CHEVRIER¹

¹ Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM)

37 ch. Central, C.P. 2280, Havre-aux-Maisons

Îles-de-la-Madeleine (QC), Canada G4T 5P4

Courriel: cermim@uqar.qc.ca

² Institut des Sciences de la mer de Rimouski (ISMER)

Université du Québec à Rimouski

310 allée des Ursulines

Rimouski (QC), Canada G5L 3A1

Rapport présenté à la Conférence régionale des élu(e)s Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Février 2008

ISBN 978-2-9810207-1-0

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, avril 2008

Ce document doit être cité comme suit:

Hardy M., Brêthes J.-C., Tita G. et Chevrier H. (2008). *Portrait de la filière halieutique régionale: Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine*. Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes, Îles-de-la-Madeleine (Québec), Rapport présenté à la Conférence régionale des élu(e)s Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, vi + 146 p.

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	ii
Liste des figures	v
Liste des tableaux	v
Liste des annexes	vi
1. INTRODUCTION	1
1.1 Contexte.....	1
1.2 Objectifs du rapport.....	2
2. LES COMMUNAUTÉS	3
Faits saillants.....	3
2.1 Évolution générale.....	4
2.1.1 Situation régionale.....	5
2.2 Contexte démographique actuel.....	9
2.2.1 Population et évolution.....	10
2.2.2 Structure d'âge de la population.....	10
2.2.3 Scolarité.....	11
2.3 Activité économique et marché du travail.....	11
2.3.1 Investissements.....	11
2.3.2 Emploi et chômage.....	12
2.2.4 Revenu personnel, rapport de dépendance économique, taux de faible revenu et revenu médian des familles.....	14
3. LES PÊCHES	15
Faits saillants.....	15
<i>Capture</i>	15
<i>Transformation et commercialisation</i>	15
<i>Main d'œuvre et flotte</i>	16
<i>Gouvernance et organisation de la filière</i>	16
<i>Perspectives de développement et contraintes</i>	19
3.1 Profil du secteur de la capture.....	20
3.1.1 Importance régionale du secteur de la capture.....	21
<i>Gaspésie</i>	21
<i>Principales espèces exploitées</i>	23
<i>Îles-de-la-Madeleine</i>	24
<i>Principales espèces exploitées</i>	24
3.1.2 Effectifs.....	30
<i>Gaspésie</i>	32
<i>Îles-de-la-Madeleine</i>	33
3.1.3 Premières Nations.....	33
3.1.4 Perspectives sur l'état des stocks et contraintes.....	34
<i>Poissons de fond</i>	35
<i>Poissons pélagiques</i>	35
<i>Crustacés</i>	36
<i>Autres espèces et espèces émergentes</i>	37
3.2 La transformation et la commercialisation.....	37
3.2.1 La délivrance et le renouvellement des permis d'exploitation.....	37
3.2.2 L'approvisionnement, la transformation et les marchés.....	39

<i>Approvisionnement en matières premières</i>	39
<i>Espèces et types de transformation</i>	39
<i>Localisation des usines</i>	40
<i>La transformation en Gaspésie</i>	40
<i>La transformation aux Îles-de-la-Madeleine</i>	42
3.2.3 Les employés d'usine	46
3.2.3 La commercialisation	47
3.2.4 Perspectives et contraintes	47
3.2.5 Préoccupations des intervenants et problématiques véhiculées (transformation)	49
3.3 Gouvernance et organisation de la filière	50
3.3.1 Contexte législatif	50
<i>Rôles et responsabilités du gouvernement fédéral</i>	50
<i>Ministère des Pêches et des Océans</i>	51
<i>La gestion des ressources halieutiques au Canada</i>	52
Méthode et outils de gestion des stocks	53
La cogestion	55
<i>Politiques, stratégies et interventions du gouvernement fédéral</i>	55
Le rapport Kirby	56
La création du CCRH	57
Le rapport Cashin	57
Les moratoires	58
La Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique	58
Entente de coopération intergouvernementale en matière de pêche et d'aquaculture	59
La Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique et le Cadre stratégique de gestion des pêches sur la côte Atlantique du Canada	59
La Stratégie relative aux pêches autochtones (SRAPA)	60
L'approche « De la mer à la table »	63
La Révision de la loi sur les pêches	64
Stratégie fédérale de développement durable	65
<i>Rôles et responsabilités du gouvernement québécois</i>	66
<i>Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)</i>	66
<i>Politiques et programmes du Québec dans le secteur des pêches</i>	67
Les programmes de crédit maritime	67
Les programmes de subventions au développement de l'industrie québécoise de la pêche	68
L'action directe de l'État dans le processus de production	68
Les coopératives de pêches	69
La Politique québécoise des pêches et de l'aquaculture	69
La stratégie québécoise de développement des ressources, sciences et technologies marines	70
Projet ACCORD	70
Programmes actuels d'aide du MAPAQ spécifiques au secteur des pêches	71
La Politique jeunesse	71
<i>Autres cadres institutionnels affectant le secteur des pêches</i>	72
La loi sur les espèces en péril (LEP) et Loi sur les espèces menacées ou vulnérables	72
3.3.2 La concertation et la prise de décision dans le secteur des pêches	74
<i>Comités consultatifs</i>	74
<i>La structure associative</i>	75
<i>Réseau pêches et aquaculture Québec</i>	76
<i>Table des pêches maritimes</i>	77
<i>Ateliers, colloques et forums</i>	78
3.3.3 Professionnalisation de la main-d'œuvre	78
<i>Structures et organismes existants</i>	79
<i>Conseil canadien des pêcheurs professionnels</i>	79
<i>Comité sectoriel de main d'œuvre des pêches maritimes (CSMOPM)</i>	80
<i>Éléments de la professionnalisation des pêcheurs au Québec</i>	80
<i>Le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs (BAPAP)</i>	80
<i>Programme de perfectionnement</i>	82

3.3.4 Préoccupations des intervenants et problématiques véhiculées (gouvernance et organisation de la filière)	83
4. LA MARICULTURE	85
Faits saillants.....	85
<i>Production</i>	85
<i>Transformation et commercialisation</i>	85
<i>Main d'œuvre</i>	86
<i>Gouvernance, organisation professionnelle, recherche et formation</i>	86
<i>Perspectives de développement et contraintes</i>	88
4.1 La production.....	88
4.1.1 Vue d'ensemble du secteur.....	88
<i>Localisation des entreprises maricoles de la région en 2005</i>	90
<i>Valeur des ventes maricoles en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine</i>	90
4.1.2 Principales espèces à intérêt maricole en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine	92
<i>Moule</i>	92
<i>Pétoncle</i>	93
<i>Autres espèces</i>	93
4.2 La transformation et la commercialisation.....	94
4.2.1 Transformation	94
4.2.2 Commercialisation.....	95
4.3 Organisation et gouvernance.....	96
4.3.1 Contexte législatif.....	96
<i>Rôles et responsabilités du gouvernement québécois</i>	97
<i>Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)</i>	97
<i>Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)</i>	97
<i>Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)</i>	97
<i>Rôles et responsabilités du gouvernement fédéral</i>	97
<i>Ministère des Pêches et des Océans (MPO)</i>	97
<i>Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques (PCCSM)</i>	98
4.3.2 Services en soutien au secteur	99
<i>Appui scientifique et technique</i>	99
<i>Le MAPAQ</i>	99
<i>Le MPO</i>	99
<i>La Société de développement de l'industrie maricole (SODIM)</i>	99
<i>Halieutec</i>	100
<i>Le Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes (CSMOPM)</i>	100
4.3.3 Organismes de concertation	101
<i>La Table maricole</i>	101
<i>Le Regroupement des mariculteurs du Québec (RMQ)</i>	101
4.3.4 Les investissements dans les entreprises maricoles.....	101
4.4 Recherche et formation.....	102
4.5 La main-d'œuvre.....	103
4.6 Perspectives de développement	104
4.7 Préoccupations des intervenants (mariculture)	105
4.7.1 Interactions pêche-mariculture	107
5. SYNTHÈSE ET CONCLUSION	109
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	111
ANNEXES.....	115

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Principaux ports de débarquements en termes de volume (A) et de valeur (B) dans la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine en 2005. Les volumes et les valeurs sont disponibles à l'annexe 3 (autres années aussi en annexes).....	25
Figure 2. Principales espèces débarquées en volume et en valeur en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine en 2005 (Source: MPO, Services des statistiques)	26
Figure 3. Évolution des débarquements en volume et en valeur entre 1984 et 2005 en Gaspésie (secteur Bic à Matapédia) (A) et aux Îles-de-la-Madeleine (B).....	27
Figure 4. Principales espèces débarquées en volume dans les différents secteurs de la Gaspésie en 2005. (Source: MPO, Services des statistiques).....	28
Figure 5. Principales espèces débarquées en valeur dans les différents secteurs de la Gaspésie en 2005. (Source: MPO, Services des statistiques).....	29
Figure 6. Nombre de permis et répartition par espèces en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine en 2005. (Source: MPO, Services des statistiques).....	31
Figure 7. Localisation des entreprises de transformation de la région qui détenaient un permis d'exploitation d'établissement de préparation et de conserverie de produits marins à l'automne 2007.....	43
Figure 8. Importance des usines de transformation en termes de nombre d'employés (A) et de chiffre d'affaires (B).....	44
Figure 9. Évolution de la production des usines de transformation en Gaspésie (A) (de Bic à Matapédia) et aux Îles-de-la-Madeleine (B) de 1984 à 2005.	45
Figure 10. Évolution du nombre maximal d'employés ayant travaillé dans un même établissement au cours d'un même mois.....	47
Figure 11. Évolution du nombre de pêcheurs enregistrés au BAPAP par région	82
Figure 12. Localisation des activités maricoles dans la région	90
Figure 13. Progression des ventes maricoles en quantités (A) et en valeur (B) dans la région entre 1996 et 2006 (Source: MAPAQ).....	91

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Population, densité et âge moyen dans les MRC de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, en 2006 (ISQ).....	11
Tableau 2. Niveau de scolarité (% de la population de chaque classe d'âge) dans les MRC de la région GÎM et dans l'ensemble du Québec pour différentes tranches d'âge en 2001 (Statistique Canada).....	12
Tableau 3. Taux d'activité, d'emploi et de chômage dans les MRC de la région GÎM et dans l'ensemble du Québec (Statistique Canada).....	13
Tableau 4. Revenus, transfert et rapport de dépendance économique des MRC de la région GÎM (ISQ)	14
Tableau 5. Principales espèces débarquées en 2005 en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine (quantités en tonnes métriques).....	21
Tableau 6. Débarquements totaux (volume en tonnes métriques et valeur en milliers de dollars) pour l'ensemble de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine en 1986, 1995 et 2005.	22
Tableau 7. Nombre de pêcheurs actifs et répartition en fonction de leur âge dans chaque secteur de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine en 2005.....	30
Tableau 8. Bateaux québécois actifs dans la région en 2005. Il est à noter qu'un bateau peut être actif dans plus d'un secteur maritime à la fois mais qu'il est comptabilisé une seule fois au niveau du total québécois. Les totaux annuels des quatre secteurs de la Gaspésie de même que le total québécois de 1986 n'ont pas été comptabilisés.	31
Tableau 9. Situation et perspectives des différents stocks.....	34
Tableau 10. Espèces exploitées dans la région et produits potentiellement transformés	39
Tableau 12. Programmes du MAPAQ spécifiques au secteur des pêches.....	73
Tableau 12. Nombre de pêcheurs enregistrés auprès du BAPAP en 2007 (Source BAPAP).....	81

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1. Débarquements totaux (volume en tonnes métriques et valeur en milliers de dollars) en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine en 1986, 1995 et 2005 (Source: MPO, Service des statistiques).....	116
Annexe 2. Débarquements totaux (volumes en tonnes métriques et valeurs en milliers de dollars) pour chaque secteur de la Gaspésie en 1986, 1995 et 2005 (Source: MPO, Service des statistiques).....	117
Annexe 2. Suite.	118
Annexe 3. Principaux ports de débarquements en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine A. En 1986 (Source: MPO, Service des statistiques).	119
Annexe 3. Suite. B. En 1995.	120
Annexe 3. Suite. C. En 2005.	121
Annexe 4. Évolution des débarquements dans le secteur de Gaspé-Nord. Principales espèces débarquées en termes de volumes en 1986 (A), 1995 (B) et 2005 (C).	122
Annexe 4. Suite. Principales espèces débarquées en termes de valeur dans le secteur de Gaspé-Nord en 1986 (D), 1995 (E) et 2005 (F).....	123
Annexe 5. Évolution des débarquements dans le secteur de Gaspé-Est. Principales espèces débarquées en termes de volumes en 1986 (A), 1995 (B) et 2005 (C).	124
Annexe 5. Suite. Principales espèces débarquées en termes de valeur dans le secteur de Gaspé-Nord en 1986 (D), 1995 (E) et 2005 (F).....	125
Annexe 6. Évolution des débarquements dans le secteur de Gaspé-Sud. Principales espèces débarquées en termes de volumes en 1986 (A), 1995 (B) et 2005 (C).	126
Annexe 6. Suite. Principales espèces débarquées en termes de valeur dans le secteur de Gaspé-Sud en 1986 (D), 1995 (E) et 2005 (F).....	127
Annexe 7. Évolution des débarquements dans la baie des Chaleurs. Principales espèces débarquées en termes de volumes en 1986 (A), 1995 (B) et 2005 (C).	128
Annexe 7. Suite. Principales espèces débarquées en termes de valeur dans la baie des Chaleurs en 1986 (D), 1995 (E) et 2005 (F).	129
Annexe 8. Évolution des débarquements pour l'ensemble de la Gaspésie. Principales espèces débarquées en termes de volumes en 1986 (A), 1995 (B) et 2005 (C).	130
Annexe 8. Suite. Principales espèces débarquées en termes de valeur pour l'ensemble de la Gaspésie en 1986 (D), 1995 (E) et 2005 (F).....	131
Annexe 9. Évolution des débarquements aux Îles-de-la-Madeleine. Principales espèces débarquées en termes de volumes en 1986 (A), 1995 (B) et 2005 (C).	132
Annexe 9. Suite. Principales espèces débarquées en termes de valeur aux Îles-de-la-Madeleine en 1986 (D), 1995 (E) et 2005 (F).	133
Annexe 10. Nombre de permis émis par espèce et par secteur en 2005 en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine (Source: MPO, Service des statistiques).	134
Annexe 11. Nombre de permis émis par type d'engins et par secteur en 2005 en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine (Source: MPO, Service des statistiques).	135
Annexe 12. Entreprises de transformation détenant un permis d'exploitation d'établissement de préparation et de conserverie de produits marins (en date du 01/10/2007).....	136
Annexe 12. Suite.	137
Annexe 13. Permis pour la préparation et la vente d'aliments.	138
Annexe 14. Contexte historique.....	139
Annexe 15. Ententes fédéral-provincial dans le secteur des pêches et de l'aquaculture.	144
Annexe 16. Programmes du MAPAQ non spécifiques au secteur des pêches et de l'aquaculture.....	146

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte

La pêche (morue, sébaste, homard) a longtemps été l'épine dorsale de l'économie des régions maritimes du Québec. Au fil du temps, cette activité s'est diversifiée avec les pêcheries de crabe des neiges, de crevette, de flétan noir et avec le développement de la mariculture. Malgré les moratoires et les réductions dramatiques de quotas pour les poissons de fond, qui ont durement frappé, la filière halieutique demeure importante pour l'économie de ces régions. En 2005, la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (GÎM) contribuait dans une proportion de 80 % aux débarquements de produits de la pêche québécoise et pour près de 76 % à la valeur des captures. Par ailleurs, on y retrouvait la quasi-totalité de la production et des emplois du secteur maricole québécois. Ainsi, près de 14 % des emplois en Gaspésie et 40 % aux Îles-de-la-Madeleine étaient directement liés aux activités halieutiques (pêche, transformation et mariculture).

L'importance de la filière pour les communautés, villages et régions, qui en dépendent ne fait aucun doute. Mais alors que l'on fait couramment référence, que ce soit dans le domaine des politiques publiques ou dans le domaine de la recherche, à des « collectivités forestières » ou à des « collectivités agricoles », on parle plus rarement de « collectivités maritimes ».

Il apparaît éloquent que les interventions publiques dans ce domaine et, plus particulièrement, dans le secteur des pêches, soient conçues et pensées pour s'adresser directement à l'industrie (pêche, transformation). De même, les différents rapports qui traitent de la question (rapport « Kirby », rapport « Cashin », etc.) considèrent ce secteur d'un strict point de vue économique (facteurs de production, main d'œuvre, etc.) et les collectivités qui en dépendent n'y sont que brièvement évoquées (« pour mémoire », dirait-on). De ce fait, les élus locaux ne sont que rarement consultés lorsque sont définies les politiques et interventions qui touchent les activités maritimes.

On devrait toutefois se rappeler que la pêche est un système de production c'est à dire « *un ensemble structuré d'activités économiques qui assurent la production et participent à la reproduction d'une société donnée. [...] Si la pêche peut être isolée en tant qu'activité spécifique [...], la compréhension des dynamiques qui la traversent passe par l'étude des liens qu'elle entretient avec les autres structures de production et, au-delà, avec le système social dans son ensemble* »¹. Selon cette vision, il semble logique que les structures sociales et politiques locales et régionales (municipalités, MRC, Conférence régionale des élus) soient impliquées, sinon dans la gestion de ces activités, du moins dans la définition de programmes qui les touchent et dans leur développement.

La situation actuelle de la filière halieutique régionale est particulièrement difficile. La région GÎM a perdu entre 30 % et 50 % des emplois reliés au domaine de la pêche, en raison de la crise du poisson de fond. Il est donc normal que plusieurs organismes de développement socioéconomique de cette région s'inquiètent de l'avenir et du maintien de la viabilité des communautés maritimes qui vivent des ressources marines.

¹ Breton Y. et C.M. Diaw. 1992. La variable sociale. In: J.-C. Brêthes et A. Fontana (édit.), Recherches interdisciplinaires et gestion des pêcheries. Projet CIEO-890276, Centre international d'exploitation des océans, Halifax (Nouvelle-Écosse, Canada), pp 13-28.

C'est dans ce contexte que le Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM) a été invité par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et par la Conférence régionale des élu(e)s Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CRÉ-GÎM) à soumettre un projet d'analyse du « système pêches » à l'échelle régionale ayant pour objectif la proposition de pistes d'action incluant les collectivités dans le processus de prise de décision.

1.2 Objectifs du rapport

Le présent rapport rend compte de la première phase d'un projet dont le but est de proposer des pistes de gouvernance locale et régionale pour que les collectivités, et les organismes qui les représentent (par ex. CRÉ-GIM, municipalités), puissent jouer un rôle actif dans le développement du secteur halieutique dans la région qui les concerne (Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine).

L'objectif de ce document est de dresser un portrait des collectivités maritimes et de faire un bilan de la situation du secteur des pêches et de la mariculture dans la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Le mandat a été réalisé entre juillet et octobre 2007. Le travail s'appuie sur une revue de la documentation disponible et se présente en une description suivant différents thèmes de pertinence immédiate, regroupés sous trois chapitres principaux: les communautés, la pêche et la mariculture. À ce propos, une vingtaine d'intervenants des secteurs de la pêche et de la mariculture ont été rencontrés, dans le but de recueillir de la documentation et des informations factuelles ainsi que d'identifier quelques-unes de leurs principales préoccupations.

Pour les besoins du présent document, les données relatives à la Gaspésie sont présentées pour la région s'étendant de Cap-Chat à Matapédia, soit la portion gaspésienne du territoire desservi par la CRÉ-GÎM. Il est à noter que dans les documents statistiques du MPO, la Gaspésie inclut les zones côtières situées à l'est de la ligne imaginaire s'étendant entre Bic (au nord) et Matapédia (au sud). De plus, les limites des secteurs statistiques du MPO ne correspondent pas tout à fait aux limites des MRC de la Gaspésie.

À moins d'indications contraires, dans le présent document, les secteurs correspondent aux territoires suivants:

- Gaspé-Nord: Cap-Chat à Rivière-Madeleine (MRC de la Haute-Gaspésie);
- Gaspé-Est: Grande-Vallée à Cap-Gaspé (MRC Côte-de-Gaspé excluant la baie de Gaspé);
- Gaspé-Sud: Cap-aux-Os à Port-Daniel (MRC Rocher-Percé incluant la baie de Gaspé);
- Baie-des-Chaleurs: Shigawake à Matapédia (MRC Bonaventure et Avignon);
- Îles de la Madeleine: l'ensemble du territoire madelinot.

Ce rapport, qui n'a pas la prétention d'être exhaustif, pourra servir tout de même comme outil d'information de base aux organismes de concertation et de développement socio-économique pour d'éventuelles démarches de consultation régionale.

2. LES COMMUNAUTÉS

Faits saillants

- D'après Statistiques Canada, entre 1986 et 2006, la population de la région a diminué de 16,4 %. Cette diminution touchait principalement les jeunes de 19 ans et moins. Toutefois, depuis 2001, une différence a été observée dans la tendance démographique en Gaspésie, ayant enregistré une diminution de population (-3,39 %), comparativement aux Îles-de-la-Madeleine, ayant enregistré une augmentation (+ 2,1 %). En 2006, la population de la Gaspésie était de 81 245 habitants (densité: 4,0 individus / km²) et de 13 091 habitants (densité: 63,7 individus / km²).
- La région affiche la moyenne d'âge (43,5 ans en 2006) la plus élevée du Québec (province: 39,9 ans). De plus, le rapport de dépendance démographique (45,8 %) y est légèrement supérieur à celui du Québec (43,4 %).
- Depuis 2001, il y a plus de décès que de naissances. Le taux de naissance était de 6,3 pour 1000 en 2005, ce qui est bien inférieur à celui de l'ensemble du Québec (10,0 pour 1000).
- Le niveau de scolarité moyen de la population est inférieur à celui de la population québécoise. De plus, les hommes sont généralement moins scolarisés que les femmes.
- De 2002 à 2006, la région a affiché une croissance annuelle moyenne de dépenses en immobilisations de 15,1 %, soit près de trois fois celle du Québec. Les dépenses en immobilisation du secteur privé augmentaient de 26,7 % (7,8 % au Québec), tandis que celles du secteur public diminuaient de 5,3 %, contrairement à celles de la province qui augmentaient (+4,9 %). Bien que la population de la région GÎM représente 1,3 % de la population totale du Québec, seulement 0,7 % des investissements publics québécois sont réalisés dans la région. Les dépenses en immobilisations ont principalement augmenté dans le secteur primaire (agriculture, forêt, pêche et mines). Du côté des pêches, 1 721 k\$ ont été investis en 2002 (soit 22,6 % des investissements dans l'industrie primaire) et 3 730 k\$ en 2006 (soit 19,7 %).
- En 2006, on dénombrait 33 400 emplois dans la région (comparativement à 34 430 en 1991) et la population active se chiffrait à 40 900 individus. Le taux d'activité pour l'ensemble des classes d'âge entre 15 et 64 ans était le plus faible au Québec (50,7 %). Il est cependant à noter que le taux d'activité des 15-24 ans a augmenté de 5,4 % depuis 2002 tandis qu'il est demeuré stable au Québec.
- Avec 18,3 % de sa population active au chômage en 2006 (15,2 % des femmes et 21,3 % des hommes), la région se classait première au Québec en ce qui a trait au taux de chômage.
- Le revenu personnel, c'est-à-dire l'ensemble des revenus avant impôt des particuliers, est en hausse dans la région, mais il demeure largement inférieur à la moyenne québécoise. En 2005, il se chiffrait à 23 808 \$, comparativement à 29 763 \$ pour l'ensemble du Québec. Les résidents de la région sont ceux qui dépendent le plus des transferts gouvernementaux comme source de revenu au Québec (7 861 \$ contre 4 570 \$ au Québec). En 2005, ils recevaient 49,90 \$ en paiements de transfert par tranche de 100 \$ de revenu d'emploi.
- En 2005, les emplois par secteur d'activités pour la région GÎM se répartissaient de la façon suivante: secteur primaire (8 %), fabrication (9 %), commerce (15 %), services commerciaux (34 %) et services non-commerciaux (34 %). Par ailleurs, les *établissements* étaient répartis comme suit: secteur primaire (20 %), fabrication (4 %), commerce (17 %), services commerciaux (53 %) et services non-commerciaux (6 %). Le taux d'emploi dans le secteur primaire était trois fois plus élevé dans la région que dans l'ensemble du Québec. Il est à noter cependant que ce taux fluctue selon la période de l'année.
- Au fil des ans, les pêcheries de l'est du Canada ont grandement évolué. Partout, les communautés ont dû faire face aux nombreuses crises et s'adapter à de nouvelles réalités. Dans la région GÎM, le poids économique des pêches, tout en demeurant relativement important, s'est tout de même réduit en concomitance avec la diversification de l'économie régionale.

2.1 Évolution générale

Dans cette section, quelques notes ont été regroupées afin de donner une certaine perspective historique à la situation des pêcheries et à l'organisation des communautés maritimes actuelles.

L'histoire des pêches de la région GÎM s'inscrit dans celle des pêcheries du Canada atlantique. Relevons quelques points de repère de l'histoire des communautés de pêche maritime à partir de la thèse du géographe Jean Chaussade (1983):

- Entre le XVI^e et la fin du XIX^e siècle², l'exploitation des ressources naturelles du Canada s'est effectuée dans le cadre rigide de l'économie de traite. Il s'agissait alors moins de mettre en valeur le pays que d'exploiter les richesses spécifiques, le poisson en premier lieu, à des fins commerciales sur le marché international. La pêche et le séchage de la morue s'effectuaient sur une base saisonnière, sans installation à demeure de la main-d'œuvre, mais à partir de simples campements provisoires dispersés le long des côtes. Tant que dura le conflit entre les deux couronnes de France et d'Angleterre, cette absence de postes permanents était favorisée, cherchant ainsi à éviter de subir des pertes importantes en cas d'attaques par l'ennemi.
- Sous la domination anglaise, de nouveaux arrivants purent s'installer mais durent s'intégrer dans le système commercial britannique dominé alors par les marchands. Ces derniers mirent en place tout un réseau de stations de pêche, pourvues d'habitations, de bâtiments d'entreposage et d'un magasin général où chaque famille venait acheter les biens de nécessité et usuels. Le mode de paiement (bons de crédit recouvrables sur les fruits de la prochaine saison de pêche) revenait à garantir au marchand la livraison à bon compte de toute la morue qu'il désirait vendre à l'extérieur. L'asservissement et la pauvreté de ces familles étaient tels qu'il était indispensable que chacune d'entre elles assurât sa subsistance en associant à ses activités de pêche, l'exploitation de quelques arpents de terre.
- Au tournant du XIX^e-XX^e siècle, l'industrie du poisson salé-séché, qui jusque-là avait occupé une place prépondérante sur les plans social, économique et politique, entra dans une phase de déclin. Avec l'utilisation du moteur, de procédés de conservation des aliments et de la congélation dans le transport des denrées périssables, s'amorça le passage à une économie halieutique plus diversifiée et plus productive.
- De nouvelles et puissantes firmes étrangères firent leur apparition et installèrent les premières usines de conditionnement, dans les sites portuaires les mieux situés par rapport aux lieux de pêche. Le secteur de la transformation du poisson devint distinct de celui de la capture et glissa ainsi des mains des pêcheurs.
- Par ailleurs, la pêche commerciale du homard associée d'abord à la conserverie, puis au marché du homard vivant, devint florissante et revigora la pêche côtière artisanale. Malgré d'importantes fluctuations des débarquements au fil du temps, cette pêche permit le maintien et la stabilisation géographique des communautés maritimes.

² À Terre-Neuve, sur le «French shore», la situation s'est maintenue ainsi jusqu'à la fin du XIX^e siècle, tandis que sur les côtes du Québec, les établissements permanents se sont installés un peu plus tôt.

- Au début du XX^e siècle, les pêcheurs tentèrent de s'opposer à la monopolisation des pêches par quelques groupes financiers, ainsi qu'au développement d'une technique de pêche (chalutiers) jugée dévastatrice et dommageable pour la faune.
- En raison de la Seconde Guerre Mondiale, la demande en produits frais et congelés augmenta considérablement. Le gouvernement appuya l'augmentation de la capacité des usines et le lancement d'une flottille de bateaux de moyen tonnage (palangriers, pétoncliers, chalutiers).
- Dès le milieu des années 1960, avec la demande croissante en matières azotées pour l'alimentation des animaux et l'appauvrissement des fonds côtiers, les grands complexes industriels, aidés par l'État, lancèrent leurs premiers bateaux-fer, permettant d'augmenter l'efficacité des prises.
- « Pourtant, cette phase nouvelle et ultime du développement n'a pas apporté de grands bouleversements dans les structures et les formes d'organisation » (Chaussade 1983, p. 287). La main-d'œuvre des grandes usines est demeurée dispersée en petits villages, quitte à se déplacer à chaque jour pour se rendre à l'usine; la pêche semi-hauturière est demeurée et s'est spécialisée; la vitalité de la pêche au homard s'est maintenue, en partie grâce au fait que la durée de la saison de pêche permettait aux pêcheurs de homard d'exercer un autre métier à terre et de bénéficier de prestations d'assurance-chômage (aujourd'hui assurance-emploi), sans craindre l'inévitable coupure hivernale.

2.1.1 Situation régionale

Au début des années 1960, les pêches maritimes québécoises connaissaient une période difficile. Même si ce secteur d'activités économiques était l'un des plus subventionnés par l'État, il devenait de moins en moins compétitif sur le marché nord-américain (Grégoire, 1980).

Les travaux du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ, 1965a, 1965b et 1965c) permettent de préciser la situation des pêcheries en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, dans les années 1960, et de mettre en évidence les différences qui existaient à ce moment entre ces deux sous-régions:

- Aux Îles, la pêche constitue la ressource de base alors qu'en Gaspésie, elle côtoie d'autres secteurs de développement tout aussi, voire même plus, rentables.
- Les espèces exploitées sont différentes tout comme le sont les revenus, l'actif et les dépenses. En 1963, l'actif moyen du pêcheur côtier était de 1 760 \$ au Québec (correspondant à 11 864 \$ en 2006, après correction de l'inflation et ajustement de l'IPC³), de 1 450 \$ en Gaspésie (9 774\$ en 2006) et de 2 485 \$ aux Îles-de-la-Madeleine (16 750 \$ en 2006).
- La pêche hauturière s'effectue dans un contexte différent: les Îles sont plus proches des bancs de pêche mais plus loin des centres d'équipement et de réparation.
- Les phénomènes de concentration régionale des opérations de transformation en quelques points seulement et d'intégration de toutes les opérations du secteur sont plus évidents en Gaspésie qu'aux Îles.
- Le pêcheur côtier des Îles a en moyenne six années de scolarité; il aime son métier dans 97 % des cas; il est relativement plus jeune que le pêcheur gaspésien, sa moyenne d'âge étant de 42

³ IPC: Indice des prix à la consommation (Banque du Canada: www.banqueducanada.ca/fr/taux/)

ans contre 47 pour le pêcheur côtier gaspésien. Le problème du renouvellement des effectifs est commun aux deux régions. Il est cependant plus marqué en Gaspésie puisque seulement 15 % des fils de pêcheurs aspirent à succéder à leur père, alors qu'aux Îles, ils sont 50 %.

- Le BAEQ conclut, en 1965, que les sociétés gaspésiennes et madelinienes de pêcheurs sont en période de transition. Il remarque sept tendances principales dans la pêche maritime de la région: 1) la pêche était un mode de vie; elle devient un métier de plus en plus spécialisé; 2) l'industrie de la pêche était locale; elle devient une industrie régionale; 3) jadis fondement d'une économie de subsistance, la pêche s'intègre à l'économie de marché⁴; 4) d'opération artisanale et familiale, la pêche devient hautement technicisée et industrielle; 5) de supplétive, l'aide gouvernementale au secteur de la pêche devient essentielle; 6) la production principale passe des produits séchés et salés aux produits frais et congelés; 7) jadis confinée au littoral et «passive», la pêche élargit son champ d'action et devient «active»⁵.
- Le BAEQ mentionne aussi cinq facteurs de désintégration (ou transformation) des communautés locales, comme s'ajoutant aux conditions proprement dites de pêche: 1) l'augmentation des besoins de consommation, plus rapide que celle des revenus; 2) la pénétration en milieu rural de modèles de comportement urbain et leur valorisation; 3) la division des tâches et la création d'emplois nouveaux qui relativisent et hiérarchisent le métier de pêcheur; 4) la régionalisation de l'industrie, en enlevant des usines locales, brise la motivation locale, «*Le poisson que les gens (de chez-nous) pêchent devrait bénéficier aussi à notre communauté par l'usine*»; 5) l'insuffisante organisation sociale des pêcheurs, employés d'usine et travailleurs d'entreprises privées (absence de regroupement ou d'organisation syndicale).
- En 1963, les pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine, au nombre de 974, représentent 26,5 % des pêcheurs du Québec. Leurs captures totalisent 43 % des captures québécoises (ou 55,8 M de livres, dont 13,2 M à partir des chalutiers) et 44 % de la valeur au débarquement (ou 2,3 M\$, correspondant à 15,5 M\$ en 2006, après correction de l'inflation). En Gaspésie, 1 518 pêcheurs (30 % des pêcheurs au Québec) contribuent en proportions similaires aux volumes (44 %) et à la valeur des débarquements (42 %) (BAEQa, 1965b, p. 96 et 178).
- Étant donné le caractère temporaire de leur emploi, 66,5 % des pêcheurs gaspésiens ont une ou plusieurs autres occupations, surtout dans les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de la construction. En moyenne, les pêcheurs côtiers gaspésiens chôment 180 jours par année (BAEQ, 1965b, p. 45), comparativement à 140 pour les pêcheurs madelinien (BAEQ, 1965c, p. 108).
- Malgré les larges possibilités que la flotte hauturière offre aux pêcheurs, elle ne peut les rémunérer guère plus que ne le sont les pêcheurs côtiers même si l'aide gouvernementale et les investissements y sont multipliés. Les trois problèmes majeurs sont, de leur avis, les

⁴ Les auteurs du rapport du BAEQ notaient que: «*si l'intégration de l'industrie de la pêche à l'économie de marché se fait au nom de la rentabilité générale de cette industrie et d'une amélioration des conditions matérielles de vie des pêcheurs, elle entraîne avec elle la désintégration de la structure sociale des communautés de pêcheurs sur laquelle s'appuyait l'intégration traditionnelle du primaire aux activités du secondaire*» (BAEQ, 1965c, p.78).

⁵ Le qualificatif «active» désigne le fait de chercher à vaincre les hasards de la capture ou les imprévisibilités de la nature et d'adapter l'approvisionnement en poissons aux exigences des usines et des marchés. D'où abolition des frontières littorales, pêche dans les endroits de concentration saisonnière des poissons et dans les eaux plus éloignées ou plus profondes, etc.

stocks de poissons, la mise au point tant mécanique qu'électronique ou technique des bateaux et la connaissance ou la formation des capitaines et membres d'équipage. «Il faudra, dans le plus bref délai possible, se tourner vers la pêche de haute mer car, même avec cette augmentation de productivité, il manquera encore plus de 30 millions de livres de poissons de fond pour assurer le plein emploi aux Îles pendant une période de 8 mois».

- Constatant que l'assistance gouvernementale dans le secteur des pêches est très importante et qu'il est malheureusement facile d'en faire porter la responsabilité au pêcheur, les auteurs, en 1965, tenaient à ce qu'on se rappelle toujours que: 1) le pêcheur a toujours évolué dans un milieu qu'il n'a pas contrôlé; 2) on arrive difficilement à faire la distinction entre politique des pêcheries et politique des régions défavorisées; 3) «Il est possible que les subventions sur les bateaux et le sel servent à gonfler les revenus des chantiers maritimes et des grossistes plutôt que celui des pêcheurs» (Crutchfield, cité par le BAEQ, 1965a, p. 341-343).

Afin de trouver des solutions aux problèmes économiques chroniques du secteur des pêches en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, le BAEQ proposait en 1966, un ensemble de projets regroupés dans divers programmes allant de la capture à l'administration des pêches. Il semble que ces programmes eurent des résultats plutôt mitigés (Voir Bélanger *et al.*, 1981; Leclerc, 1996).

Une quinzaine d'année plus tard, en octobre 1982, le Conseil régional de développement de l'Est du Québec (CRDEQ) demandait une étude sur la situation de l'industrie des pêches dans l'Est du Québec. À ce moment, le CRDEQ s'interrogeait sur «les raisons qui étaient à l'origine de la crise économique, sociale et morale d'une extrême gravité que connaissaient les pêches maritimes en Gaspésie». En plus de constituer une réflexion sur la situation des pêches en Gaspésie, ce document devait permettre de proposer des pistes d'action pour le CRDEQ, inspirées de l'expérience vécue sur la Côte Nord (CRDEQ, 1983).

Quelques éléments tirés de ce rapport permettent de préciser le contexte de cette démarche:

- Après plus de 40 ans d'existence, la coopérative des Pêcheurs-Unis du Québec est au bord de la faillite et ses dirigeants recherchent l'appui des organismes du milieu et de la population.
- Les pêcheurs propriétaires arrivent tant bien que mal à tirer leur épingle du jeu. Leurs revenus sont relativement faibles mais variables selon le type de pêche qu'ils pratiquent. Ils prennent conscience de la force et de l'efficacité que peut leur apporter le regroupement. Au début des années 1980, ils se dotent d'associations structurées représentant d'une part les pêcheurs côtiers et d'autre part les pêcheurs semi-hauturiers.
- Dans la majorité des cas, la formation des pêcheurs est accomplie sur le tas, si l'on se fie au faible taux de fréquentation de l'Institut des pêches de Grande-Rivière. Le manque de qualification des travailleurs est cependant reconnu comme étant un problème important limitant la revalorisation du niveau social et professionnel des travailleurs.
- À la fin des années 1970, la flotte est inadaptée aux besoins industriels des usines de transformation. La flotte artisanale⁶ (navires de moins de 45 pieds) occupe le plus grand nombre de pêcheurs (85 %). Les bateaux de 45 à 65 pieds constituant la flotte côtière étaient déjà vieux en 1978 et nombre d'entre eux nécessitaient d'être remplacés. La flotte hauturière, qui comprenait les bateaux de 65 à 150 pieds, avait considérablement diminué.

⁶ Terminologie employée dans le document, faisant référence à celle employée en 1978 par le sous-ministre associé à la Direction générale des pêches maritimes du Québec M. Daneau.

- La transformation des produits de la mer reste élémentaire, voire presque artisanale, peu génératrice d'emplois et elle n'apporte souvent qu'une valeur ajoutée négligeable. Le secteur est caractérisé par la présence de plusieurs entreprises de petite taille qui n'accaparent qu'une faible part de la valeur des expéditions. La structure de production entraîne une forte concentration de la production entre les mains de quelques entreprises. La majeure partie des usines se consacre toujours à la fabrication de morue salée séchée, un produit dont le marché est saturé. Pratiquement aucune entreprise n'a abordé la mise en conserve ou la fabrication de plats cuisinés, génératrice de plus d'emplois et de profits. Les ouvriers de la transformation connaissent des conditions de travail qui sont parmi les plus difficiles au Québec⁷.
- La commercialisation demeure embryonnaire. Elle porte sur des produits semi-finis (blocs congelés, poisson fortement salé, poudre de poisson) de qualité souvent discutable et peu cotés sur le marché.
- Les producteurs, confrontés aux conflits sociaux, aux problèmes de financement et de crédit, aux rapports difficiles avec les différents paliers de gouvernement et à la confusion qui règne dans l'industrie des pêches ne parviennent à subsister que difficilement.
- Les pêcheurs et producteurs ne cessent de déplorer les interférences et chicanes intergouvernementales dont ils s'estiment être victimes.
- Le milieu prend de plus en plus conscience de l'importance de la reconstitution des stocks et de la conservation de la ressource.

Dans le contexte du présent travail, il serait certes intéressant de mener une réelle analyse des facteurs de l'évolution des communautés de pêche du Québec. Entre autres, il y aurait lieu de mieux comprendre la contribution, l'importance puis le déclin des coopératives dans ce secteur d'activités économiques⁸. Pour l'instant, il y a lieu de souligner que ces communautés ne sont pas monolithiques, elles sont multiples et leur structure socio-économique s'est grandement complexifiée. Certaines communautés ont conservé le modèle de mono-activité de pêche côtière alors que pour d'autres, la pêche est devenue une activité plutôt modeste, réduite en importance relative par la diversification du secteur même (transformation, mariculture, etc.) et par la diversification de la base économique des secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

Il est difficile de décrire la situation des «communautés de pêche» ou communautés maritimes, et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le regard administratif et scientifique sur les pêches continue d'axer l'intérêt sur le pêcheur et ses outils, sur l'usine et la commercialisation et, plus récemment, sur les ressources halieutiques et leur habitat. Ensuite, l'état des communautés est, par ailleurs, généralement pressenti à travers la grille des orientations publiques en matière de développement régional. Dans ce contexte, du moins pour le Québec, la typologie des communautés n'a pas encore réellement fait de place aux communautés maritimes auprès des communautés forestières, agricoles, rurales, etc.

Afin de mieux connaître les enjeux d'aujourd'hui, les acteurs et intervenants de l'industrie⁹ des pêches et leurs points de vue, les travaux du Conseil pour la conservation des ressources

⁷ Étude réalisée par l'Université du Québec à Montréal à la demande de la Fédération du Commerce de la CSN, citée dans le document du CRDEQ (1983).

⁸ À cet effet, mentionnons l'ouvrage de P. Larocque (1978): Pêche et coopération au Québec.

⁹ Le terme «industrie» n'est pas défini clairement dans le rapport du CCRH. Il semble désigner: les pêcheurs, les acheteurs et les transformateurs. Au glossaire, le terme «intervenants» est défini par «Tous ceux qui ont intérêt pour la pêche».

halieutiques (CCRH) peuvent notamment constituer une source d'information intéressante. Le récent *Cadre de durabilité pour le homard de l'Atlantique* (2007) (CCRH, 2007) en est un bon exemple. Bien que ce rapport ne concerne que la pêche du homard, quelques-unes des remarques et recommandations formulées interpellent l'ensemble des intervenants concernés par l'avenir des communautés maritimes de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Elles donnent un aperçu de la complexité des pêches, de la gestion des ressources halieutiques, de la viabilité des entreprises et de l'industrie des pêches ainsi que de l'organisation des communautés maritimes:

- De 1995 à 2007, le CCRH a élargi sa vision de la durabilité, reconnaissant l'importance des composantes économique, sociale et institutionnelle de la pêche, aussi bien qu'écologique. Selon le CCRH, cette vision devrait être tout aussi valable pour l'ensemble des intervenants.
- Le CCRH recommande notamment que, pour chaque zone de pêche au homard (ZPH), le MPO et l'industrie établissent des mécanismes pour ajuster l'effort de pêche afin d'atteindre les objectifs établis en matière de durabilité écologique et de viabilité économique.
- La proposition de *Loi sur les pêches* de 2007 contient des dispositions qui pourraient servir de cadre à une participation plus structurée et plus significative des pêcheurs. Il serait important d'examiner ces dispositions afin d'assurer qu'elles répondent au besoin manifesté à l'égard d'une gestion des pêches plus participative et modernisée (*Ibid*, p. 53). Le CCRH recommande que, lorsque c'est possible, l'industrie et le MPO établissent de plus petits groupes de pêcheurs qui partagent les mêmes idées afin de favoriser l'intendance des pêches au homard et de promouvoir l'élaboration de mesures locales, compatibles à celles applicables à toute la zone (*Ibid*, p. 53).
- Prenant acte des difficultés rencontrées par les associations de pêcheurs (pêcheurs agissant dans un intérêt de gain immédiat strictement personnel, sans considération pour l'avenir et l'intérêt commun, ayant des comportements inacceptables, voire des activités illégales), le CCRH recommande que les gouvernements soutiennent l'amélioration de la capacité organisationnelle des pêcheurs et l'efficacité de la gouvernance. «Malheureusement, lorsqu'il y a un problème qui touche les pêches, les gouvernements réagissent souvent aux pressions les plus intenses au lieu de se concentrer sur l'approche à long terme préconisée par des organismes bien informés. Souvent, une telle approche décourage les membres d'organisations crédibles et les leaders qui essaient d'adopter une approche stratégique à long terme pour la pêche» (*Ibid*, p. 54).
- Le CCRH réitère sa recommandation de 1995 à l'effet que le MPO fasse davantage participer les intervenants aux activités d'application de la réglementation par l'entremise de programmes structurés de surveillance locale et en mer (*Ibid*, p. 58).

2.2 Contexte démographique actuel

Cette section présente les principales caractéristiques démographiques des communautés de la région GÎM. Dans la plupart des cas, les données décrivent chacune des six MRC de la région (incluant le territoire équivalent (TE) des Îles-de-la-Madeleine) et comparent la région administrative avec l'ensemble du Québec. Il est à noter que la division de la région en communautés maritimes demanderait un travail à une échelle encore plus locale. À moins d'indication contraire, les données de cette section sont tirées du *Bulletin statistique régional*, du 2^{ème} trimestre 2007, de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

2.2.1 Population et évolution

En 2006, la population de la région GÎM s'établissait à 94 336 individus, soit 1,3 % de la population totale du Québec.

Entre 1986 et 2006, la population de la région a diminué de 16,4 %, alors que celle du Québec augmentait de 14,1 %. La baisse du nombre d'habitants touchait principalement les jeunes de 19 ans et moins (-46,1 % entre 1986 et 2006) (Desjardins, 2007). En 2006, les six MRC de la région ne présentent pas de très fortes disparités concernant leur population respective. Cependant, les Îles-de-la-Madeleine sont caractérisées par la densité de population de loin la plus importante, soit 63,7 hab./km² (contre 4,0 hab./km² en Gaspésie).

Entre 1996 et 2006, la population de la GÎM a diminué de 10,0 %, pendant que celle de l'ensemble du Québec augmentait de 5,6 %. Entre 2001 et 2006, toutes les MRC de la Gaspésie ont enregistré une diminution de population, alors que la population des Îles-de-la-Madeleine a augmenté de 2,1 % (Statistique Canada).

2.2.2 Structure d'âge de la population

La région GÎM affiche la moyenne d'âge la plus élevée du Québec. En 2006, l'âge moyen dans la région était de 43,5 ans alors qu'il était de 39,9 ans au Québec (Tableau 1).

Pour la même année, la structure de population par grands groupes d'âge montre que la proportion occupée par les 0-14 ans (13,8 %) dans la région est la plus faible du Québec (16,2 %). La proportion des 65 ans et plus (17,6 %) est quant à elle bien supérieure à la moyenne québécoise (14,1 %). Par ailleurs, le rapport de dépendance démographique¹⁰ de la région (45,8 %) est supérieur à celui qu'on observe au Québec (43,4 %). Toutefois, les MRC Côte-de-Gaspé et Îles-de-la-Madeleine ont un rapport de dépendance démographique inférieur à celui des autres MRC (42,6 et 41,6 respectivement).

Dans la région, depuis 2001, il y a plus de décès que de naissances. Selon les données provisoires de 2005, le taux de naissance atteint 6,3 pour 1000, ce qui est bien inférieur à la moyenne québécoise (10,0 pour 1000). Par ailleurs, entre les recensements de 2001 et de 2006, la région GÎM a enregistré une diminution de 2,67 % de la population totale (Statistique Canada). Cependant, cette variation de la population n'est qu'un reflet de la diminution observée en Gaspésie (-3,39 %) puisqu'aux Îles-de-la-Madeleine, à l'inverse, il y a eu une augmentation de 2,1 %.

Pour la période 2000-2002, l'espérance de vie des femmes dans la GÎM était de 82,7 ans (81,9 au Québec) alors que celle des hommes était de 75,8 ans (76,3 au Québec).

¹⁰ Rapport de dépendance démographique: Poids relatif de la population jeune (0-14 ans) et âgée (65 ans et plus) par rapport à la population d'âge actif.

Tableau 1. Population, densité et âge moyen dans les MRC de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, en 2006 (ISQ).

MRC ou Territoire	Population (nb)	Part régionale (%)	Densité (hab./km ²)	Âge moyen (années)
Avignon	15 347	16,0	4,4	42,4
Bonaventure	18 338	19,1	4,2	44,6
Haute-Gaspésie	12 549	13,1	2,5	45,4
Côte-de-Gaspé	17 804	18,6	4,4	43,2
Rocher-Percé	18 728	19,5	6,1	45,0
Îles-de-la-Madeleine	13 106	13,7	64,5	43,3
Région GÎM	95 872	41,4	4,7	43,5
Québec (province)	7 651 531		5,8	39,9

2.2.3 Scolarité

Bien qu'il y ait des variations importantes selon les différentes MRC, le niveau de scolarité moyen de la population de la région GÎM est inférieur à celui de la population de l'ensemble de la province (Tableau 2). De plus, dans toutes les classes d'âge, les hommes sont généralement moins scolarisés que les femmes.

En 2001, en GÎM, 24,8% de la population avait poursuivi des études post-secondaires autres que des études universitaires (contre 28,4% au Québec) et les taux de diplomation universitaire étaient plus faibles dans la GÎM que dans l'ensemble du Québec: niveau baccalauréat (GÎM: 4,9 %; Qc: 9,6 %), maîtrise et autres diplômes de 2^{ème} cycle (GÎM: 1,1 %; Qc: 3,9 %), doctorat (GÎM: 0,1 %; Qc: 0,5 %) (Statistiques Canada).

On peut aussi remarquer qu'en GÎM, dans la classe d'âge 35-44 ans, la proportion d'hommes possédant un certificat ou un diplôme d'une école de métiers est supérieure à celle du Québec.

2.3 Activité économique et marché du travail

2.3.1 Investissements

De 2002 à 2006, la région GÎM a affiché une croissance annuelle moyenne de dépenses en immobilisations de 15,1 %, comparativement à 5,6 % pour le Québec. La hausse la plus marquée peut être observée dans le secteur primaire.

Les investissements dans le secteur des pêches ont été de 1 721 k\$ en 2002 et de 3 730 k\$ en 2006, ce qui représentait, en 2002, 22,6 % des investissements dans l'industrie primaire (agriculture, forêt, pêche et mines) de la région et, en 2006, 19,7 %. (ISQ et Desjardins, 2007).

De 2002 à 2006, les dépenses en immobilisation du secteur privé de la région enregistraient la plus importante croissance annuelle de l'ensemble du Québec avec 26,7 % (comparativement à 7,8 % au Québec), tandis que celles du secteur public diminuaient de 5,3 % (alors qu'elles augmentaient de 4,9 % au Québec). Bien que la population de la région GÎM représente 1,3 % de la population totale du Québec, seulement 0,7 % des investissements publics sont réalisés dans la région.

Tableau 2. Niveau de scolarité (% de la population de chaque classe d'âge) dans les MRC de la région GÎM et dans l'ensemble du Québec pour différentes tranches d'âge en 2001 (Statistique Canada). Niveaux de scolarité: (1) inférieur au certificat d'études secondaires, (2) ayant obtenu un certificat d'études secondaires et/ou ayant fait certaines études post-secondaires, (3) ayant obtenu un certificat ou un diplôme d'une école de métiers, (4) ayant obtenu un certificat ou un diplôme d'études collégiales, (5) ayant obtenu un certificat, un diplôme ou un grade universitaire.

Classes d'âge	20-34					35-44					45-64				
	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
Population totale															
Avignon	22,9	22,9	19,5	24,2	10,8	30,4	21,6	19,8	18,0	10,0	42,7	19,5	14,0	11,4	12,4
Bonaventure	23,4	23,9	16,4	25,3	11,0	28,5	24,3	19,5	17,3	10,4	44,6	22,5	14,2	9,3	9,3
Haute-Gaspésie	42,0	18,4	10,7	18,4	10,2	46,0	20,5	14,4	12,9	6,4	48,6	25,5	11,5	5,6	8,9
Côte-de-Gaspé	21,1	23,6	10,6	31,9	12,8	32,6	24,3	13,1	18,0	12,1	43,4	23,9	9,5	9,8	13,5
Rocher-Percé	37,1	22,7	8,6	21,8	9,8	40,2	20,2	13,5	16,8	9,3	55,0	18,8	9,4	8,2	8,8
Îles-de-la-Madeleine	26,1	24,1	13,4	25,1	11,7	35,9	21,2	13,5	19,5	10,0	53,8	17,1	11,1	9,3	8,8
Québec (province)	16,0	23,3	13,8	24,8	22,1	20,7	26,4	13,5	18,2	21,3	31,1	27,3	11,1	11,4	19,0
Hommes															
Avignon	26,3	24,2	24,6	18,2	6,4	35,4	18,9	21,8	14,4	9,5	45,3	17,4	16,2	9,8	11,5
Bonaventure	29,6	25,5	17,8	21,1	6,1	31,3	23,0	24,1	14,4	7,2	44,7	19,6	18,7	8,4	8,8
Haute-Gaspésie	48,3	15,7	13,5	16,9	6,2	45,8	20,7	17,7	10,8	4,4	49,9	24,2	14,0	3,3	8,1
Côte-de-Gaspé	25,3	24,9	11,0	28,9	9,5	33,6	21,1	17,3	16,4	11,3	44,4	22,2	12,7	7,9	12,5
Rocher-Percé	45,8	18,4	11,0	15,7	9,0	43,2	19,6	15,3	14,3	7,6	58,7	15,6	11,3	5,8	8,5
Îles-de-la-Madeleine	33,5	22,0	17,6	18,1	8,2	41,3	20,2	19,0	12,0	7,4	55,5	17,3	13,3	6,4	7,7
Québec (province)	18,8	25,0	15,7	21,9	18,6	22,4	24,3	15,8	16,3	21,1	30,6	24,6	14,0	10,3	20,6
Femmes															
Avignon	18,6	22,0	14,0	30,1	15,3	26,2	24,0	18,0	21,0	10,5	40,1	21,6	11,6	13,2	13,2
Bonaventure	17,8	22,6	14,8	29,3	15,6	26,0	25,3	15,1	20,1	13,5	44,8	25,3	9,6	10,2	10,2
Haute-Gaspésie	36,2	20,9	8,7	20,4	13,8	45,5	20,3	11,4	14,4	7,9	46,5	26,6	8,9	7,8	9,9
Côte-de-Gaspé	17,2	22,3	10,0	34,7	16,2	31,3	27,1	8,9	19,9	12,8	42,4	25,3	6,5	11,7	14,3
Rocher-Percé	28,0	27,0	6,1	28,0	10,6	38,0	20,7	11,9	19,0	10,5	50,8	22,1	7,3	10,8	9,0
Îles-de-la-Madeleine	19,4	25,7	9,9	30,6	14,4	30,4	22,5	7,5	27,1	12,1	52,0	16,9	9,0	12,4	9,6
Québec (province)	13,2	21,6	11,9	27,7	25,6	19,0	28,3	11,2	20,0	21,5	31,7	29,9	8,4	12,5	17,5

2.3.2 Emploi et chômage

En 2006, on dénombrait 33 400 emplois dans la région (contre 34 430 en 1991) et la population active se chiffrait à 40 900 individus. Le taux d'emploi pour la population âgée entre 25 et 64 ans s'établissait à 54,4 % et à 36,8 % chez les 15-24 ans. Le taux d'activité (le plus faible au Québec) pour l'ensemble des 15-64 ans, se situait à 50,7 % (soit 50,0 % chez les 15-24 ans et

65,7 chez les 25-64 ans). Le taux d'activité des 15-24 ans de la région GÎM a augmenté de 5,4 % depuis 2002, tandis qu'il est demeuré stable au Québec. Chez les 15-24 ans de la région GÎM, le nombre d'emplois à temps plein, en 2006, a augmenté de 29,4 % (soit environ 500 emplois) par rapport à 2002, alors que le nombre d'emplois à temps partiel diminuait de 15,8 % (300 emplois).

Avec 18,3 % de sa population active au chômage (15,2 % des femmes et 21,3 % des hommes), la région se classait première au Québec en 2006 en ce qui a trait au taux de chômage (Tableau 3).

Selon l'enquête sur la population active¹¹ (EPA) de Statistique Canada, en 2005, les emplois par secteur d'activités pour la région GÎM se répartissaient de la façon suivante: secteur primaire (8 %), fabrication (9 %), commerce (15 %), services commerciaux (34 %) et services non-commerciaux (34 %). Par ailleurs, les établissements par secteur d'activités se présentaient comme suit: secteur primaire (20 %), fabrication (4 %), commerce (17 %), services commerciaux (53 %) et services non-commerciaux (6 %). Le taux d'emploi dans le secteur primaire était trois fois plus élevé dans la région GÎM que ce qui était observé pour le Québec (2,6 %).

En raison de la forte saisonnalité des activités d'exploitation des ressources naturelles, le niveau d'emploi du secteur primaire fluctue énormément selon la période de l'année. En juillet, il peut représenter près de 15 % alors qu'au creux de la saison, il n'est plus que de 5 %.

Tableau 3. Taux d'activité, d'emploi et de chômage dans les MRC de la région GÎM et dans l'ensemble du Québec (Statistique Canada) en 2001. Les données régionales et de la province du Québec sont aussi données pour l'année 2006.

MRC ou Territoire	Taux d'activité ¹² en 2001 (%)	Taux d'emploi ¹³ en 2001 (%)	Taux de chômage ¹⁴ en 2001 (%)
Avignon	56,0	42,9	23,3
Bonaventure	51,8	40,8	21,1
Côte-de-Gaspé	54,7	45,5	16,7
Haute-Gaspésie	49,1	35,6	27,5
Rocher-Percé	49,5	34,8	29,7
Îles-de-la-Madeleine	63,4	52,3	17,6
Région GÎM (MDERR*)	64,2	41,7	22,5
Québec (province)	64,2	58,9	8,2
Région GÎM en 2006 (ISQ*)	50,7	41,4	18,3
Québec (province) en 2006 (ISQ*)	65,5	60,2	8,0

* d'après les données de Statistique Canada

¹¹ DEC-régions du Québec. Janvier 2007. *Profil socioéconomique de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.*

¹² Taux d'activité = (population active / population en âge de travailler X 100)

¹³ Taux d'emploi = (nombre de personnes occupant un emploi / population en âge de travailler X 100)

¹⁴ Taux de chômage = (nombre de personnes en chômage / population active X 100)

Tableau 4. Revenus, transfert et rapport de dépendance économique des MRC de la région GÎM (ISQ)

MRC ou Territoire	Revenu personnel en 2005 ^P (\$)	Revenu d'emploi en 2005 ^P (\$)	Transferts des administrations publiques en 2005 ^P (\$)	Rapport de dépendance économique en 2005 (%)
Avignon	24 304	14 163	8 818	42,96
Bonaventure	23 321	14 557	7 432	49,57
Côte-de-Gaspé	25 682	16 975	7 204	39,06
Haute-Gaspésie	20 352	11 677	7 603	63,29
Rocher-Percé	22 055	12 329	8 357	67,32
Îles-de-la-Madeleine	27 224	17 268	7 770	44,92
Région GÎM	23 808	14 393	7 861	49,90
Au Québec	29 763	22 266	4 570	20,14

p: données provisoires

2.2.4 Revenu personnel, rapport de dépendance économique, taux de faible revenu et revenu médian des familles

Dans la région GÎM, le revenu personnel, c'est-à-dire l'ensemble des revenus avant impôt des particuliers, est en hausse mais il demeure inférieur à celui de l'ensemble du Québec. En 2005, il se chiffrait à 23 808 \$, comparativement à 29 763 \$ pour l'ensemble du Québec. Les transferts gouvernementaux y représentaient 7 861\$ (contre 4 570 \$ au Québec) (Tableau 4).

Les résidents de la GÎM sont ceux qui dépendent le plus des transferts gouvernementaux comme source de revenu au Québec. En 2005, ils recevaient en moyenne 49,90 \$ en paiements de transfert par tranche de 100 \$ de revenu d'emploi, comparativement aux 20,14 \$ reçus dans l'ensemble du Québec (rapport de dépendance économique). Les prestations versées à titre de pensions en vertu de l'âge (vieillesse de la population) constituent une part de plus en plus importante des paiements de transfert.

En 2004, le taux de faible revenu chez les familles dans l'ensemble du Québec s'élevait à 10,0 %. Dans la région GÎM, il était alors de 10,8 % (soit 3 170 familles), en baisse de 1,7 % depuis 2000. Ce taux était près de quatre fois plus élevé chez les familles monoparentales (27,4 %) que chez les familles comptant un couple (7,0 %). Trois MRC de la région, Rocher-Percé (13,8 %), Avignon (14,3 %) et Haute-Gaspésie (15,5 %) présentaient un taux de faible revenu au-dessus de la moyenne québécoise. C'est aux Îles-de-la-Madeleine (4 %) qu'il y avait, en proportion, le moins de familles en situation de faible revenu. La MRC Côte-de-Gaspé affichait un taux de 8,0 % et celle de Bonaventure, 9,6 %.

En 2004, le revenu médian avant impôt des familles, exprimé en dollars constants, augmentait de 1,4 % en GÎM, presque au même rythme que celui de l'ensemble du Québec. Il atteignait 43 500\$ en GÎM, soit le plus bas niveau au Québec (54 400\$ pour l'ensemble des MRC du Québec). À l'échelle de la région, la Haute-Gaspésie (37 800\$ en 2004) se démarque en affichant le revenu médian le plus faible, tandis que les Îles-de-la-Madeleine présente celui le plus élevé (51 200\$).

3. LES PÊCHES

Faits saillants

Capture

- La pêche a longtemps été un moteur économique pour les régions maritimes du Québec. Toutefois, lors de l'effondrement des stocks de poissons de fond au début des années 1990, l'industrie a subi un choc majeur. La pêche des trois crustacés, crabe des neiges, homard et crevette, en a constitué un substitut important ayant permis le maintien d'une flotte relativement importante. En 2005, ces trois espèces représentaient 90 % de la valeur totale des débarquements en région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.
- En 2005, les débarquements totaux en Gaspésie correspondaient à 30 657 tonnes et 71 M\$, soit 54,0 % en quantité et 46,7 % en valeur des débarquements québécois. En quantité, la crevette dominait les débarquements (42,9 %) et était suivie par le crabe des neiges (26,7 %). Ce rapport s'inversait sur le plan de la valeur, avec 48,4 % pour le crabe des neiges et 25 % pour la crevette.
- Aux Îles-de-la-Madeleine, les débarquements totaux correspondaient à 9 094 tonnes et 46,1 M\$, le homard étant l'espèce dominante en quantité (26,0 %) comme en valeur (72 %), suivi par le crabe des neiges (23,6 % en valeur et 19,9 % en quantité).
- La région accueille près d'une quarantaine de ports, dont les plus importants en termes de volume et de valeur sont ceux de Grande-Rivière, Rivière-au-Renard et Ste-Thérèse-de-Gaspé, en Gaspésie, et de Cap-aux-Meules et Grande-Entrée, aux Îles-de-la-Madeleine.

Transformation et commercialisation

- L'industrie de la transformation, incluant les entreprises détenant un permis pour la vente au détail, est constituée d'une cinquantaine d'entreprises, en Gaspésie, et d'une douzaine aux Îles-de-la-Madeleine. En 2002, les achats des usines gaspésiennes s'élevaient à 77,5 M\$ et leurs ventes à 161,7 M\$ soit environ 55 % du total des secteurs maritimes du Québec. En 2005, environ 1 000 emplois, sur les 2 500 du secteur, étaient attribuables à la transformation et à la vente du crabe des neiges et environ 500 dépendaient de la crevette. Toujours en 2002, aux Îles-de-la-Madeleine, les achats s'élevaient à 40,9 M\$ et les ventes à 57,2 M\$, soit près de 20 % du total des secteurs maritimes du Québec. Malgré quelques fluctuations, les ventes de produits marins ont connu une croissance importante depuis 1984 aux Îles-de-la-Madeleine. Le homard est principalement responsable de cette augmentation.
- Si une certaine partie des ventes de crabe des neiges, de crevette et de homard est réalisée dans le marché domestique, la plus grande partie est exportée vers le marché américain. Ces espèces sont surtout vendues cuites et congelées.
- Entre 1987 et 1995, la part des poissons de fond dans la valeur des ventes totales de produits marins a grandement diminué, passant de 48 % à 14 % en Gaspésie et de 52 % à 5 % aux Îles-de-la-Madeleine.
- Depuis plusieurs années, l'industrie de la transformation est en transition, faisant face à un changement de l'environnement dans lequel elle évolue. Dans la région, l'effondrement des stocks de poissons de fond a entraîné la diminution de la transformation de certaines espèces traditionnelles et l'augmentation de la transformation d'autres espèces. Ceci a créé de nouvelles occasions pour certaines usines, mais en a obligé d'autres à cesser leurs opérations et a forcé les employés à déménager ou à se trouver un emploi à l'extérieur de l'industrie.
- D'un point de vue concurrentiel, les coûts de main d'œuvre des transformateurs québécois des produits de la mer ont été relativement favorables dans le passé. Cependant, l'industrie se heurte depuis quelques années à une vive concurrence de la part des producteurs asiatiques (Chine, Taïwan et Corée) ou de pays latins (Espagne, Mexique et Brésil). Cette concurrence se fait sentir non seulement sur le prix, mais également sur les qualités intrinsèques du produit (fraîcheur, service à la clientèle, délais d'approvisionnement, mode de préparation, etc.).
- Plusieurs intervenants ont mentionné que les programmes gouvernementaux d'aide financière, permettant aux usines de fonctionner quelques mois par année, inhibent en quelque sorte la volonté de réinvestir une partie des

profits dans une deuxième ou troisième transformation, ce qui lui permettrait d'augmenter leur efficacité. À ceci s'ajoute, le vieillissement des infrastructures qui affecte de plus en plus leur performance. En région, les questions liées à l'entreposage, au transport et à l'éloignement des marchés peuvent également constituer des contraintes.

Main d'œuvre et flotte

- Entre 1985 et 2005, le nombre de pêcheurs dans la région a diminué de plus de 30 %, la diminution étant plus marquée en Gaspésie (-50 %), qu'aux Îles-de-la-Madeleine (-15 %). En 2005, on dénombrait 807 pêcheurs actifs dans la région (environ 65 % des effectifs québécois), dont 419 en Gaspésie et 388 aux Îles-de-la-Madeleine. La proportion de pêcheurs âgés de moins de 45 ans est plus élevée aux Îles-de-la-Madeleine (40,3 % en 2005) qu'en Gaspésie (29,9 %).
- Un total de 3 845 permis de pêche commerciale ont été émis dans la région en 2005, soit 1 878 pour des pêcheurs de la Gaspésie et 1 967 pour des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine. Entre 1985 et 2005, le nombre de permis de pêches émis a diminué de 25 % en Gaspésie mais a augmenté de 45 % aux Îles-de-la-Madeleine. Cependant, un grand nombre des permis sont inactifs (35 % en Gaspésie et 44 % aux Îles-de-la-Madeleine en 2003). Il semble qu'aux Îles-de-la-Madeleine, le taux d'utilisation des permis soit notamment influencé par le taux d'activité dans la pêche aux poissons pélagiques.
- Depuis 1995, on observe une certaine stabilité du nombre de bateaux de pêche actifs en Gaspésie alors qu'une légère tendance à la baisse est observée aux Îles-de-la-Madeleine. En 2005, on dénombrait 919 bateaux dans la région (73 % de la flotte québécoise), dont 530 en Gaspésie et 389 aux Îles-de-la-Madeleine. Depuis 1995, on note une diminution du nombre de bateaux de moins de 35 pieds au profit d'une augmentation du nombre de bateaux de 35 à 45 pieds et de 45 à 65 pieds. Il est à noter qu'on observe des différences dans la taille des bateaux en fonction des secteurs et des différentes pêcheries. La plupart des bateaux sont âgés de plus d'une quinzaine d'années. Depuis la fin des années 1990, on remarque un vieillissement quasi constant de la flotte. Ce vieillissement est souvent compensé par des radoubs (rénovations majeures) qui permettent d'augmenter la durée de vie utile des bateaux.
- Quatre Premières Nations sont actives dans la pêche commerciale en Gaspésie: les Micmacs de Gesgapegiag, les Micmacs de Gespeg, les Micmacs de Listuguj et les Malécites de Viger. Depuis le jugement Marshall en 2000, les activités de pêche commerciale des Premières Nations ont progressé rapidement. En 2003, ces communautés utilisaient une vingtaine de bateaux et employaient près de 100 pêcheurs et aides-pêcheurs. Les principales espèces débarquées étaient la crevette, le crabe des neiges, le crabe commun et le homard.
- Le niveau de formation des travailleurs du secteur de la transformation des produits marins est bas, généralement moins élevé que celui des travailleurs d'autres secteurs industriels. La situation de la main d'œuvre de même que les besoins en travailleurs qualifiés varient d'une entreprise à l'autre. De façon générale, le vieillissement de la main d'œuvre, le recrutement et le maintien en poste des travailleurs sont des aspects très problématiques pour l'industrie régionale de la transformation. L'industrie de la transformation attire de moins en moins de jeunes travailleurs. L'impossibilité d'offrir du travail à longueur d'année, la concurrence de la part d'entreprises offrant des conditions beaucoup plus attrayantes et le manque de ressources afin de former les nouveaux employés constituent également des obstacles majeurs au recrutement. Dans plusieurs cas, la durée de la période d'activité des usines est limitée par la non-disponibilité des employés ayant cumulé le nombre de semaines nécessaires (14) afin de se qualifier à l'assurance-emploi.

Gouvernance et organisation de la filière

- La gestion de la pêche maritime et des ressources halieutiques est de compétence fédérale, alors que la gestion de la pêche en eau douce, au Québec, est de compétence provinciale.
- De nombreuses lois votées par le Parlement canadien concernent directement ou indirectement la pêche, dont la plus importante est la *Loi sur les pêches* (F-14), votée au tout début de la création de la fédération canadienne en 1867. Cette loi, modifiée plusieurs fois, fournit les outils nécessaires à la conservation et à la protection des ressources halieutiques de même qu'à la gestion et à la surveillance des activités de pêche. Actuellement à l'étude, un projet de loi suggère des améliorations dans les mécanismes de gestion des pêches. En 1997, la *Loi*

sur les océans a permis d'élargir le rôle du ministère des Pêches et des Océans Canada (MPO), en incluant désormais le développement durable et la gestion intégrée des ressources et des habitats marins.

- Les principales activités du MPO sont la gestion et la protection des pêches maritimes, les recherches en sciences de la mer, la gestion des voies navigables et la sécurité du trafic maritime ainsi que la protection de l'habitat du poisson, en milieu marin et d'eau douce. La majorité des activités est dirigée à partir du bureau régional situé dans la ville de Québec. Le secteur de la Gaspésie comprend un bureau de secteur installé à Gaspé et des bureaux de district affectés à la conservation et à la protection, à Grande-Rivière et à Sainte-Anne-des-Monts. On compte aussi un point de service à Bonaventure en plus d'un Centre de services de communication et de trafic maritime ainsi qu'une base de recherche et sauvetage à Rivière-au-Renard. Le bureau du secteur Îles-de-la-Madeleine est localisé à Cap-aux-Meules. Il comprend un bureau de secteur ainsi qu'une base de recherche et sauvetage de la Garde côtière.
- Pour les principales espèces commerciales, le MPO prépare, en consultation avec les pêcheurs, des plans de pêche qui contiennent une série de conditions relatives à la répartition des quotas, aux zones et saisons de pêche, aux types d'engins à utiliser et aux mesures de conservation à adopter. Le processus de consultation permet d'établir des plans de gestion ou différents programmes et politiques qui reflètent les besoins de l'industrie de la pêche, tout en tenant compte des besoins des autres utilisateurs du milieu marin. La cogestion est un mécanisme qui permet à l'industrie de participer plus directement et de contribuer financièrement aux processus de prise de décisions et de gestion qui touchent les ressources halieutiques. Cela permet aux pêcheurs d'avoir davantage de responsabilités en ce qui concerne la gestion des pêches. Cette approche permet également une plus grande stabilité qui faciliterait la planification à long terme.
- Au cours de l'histoire, les priorités stratégiques du MPO, en ce qui a trait aux pêches de l'Atlantique, ont été ponctuelles et adaptées aux situations. Plusieurs politiques, lois et ententes ont grandement influencé la gestion des pêches des 25 dernières années. Le cadre stratégique de 2004 a notamment donné lieu à un examen approfondi des politiques de gestion en place et à de vastes consultations publiques. Il constituait l'aboutissement de la première phase du renouvellement des pêches et représentait le processus d'engagement des citoyens le plus exhaustif jamais entrepris par le MPO. En vertu d'une entente signée en 1999, les provinces de l'Atlantique, le Québec et le Nunavut ont participé à l'établissement des orientations proposées dans le cadre stratégique et ont été invités à participer à tous les processus décisionnels touchant la gestion des pêches qui conduisent à sa mise en œuvre ou en découlent. Ce cadre stratégique vise une approche plus inclusive à la planification stratégique en (i) permettant aux utilisateurs des ressources de jouer un plus grand rôle dans les décisions opérationnelles, (ii) facilitant la participation des Autochtones à la planification stratégique et à la prise de décisions et (iii) appuyant l'établissement de la capacité des utilisateurs des ressources d'assumer de nouvelles responsabilités.
- En 2004, le MPO effectuait une révision du mécanisme de consultation et adoptait la *Politique régionale pour les consultations de l'industrie des pêches*. Cette approche, fondée sur la constitution de comités consultatifs, permettrait d'exprimer adéquatement les opinions de l'ensemble des intervenants de l'industrie et de les intégrer dans les processus décisionnels. De plus, elle favoriserait une représentation régionale forte lors des consultations interrégionales. Les comités consultatifs sont en quelque sorte un point de convergence entre le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec, les communautés autochtones, les pêcheurs et les producteurs sur les questions relatives à la conservation, à la répartition et à la capture des ressources halieutiques. Les comités sont chargés de conseiller le MPO sur les dossiers concernant la gestion des pêches.
- En avril 2007, le gouvernement du Canada annonçait une nouvelle approche « De la mer à la table » pour les pêches canadiennes. La vision de l'approche *De la mer à la table* est celle d'un secteur des produits de la mer dans lequel tous les intervenants ont pour objectif une industrie qui soit durable à l'échelle nationale et compétitive à l'échelle internationale. Elle devait permettre d'élaborer des outils réglementaires afin que l'industrie « s'autorationalise » d'une manière équitable et efficiente.
- Bien qu'elle ait fait l'objet de plusieurs modifications depuis son entrée en vigueur, il y a 139 ans, la *Loi sur les pêches* n'a pas subi de réforme importante. Au fil du temps, plusieurs facteurs ont forcé l'industrie canadienne de la pêche à évoluer et cela à un rythme qui a pris une avance considérable sur la capacité des outils législatifs à la gérer. Plusieurs tentatives de révision ont été effectuées dans les dernières années, cependant aucun projet de loi n'a encore été adopté.
- Au dire même du MPO, le système actuel manque de transparence. Le ministre (et, par voie de conséquence, les fonctionnaires du ministère), détient toute discrétion portant sur la prise de décision reliée à tous les aspects de la pêche, sans avoir à répondre à des normes et à des objectifs établis dans la loi. De plus, le MPO et les pêcheurs

commerciaux décrivent le processus en place pour établir l'accès et les répartitions comme étant instable et imprévisible. Or, dans l'industrie de la pêche, stabilité et prévisibilité sont des éléments importants pour planifier l'avenir.

- Depuis 1983, le gouvernement du Québec a pris l'initiative d'intervenir dans le développement de l'industrie par le biais de divers programmes d'aide financière et de politiques. Voici une synthèse de ces initiatives:
 - Mise en place d'une législation favorisant des négociations structurées entre des groupes de pêcheurs (offices) et les entreprises de transformation concernant l'achat des débarquements (plans conjoints).
 - Conception et application par le MAPAQ de politiques et programmes promouvant le développement des secteurs de l'agriculture, des pêches, de l'aquaculture et de l'alimentation. Pour ce faire, le ministère s'est doté des moyens nécessaires à mener ou organiser de la recherche, des enquêtes et de la formation. La transformation et le conditionnement des produits aquatiques au débarquement relèvent également du MAPAQ, qui est responsable de la délivrance des permis aux entreprises de transformation.
 - En 1995, afin de contribuer à la relance de l'industrie, un processus de concertation a été amorcé par le MAPAQ dans le secteur des pêches et de l'aquaculture. Ce processus a mené à la mise en place en 1998 du Réseau Pêches et Aquaculture Québec, en parallèle à une série d'objectifs, de projets et d'actions visant le développement de partenariats d'affaires, la professionnalisation des ressources humaines, l'utilisation optimale de la ressource, la valeur ajoutée des produits et, finalement, le développement des marchés.
 - Adoption de la *Politique québécoise des pêches et de l'aquaculture*, à l'automne 2000.
 - Adoption de la *Stratégie québécoise de développement des ressources, sciences et technologies marines, Plein cap sur la mer*, en 2001. Cette stratégie vise à faire du secteur des ressources, des sciences et des technologies marines un véritable créneau d'excellence capable de s'imposer à l'échelle internationale. Les avancées dans ce créneau serviront de levier de développement socio-économique des régions maritimes.
 - Élaboration, en 2005, d'une *Politique jeunesse* par le MAPAQ pour l'ensemble du secteur bioalimentaire.
 - Élaboration, en 2007, du *Plan d'Action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales*.
- Depuis le début des années 2000, la structure associative du secteur de la pêche maritime s'est considérablement modifiée. Plusieurs associations se sont désaffiliées des regroupements fédératifs alors que d'autres associations ont été créées, provoquant en quelque sorte un effritement de la structure au détriment d'une représentation forte. À ce sujet, il est utile de mentionner l'abandon d'un projet de restructuration proposée à la suite d'une étude diagnostique, réalisée en 2004 et n'ayant pas fait l'unanimité. Pourtant, le système associatif du secteur est très souvent pointé du doigt comme un système dysfonctionnel, même par ses membres. Parmi les causes on mentionne souvent: (i) le manque d'une vision à long terme et d'une stratégie commune, (ii) le caractère individualiste de la vie d'aujourd'hui qui incite une attitude utilitariste et (iii) le système global de gestion des pêches et les programmes d'appui financier spécifiques qui permettent aux individus de prendre des décisions sur la base d'intérêts personnels plutôt que collectifs.
- Dans le but de « professionnaliser » l'industrie de la pêche, le MPO a instauré, en 1996, la notion de groupe « noyau » pour le secteur côtier (bateaux de moins de 19,8 m ou de 65 pieds de LHT). Ce « noyau » est formé d'un nombre maximum d'entreprises détenant plusieurs permis de pêche. En parallèle, s'est développée une démarche évolutive visant, d'une part, à reconnaître les compétences et l'expertise des travailleurs de la pêche et, d'autre part, à établir des normes donnant droit au statut de professionnel des pêches avec les avantages qui en découlent (ex.: valorisation du métier de pêcheur et d'aide pêcheur, reconnaissance du statut de professionnel de la pêche, hausse des qualifications, incidence positive sur la productivité, etc.).
- Dans le cadre de cette démarche de professionnalisation, diverses structures ont été mises en place au Québec et au Canada, notamment le Conseil canadien des pêcheurs professionnels (CCPP) et le Comité sectoriel de main d'œuvre des pêches maritimes (CSMOPM). Dans le contexte économique dérivant du moratoire sur la pêche aux poissons de fond, un nouveau système d'accréditation en 2001 et un programme de perfectionnement, étalé de 2002 à 2005, ont été mis sur pied.
- D'autres structures non-gouvernementales sont aussi à mentionner:
 - Le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec (BAPAP): créé en 1999, il a pour mission d'élaborer et de mettre en oeuvre un régime de reconnaissance (certifications) des compétences professionnelles de toute personne pratiquant une activité de pêche commerciale en eaux à marée. En 2006,

le ministre fédéral des pêches a annoncé qu'il apporterait des modifications réglementaires visant à reconnaître le statut du Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides pêcheurs du Québec.

- Le Réseau pêches et aquaculture Québec (RPAQ): structure de concertation qui supporte trois tables sectorielles responsables de la planification stratégique du développement de leur secteur: la Table maricole, la Table filière aquaculture en eau douce et la Table filière pêches maritimes (en opération depuis mars 2005). Les Tables ont pleine autonomie pour ce qui est de la détermination des orientations et des actions nécessaires au développement du secteur, et ce, en concertation avec l'ensemble des partenaires.
- La Table des pêches: structure dont la mission est d'orienter les activités vers le développement et l'organisation du secteur plutôt que vers les dossiers de gestion et de répartition de la ressource halieutique. La Table joue un rôle de leadership dans l'élaboration et l'application d'une vision commune de développement.
- Parmi diverses préoccupations, un certain nombre d'intervenants dénoncent les effets négatifs de la vente d'un permis de pêche d'un pêcheur local à un acheteur situé dans une autre région. Pour la communauté qui assiste impuissante à la transaction, ceci se traduit en une perte de revenus et d'emplois, ces derniers étant difficiles à reconvertir dans un contexte de région maritime. L'inclusion des instances locales et régionales de gouvernance dans le processus de gestion des permis pourrait réduire les risques associés à ce problème. À ce sujet, plusieurs intervenants s'accordent pour dire que les élus locaux devraient avoir un rôle à jouer au niveau des processus de concertation. D'autre part, les anciennes tables de concertation de la filière des poissons pélagiques et de la filière du loup marin ont été évoquées. Toutefois, si ces tables avaient l'avantage de réunir des représentants des communautés ayant des visions différentes, certains intervenants ont mentionné leur manque d'efficacité et le ralentissement du processus de prise de décision causé par ces structures.

Perspectives de développement et contraintes

- Les stocks « traditionnels » de poissons de fond, tels la morue et le sébaste, peuvent être considérés comme « effondrés » et leurs perspectives de rétablissement à moyen terme sont, au mieux, faibles. Par contre, le flétan atlantique et le flétan noir sont deux espèces importantes localement et dont les évaluations des stocks sont généralement positives, ce qui signifie que la pêche actuelle pourra se poursuivre.
- Du côté des espèces pélagiques, les perspectives sont variables. Alors que pour la composante des pêches de printemps les biologistes estiment que la biomasse reproductrice est inférieure à la limite de conservation, on considère que la biomasse de la composante d'automne est très supérieure à la limite de conservation et qu'elle est en bonne santé.
- Les stocks de crabes des neiges et de crevettes peuvent être considérés comme étant en bonne santé et devraient se maintenir si les taux d'exploitation restent dans les limites de conservation. Les enjeux sont dans ce cas davantage d'ordre socio-économique. Pour le homard, les récentes mesures de conservation mises en place ont permis d'améliorer l'état biologique du stock. Cependant, les taux d'exploitation demeurent toujours très élevés et des mesures de réduction de l'effort de pêche sont recommandées par les biologistes.
- Certaines autres espèces peu ou pas exploitées pourraient présenter un certain potentiel. C'est le cas notamment de l'oursin vert et du concombre de mer qui présentent un intérêt cyclique pour le marché asiatique. La pêche du crabe commun a connu une forte expansion dans les provinces maritimes mais démarre très lentement au Québec. Quant au crabe araignée (*Hyas* spp.), son exploitation actuelle correspond à une pêche occasionnelle et opportuniste. Plusieurs espèces de poissons à abondance cyclique (aiguillat noir) ou peu abondantes aux captures ponctuelles (baudroie, raie) ne permettent malheureusement pas le développement d'une industrie durable.
- Aux dires de certains intervenants du secteur de la transformation, compte tenu du contexte actuel d'internationalisation des échanges et de segmentation des marchés, les usines de la région auraient intérêt à diversifier leur production et à créer une valeur ajoutée (deuxième et troisième transformation) leur permettant de se démarquer de la concurrence. Les entrepreneurs devraient faire appel à l'innovation et au partenariat afin de saisir les occasions d'affaires qui s'offrent à eux. Selon quelques intervenants, certaines usines semblent suivre une stratégie de diversification excessive de leurs activités de transformation. Ce phénomène peut être aggravé par la compétition inter-usines. Certains intervenants suggèrent que, à l'échelle locale, les usines doivent plutôt poursuivre une stratégie de spécialisation concertée qui réduirait la compétition entre usines et leur assurerait une meilleure rentabilité.

3.1 Profil du secteur de la capture

La pêche a longtemps été le moteur économique des régions maritimes du Québec. Lors de l'effondrement des stocks de poissons de fond au début des années 1990, l'industrie a subi un choc majeur. Les débarquements actuels de poissons de fond, notamment ceux de morue et de sébaste, n'ont plus rien à voir avec ceux des années 1980. En 1986, dans la région, ces débarquements se situaient à près de 44 000 tonnes alors qu'ils n'étaient plus que de 4 344 tonnes en 2005¹⁵. Les moratoires sur la pêche à la morue et au sébaste ont forcé l'industrie à composer avec une diminution importante des débarquements totaux. Alors qu'ils dépassaient les 65 000 tonnes en 1986, toutes espèces confondues, ceux-ci totalisaient près de 40 000 tonnes en 2005.

À partir de 1970, l'industrie de la crevette a connu une forte croissance dans la région nord de la Gaspésie. Un peu plus tard, dans les années 1980, celle du crabe des neiges s'est développée sur le côté sud de la Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. Ces espèces ont constitué un substitut au poisson de fond et le développement de ces pêcheries a engendré une nouvelle richesse dont bénéficie encore aujourd'hui la région.

Les pêches maritimes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine sont maintenant très dépendantes des crustacés. En 2005, pour l'ensemble de la région, les pêches du crabe des neiges, du homard et de la crevette représentaient 90 % de la valeur totale des débarquements. En quantité, ces espèces représentaient 67 % des débarquements, le prix au débarquement de ces trois crustacés étant plus élevé que celui des poissons de fond et des poissons pélagiques.

D'autres espèces sont également importantes au niveau régional, comme par exemple le flétan noir (« turbot ») pour le nord-est de la Gaspésie, le hareng du côté sud de la Gaspésie, le maquereau de même que d'autres espèces de mollusques et crustacés dans la baie des Chaleurs et aux Îles-de-la-Madeleine. Le [tableau 5](#) présente les principales espèces débarquées en 2005.

Pour l'ensemble de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, les débarquements totaux atteignaient 39 751 tonnes en 2005, pour une valeur totale de 117,2 M\$. Par rapport à 2004, ceci représentait une diminution de 14,6 % en quantité et de 18,4 % en valeur.

Le [tableau 6](#) présente les débarquements totaux pour la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine en 1986, 1995 et 2005. Entre 1986 et 1995, la valeur au débarquement s'est accrue considérablement, et ce, malgré le moratoire sur la pêche au poisson de fond. Les prix élevés du crabe et du homard expliqueraient cette tendance (MPO, 2004a). La légère diminution de la valeur observée en 2005 par rapport à 2004, serait principalement attribuable à la baisse des prix du crabe des neiges et de la crevette sur les marchés.

En 2005, les débarquements de pêche commerciale ont été effectués dans près d'une quarantaine de ports de la région ([Annexe 3](#)). Les plus importants, en termes de volumes et de valeurs débarqués, sont présentés à la [figure 1](#). La [figure 2](#) présente les principales espèces (en quantité et en valeur) débarquées aux Îles-de-la-Madeleine et en Gaspésie en 2005.

¹⁵ NB: Il est à signaler que les données présentées n'incluent pas les débarquements non signalés sur les récépissés d'achats généraux (récépissés supplémentaires). Elles ne tiennent donc pas compte du poisson transformé par les pêcheurs, des ventes directes au public, du poisson utilisé comme boëtte et des autres débarquements (consommation personnelle par les pêcheurs et leur famille, pêche sportive, etc.).

Tableau 5. Principales espèces débarquées en 2005 en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine (quantités en tonnes métriques).

Poissons de fond	Poissons pélagiques	Mollusques et crustacés
Flétan du Groenland (1 853 t)	Hareng (4 809 t)	Crevette nordique (13 149 t)
Morue (1 434 t)	Maquereau (1 000 t)	Crabe des neiges (10 332 t)
Sébaste (219 t)	Autres espèces pélagiques (19 t)	Homard d'Amérique (3 128 t)
Plie grise (192 t)		Buccin (566 t)
Plie rouge (188 t)		Pétoncle (292 t)
Flétan de l'Atlantique (125 t)		Crabe commun (environ 1765 t)
Plie canadienne (98 t)		Autres mollusques et crustacés (crabe araignée, mye, moule, mactre, couteau, etc.) (environ 335 t)
Autres poisson de fond (merluche blanche, limande à queue jeune, loup de mer, baudroie, etc.) (235 t)		

3.1.1 Importance régionale du secteur de la capture

La région GÎM est sans conteste la principale région de pêche maritime au Québec. Elle peut être subdivisée en deux sous-régions distinctes par leur géographie, leur histoire et par leurs activités économiques: la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine.

Gaspésie

En 2005, les débarquements gaspésiens représentaient plus de la moitié (54,0 %) des débarquements québécois en quantité et 46,7 % en valeur. Pour l'ensemble de la région gaspésienne, soit de Cap-Chat à Matapédia, les débarquements totaux atteignaient 30 657 tonnes en 2005 pour une valeur de plus de 71 M\$ ([Annexe 1](#)). Par rapport à 2004, ceci représentait une baisse de 13,2 % en volume et de 22,9 % en valeur.

En 2005, les débarquements de pêche commerciale ont été effectués dans près d'une trentaine de ports gaspésiens ([Annexe 3](#)). Les plus importants, en termes de volume et de valeur, sont ceux de Rivière-au-Renard (12 775 tonnes pour 19,5 M\$), Sainte-Thérèse-de-Gaspé (3 635 tonnes pour 12,6 M\$) et Grande-Rivière (3 514 tonnes pour 8 M\$). À l'échelle du Québec, ces ports se classaient respectivement 1^{er}, 2^e et 3^e en termes de volume et 1^{er}, 3^e et 5^e en termes de valeur.

À la fin des années 1980 et au début des années 1990, les volumes débarqués ont diminué considérablement, passant de près de 50 000 tonnes en 1987 à 21 000 tonnes en 1995. Entre 1995 et 2004, les volumes débarqués ont augmenté pour atteindre près de 35 000 tonnes en 2004. La diminution de près de 4 000 tonnes observée en 2005 par rapport à 2004 est principalement attribuable à la diminution des débarquements de crevette nordique.

De façon générale, depuis les années 1980, la valeur des débarquements s'est accrue ([Figure 3](#)). En 2005, elle se situait au-delà de la moyenne historique 1984-2005. Des diminutions importantes de valeur ont cependant eu lieu à la fin des années 1980 et entre 1995 et 1998. La diminution de la valeur des débarquements de poissons de fond à la fin des années 1980, de

même que les fluctuations dans les prix de la crevette et du crabe des neiges expliquent cette situation.

Tableau 6. Débarquements totaux (volume en tonnes métriques et valeur en milliers de dollars) pour l'ensemble de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine en 1986, 1995 et 2005. 0: indique des valeurs inférieures à la moitié de la plus petite unité utilisée et -: indique des valeurs nulles.

	Total Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine					
	1986		1995		2005	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
Morue	27 167	13 599	364	498	1 434	1 531
Aiglefin	96	77	4	2	0	0
Sébaste	9 708	2 329	10	4	219	180
Flétan Atlantique	164	410	62	383	125	715
Plie canadienne	3 214	1 784	265	227	98	76
Plie grise	469	436	13	18	192	196
Plie rouge	241	141	71	63	188	165
Plies (non spécifiées)	-	-	-	-	1	0
Flétan du Groenland	2 201	1 732	1 133	1 910	1 853	3 939
Merluche Blanche	447	91	9	5	7	4
Loup de mer	58	13	1	0	0	0
Autres poissons de fond	81	38	164	124	227	178
Total poissons de fond	43 848	20 648	2 095	3 236	4 344	6 986
Hareng	2 983	785	5 796	1 079	4 809	1 349
Maquereau	2 820	787	3 353	1 032	1 000	551
Thon rouge	2	5	-	-	-	-
Anguille	1	1	5	30	0	0
Saumon	1	9	-	-	-	-
Éperlan	23	14	4	21	-	-
Capelan	1	1	3	0	-	-
Autres espèces pélagiques et de l'estuaire	11	3	143	57	19	2
Total espèces pélagiques et de l'estuaire	5 841	1 606	9 303	2 220	5 827	1 904
Mye	63	119	328	446	0	0
Palourde	64	45	9	7	-	-
Moule	15	27	68	150	-	-
Pétoncle	333	499	743	1 414	292	587
Buccin	14	5	68	50	566	575
Homard	2 138	12 776	3 268	33 856	3 128	44 075
Crevette	3 963	6 786	7 914	13 259	13 149	17 777
Crabe des neiges	9 393	16 826	7 466	59 818	10 332	43 504
Autres mollusques et crustacés	1	0	917	494	2 097	1 725
Total mollusques et crustacés	15 983	37 082	20 783	109 492	29 564	108 245
Autres items	0	1	60	64	18	18
Total	65 673	59 340	32 240	118 537	39 751	117 151
% par rapport à l'ensemble du Québec	73,0	69,1	67,5	66,9	70,1	77,0

(Source: MPO, Services des statistiques)

La haute valeur des crustacés, principalement du crabe des neiges et du homard a permis à la Gaspésie d'accroître la valeur de ses débarquements par rapport à ceux réalisés lors de la période précédant l'effondrement des stocks de poissons de fond du début des années 1990 (MPO, 2004b). Depuis 2002, la valeur moyenne des débarquements a été de près de 80 M\$.

Principales espèces exploitées

En termes de volume, la crevette, le crabe des neiges, le hareng, le flétan noir et la morue sont les principales espèces débarquées en Gaspésie (Figure 2). À eux seuls, la crevette et le crabe des neiges représentent près de 70 % des volumes totaux débarqués avec plus de 21 300 tonnes en 2005. Actuellement, les débarquements de poissons de fond sont composés essentiellement de flétan noir (1 832 tonnes), principalement débarqué dans les secteurs de Gaspé Nord et de Gaspé Est. Les débarquements de morue, qui avoisinaient 25 000 tonnes au milieu des années 1980, atteignaient seulement 1 282 tonnes en 2005.

En termes de valeur au débarquement, le crabe des neiges est la principale espèce, en raison de son prix élevé. Cette valeur atteignait 34,3 M\$ en 2005, soit près de 50 % de la valeur totale des débarquements gaspésiens. Viennent ensuite, en ordre décroissant d'importance, la crevette (17,8 M\$), le homard (10,9 M\$) et le flétan du Groenland (3,9 M\$). Les figures 4 et 5 présentent les principales espèces débarquées (en quantités et en valeurs) dans chacune des sous-régions gaspésiennes, en 2005.

On remarque des disparités régionales dans le volume et la valeur des débarquements de même que dans les principales espèces capturées selon les secteurs de la Gaspésie. En 2005, dans le secteur de Gaspé Nord, les débarquements totalisaient 3 552 tonnes pour une valeur de 6,1 M\$. Ceci représentait 6,3 % du volume québécois et 4,0 % de la valeur des débarquements québécois. Les principales espèces exploitées dans Gaspé Nord sont la crevette, le flétan noir et le crabe des neiges (plus de 95 % de la valeur totale des débarquements). La crevette représente à elle seule plus de 60 % du volume et plus de 50 % de la valeur des débarquements.

C'est dans le secteur de Gaspé Est que sont débarqués les volumes les plus élevés de la région. En 2005, les débarquements totalisaient 13 638 tonnes pour une valeur totale de 18,5 M\$, soit 24 % du volume total des débarquements québécois et 14 % de leur valeur. Encore une fois, les principales espèces débarquées sont la crevette, qui représente à elle seule tout près de 70 % de la valeur totale des débarquements, le flétan noir et le crabe des neiges. Les débarquements, principalement ceux de crevette, y sont beaucoup plus importants que dans le secteur de Gaspé Nord. La morue et le homard contribuent également aux débarquements totaux, bien que dans une moindre mesure (6,7 %).

Le secteur de Gaspé-Est est celui qui a été le plus affecté par le moratoire de la pêche aux poissons de fond. Les débarquements de morue et de plie canadienne ont diminué de 90 % par rapport à ce qu'ils étaient à la fin des années 1980. Dans ce secteur, comme ailleurs, Depuis le milieu des années 1990, dans ce secteur comme ailleurs, les pêcheries se sont également orientées vers d'autres espèces, telles que le flétan noir, la crevette et le crabe des neiges.

Le secteur de Gaspé Sud est le plus important de la Gaspésie du point de vue de la valeur des débarquements, et ce, principalement en raison du crabe des neiges qui en représente près de 70 % (MPO, 2004b). Dans ce secteur, en 2005, les débarquements atteignaient 10 729 tonnes pour un total de 34,6M\$, soit 18,9 % du volume et 22,8 % de la valeur des débarquements

québécois. Le crabe des neiges et le homard représentent à eux seuls près de 60 % du volume et plus de 90 % de la valeur des débarquements de ce secteur. Le hareng constitue également une espèce importante en termes de volume, représentant plus de 30 % des débarquements, alors qu'en valeur, il atteint seulement 0,8 M\$.

En 2005, dans la baie des Chaleurs, les débarquements atteignaient 2 738 tonnes pour une valeur de 9 M\$. Ceci représente 4,8 % du volume des débarquements québécois et 5,9 % de leur valeur. Le crabe des neiges et le homard sont les principales espèces débarquées en termes de valeur, alors qu'en termes de volume, on retrouve en ordre décroissant d'importance le crabe des neiges, le hareng et le maquereau. L'[annexe 2](#) et les [annexes 4 à 8](#) présentent, à titre comparatif, pour chacun des secteurs et pour l'ensemble de la Gaspésie, les principales espèces débarquées en termes de volume et de valeur en 1986, 1995 et 2005.

Îles-de-la-Madeleine

Les Îles-de-la-Madeleine constituent le second secteur en importance au Québec, en termes de valeur (MPO, 2004a). En 2005, les débarquements atteignaient 9 094 tonnes pour une valeur de 46,1 M\$ ([Annexe 1](#)). Ceci représentait une baisse de 18,7 % en quantité et de 10,3 % en valeur par rapport à 2004. En 2005, les débarquements madelinieniens représentaient 16 % des débarquements totaux du Québec en volume et plus de 30 % en valeur.

En 2005, les débarquements de pêche commerciale ont été effectués dans une dizaine de ports. Les plus importants, en termes de volume et de valeur, sont ceux de Cap-aux-Meules (3 344 tonnes pour 10,8 M\$), Grande-Entrée (2 213 tonnes pour 14,6 M\$) et Étang-du-Nord (718 tonnes pour 4,6 M\$). À l'échelle du Québec, ces ports se classaient respectivement 4^e, 5^e et 15^e en termes de volume et 4^e, 2^e et 8^e en termes de valeur.

À la fin des années 1980 et au début des années 1990, les volumes débarqués ont diminué considérablement, passant de plus de 26 000 tonnes en 1987 à 11 000 tonnes en 1995 ([Figure 3](#)). Entre 1995 et 2004, les volumes débarqués ont été relativement stables (11 000 à 13 000 tonnes). La diminution observée en 2005 (9 000 tonnes) est principalement attribuable à la diminution des débarquements des principales espèces pélagiques (hareng et maquereau). Depuis les années 1980, la valeur des débarquements s'est accrue significativement. En 2005, elle se situait au-delà de la moyenne historique 1984-2005. Les prix élevés du crabe et du homard expliquent cette tendance (MPO, 2004a). Depuis 2002, la valeur moyenne des débarquements a été de 45 M\$.

Principales espèces exploitées

En termes de volume, le homard et le crabe des neiges sont les principales espèces débarquées aux Îles-de-la-Madeleine ([Figure 2](#)). À elles seules, ces deux espèces représentent plus de 50 % des volumes totaux débarqués avec plus de 4 500 tonnes en 2005. Il est à noter qu'en 2004, ces deux espèces ont été dépassées, en termes de volume, par le hareng (3 065 tonnes en 2004 contre 1 048 en 2005). Les débarquements de maquereau, importants à la fin des années 1990 et au début des années 2000, n'atteignaient plus que 695 tonnes en 2005. En termes de valeur au débarquement, le homard demeure toujours la principale espèce, en raison de son prix élevé. Cette valeur atteignait 33,2 M\$ en 2005, soit plus des deux tiers de la valeur totale des débarquements. Viennent ensuite, en ordre décroissant d'importance, le crabe et les autres mollusques et crustacés (pétoncle, buccin, moule, mye, palourde et autres).

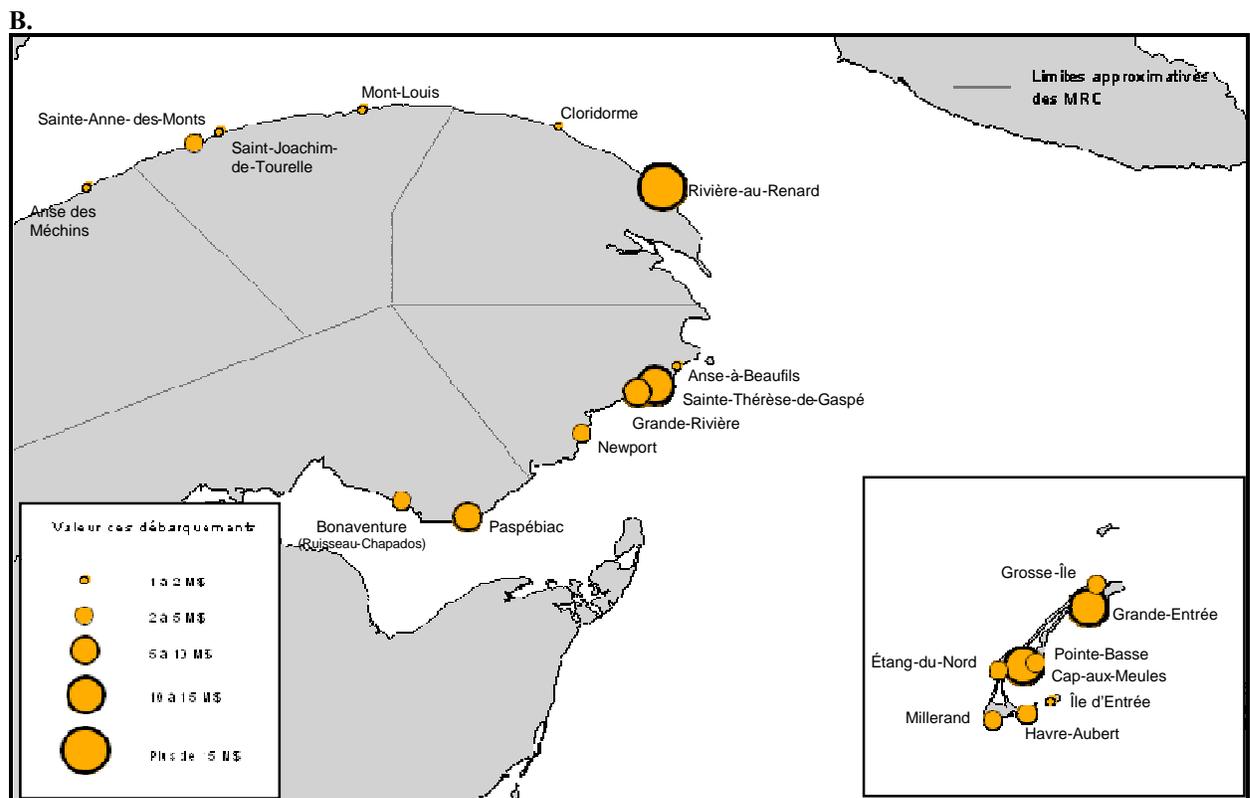
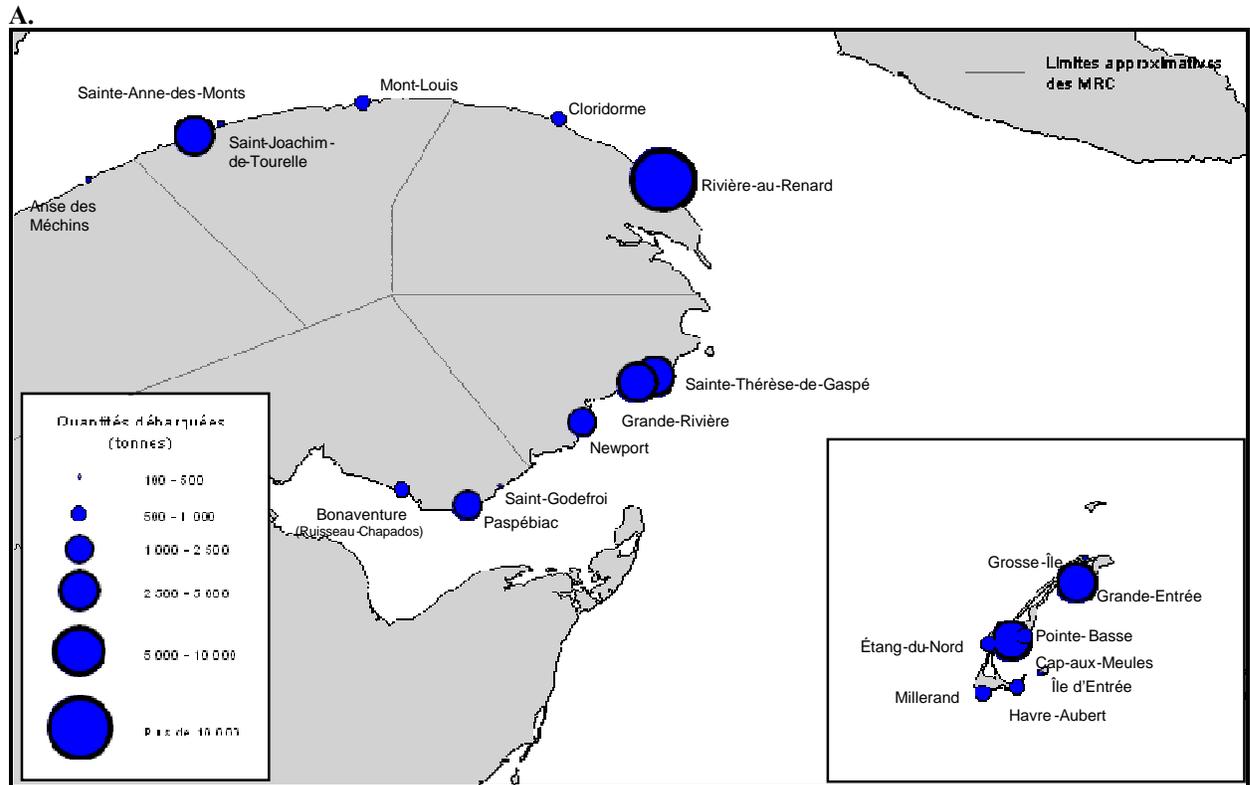
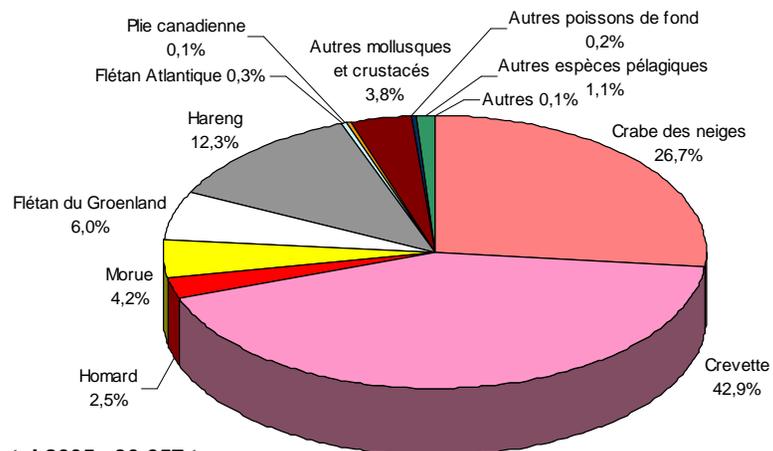


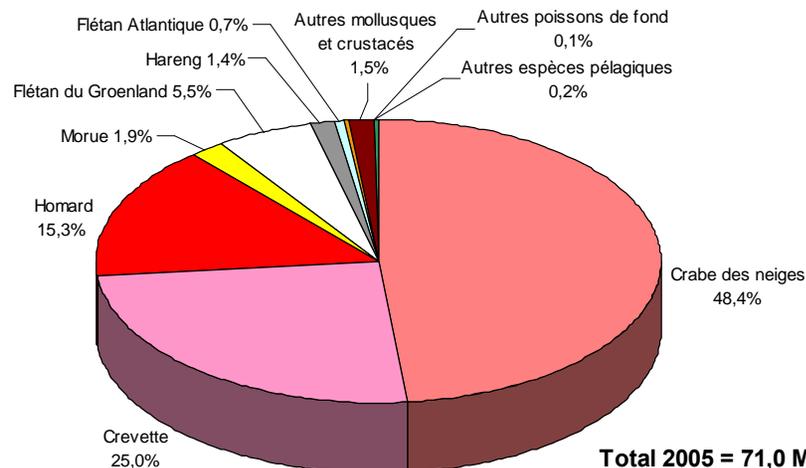
Figure 1. Principaux ports de débarquements en termes de volume (A) et de valeur (B) dans la région Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine en 2005. Les volumes et les valeurs sont disponibles à l'annexe 3 (autres années aussi en annexes).

Gaspésie – Volumes débarqués en 2005



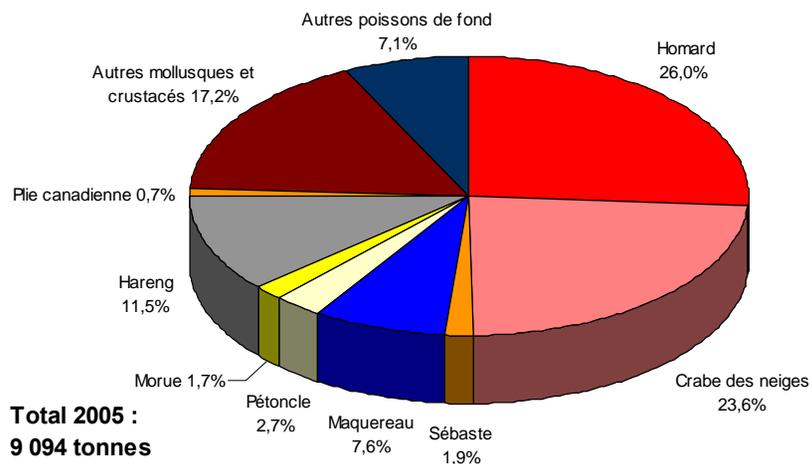
Total 2005 : 30 657 tonnes

Gaspésie – Valeur au débarquement en 2005



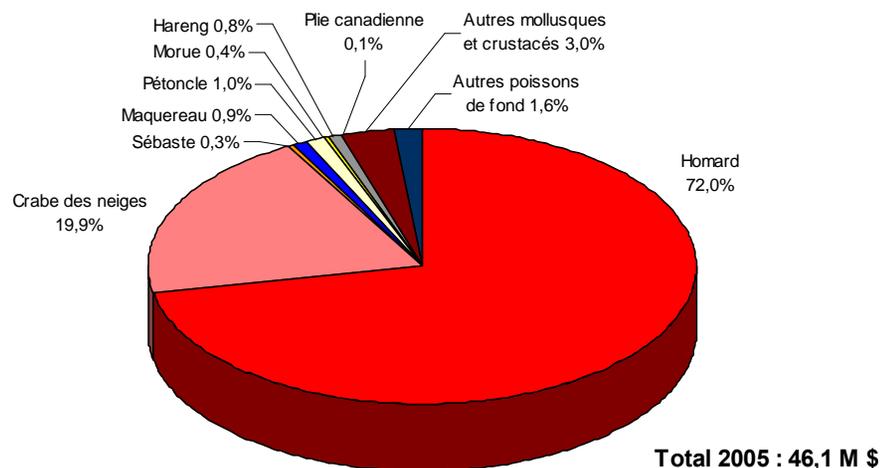
Total 2005 = 71,0 M \$

Îles-de-la-Madeleine - Volumes débarqués en 2005



Total 2005 :
9 094 tonnes

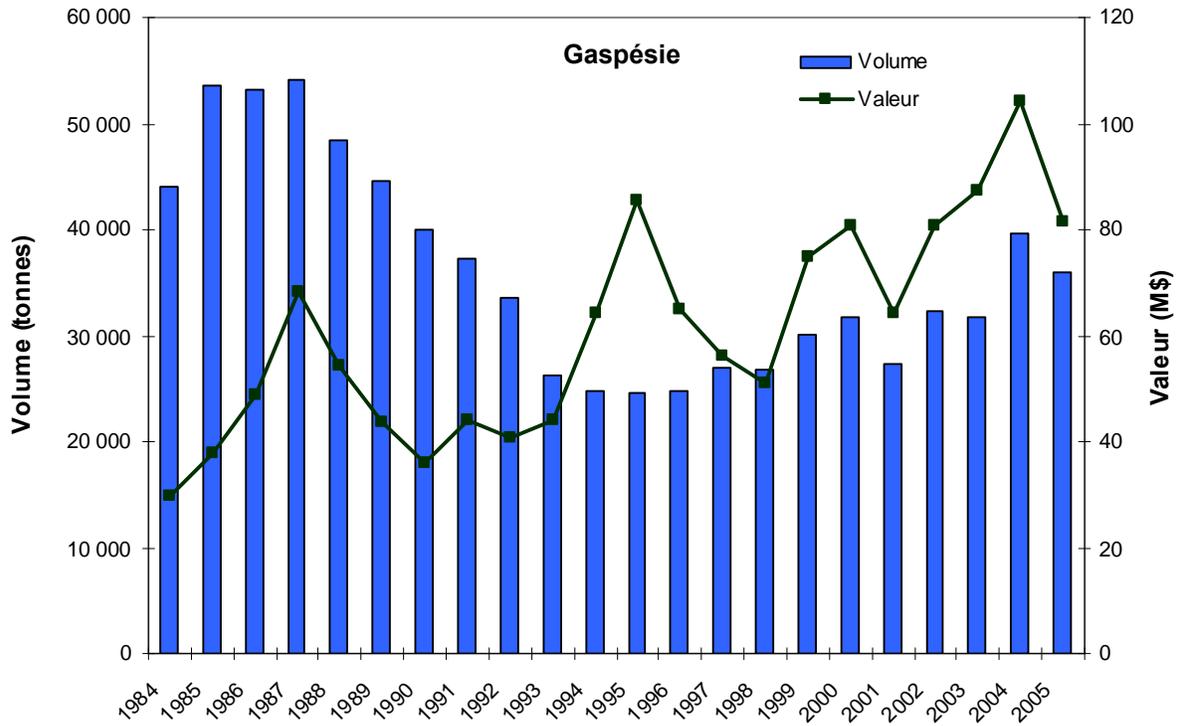
Îles-de-la-Madeleine - Valeur au débarquement en 2005



Total 2005 : 46,1 M \$

Figure 2. Principales espèces débarquées en volume et en valeur en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine en 2005 (Source: MPO, Services des statistiques)

A.



B.

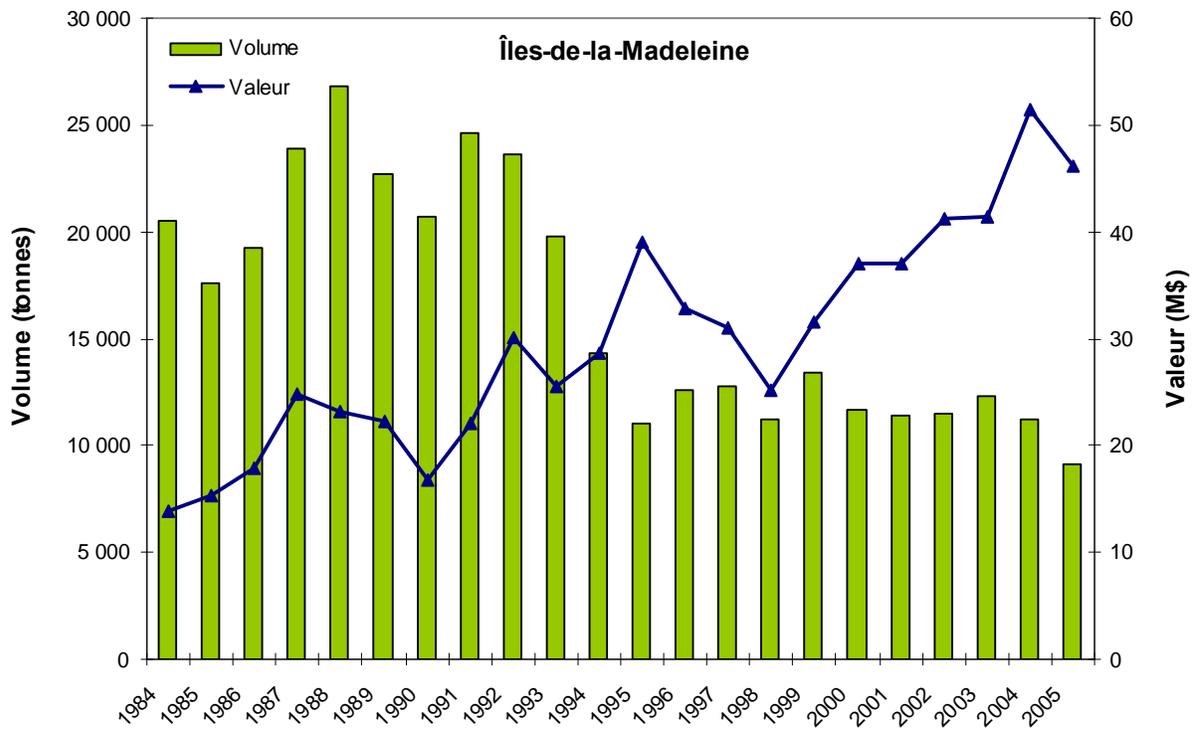
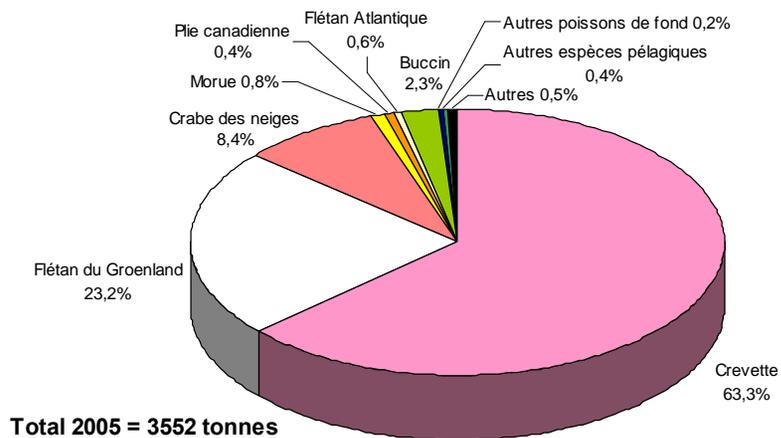
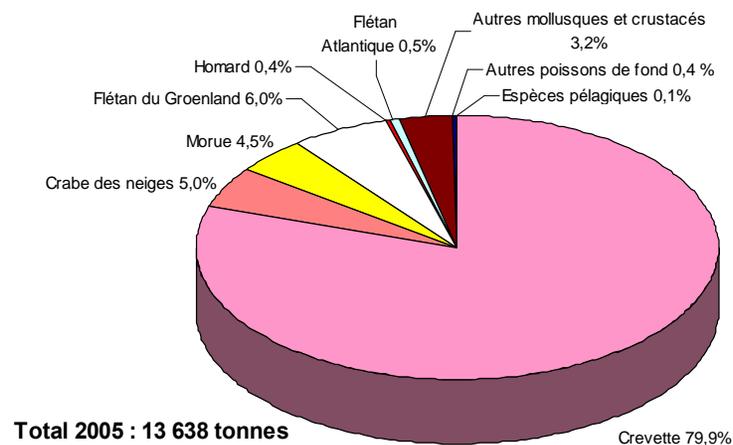


Figure 3. Évolution des débarquements en volume et en valeur entre 1984 et 2005 en Gaspésie (secteur Bic à Matapédia) (A) et aux Îles-de-la-Madeleine (B). (Source: MPO, Revues statistiques annuelles)

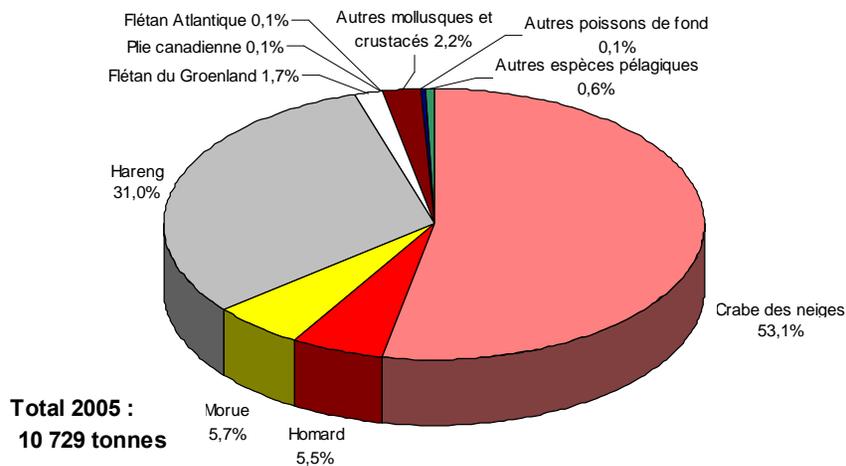
Gaspé Nord



Gaspé Est



Gaspé Sud



Baie-des-Chaleurs

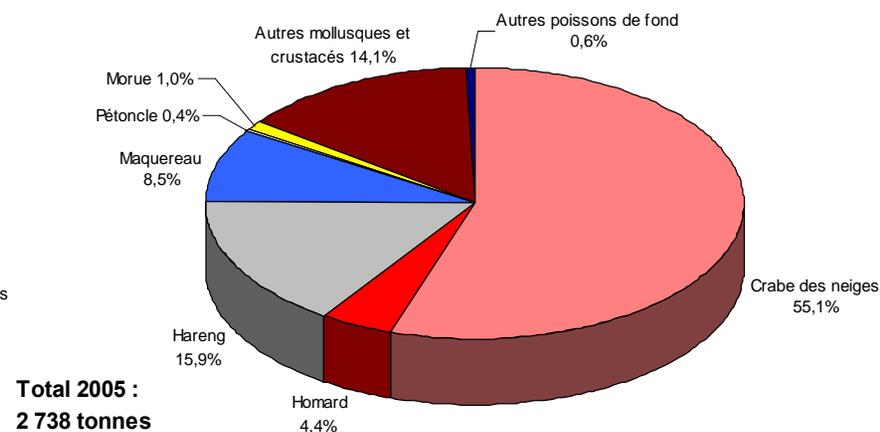
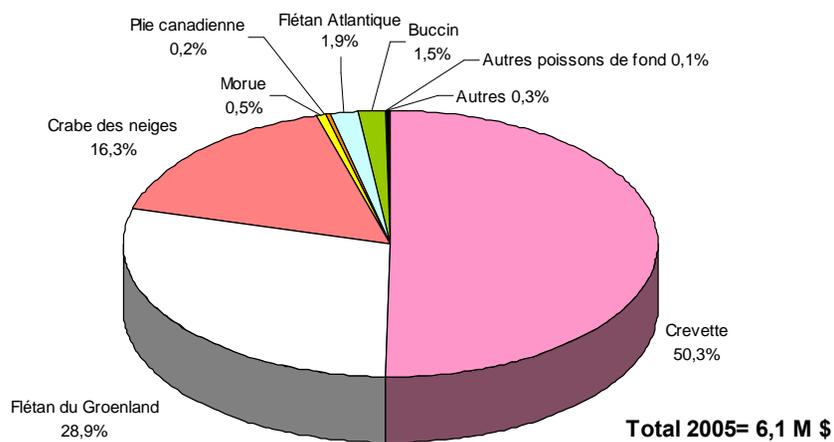
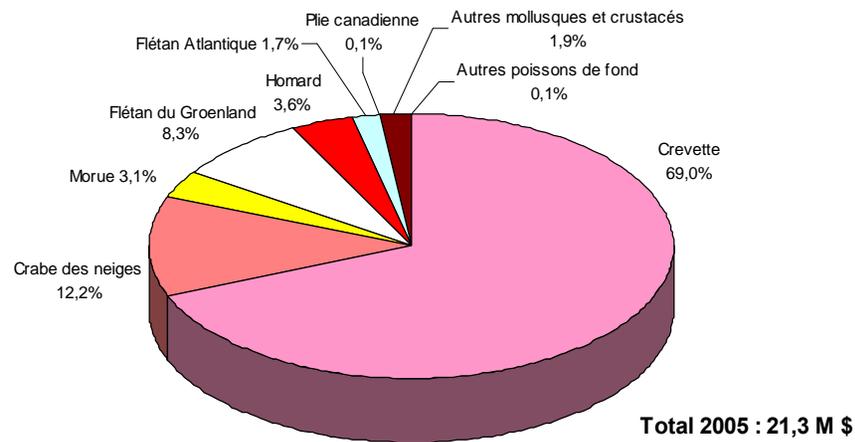


Figure 4. Principales espèces débarquées en volume dans les différents secteurs de la Gaspésie en 2005. (Source: MPO, Services des statistiques)

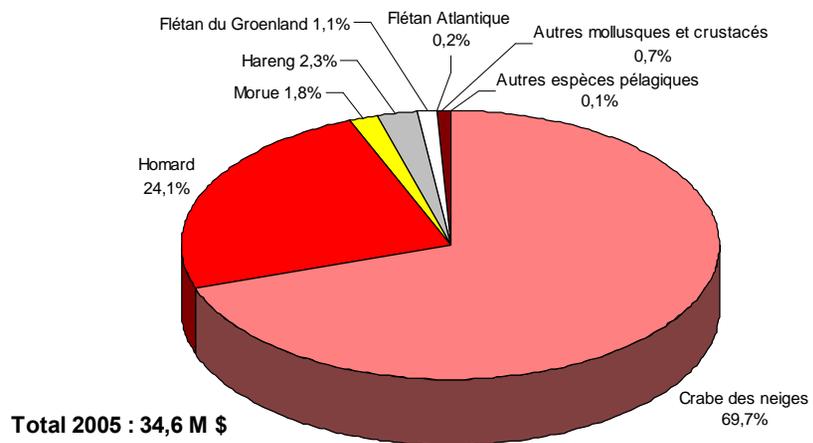
Gaspé Nord



Gaspé Est



Gaspé Sud



Baie-des-Chaleurs

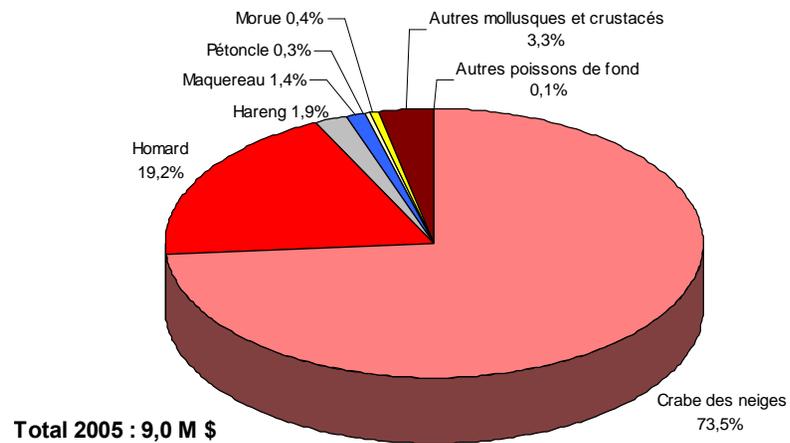


Figure 5. Principales espèces débarquées en valeur dans les différents secteurs de la Gaspésie en 2005. (Source: MPO, Services des statistiques)

La chasse au phoque constitue également une activité économique relativement importante aux Îles-de-la-Madeleine, celle-ci ayant généré plus de 1M\$ de revenus en 2004. Cette chasse a repris beaucoup d'importance depuis la fin des années 1980. En 2005, la chasse s'est déroulée sur quelques jours seulement, en raison du mauvais temps. Près de 15 000 bêtes ont été capturées par les chasseurs des Îles (MPO, 2007) pour une valeur totale de plus de 775 000 \$¹⁶. Il est à noter que les captures de phoque du Groenland varient énormément d'une saison à l'autre (MPO 2004a), et ce, en raison de la variabilité des conditions de glace à chacun des printemps. Le prix des peaux fluctue également considérablement d'année en année.

Les [annexes 2 et 9](#) présentent, à titre comparatif, les principales espèces débarquées en termes de volume et de valeur en 1986, 1995 et 2005 aux Îles-de-la-Madeleine.

3.1.2 Effectifs

En 2005, on dénombrait 807 pêcheurs actifs dans la région, soit environ les deux tiers des pêcheurs québécois ([Tableau 7](#)). L'âge de la plupart des pêcheurs de la région se situe entre 45 et 64 ans.

Tableau 7. Nombre de pêcheurs actifs et répartition en fonction de leur âge dans chaque secteur de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine en 2005.

	Gaspé Nord	Gaspé Est	Gaspé Sud	Baie des Chaleurs	Total Gaspésie	Îles-de-la-Madeleine	Total Québec
Groupe d'âge							
moins de 25	2	0	0	0	2	1	7
25 à 34	4	5	14	7	30	39	87
35 à 44	5	15	54	15	89	116	303
45 à 64	31	43	148	45	267	215	744
65 et plus	5	6	17	3	31	17	91
Total	47	69	233	70	419	388	1232
% par rapport au Québec	3,8%	5,6%	18,9%	5,7%	34,0%	31,5%	

(Source: MPO, Services des statistiques)

Entre 1985 et 2005, le nombre de pêcheurs dans la région a diminué de plus de 30 %. Toutefois, au cours de cette même période, le nombre total de permis émis est demeuré relativement stable, ce qui implique que le nombre de permis détenus par pêcheur a augmenté. Il est à noter que les pêcheurs détenteurs de permis enregistrés auprès du MPO ne sont pas nécessairement tous actifs, ainsi, un grand nombre de permis sont inactifs. Un total de 3 845 permis de pêche commerciale a été émis dans la région en 2005, soit 1 878 pour des pêcheurs de la Gaspésie et 1 967 pour des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine ([Figure 6 et Annexe 10](#)). En 2005, 52 permis de chasse au phoque ont été émis en Gaspésie et 930 aux Îles-de-la-Madeleine.

Depuis 1995, on observe une certaine stabilité du nombre de bateaux de pêche actifs. En 2005, on en dénombrait près de 900 mesurant pour la plupart moins de 45 pieds ([Tableau 8](#)).

Depuis la fin des années 1990, on remarque un vieillissement quasi constant de la flotte. Dans la région, la plupart des bateaux sont âgés de plus d'une quinzaine d'années. Le vieillissement qui affecte les flottes peut être compensé par des radoubs (rénovations majeures) qui permettent d'augmenter la durée de vie utile des bateaux.

¹⁶ Valeur calculée pour un prix au débarquement de 52\$ la peau (GREMM, 2006).

Tableau 8. Bateaux québécois actifs dans la région en 2005. Il est à noter qu'un bateau peut être actif dans plus d'un secteur maritime à la fois mais qu'il est comptabilisé une seule fois au niveau du total québécois. Les totaux annuels des quatre secteurs de la Gaspésie de même que le total québécois de 1986 n'ont pas été comptabilisés.

Bateaux québécois actifs		Gaspé NORD	Gaspé EST	Gaspé SUD	Baie des Chaleurs	Îles-de-la-Madeleine	Total québécois
2005	Groupe de longueur						
	Moins de 35'	13	25	150	54	100	543
	35' à 44'11"	28	14	68	22	264	497
	45' à 64'11"	12	60	57	7	24	195
	65' à 99'11"	1	15	1	3	1	20
	100' et plus	-	-	-	-	-	-
	Total	54	114	276	86	389	1255
1995	Groupe de longueur						
	Moins de 35'	20	31	192	76	231	696
	35' à 44'11"	22	14	50	28	159	371
	45' à 64'11"	14	45	46	11	16	158
	65' à 99'11"	-	13	1	-	-	9
	100' et plus	-	-	-	-	-	-
	Total	56	103	289	115	406	1234
1986	Groupe de longueur						
	Moins de 35'	50	86	229	91	274	
	35' à 44'11"	20	17	63	18	114	
	45' à 64'11"	21	62	96	16	17	
	65' à 99'11"	9	10	2	3	6	
	100' et plus	-	-	-	-	8	
	Total	100	175	390	128	419	

(Source: MPO, Services des statistiques)

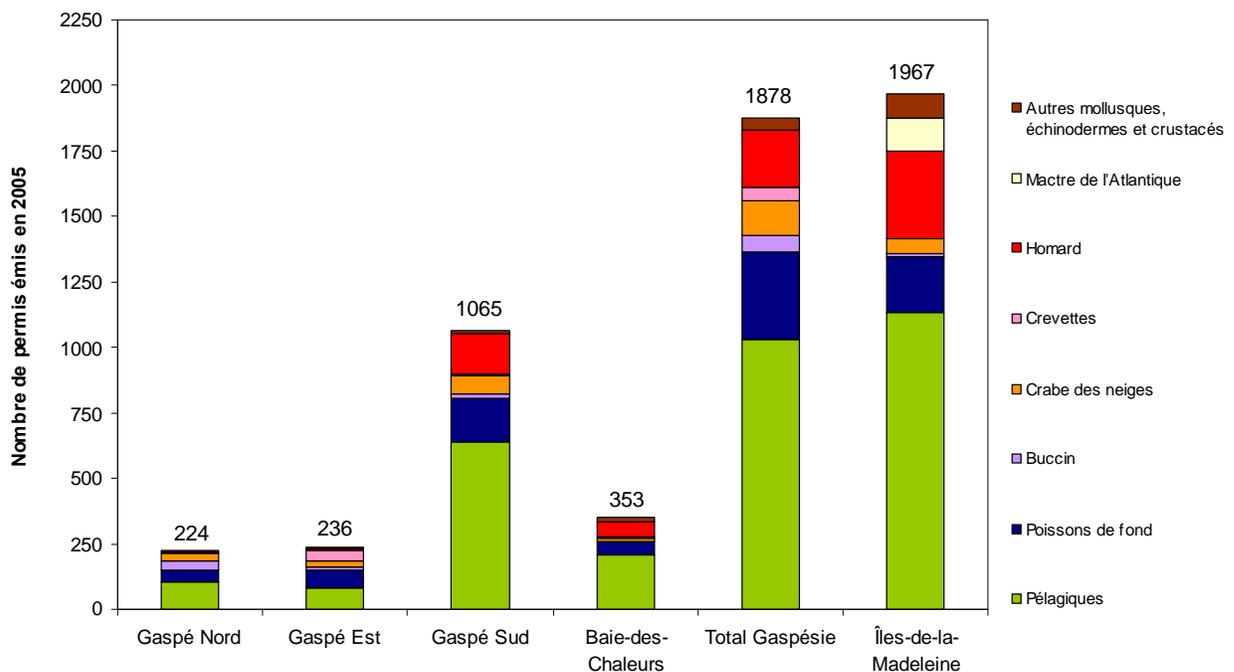


Figure 6. Nombre de permis et répartition par espèces en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine en 2005. (Source: MPO, Services des statistiques)

Gaspésie

En Gaspésie, plus de 85 % des entreprises de pêche ont pour principale activité la pêche des crustacés. En 2003, dans le secteur compris entre Bic et Matapédia (soit la Gaspésie telle que définie dans les documents du MPO), la pêche des crustacés constituait la principale activité de 375 entreprises de pêche sur 436. De ce nombre, 205 entreprises, soit 47 %, oeuvraient principalement dans la pêche du homard, 199 étaient actives dans la pêche du crabe des neiges et 51 dans la pêche de la crevette. Au total, en 2003, le secteur de la capture regroupait près de 1 500 pêcheurs et aides-pêcheurs entre Bic et Matapédia (MPO, 2004b).

En 2005, en Gaspésie (de Cap-Chat à Matapédia), on dénombrait 419 pêcheurs actifs, pour la plupart (63,7 %) âgés de 45 à 64 ans. Un peu moins de 30 % des pêcheurs étaient âgés de moins de 45 ans et 7,4 % étaient âgés de plus de 65 ans. La répartition des pêcheurs selon l'âge dans la région était comparable à la répartition québécoise. Fait à souligner, c'est dans le secteur de Gaspé Nord que la proportion de pêcheurs âgés de 45 ans et plus était la plus élevée alors que c'est aussi dans ce secteur que l'on retrouvait la plus grande proportion de pêcheurs âgés de moins de 35 ans.

En 2005, en Gaspésie, un total de 1 878 permis de pêche a été émis, soit 1 733 pour des pêcheurs à engins fixes et 145 pour des pêcheurs à engins mobiles ([Annexe 11](#)). De ce nombre, 331 autorisaient la capture du poisson de fond, 1032 la capture de poissons pélagiques (hareng, maquereau, thon et poissons utilisés comme appâts) et 515 la capture de mollusques, échinodermes et crustacés (dont 218 pour la pêche au homard).

Entre 1985 et 2005, le nombre de pêcheurs en Gaspésie a diminué de plus de moitié (MPO, 2004b). Au cours de cette même période, le nombre de permis émis a diminué d'environ 25 %. Ainsi, le nombre moyen de permis détenus par pêcheur est passé de 2,5 en 1985 à 4,3 en 2003 (MPO, 2004a).

Il est à noter qu'une grande partie des permis détenus par les pêcheurs sont généralement inactifs. En 2003, en Gaspésie, il semble que seulement 35 % des permis étaient exploités et que cette proportion était relativement stable depuis le début des années 1990 (MPO, 2004b).

Depuis 1995, on observe également une certaine stabilité du nombre de bateaux de pêche actifs ([Tableau 8](#)). En 2005, on en dénombrait environ 500. La majorité des bateaux actifs mesurent moins de 35 pieds. Dans l'ensemble, la répartition des bateaux actifs selon leur taille a légèrement changé depuis 1995. Une faible diminution du nombre de bateaux de moins de 35 pieds a été observée au profit d'une augmentation du nombre de bateaux de 35 à 45 pieds et de 45 à 65 pieds. Le nombre de bateaux de plus de 65 pieds a lui aussi augmenté dans les dernières années.

On observe des différences dans la taille des bateaux en fonction des secteurs et des différentes pêcheries. Dans le secteur de Gaspé Nord, plus de la moitié (51,9 %) des bateaux actifs mesurent entre 35 et 45 pieds. Dans le secteur de Gaspé Est, les bateaux sont proportionnellement plus gros: plus de la moitié (52,6 %) mesurent entre 45 et 65 pieds. Du côté sud, secteur dominé par la pêche du homard, 54,3 % des bateaux actifs mesurent moins de 35 pieds. En quantité cependant, il y a presque autant de bateaux de 45 à 65 pieds actifs dans Gaspé Sud que dans Gaspé Nord. Enfin, c'est dans la baie des Chaleurs que les bateaux sont proportionnellement les plus petits: 62,8 % des bateaux mesurent moins de 35 pieds.

Îles-de-la-Madeleine

La répartition des entreprises de pêche selon la principale espèce débarquée fait ressortir toute l'importance du homard pour les Îles-de-la-Madeleine (MPO 2004a). En 2003, la pêche du homard était la principale activité de 324 entreprises de pêche sur 382 (soit 84,8 %). Les entreprises restantes étaient actives principalement dans le crabe des neiges (42), dans les poissons pélagiques (7) et dans l'exploitation d'une autre espèce (9) (MPO, 2004a). En 2003, le secteur de la capture regroupait près de 1 100 pêcheurs et aides-pêcheurs aux Îles-de-la-Madeleine (MPO, 2004a).

En 2005, on dénombrait 388 pêcheurs actifs. L'âge de plus de la moitié de ces pêcheurs, soit 55,4 %, se situait entre 45 et 64 ans, 10,4 % étaient âgés de moins de 35 ans et 29,9 % avaient entre 35 et 44 ans. Il est à noter que la proportion des pêcheurs âgés de moins de 45 ans, soit un peu plus de 40 %, était supérieure à celle de la Gaspésie (28,9 %) et à celle de l'ensemble du Québec (32,2 %).

En 2005, un total de 1967 permis de pêche a été émis, soit 1857 pour des pêcheurs à engins fixes et 110 pour des pêcheurs à engins mobiles. De ce nombre, 216 autorisaient la capture du poisson de fond, 1132 la capture de poissons pélagiques (hareng, maquereau, thon et poissons utilisés comme appâts) et 619 la capture de mollusques et crustacés (dont 330 seulement pour la pêche au homard).

Entre 1985 et 2005, le nombre de pêcheurs a diminué de près de 15 % alors que le nombre total de permis émis a augmenté de plus de 45 %. Ceci implique que le nombre moyen de permis détenus par pêcheur a augmenté, passant de 3 en 1985 à plus de 4,5 en 2003 (MPO, 2004a).

En 2003, seulement 44 % des permis émis étaient exploités (MPO, 2004a). Il semble que ce taux ait été relativement stable, aux alentours de 50 %, au milieu des années 1990 pour ensuite diminuer au début des années 2000. Le taux d'utilisation des permis est grandement influencé par le taux d'activité dans la pêche aux poissons pélagiques (MPO, 2004a).

Depuis le début des années 1990, le nombre total de bateaux de pêche actifs suit une tendance légèrement à la baisse (MPO, 2004a). En 2005, il y avait 378 bateaux de pêche actifs. Le nombre de bateaux actifs de moins de 35 pieds a diminué de plus de moitié durant la même période, ce nombre étant est passé de 231 en 1995 à seulement 99 en 2005. Cette diminution a été compensée par une augmentation du nombre de bateaux actifs de 35 à 45 pieds qui est passé de 159 à 257. Le nombre de bateaux actifs de plus de 45 pieds est, quant à lui, demeuré relativement stable depuis 1990. En 2005, on en dénombrait 21 entre 45 et 65 pieds et un seul de plus de 65 pieds.

3.1.3 Premières Nations

Il y a quatre Premières Nations actives dans la pêche commerciale en Gaspésie, soit les Micmacs de Gesgapegiag, les Micmacs de Gespeg, les Micmacs de Listuguj et les Malécites de Viger. De façon générale, depuis le jugement Marshall en 2000, les activités de pêche commerciale des Premières Nations de la Gaspésie ont progressé rapidement (MPO, 2004b). Au début des années 2000, la principale activité était la pêche à la crevette avec des débarquements de plus de 1 350 tonnes et des revenus de pêche de près de 2 M\$. Depuis, les activités de ces nations se sont

étendues à d'autres pêcheries notamment celles de crabe des neiges, celle de crabe commun et celle de homard.

En 2003, les Premières Nations de la Gaspésie ont utilisé une vingtaine de bateaux pour l'exploitation de leurs permis de pêche commerciale et ont employé près de 100 pêcheurs et aides-pêcheurs (autochtones et non autochtones). Les principales espèces débarquées, en termes de volume, étaient la crevette, le crabe des neiges, le crabe commun et le homard. En termes de valeur, le crabe des neiges était la principale espèce débarquée (MPO, 2004b).

3.1.4 Perspectives sur l'état des stocks et contraintes

Le [tableau 9](#) résume la situation des principaux stocks pêchés dans la région. On constate que les stocks « traditionnels » (poissons de fond) peuvent être considérés comme « effondrés » et que les perspectives de rétablissement à moyen terme sont, au mieux, faibles.

Tableau 9. Situation et perspectives des différents stocks.

Catégorie	Stocks	Situation	Perspectives
Poissons de fond			
	Morue	Les deux stocks sont sous la limite de conservation.	Pas de perspective de rétablissement à moyen terme (pronostic sombre pour le sud du golfe)
	Plie grise	À son plus bas niveau historique Captures actuelles considérées comme non soutenables	Pas de perspective de rétablissement à moyen terme
	Plie canadienne	Stock totalement effondré	Pas de perspective de rétablissement à moyen terme
	Flétan noir (« turbot »)	Stock en récupération Indicateurs positifs mais il est vraisemblable que l'on est proche du niveau de capture soutenable	Maintien (ou augmentation marginale) des captures actuelles
Poissons pélagiques			
	Hareng (composante du printemps)	Stock en dessous du seuil de conservation	Actuellement, faible perspective de rétablissement
	Hareng (composante d'automne)	Population en bonne condition (biomasse très au-dessus du seuil de conservation)	Bonnes perspectives futures (mais marché?)
	Maquereau	Biomasse élevée mais en déclin	Pêche opportuniste
Invertébrés			
	Crabe des neiges	La biomasse connaît des fluctuations naturelles d'abondance: devrait diminuer au cours des prochaines années	Pêche lucrative mais fluctuation importante des prix, indépendamment des captures
	Crevette	Stocks en bonne santé à un niveau élevé Maximum sans doute atteint	Le problème se situe au niveau des marchés en raison de la concurrence asiatique
	Homard	Des difficultés locales en Gaspésie, mais les stocks paraissent généralement en bon état Mortalité par pêche trop élevée	Les économies locales deviennent très dépendantes de cette espèce et peuvent être fragilisées

Poissons de fond

Les deux stocks de morue (qui ont longtemps été l'épine dorsale de l'activité halieutique) sont dans un état très précaire, les niveaux de biomasse étant très inférieurs au seuil de conservation. Dans le nord du golfe (stock 3Pn4RS), les captures ont dépassé les 100 000 t en 1983, pour une biomasse reproductrice de 380 000 t. Depuis la fin du premier moratoire, en 1997, les captures ont oscillé entre 3 000 et 7 500 t, et la biomasse reproductrice en 2007 a été estimée à 44 000 t.

Il existe quelques indicateurs signes positifs mais qui ne se feront sentir, s'ils sont confirmés, que d'ici 5 à 10 ans. La situation de celui du sud du golfe (stock 4T4Vn) est particulièrement préoccupante puisque les biologistes estiment que, même en absence de pêche, la biomasse devrait continuer à décroître. La biomasse reproductrice est évaluée à 50 000 t, ce qui est le niveau le plus bas des 50 dernières années. *On peut donc considérer que la morue ne sera plus la base d'une économie halieutique.*

Pour la plie grise, les captures varient autour de 1 000 t, alors que l'on a connu des captures supérieures à 4 000 t entre les années 1960 et 1980. Les indices d'abondance sont actuellement inférieurs de 50 % par rapport à 1990. *La pêche actuelle est considérée comme non soutenable.*

La plie canadienne fait partie des espèces traditionnelles de base dans le golfe du Saint-Laurent. Les captures ont oscillé entre 7 000 et 10 000 t entre les années 1960-1985. Elles sont actuellement marginales, moins d'une tonne, et le stock connaît son plus bas niveau historique. Les captures de plies n'ont jamais fait partie de la base de l'économie (contrairement à la morue) mais correspondaient à des ressources d'appoint non négligeables. *Actuellement, on peut considérer que leur apport à l'économie est, au mieux, marginale, et que l'on ne pourra compter sur ces espèces à moyen terme.*

Le flétan atlantique peut paraître secondaire avec des captures de l'ordre de 400 t, mais cette espèce est importante localement, et notamment aux Îles-de-la-Madeleine. Les indicateurs actuels sont positifs, ce qui signifie que la pêche actuelle pourra se poursuivre. *Cette espèce est une ressource d'appoint pour les pêcheurs de poisson de fond, même avec un faible volume, car la valeur est élevée.*

Le flétan noir (« turbot ») est d'exploitation relativement récente. Il est pêché dans les zones profondes des chenaux (chenal Laurentien et autour d'Anticosti). Il n'y a pas eu d'évaluation formelle du MPO depuis 2005. Toutefois, les indicateurs sont généralement positifs. Les captures, depuis quelques années, oscillent entre 3 000 et 4 000 t, ce qui laisse à penser que l'on est au niveau maximum que peut tolérer la ressource (même si des augmentations sont possibles, elles n'atteindront pas de façon soutenable, les captures historiques qui ont avoisiné les 10 000 t à la fin des années 1980). Cette espèce constitue une ressource importante pour la région gaspésienne, en raison de la valeur débarquée et du nombre de pêcheurs impliqués.

Poissons pélagiques

Le stock de hareng du sud du golfe du Saint-Laurent est constitué d'une composante de printemps et d'une composante d'automne, qui ont des statuts différents et qui sont gérées de façon indépendante. Pour la composante de printemps, les captures de 2006 étaient de l'ordre de 2 000 t, alors que le total admissible de capture (TAC) était de 9 000 t. Les biologistes estiment que la biomasse reproductrice est inférieure à la limite de conservation. À l'inverse, les captures

de la composante d'automne ont dépassé les 50 000 t et on considère que la biomasse est très supérieure à la limite de conservation: cette composante serait donc en bonne santé.

La population de maquereau bleu est une vaste entité qui va de la Nouvelle-Angleterre (USA) au golfe du Saint-Laurent. Les pêcheurs de la région, particulièrement aux Îles-de-la-Madeleine, exploitent ces poissons en fin de migration. Comme le stock est exploité par les pêcheurs américains et par ceux de toutes les provinces riveraines du golfe et que l'enregistrement des captures n'est pas exhaustif, il est difficile d'avoir une idée précise de l'état du stock. Les biologistes pensent toutefois que les captures, qui ont dépassé les 50 000 t dans le golfe, en 2005, devraient diminuer dans les prochaines années. Pour la région, il s'agit toutefois d'une pêche opportuniste, puisque les captures de 2005 ont été de l'ordre de 1 000 t, essentiellement aux Îles-de-la-Madeleine, et ce, en raison surtout de la faiblesse du marché de cette espèce.

Crustacés

La pêche au crabe des neiges est devenue, en moins de 30 ans, une activité très lucrative. La principale zone exploitée est la « zone 12 » correspondant au sud-ouest du golfe et au plateau madelinien. Les « zones E et F » ont été créées en réponse à la crise du poisson de fond et correspondent aux accores du chenal Laurentien, au nord des Îles-de-la-Madeleine, mais il ne s'agit pas de populations distinctes. Ce stock connaît des cycles naturels d'abondance bien documentés. Un maximum a été atteint en 2005 et la biomasse devrait décroître jusqu'en 2011. Le stock peut être considéré comme en bonne santé et cela devrait se maintenir si les taux d'exploitation restent dans les limites de conservation. La question serait ici plus d'ordre économique et social: économique, car les prix sont très dépendants des marchés extérieurs (É.-U. principalement), et souvent reliés à l'état des ressources en Alaska; social, car les revenus élevés générés par cette pêche sont partagés par un relativement petit nombre d'acteurs, ce qui peut créer des disparités entre pêcheurs au sein d'une même communauté.

L'exploitation du homard est historiquement très ancienne. L'histoire, associée à la sédentarité de l'espèce, explique le système de gestion qui peut paraître complexe. Les seuls contrôles sont exercés sur l'effort de pêche (contrôle des « intrants » (nombre de permis et nombre de casiers par permis, saison) et associés à des mesures techniques: taille minimale légale, rejet en mer des femelles oeuvées. En Gaspésie, il existe trois zones de gestion du homard, divisées en 27 sous-zones. Chacune de ces sous-zones peut connaître une situation différente des autres. Globalement, les mesures récentes d'accroissement de la taille légale ont permis d'améliorer l'état biologique du stock. La mortalité par pêche apparaît toutefois toujours très élevée et des mesures de réduction de l'effort de pêche sont recommandées par les biologistes. Il n'y a qu'une seule zone de gestion aux Îles-de-la-Madeleine, où la pêche au homard est, depuis longtemps, une des principales activités de pêche et la principale depuis la crise du poisson de fond. Le constat général est le même qu'en Gaspésie, c'est à dire que les mesures de conservation ont porté fruit, et sans doute plus qu'ailleurs, mais que le taux d'exploitation reste très élevé. Dans l'ensemble, les stocks de la région semblent en bon état. Les revenus sont bons mais, au contraire du crabe, divisés entre beaucoup de pêcheurs. Compte tenu du contexte général de la pêche, les communautés maritimes de la région sont de plus en plus dépendantes de cette pêcherie, et ce, particulièrement aux Îles-de-la-Madeleine.

La pêche à la crevette a débuté véritablement en 1965. Cette espèce se retrouve dans les chenaux profonds du golfe ce qui a justifié la division du stock en quatre composantes: estuaire du Saint-

Laurent, Sept-Îles (à l'ouest de l'île d'Anticosti), Anticosti (comprenant le détroit Jacques-Cartier, au nord, et le chenal Laurentien) et le chenal Esquiman. Seules les trois premières zones concernent les pêcheurs de la région. Depuis 1990, les TAC et les captures ont régulièrement augmenté, malgré la croissance de l'effort de pêche, ce qui est considéré comme un bon signe. Les indices sont stabilisés depuis 2004, il est donc vraisemblable que l'on atteigne un niveau optimum. Les stocks paraissent en bonne santé. Le problème se situe au niveau des marchés en raison de la concurrence très forte des crevettes d'élevage de l'Asie et, de plus en plus, d'Amérique latine. Un processus d'éco-certification (selon les normes du Marine Stewardship Council) est en cours et devrait aider à garder ou à gagner de nouveaux marchés.

Autres espèces et espèces émergentes

Il existe une série d'espèces peu ou pas exploitées qui pourraient présenter un certain potentiel. L'exploitation de l'oursin vert connaît un intérêt cyclique. On commercialise, en fait, la gonade, produit fragile dont l'extraction demande des soins particuliers. Elle est destinée essentiellement, sinon exclusivement, au marché asiatique. Ce marché exige un produit frais, peu compatible avec les conditions climatiques locales (la gonade est à son meilleur quand les conditions climatiques sont les plus défavorables). Des techniques de conditionnement en élevage ont été mises au point, permettant d'approvisionner les marchés au moment opportun. Des produits dérivés, tel le beurre d'oursin, ont aussi été essayés. Les expériences industrielles ont été peu concluantes au Québec: une des entreprises, Echinord de Saint-Fabien, a fait faillite et Oursins Nordiques, de Baie-Comeau, s'est tournée vers d'autres activités.

Le concombre de mer est aussi sujet d'intérêt périodique, toujours pour le marché de l'Asie. Il n'y a aucune transformation au Québec. Il existe une entreprise au Nouveau-Brunswick qui fabrique du produit séché.

La pêche du crabe commun a connu une forte expansion dans les Provinces maritimes mais démarre plutôt lentement au Québec. L'exploitation du crabe araignée (*Hyas spp.*) a également été tentée mais correspond actuellement à une pêche occasionnelle et opportuniste.

En ce qui concerne les poissons, il s'agit d'espèces à abondance cyclique, tel l'aiguillat noir, ce qui ne permet pas le développement d'une industrie durable, ou d'espèces peu abondantes aux captures ponctuelles, comme la baudroie et la raie. Ces dernières ont une bonne valeur sur le marché mais le système de commercialisation actuel n'est pas adapté à la gestion de très faibles débarquements répartis sur de grandes distances géographiques.

3.2 La transformation et la commercialisation

3.2.1 La délivrance et le renouvellement des permis d'exploitation

Au Québec, la transformation des produits marins à des fins de vente en gros pour consommation humaine requiert un permis du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Ce dernier régit les activités du secteur de la transformation en vertu notamment de la *Politique ministérielle de délivrance et de renouvellement des permis d'exploitation d'établissement de préparation et de conserverie de produits marins*, elle-même établie en vertu de la *Loi sur les produits alimentaires*. Cette politique de délivrance des permis vise l'utilisation optimale de la ressource halieutique disponible dans une perspective de

développement durable¹⁷ et de développement régional¹⁸. À cette fin, il est prévu que, dans l'intérêt public, le ministre puisse imposer des conditions ou des restrictions limitant ou précisant les opérations autorisées.

Un permis est nécessaire pour toutes les opérations prévues au *Règlement sur les aliments* soit l'abattage, la saignée, l'éviscération, le lavage, le mirage, la congélation, la décongélation, le filetage, le tranchage en darne, le fumage, le salage, la cuisson, le saumurage, le séchage, le saurissage, le marinage, l'emballage, ou tout autre genre de traitement ou de conditionnement et la mise en conserve de tout produit marin aux fins de vente en gros. Le permis est délivré au nom d'un exploitant pour un lieu bien précis, comme l'adresse civique où se situe l'établissement de transformation de l'espèce concernée. En outre, les conditions d'exploitation du permis y apparaissent, notamment celles portant sur l'approvisionnement de l'usine, les espèces et opérations autorisées de même que les exclusions et restrictions.

Deux types de permis sont disponibles:

1. Le permis d'exploitation d'établissement de préparation des produits marins qui comprend cinq catégories:
 - usine de préparation (salage, séchage ou salage et séchage);
 - usine de préparation (frais, congelés ou semi-conserves);
 - atelier de conditionnement;
 - atelier de saurissage (salage, séchage, fumage);
 - atelier d'esturgeon;
2. Le permis d'exploitation de conserverie de produits marins.

Avant de délivrer ou de renouveler un permis, le ministre détermine si les opérations projetées par les personnes sollicitant le permis sont souhaitables compte tenu de l'intérêt public. Outre les facteurs liés à la salubrité et à l'hygiène, le ministre peut tenir compte de facteurs d'ordre socio-économiques, notamment les sources d'approvisionnement, la rationalisation, la stabilisation ou la viabilité de l'industrie, l'innovation technologique, le développement régional, les conditions de mise en marché ou les investissements publics (MAPAQ, 2006a). Pour certaines espèces, c'est à dire les espèces exploitées à un niveau qui permet difficilement d'entrevoir des possibilités de croissance, telles que le homard, le crabe des neiges, la crevette nordique et le poisson de fond, des restrictions sont imposées à la délivrance de nouveaux permis afin d'éviter un accroissement de la capacité de transformation.

À l'automne 2007, dans la région, 33 entreprises détenaient un (ou plus d'un) permis d'exploitation d'établissement de préparation et de conserverie de produits marins. Ces entreprises employaient plus de 2 500 personnes pour des périodes variant entre 6 et 25 semaines. Les figures 7 et 8, l'annexe 12 et la section suivante présentent ces entreprises.

Il est à noter que le permis d'usine n'est pas nécessaire pour les détaillants, épiceries et poissonneries lorsqu'ils effectuent des préparations pour fins de ventes au détail. Dans ce cas, un permis de préparation d'aliments prévu à cette fin est exigé (Annexe 13).

¹⁷ Par développement durable, on entend: la pérennité de la ressource, la viabilité et la rentabilité à long terme des entreprises et la durabilité et la stabilité des emplois (MAPAQ-MPO, 2005).

¹⁸ Dans le contexte de l'industrie et de la pêche, le développement régional recherche le bénéfice premier des communautés côtières des régions maritimes sur le territoire québécois (MAPAQ-MPO, 2005).

3.2.2 L’approvisionnement, la transformation et les marchés

Approvisionnement en matières premières

Une des principales préoccupations de nombreux transformateurs de produits de la mer est d’obtenir de façon régulière assez de matières premières pour maintenir et faire croître leurs activités (CNSPM, 2004). Le manque de matières premières constitue la principale contrainte à la croissance du marché, à la stabilité financière et au développement des ressources humaines. Cette rareté relative jumelée à l’irrégularité de l’approvisionnement limitent les entreprises de transformation dans leurs efforts pour constituer une offre soutenue de produits à prix compétitifs qui répondent aux besoins et aux exigences des consommateurs (MAPAQ, 2000).

La diversification des espèces, les accords entre flottes et usines, l’acquisition de bateaux, les accords de pêche, les importations de matière première et l’intégration de la production aquacole sont différentes démarches pouvant être utilisées par les industries pour satisfaire leurs besoins en matière première (Michaud *et al.*, 2000). Au Québec, il existe peu d’ententes formelles liant pêcheurs et entreprises de transformation pour sécuriser l’approvisionnement des usines (MAPAQ, 2000), même s’il existe des ententes tacites créées par des liens historiques. La survie des entreprises passe parfois par l’importation de poisson et par la transformation de produits aquacoles afin de compenser les manques liés à la pêche domestique et de saisir de nouvelles occasions de marché.

Espèces et types de transformation

Historiquement, les produits aquatiques québécois sont constitués principalement de produits de première transformation (MAPAQ, 2000). Le [tableau 10](#) présente par groupe d’espèces les types de transformation les plus courants.

Tableau 10. Espèces exploitées dans la région et produits potentiellement transformés

Poissons de fond et pélagiques	Crustacés	Mollusques	Divers
Frais : Appâts Darne Entier Éviscérée Filet (avec ou sans peau) Autres (Rejets, Bajoues, langues, etc.)	Crabes : Vivant Cuit Pincés et pattes (réfrigérées ou congelées) Chair en conserve Chair congelée	Muscle frais Muscle congelé Entier En conserve Fumé Fumé et confit Mariné Pané et surgelé Saumuré	Condiments Fish’n chips Fondues à base de fruits de mer Gonades Mousses Hors-d’œuvres Pâtés de poissons et/ou fruits de mer Pizza aux fruits de mer Rillettes Salades Sauce aux poissons et fruits de mer Saucisses Extraits Saveur de crevette Soupes et chaudrées de poissons, mollusques et/ou crustacés
Congelé : Appâts Entier Filet enrobé et surgelé Filets (avec ou sans peau) Autres (Rejets, Bajoues, langues, etc.)	Crevette : Décortiquée réfrigérée Décortiquée congelée Non décortiquée, réfrigérée En couronne congelée Saumurée Fumée		Sushis Traité et séché (concombre de mer)
Salé : Fortement salé Séché (sec ou très sec)	Homard : Vivant Cuit Chair en conserve Chair congelée Queues congelées Congelé dans l’eau Pâte de homard		
Autres : En conserve Fumé Mariné Œufs (Rave ou Caviar) Saumuré			

Localisation des usines

Au Québec, la transformation des ressources aquatiques est effectuée par deux groupes d'usines: les usines en régions maritimes et celles en régions urbaines (MAPAQ, 2000).

À la fin des années 1990, les usines des régions maritimes achetaient annuellement environ 50 000 tonnes de produits marins des pêcheurs québécois et en importaient de l'extérieur du Canada quelques 5 500 tonnes (soit 10 %). La valeur des expéditions de produits transformés s'élevait à plus de 200 M\$, ce qui représentait une valeur ajoutée d'environ 75 M\$ (MAPAQ, 2000).

Les usines situées en régions urbaines achetaient annuellement, quant à elles, pour environ 75 M\$ de produits provenant principalement de l'importation, mais également des piscicultures québécoises, de la pêche en eau douce et des usines des régions maritimes. Les ventes de produits transformés en régions urbaines avoisinaient les 100 M\$, pour une valeur ajoutée de l'ordre de 25 M\$ (MAPAQ, 2000).

En 2005, la production de l'ensemble des usines québécoises atteignait 43 000 tonnes pour une valeur de 318,7 M\$.

Dans la région, l'industrie de la transformation est composée d'une soixantaine d'entreprises qui achètent généralement leurs poissons et fruits de mer directement des pêcheurs pour ensuite les exporter ou alors les revendre sur le marché local (MPO, 2004a et b). La plupart de ces entreprises effectuent une première transformation (congélation, salaison, cuisson, emballage, etc.) avant de vendre leurs produits.

La transformation en Gaspésie

Au total, en Gaspésie, l'industrie de la transformation se compose d'une cinquantaine d'entreprises. En 2002, les achats de poissons et de fruits de mer des entreprises gaspésiennes, incluant le secteur Bic-Les Méchins, s'élevaient à 77,5 M\$ et leurs ventes se chiffraient à 161,7 M\$, soit un peu plus de 55 % du total des secteurs maritimes du Québec (MPO, 2004b).

Les ventes de produits marins en Gaspésie ont connu d'importantes fluctuations au cours des vingt dernières années (Figure 9). Après avoir presque doublé entre 1990 et 1995, passant de 80,6 à 145,3 M\$, les ventes sont retombées à un peu moins de 100 M\$ en 1997 puis sont remontées pour atteindre en 2002 un record de 161,7 M\$. Le crabe des neiges, dont la production a varié entre 15 et 72 M\$, explique la plus grande partie de ces fluctuations. Les ventes des autres espèces ont été, dans l'ensemble, relativement stables. Il est à noter que la production de hareng a été exceptionnellement élevée en 2002, atteignant à elle seule près de 15 M\$ alors que les ventes globales de ces espèces n'avaient jamais dépassé 4 M\$ au cours des 20 années précédentes (MPO, 2004b). Depuis, la valeur de la production de hareng se situe autour de 5,4 M\$.

En général, lorsque les ventes de crevettes augmentent au Québec par rapport aux ventes des autres espèces, la Gaspésie, qui domine ce segment de la transformation, voit sa part des ventes totales québécoises augmenter (MPO, 2004b). Au contraire, lors d'augmentations de la valeur relative des ventes de homard ou encore de crabe des neiges, comme ce fut le cas durant plusieurs années au cours des deux dernières décennies, la part de la Gaspésie diminue.

En 2005, la production des usines de la région Bic-Matapédia atteignait 22 000 tonnes pour une valeur totale de 148,5 M\$. Par rapport à 2004, ceci représentait une diminution en valeur de 20 % qui s'explique principalement par la baisse des prix du crabe des neiges et de la crevette. Le nombre maximal d'employés ayant travaillé dans les entreprises de transformation de cette région au cours d'un même mois de l'année 2005 dépassait les 2 500 personnes. Environ 1 000 emplois sont attribuables à la transformation et à la vente du crabe des neiges alors qu'environ 500 dépendent de la crevette.

Toujours en 2005, il s'est vendu pour 60 M\$ de crabe des neiges, ce qui en fait la principale espèce transformée dans le secteur compris entre Bic et Matapédia. La crevette et le homard occupent les deuxième et troisième places avec des ventes totalisant respectivement plus de 41 M\$ et plus de 21 M\$. Si une certaine partie des ventes de crabe des neiges, de crevette et de homard est réalisée sur le marché domestique, la plus grande part des ventes est exportée vers le marché américain (MPO, 2004b, 2006). Le crabe et la crevette sont surtout vendus cuits et congelés alors que le homard est principalement vendu à l'état frais. Au total, ces trois espèces comptent pour plus de 80 % de la production gaspésienne. Viennent ensuite, au quatrième et cinquième rangs, les poissons de fond (flétan et morue) avec 15,9 M\$ de ventes et le hareng.

Entre 1987 et 1995, la part des poissons de fond dans la valeur des ventes totales de produits marins de la région a grandement diminué, passant de 48 % à 14 %. Le crabe des neiges, dont la part dans les ventes totales est passée de 19 % à 50 % durant la même période, a permis de combler cette diminution (MPO, 2004b). Ce déclin des ventes est attribuable à l'effondrement des stocks et aux moratoires mis en vigueur dans les années 1990 (MPO, 2004a). En 2005, la part des ventes de poissons de fond dans les ventes totales n'atteignait que 10 %.

Depuis le milieu des années 1990, la part des différentes espèces vendues en Gaspésie fluctue d'année en année sans qu'il soit possible de déceler de tendance nette à la hausse ou à la baisse pour la plupart des espèces. Il semble que ces fluctuations puissent être attribuées à la production de crabe des neiges qui varie considérablement d'une année à l'autre (MPO, 2004b).

À l'automne 2007, en Gaspésie, 26 entreprises détenaient un permis d'exploitation d'établissement de préparation et de conserverie de produits marins:

a. Gaspé Nord

- Cusimer (1991) inc.
- Les Aliments Fidas ltée
- Les Crustacés des Monts inc.
- Poissonnerie Blanchette inc.

b. Gaspé Est

- Crevettes du Nord Atlantique inc.
- Les Pêcheries Gaspésiennes inc.
- Les Pêcheries Marinard ltée
- Poissonnerie de Cloridorme inc.

c. Gaspé Sud

- Crustacés de Malbaie inc./ Homards Gaspésiens enr.
- Dégust-Mer inc.
- E. Gagnon & Fils ltée
- Fruits de mer Gascons ltée

- Fumaison Gaspé
- Fumoir Monsieur Émile
- Lelièvre, Lelièvre et Lemoignan ltée
- Les Crustacés de Gaspé ltée
- Les Fumoirs Gaspé-Cured inc.
- Marché Blais inc. (Pêcheries B.S.R.)
- Pêcheries Port Daniel inc.
- Poisson Salé Gaspésien ltée

d. Baie-des-Chaleurs

- Entreprises Raymer
- Fumoir Cascapédia
- Les Fruits de Mer Assels inc.
- Poissonnerie La Coquille inc.
- Produits Marins St-Godefroi inc.
- Unipêche M.D.M. ltée

Au total, ces entreprises emploient plus de 2000 personnes.

Les autres entreprises, au nombre d'une vingtaine, sont de plus petite taille et comptent en moyenne moins de 10 employés. Elles se spécialisent généralement dans la vente au détail et transforment peu les produits qu'elles achètent des pêcheurs (MPO, 2004b).

La transformation aux Îles-de-la-Madeleine

Au total, l'industrie de la transformation des Îles-de-la-Madeleine, incluant les entreprises détenant un permis pour la vente au détail, est composée d'une douzaine d'entreprises. En 2002, les achats de l'ensemble des entreprises s'élevaient à 40,9 M\$ et leurs ventes se chiffraient à 57,2 M\$, soit près de 20 % du total des secteurs maritimes du Québec (MPO, 2004a).

Malgré quelques fluctuations, les ventes de produits marins ont connu une croissance importante depuis 1984 (Figure 9). Celles-ci sont passées de 36,1 M\$ en 1990 à 80 M\$ en 2005, soit une hausse de près de 44 M\$. Le homard, dont les ventes sont passées de 15,4 M\$ à 59,3 M\$ durant la même période, est principalement responsable de cette augmentation.

En général, lorsque les ventes de homard augmentent au Québec par rapport aux ventes des autres espèces, les Îles-de-la-Madeleine, qui dominent ce segment de la transformation, voient leur part dans le total des ventes québécoises augmenter. À l'inverse, lors de fortes augmentations des ventes de crevette ou de crabe des neiges au Québec, la part des Îles-de-la-Madeleine diminue (MPO, 2004a).

En 2005, la production des usines des Îles atteignait 7 314 tonnes pour une valeur totale de 80 M\$. Par rapport à 2004, ceci représentait une diminution de 24 % en quantité, mais une augmentation de 5 % en valeur. La diminution des volumes produits s'explique principalement par la diminution de la production des poissons pélagiques (principalement du hareng).

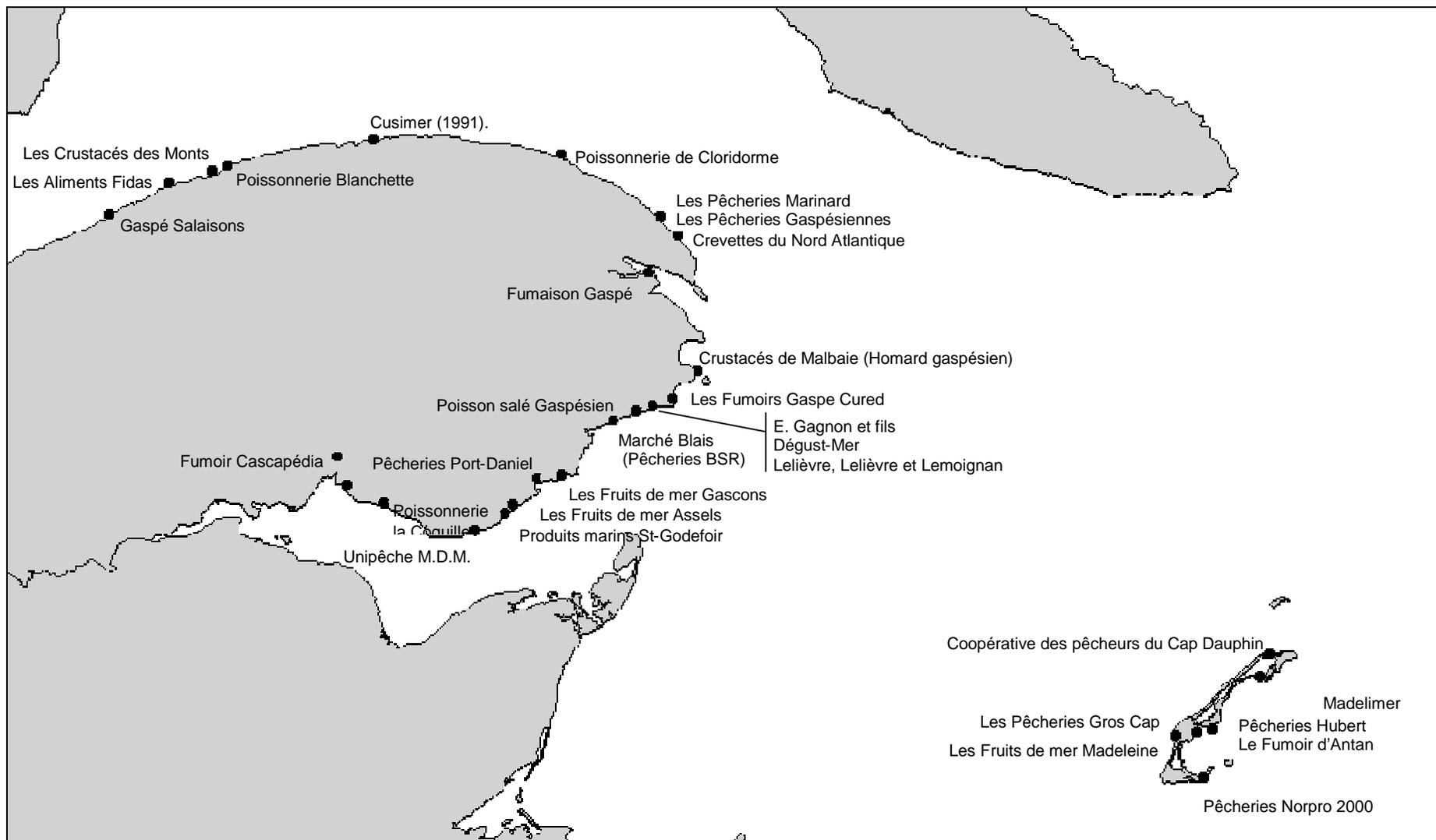
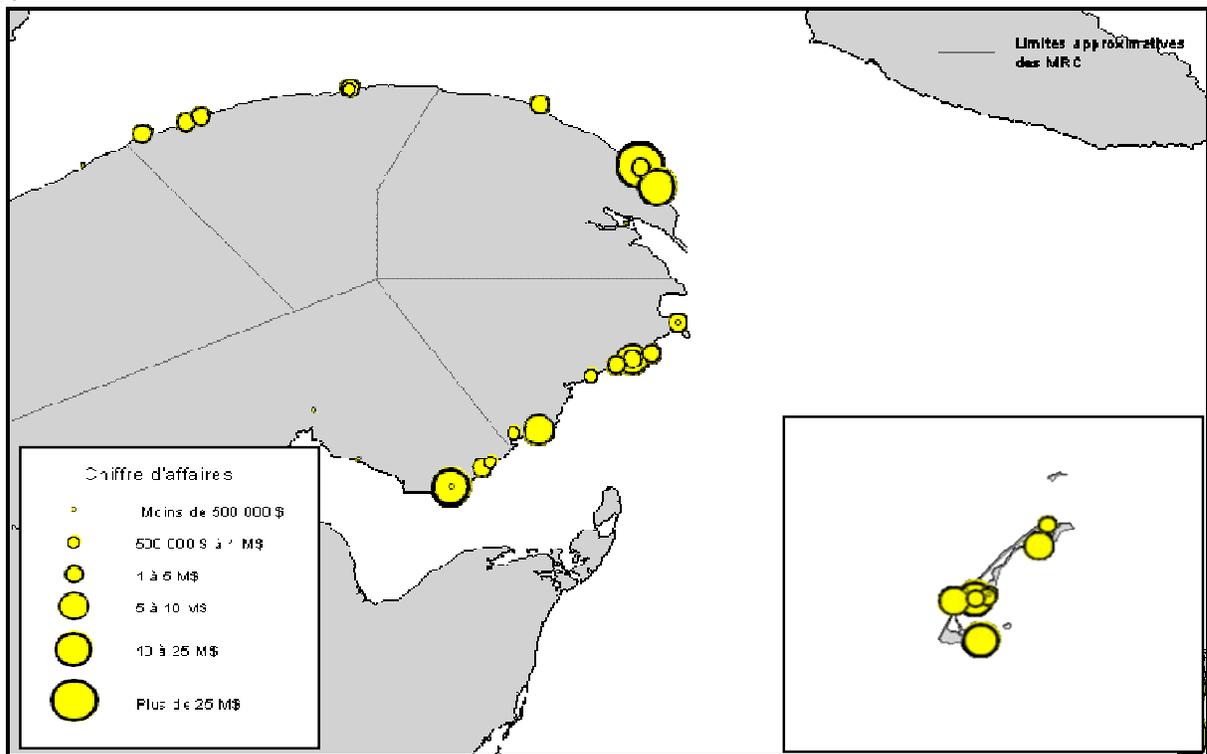


Figure 7. Localisation des entreprises de transformation de la région qui détenaient un permis d'exploitation d'établissement de préparation et de conserverie de produits marins à l'automne 2007. (Source: MAPAQ. Services en ligne. Liste d'établissements sous permis. Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale. Établissement de préparation de produits marins [En ligne] <https://web.mapaq.gouv.qc.ca/bak/ListeEtablissements/>).

A.



B.

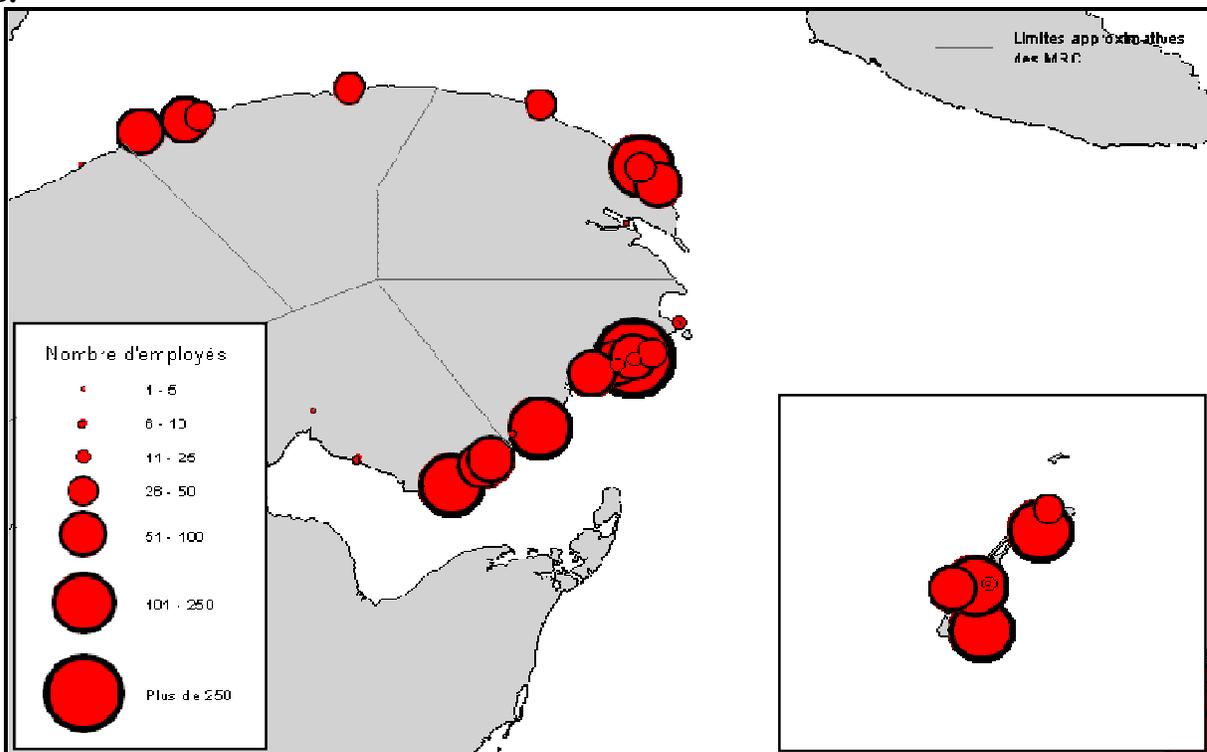
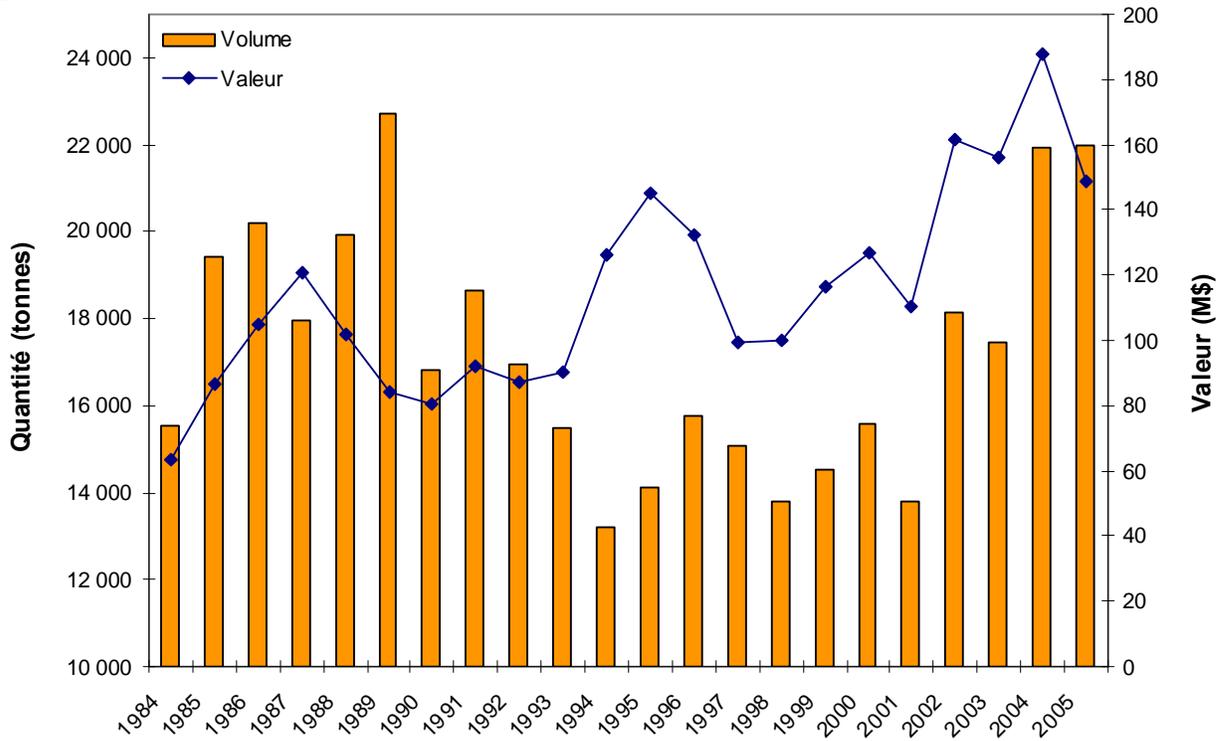


Figure 8. Importance des usines de transformation en termes de nombre d'employés (A) et de chiffre d'affaires (B). (Source: voir annexe 12)

A.



B.

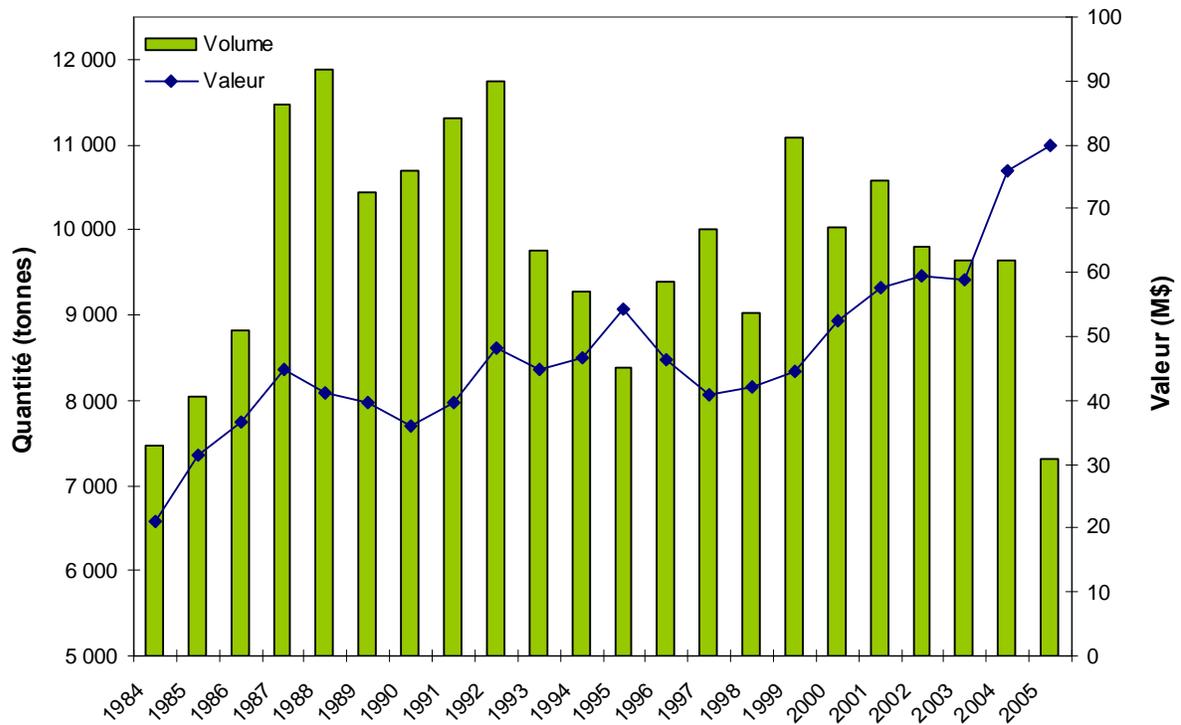


Figure 9. Évolution de la production des usines de transformation en Gaspésie (A) (de Bic à Matapédia) et aux Îles-de-la-Madeleine (B) de 1984 à 2005. (Source: MPO, Revue statistiques annuelles)

Toujours en 2005, il s'est vendu pour 59,3 M\$ de homard, ce qui en fait la principale espèce transformée dans l'archipel (74 % des ventes). Près de 78 % du volume de homard est vendu frais et vivant, le reste est vendu congelé, cuit ou en conserve. Une bonne part du homard est vendue sur le marché domestique (MPO, 2004a). Le crabe des neiges, vendu cuit et congelé constitue la deuxième espèce en importance avec des ventes totalisant 14,1 M\$, soit près de 18 % de la production madelinienne. Le crabe des neiges est principalement exporté aux États-Unis et au Japon (MPO, 2004a). Aux troisième et quatrième rangs, viennent les autres mollusques et crustacés (crabe commun, pétoncle, mactre, buccin, etc.) avec des ventes de plus de 2,7 M\$ et le maquereau (1,4 M\$).

Depuis 1987, la part des poissons de fond dans la valeur des ventes totales de produits marins de l'archipel a fortement diminué, passant de 52 % à 5 % en 2005. Cette diminution a toutefois été compensée en grande partie par les ventes de homard qui ont augmenté de plus de 30 % entre 1990 et 2005. Le crabe des neiges a également vu sa part augmenter de façon significative, passant de 5 à 18 %.

Le nombre maximal d'employés ayant travaillé dans les entreprises de transformation madelinienne au cours d'un même mois de l'année 2005 dépassait les 1 000 personnes. À l'automne 2007, sept entreprises détenaient un permis d'exploitation d'établissement de préparation et de conserverie de produits marins dans l'archipel:

- Le Fumoir d'Antan
- Pêcheries Hubert inc.
- La Coopérative des pêcheurs du Cap Dauphin
- Les Fruits de mer Madeleine inc.
- Les Pêcheries Gros Cap inc.
- Madelimer inc.
- Pêcheries Norpro 2000 ltée

Au total, ces entreprises emploient plus de 500 personnes. Les autres entreprises sont de plus petite taille et comptent en moyenne moins de 10 employés.

3.2.3 Les employés d'usine

Au total, un maximum de 3 627 personnes travaillaient dans des usines de transformation de la région en 2005 (incluant les usines comprises dans le secteur Bic-Les Méchins). De ce nombre, 2 608 travaillaient dans des usines gaspésiennes et 1 019 dans des usines madelinienne. En Gaspésie, depuis la fin des années 1990, on assiste à une augmentation du nombre d'emplois en usine (Figure 10). Aux Îles, par contre, le nombre d'employés a été relativement stable durant cette période, bien que l'on puisse déceler une légère tendance à la baisse. En 2005, toutefois, on comptait 300 employés de plus qu'en 2004 dans les usines madelinienne (augmentation de près de 40 % par rapport à l'année précédente).

La situation de la main d'œuvre de même que les besoins en travailleurs qualifiés varient cependant d'une entreprise à l'autre. De façon générale, le vieillissement de la main d'œuvre, le recrutement et le maintien en poste des travailleurs sont des aspects très problématiques pour l'industrie régionale de la transformation et il en sera question dans la section 3.2.5.

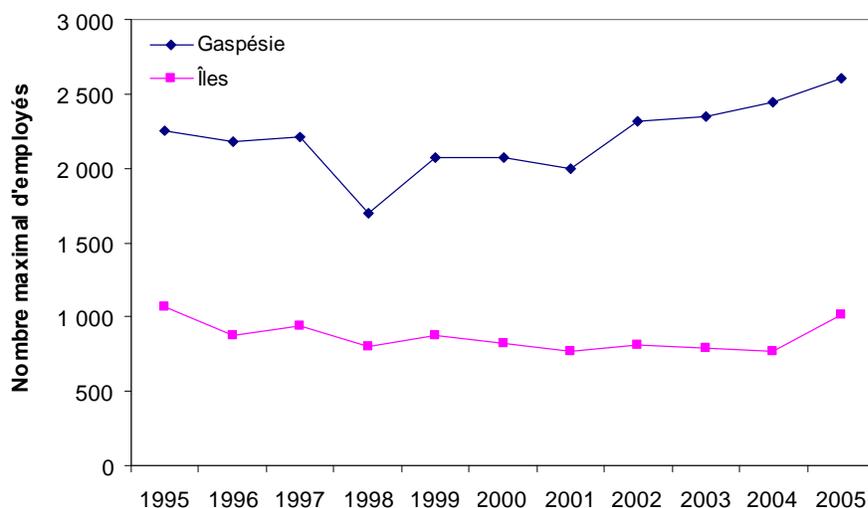


Figure 10. Évolution du nombre maximal d’employés ayant travaillé dans un même établissement au cours d’un même mois

3.2.3 La commercialisation

La majorité de la production québécoise est exportée. Ce phénomène serait particulièrement marqué dans le cas des usines de transformation situées en régions maritimes (Dufresne *et al.*, 1999). En 2005 au Québec, 27 134 tonnes ont été exportées pour une valeur totale de 207,4 M\$, ce qui représentait près de 65 % de la production des usines. Près des trois quarts de ces exportations vont vers les États-Unis. Les crustacés sont de loin l’élément le plus important du commerce d’exportation. Par ailleurs, les importations québécoises de produits marins atteignaient 45 447 tonnes pour une valeur de plus de 276,8 M\$. Le marché intérieur est donc principalement approvisionné par des produits marins provenant de l’extérieur de la province.

3.2.4 Perspectives et contraintes

Depuis plusieurs années, l’industrie de la transformation fait face à un changement radical de l’environnement dans lequel elle évolue. La diminution des stocks de poissons de fond, la capture et la valeur croissante d’espèces non traditionnelles, les possibilités d’approvisionnement à partir de l’aquaculture, la mondialisation des marchés, la concurrence croissante étrangère, les préoccupations actuelles en matière de sécurité alimentaire et de protection de l’environnement, l’importance accrue accordée aux compétences et à la formation de la main d’œuvre, l’évolution des habitudes de consommation et des technologies sont les principaux éléments de ce changement (CNSPM, 2004, Julien *et al.*, 2000).

Dans la région, l’effondrement des stocks de poissons de fond a entraîné la diminution de la transformation de certaines pêches traditionnelles et la transformation accrue d’autres espèces. Ceci a créé de nouvelles occasions pour certaines usines, mais en a obligé d’autres à cesser leurs opérations et leurs employés ont dû déménager ou se trouver un emploi à l’extérieur de l’industrie. Dans la région comme partout au Canada Atlantique, les effets des moratoires ont été atténués par le recours croissant à la transformation des mollusques et des crustacés qui s’est

avérée très lucrative pour les transformateurs ayant accès à cette matière première (CNSPM, 2004).

D'un point de vue concurrentiel, les coûts de main d'œuvre des transformateurs québécois des produits de la mer ont été relativement favorables dans le passé, en comparaison avec ceux prévalant aux États-Unis et dans de nombreux pays européens (CNSPM, 2004). Cependant, l'industrie québécoise se heurte depuis quelques années à une vive concurrence de la part des producteurs asiatiques (Chine, Taïwan et Corée) ou de pays latins (Espagne, Mexique et Brésil). Cette concurrence se fait non seulement sentir sur le prix mais également sur les qualités intrinsèques du produit, la fraîcheur, le service à la clientèle, les délais d'approvisionnement, le mode de préparation, etc. (Julien *et al.*, 2000). Compte tenu de l'importance du commerce international, le taux de change constitue un élément important influençant non seulement la vente des produits mais également l'approvisionnement du marché provincial.

Dans le contexte actuel d'internationalisation des échanges, les usines de transformation de la région ont tout intérêt à diversifier leur production et à créer une valeur ajoutée leur permettant de se démarquer de la concurrence. Les entrepreneurs doivent donc faire appel à l'innovation et au partenariat afin de saisir les occasions d'affaires qui s'offrent à eux.

Les innovations peuvent toucher différents domaines, notamment ceux des produits alimentaires et non alimentaires, des technologies de production et des biotechnologies (Michaud *et al.*, 2000). Différentes stratégies peuvent être retenues par les industries et les entreprises: élaborer de nouvelles gammes de produits de consommation (charcuteries, mousses, plats préparés, produits fumés, etc.), diversifier les marchés pour être moins dépendants d'un nombre restreint d'acheteurs, tirer un meilleur bénéfice de la biomasse en mettant l'accent sur d'autres marchés par des maillages avec les fabricants de produits cosmétiques ou l'industrie pharmaceutique (Michaud *et al.*, 2000).

Les consommateurs sont de plus en plus connaisseurs, critiques, exigeants et différents (Julien *et al.*, 2000). La relation traditionnelle entre l'offre et la demande est donc en profond changement. La demande, autrefois homogène, simple et plutôt stable, est devenue hétérogène, complexe et variable (Julien *et al.*, 2000). Ainsi, le marché est de plus en plus segmenté. De plus, face à la variété de choix qui s'offrent aux consommateurs, la concurrence d'autres produits alimentaires est également vive. Malgré cela, il semble y avoir un potentiel de croissance de la demande de produits aquatiques locaux sur le marché québécois (Dufresne *et al.*, 1999).

Dans une étude diagnostique de l'industrie de la transformation au Québec, Julien *et al.* (2000) soulignaient un certain nombre de forces et de faiblesses caractéristiques de l'industrie et proposaient des pistes d'amélioration. Parmi les faiblesses, ces auteurs soulignaient notamment que le marketing est embryonnaire, peu structuré et faiblement appuyé.

À la fin des années 1990, la commercialisation efficace des produits aquatiques du Québec sur le marché intérieur est devenue une question urgente (Dufresne *et al.*, 1999). Depuis, les campagnes d'encouragement à l'achat local ont sensibilisé les consommateurs à l'importance d'acheter des produits d'ici pour encourager l'économie régionale. Le climat actuel est donc très favorable à la promotion des produits marins québécois. À ce propos, mentionnons une récente initiative conduite conjointement par les industriels de la pêche, le gouvernement du Québec et trois grandes chaînes d'alimentation. Deux campagnes publicitaires, faisant respectivement la promotion du maquereau et des moules de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, devaient être

lancées à l'automne 2007 afin d'inciter les Québécois à consommer les produits régionaux (radiocanada.ca, 2007).

Julien *et al.* (2000) avaient également identifié le manque d'espace d'entreposage comme contrainte potentielle au développement de certaines usines des Îles-de-la-Madeleine. En région, les questions liées au transport et à l'éloignement des marchés peuvent également constituer des contraintes.

3.2.5 Préoccupations des intervenants et problématiques véhiculées (transformation)

La transformation des produits de la mer, comme la pêche, est actuellement une activité beaucoup plus saisonnière que les activités d'autres industries de production et de transformation des aliments qui offrent généralement 40 semaines de travail par année ou plus (CNSPM, 2004). Ce caractère saisonnier des opérations ne permet pas d'étaler les frais fixes sur une longue période d'activité et ne favorise pas l'investissement en formation de la main d'œuvre (Rioux et al., 1997).

De toute évidence, la main d'œuvre de l'industrie de la transformation des produits de la mer vieillit et le taux de recrutement au sein de l'industrie est bas. À cet égard, cette industrie est très semblable à d'autres industries de production et de transformation des aliments. Le vieillissement de la main d'œuvre a une incidence sur plusieurs aspects de l'industrie, y compris la productivité, l'automatisation, les exigences en matière de compétences, la formation, le recyclage et le recrutement. La majorité des travailleurs vieillissants ne peuvent pas prendre une retraite anticipée parce qu'ils n'ont généralement aucun autre revenu que les programmes de soutien gouvernementaux. En fait, les plus petites entreprises ont besoin de ces travailleurs, car elles ne peuvent pas les remplacer facilement et n'ont pas les moyens d'assumer des frais élevés de recrutement et de formation. Toutefois, il semble qu'aucun programme public n'ait été mis sur pied dans le but d'aider l'industrie à s'ajuster aux besoins des travailleurs vieillissants (CNSPM, 2004).

L'obstacle plus important au recrutement est l'impossibilité d'offrir du travail à longueur d'année. Celui-ci est suivi de nombreuses autres considérations telles que la concurrence de la part d'entreprises offrant des conditions plus attrayantes pour les employés (ex. industrie éolienne en Gaspésie) et le manque de ressources pour former des nouveaux employés. Ces problèmes touchent gravement les usines saisonnières qui offrent peu d'occasions d'emploi, comme celles de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Par ailleurs, le niveau d'éducation des travailleurs de ce secteur est bas, généralement plus bas que celui des travailleurs d'autres industries de production et de transformation des aliments, ce qui reflète les exigences traditionnelles peu élevées associées à ce type de travail (CNSPM, 2004).

Afin de garder leur main d'œuvre sur place, certaines usines cherchent des solutions pour diversifier leurs activités et allonger la période de travail de leurs travailleurs au-delà des 14 semaines requises traditionnellement pour avoir droit à l'assurance emploi. C'est le cas des usines de transformation du crabe des neiges qui emploient généralement les gens seulement durant 5 à 8 semaines. Par exemple, à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le projet de fabrication de couronnes de Noël à l'usine E. Gagnon et Fils inc. a débuté à la mi-janvier 2004 par la formation intensive de 200 travailleurs et travailleuses sur une durée de 8 semaines. Le Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE, auparavant MDERR) et Emploi-Québec, ont contribué financièrement à la formation des travailleurs, au réaménagement de l'usine de même qu'au rodage de la production. Les Couronnes Plus.com

inc., une entreprise déjà bien établie dans le domaine des ornements de Noël, est responsable de la mise en marché des couronnes de Noël produites à l'usine E.Gagnon et fils inc.

Voici quelques-unes des préoccupations mentionnées par les intervenants rencontrés au cours de ce projet:

- Certaines usines semblent suivre une stratégie de diversification excessive de leurs activités de transformation qui peut leur nuire. Les investissements pour les équipements nécessaires aux différents processus de transformation sont onéreux et difficiles à rentabiliser. Ce problème peut être aggravé par la présence sur un même territoire (ex. Îles-de-la-Madeleine) d'un certain nombre d'usines en compétition entre elles pour la transformation d'un même produit (ex. crabe). Certains intervenants suggèrent que, à l'échelle locale, les usines doivent plutôt poursuivre une stratégie de spécialisation concertée et ainsi réduire la compétition entre usines localisées dans un même territoire.
- Plus d'un intervenant a mentionné « la vie relativement facile » de ce secteur industriel qui bénéficie de nombreux programmes d'aide financière gouvernementaux lui permettant de ne fonctionner que quelques mois par année. Cette situation inhiberait la volonté de réinvestir une partie des profits dans une deuxième ou troisième transformation, dans une perspective d'augmenter l'efficacité économique des entreprises. À ceci s'ajoute le déclin général des infrastructures. La plupart des usines datent des années 1950, ce qui affecte de plus en plus leur performance.
- La prolongation de la période d'activité des usines est limitée souvent par la non-disponibilité des employés ayant cumulé le nombre de semaines nécessaires pour être admissibles à l'assurance-emploi. Dans certains cas, les volumes à transformer justifieraient la prolongation des activités au-delà des 14 semaines habituelles mais il semble que plusieurs employés refusent les semaines supplémentaires de travail qui leur sont proposées.

3.3 Gouvernance et organisation de la filière

3.3.1 Contexte législatif

Au Canada, la gestion de la pêche maritime est de compétence fédérale, alors que celle de la pêche en eau douce est de compétence provinciale (sauf dans le cas des quatre provinces de l'Atlantique). Ainsi, la conservation des ressources halieutiques et la gestion des pêches relèvent du Ministère des Pêches et des Océans (MPO). Quelques éléments présentés à l'[annexe 14](#) permettent de préciser le contexte historique ayant mené à la législation actuelle.

Rôles et responsabilités du gouvernement fédéral

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique confère au Parlement du Canada, une autorité législative exclusive sur les pêcheries maritimes et continentales. À cet effet, le gouvernement canadien s'est doté de nombreuses lois pour affirmer son autorité et son pouvoir: *Loi sur les pêches*, *Loi sur la protection des pêches côtières*, *Loi sur la mer territoriale et les zones de pêches*, *Loi sur la Convention pour les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest*, *Loi sur la Convention concernant la chasse à la baleine*, *Loi sur l'inspection du poisson*, *Loi sur le ministère des Pêches et des Océans*, *Loi sur le développement de la pêche*, *Loi sur les prêts aux*

entreprises de pêche, Loi sur les ports de pêche et de plaisance, Loi sur les océans, Loi sur la restructuration du secteur des pêches de l'Atlantique, Loi sur la Convention en matière de pêche dans les Grands Lacs, Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce. Ces lois et tous les règlements qui en découlent indiquent bien l'engagement législatif entier du Canada dans le secteur des pêches maritimes.

Des nombreuses lois votées par le Parlement canadien et qui concernent directement ou indirectement la pêche, la plus importante est la *Loi sur les pêches* (F-14). Cette loi, votée au tout début de la création de la fédération canadienne en 1867 et modifiée maintes fois par la suite, constitue, en quelque sorte, le fondement de toute intervention fédérale dans le domaine des pêches (Daneau, 1991).

La pêche ne représente cependant qu'un secteur au sein d'un cadre de planification plus vaste axé sur les océans (MPO, 2004c). La *Stratégie sur les océans du Canada* expose les principes du gouvernement du Canada en matière de gestion des océans. Elle réaffirme l'engagement du gouvernement canadien à gérer ses océans de concert avec les autres ordres de gouvernement, les associations autochtones, les collectivités, les entreprises, les organismes non gouvernementaux, le monde universitaire et la population en général.

Ministère des Pêches et des Océans

Le mandat du MPO consiste à « administrer les politiques et les programmes qui appuient les intérêts écologiques, scientifiques et socio-économiques du Canada dans les océans et les eaux intérieures; à diriger et à faciliter les politiques et programmes fédéraux concernant les océans et à assurer des services maritimes efficaces, sûrs et écologiques répondant aux besoins des Canadiens dans l'économie mondiale » (MPO, 2004c). La gestion et la protection des ressources halieutiques du Canada constituent un aspect fondamental de ce mandat.

La *Loi sur les pêches*, adoptée il y a environ un siècle, demeure encore aujourd'hui la principale assise législative de la gestion des pêches. Elle a été, au fil du temps, modifiée et amendée par plusieurs règlements et décisions judiciaires. Cette loi fournit les outils nécessaires à la conservation et à la protection des ressources halieutiques de même qu'à la gestion et à la surveillance des activités de pêche. Elle permet notamment au ministre des Pêches et des Océans d'élaborer et d'appliquer des plans de gestion des pêches des espèces, en précisant le nombre de permis délivrés, les contingents, le type et le nombre d'engins autorisés, les périodes ou saisons de pêche de même que toutes autres conditions de pêche.

La *Loi sur les océans* promulguée en 1997 a élargi le rôle de Pêches et Océans Canada, en incluant désormais la gestion durable des ressources et des habitats marins. La *Loi sur les océans* codifie la politique ministérielle à l'appui du développement durable et de la gestion intégrée des habitats et des ressources océaniques. La gestion intégrée reconnaît l'existence de nombreux intérêts, commerciaux ou autres, concernant le milieu marin et côtier, elle vise à concilier ces intérêts de manière équitable afin qu'il en ressorte des avantages durables pour l'ensemble de la population canadienne, en particulier les habitants des collectivités côtières.

Au Québec, les principales activités du MPO sont la gestion et la protection des pêches maritimes, les recherches en sciences de la mer, la gestion des voies navigables et la sécurité du trafic maritime ainsi que la protection de l'habitat du poisson, en milieu marin et d'eau douce (MPO, 2003). Ces activités sont regroupées en quatre grands programmes, soit la Gestion des

pêches et de l'aquaculture, la Garde côtière, les Sciences ainsi que les Océans et l'habitat. La majorité des activités sont dirigées à partir du bureau régional situé à Québec. Au niveau de la direction des pêches, on retrouve les directions de la gestion de la ressource, de la conservation et de la protection, des pêches autochtones, des opérations ainsi qu'un service des statistiques¹⁹:

À partir des évaluations de stocks effectuées par les scientifiques, le MPO prépare, en consultation avec les pêcheurs, des plans de pêche (aussi appelés *Plans d'exploitation axés sur la conservation*) pour les principales espèces pêchées commercialement (crevette, crabe des neiges, homard, pétoncle et flétan noir). Un plan de pêche contient une série de conditions relatives à la répartition de la ressource entre les flottilles, aux dates d'ouverture et de fermeture des pêches, aux zones de pêche, aux types d'engins à utiliser et aux mesures de conservation à adopter (pesage, échantillonnage, etc.). La région du Québec procède elle-même à l'émission de permis de pêche commerciale. Les agents des pêches, postés un peu partout sur le territoire, veillent au respect des conditions qui y apparaissent de même qu'à l'observation des règlements découlant particulièrement de la *Loi sur les pêches*.

Le MPO dispense de nombreux services à une clientèle variée qui comprend notamment: pêcheurs commerciaux et autochtones, industrie maritime, administrations portuaires, plaisanciers, écologistes, regroupements socio-économiques, organismes à caractère éducatif et communauté scientifique. Pour mieux desservir cette clientèle, le MPO confie aux bureaux des secteurs maritimes, le rôle de porte d'entrée. Ces bureaux collaborent également à la mise en œuvre des programmes reliés à la gestion et à la protection de la ressource, à la navigation commerciale et de plaisance, aux ports de pêche, à l'habitat du poisson, à l'aquaculture ainsi qu'à l'observation des mammifères marins.

Le secteur de la Gaspésie comprend un bureau de secteur installé à Gaspé et des bureaux de district affectés à la conservation et à la protection, à Grande-Rivière et Sainte-Anne-des-Monts. On compte aussi un point de service à Bonaventure en plus d'un Centre de services de communication et de trafic maritime ainsi qu'une base de recherche et sauvetage à Rivière-au-Renard.

Le secteur Îles-de-la-Madeleine, basé à Cap-aux-Meules, dessert la population de l'archipel. Il comprend un bureau de secteur ainsi qu'une base de recherche et sauvetage de la Garde côtière.

Afin de rapprocher le processus décisionnel de la clientèle, les bureaux de secteur se sont vu confier davantage de responsabilités au cours des dernières années en termes de gestion des pêches, notamment en ce qui touche les espèces sédentaires, la consultation des intervenants, l'administration de programmes d'allocations temporaires, etc. (MPO, 2004e).

La gestion des ressources halieutiques au Canada

Pendant longtemps, on a cru que la gestion des pêches n'était pas nécessaire, que la ressource halieutique était une ressource renouvelable et inépuisable (MAPAQ, 1995). Afin de parer au danger de l'épuisement des stocks, les gouvernements ont décidé de gérer cette ressource en mettant en place des plans de gestion des stocks les plus vulnérables. Ces plans de gestion dépendent de facteurs biologiques, écologiques, économiques, sociaux et politiques.

¹⁹ MPO-Région du Québec. Pêches et aquaculture. Pour nous joindre. [En ligne]. <http://www.qc.dfo-mpo.gc.ca/peches/fr/joindre/Default.htm> (Page consultée le 15/02/2008).

Avant le milieu des années 1960, la plupart des pêches étaient accessibles à quiconque voulait pêcher et demandait un permis (MPO, 2001a). Il fallait des permis pour certaines pêches, mais n'importe qui pouvait en obtenir car le nombre de titulaires autorisés à pêcher était illimité. En outre, aucune restriction directe ou importante n'était imposée au niveau des captures ou de la capacité de pêche. La réglementation concernait surtout les saisons, les tailles minimales des poissons, les maillages minimaux ou autres restrictions sur les engins ainsi que les zones où l'on ne pouvait pêcher qu'avec certains engins.

Dans les années 1950, on a commencé à réclamer des permis à accès limité afin de restreindre le nombre de pêcheurs et de bateaux pour répondre aux craintes concernant la ressource et pour protéger les pêcheurs actifs. Les permis à accès limité ont d'abord été adoptés pour la pêche du homard de l'Atlantique en 1967-1968 puis ont été élargis, en 1973, à la plupart des pêches de l'Atlantique de compétence canadienne.

À cette époque, les eaux territoriales canadiennes s'étendaient à 12 milles des côtes. La gestion de la pêche pour tous les poissons au-delà de cette zone était sous la responsabilité d'un organisme international, mis en place au milieu des années 1950, la Commission internationale pour les pêcheries de l'Atlantique Nord-ouest (CIPANO), mieux connue sous son acronyme anglophone ICNAF (International Commission for the Northwest Atlantic Fisheries).

Le 1^{er} janvier 1977, le Canada étendait sa zone exclusive de pêche à 200 milles nautiques au large de ses côtes. Il négociait également, avec les pays membres de la CIPANO, son remplacement par l'OPANO (Organisation des Pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest), dont les pouvoirs de gestion des pêches s'appliquent désormais aux stocks extérieurs ou chevauchant largement la limite des 200 milles.

La gestion par quotas, qui fixe la quantité totale de la ressource qu'il est permis de récolter dans un laps de temps, a débuté dans les années 1970. Entre 1970 et 1974, la CIPANO a adopté des quotas de capture (total autorisé des captures: TAC) et les allocations nationales pour tous les principaux stocks internationaux de poisson de fond. Ces mesures ont commencé à être appliquées pour répondre au développement de la pêche étrangère sur la côte atlantique (MPO, 2001a).

Au Canada, les premiers plans de gestion du poisson de fond sont apparus en 1978. Les objectifs de ces plans de gestion sont la préservation de la ressource, la maximisation des retombées socio-économiques et la répartition de l'accès à la ressource entre les groupes et les régions.

Depuis ce temps, les conditions d'accès à la ressource ont été grandement modifiées par le gouvernement fédéral, notamment par l'introduction de contingents individuels transférables entre pêcheurs ainsi que par des règles relatives à la délivrance des permis de pêche pour les bateaux de moins de 65 pieds, lesquels représentent la presque totalité de la flotte de pêche québécoise actuelle (MAPAQ, 1995).

Méthode et outils de gestion des stocks

Traditionnellement, la gestion de la pêche s'effectue stock par stock. Un stock est une population animale qui occupe une aire de distribution constante d'une année à l'autre, dont les individus se reproduisent entre eux, assurant ainsi une certaine homogénéité génétique (ex: morue du nord du golfe, hareng du printemps ou d'automne, crevette d'Anticosti et de Sept-Îles).

L'efficacité de la gestion du stock est directement liée à la connaissance que les gestionnaires ont de l'ensemble des écosystèmes et de l'habitat du poisson (MAPAQ, 1995). L'acquisition d'information est cependant très coûteuse. Les gestionnaires doivent s'assurer de la collaboration des pêcheurs afin de diminuer les coûts de la cueillette de données. Sans cette collaboration, les scientifiques n'auraient pas assez de données pour juger de l'état des stocks.

Au Canada, les pêches sont gérées en limitant la puissance et l'effort de pêche, en fixant le niveau de capture autorisé et en déterminant les plans de conservation. La limitation de la puissance et de l'effort de pêche se fait par le contrôle du nombre de permis, du type d'engins de pêche, de la puissance des bateaux, de la durée de la saison, le zonage des lieux de pêche ou encore la fermeture de zones de pêche. Le contrôle du niveau de capture s'effectue par la limitation du volume de capture autorisé, ce que les gestionnaires des pêches appellent le TAC (total autorisé de capture). La gestion par TAC consiste à limiter les volumes, et donc l'exploitation, de façon à protéger le potentiel reproducteur des populations. Une certaine proportion des individus n'ayant pas été pêchée demeure ainsi disponible pour la reproduction. Le TAC est déterminé pour chacun des stocks selon des critères de gestion destinés à maintenir la stabilité de la taille des populations de poisson ou à reconstituer celle-ci lorsqu'elle a trop diminué. Après la détermination du TAC global, les gestionnaires répartissent ce dernier entre les différentes flottilles. Les plans de conservation, quant à eux, visent à minimiser les prises des petits poissons et les prises accidentelles afin de préserver la ressource. Ils déterminent, entre autres, la taille des hameçons et des filets. Ils peuvent aussi exiger des grilles pour empêcher les prises accidentelles ou encore des conditions d'arrêt de la pêche.

Les stocks peuvent également être divisés totalement ou partiellement en contingents individuels. Le quota individuel transférable (QIT) est un droit exclusif accordé à certaines personnes. Celui-ci permet de prendre une part d'une ressource halieutique, de la transférer ou de la vendre sous réserve de certaines conditions, comme par exemple que la durée du transfert soit limitée à une seule saison. Les QIT donnent aux pêcheurs la quasi-propriété de la ressource. Au Canada, certains stocks sont gérés sous le régime de contingent individuel, comme le crabe des neiges du golfe du Saint-Laurent ainsi qu'une partie des stocks de morue, de sébaste, de crevette et de pétoncle. Une partie du TAC des stocks de poissons de fond est octroyé à la pêche artisanale côtière (engins fixes) où la pêche est dite « compétitive » (pas de quota individuel).

La gestion des stocks se concrétise par des plans de gestion. La majorité des espèces commerciales ont leur propre plan de gestion, dont les objectifs sont d'assurer la pérennité de la ressource tout en maximisant les retombées économiques à court terme de celle-ci. Les plans de pêche déterminent la répartition de la ressource entre les différentes flottilles selon la taille des bateaux, leur localisation, le type d'engins de pêche utilisé, la saison de pêche, le nombre et la taille de casiers ou de filets. La complexité des plans de gestion est directement liée aux connaissances qu'ont les gestionnaires du stock, au nombre de participants à la pêche et aux enjeux socio-économiques.

Les outils utilisés par les plans de gestion diffèrent selon les espèces. Pour certaines espèces, les plans de gestion de la pêche limitent uniquement l'effort de pêche; c'est le cas du homard (nombre de casiers, semaines de pêche). Pour d'autres espèces, on combine la limitation de l'effort de pêche et le contrôle du niveau de capture. À titre d'exemple, le plan de gestion du crabe des neiges détermine le TAC, le nombre de casiers, la taille maximale du bateau, les zones de pêche ainsi que la période autorisée.

Pour la plupart des pêcheries, le MPO produit à chaque année un rapport sur l'état des stocks (Avis scientifiques). L'évaluation de l'état de la ressource repose habituellement sur des données provenant de la pêche commerciale et sur des relevés de recherche. Différents indicateurs, faisant référence au succès de la pêche, à l'abondance des stocks et à la productivité de la ressource, sont utilisés.

La cogestion

La cogestion est un mécanisme qui permet à l'industrie de participer et de contribuer financièrement aux processus de prise de décisions et de gestion qui touchent les ressources halieutiques, en collaboration avec le Ministère (MPO, 2003). Cela permet aux pêcheurs d'avoir davantage de responsabilités en ce qui concerne la gestion des pêches. Ainsi, les associations de pêcheurs et l'industrie participent plus directement à la gestion des pêches et peuvent proposer des méthodes de gestion plus efficaces. Cette approche permet également une plus grande stabilité, ce qui facilite la planification à long terme. La première entente de cogestion ayant été conclue avec des pêcheurs côtiers au Canada fut celle qui a été signée en 1996 avec les pêcheurs de crabe de la zone 19, située à l'ouest du Cap-Breton. Cette entente a par la suite été prise comme modèle dans d'autres pêcheries. En 2003, des ententes de cogestion étaient en place dans environ 30 pêcheries canadiennes.

Les ententes de cogestion incluent l'élaboration (en collaboration avec l'industrie) d'un plan de gestion intégrée des pêches (PGIP) et d'accords de projets conjoints (APC) conclus sur une base volontaire. Un PGIP est nécessaire pour toutes les pêches; il établit les niveaux de récolte, les exigences de conservation et certains processus d'allocation pour les participants. Les APC définissent les rôles, les responsabilités et les engagements financiers du MPO et de l'industrie. Lorsqu'un APC est conclu avec les associations de pêcheurs, les pêcheurs membres s'engagent à payer une partie des coûts liés à la gestion de la pêche. Une fois qu'ils sont signés, les APC ont force obligatoire. Les parties partagent les coûts d'activités comme le déploiement d'observateurs en mer, la surveillance maritime et aérienne et la recherche scientifique. La cogestion permet au gouvernement et à l'industrie de prendre des décisions conjointes et de mieux collaborer à la réalisation des objectifs de conservation (MPO, 2003).

Politiques, stratégies et interventions du gouvernement fédéral

Au cours de l'histoire, les interventions et priorités stratégiques du MPO, en ce qui a trait aux pêches de l'Atlantique, ont été ponctuelles et adaptées à la situation. Quelques éléments tirés du *Cadre stratégique de gestion des pêches sur la côte Atlantique du Canada* (MPO, 2004c) rappellent brièvement le contexte historique de l'intervention fédérale depuis les années 1970.

Dans les années 1970, l'objectif était d'établir l'autorité du Canada sur les pêches dans les eaux canadiennes, d'étendre les capacités de gestion des pêches à l'ensemble de la zone économique exclusive (ZEE) de 200 milles et d'accroître la capacité de l'industrie à exploiter et à transformer les ressources de la ZEE.

Dans les années 1980, le MPO s'est efforcé de limiter la croissance de la capacité d'exploitation et de transformation. Le ministère a également établi des politiques afin de réglementer les différents secteurs de flottille et leurs interactions, de promouvoir l'indépendance des pêcheurs côtiers et de limiter la concentration des permis de pêche. Ainsi, au milieu des années 1980, le

MPO a procédé à une révision générale de sa politique de délivrance des permis de pêche dans l'Atlantique afin de simplifier et surtout de réduire les disparités d'application entre les différentes régions.

Dans les années 1990, les politiques ont été façonnées par l'effondrement des stocks et l'accent a été mis sur la responsabilité financière. Durant cette période, le MPO s'est employé à réduire le nombre de participants à la pêche commerciale en instaurant des programmes de retraite anticipée et en procédant à des retraits de permis financés par le gouvernement fédéral. Des pratiques de pêche plus responsables ont été préconisées, y compris des méthodes de capture sélective, afin de réduire les prises accessoires. La plupart des programmes d'adaptation spéciaux, mis sur pied durant cette période pour aider les pêcheurs touchés, ont maintenant pris fin.

Les années 1990 ont également été marquées par la mise au point de mécanismes formels de cogestion des pêches, l'adoption de politiques permettant d'intégrer la participation croissante des autochtones aux pêches et l'abandon graduel de la gestion directive. Par ailleurs, le ministère a mis en œuvre une nouvelle politique d'émission des permis et a entrepris de recouvrer les coûts de certains de ses services. De nouveaux outils de gestion, comme les quotas individuels et les quotas par entreprise, ont davantage été utilisés. L'attitude des pêcheurs à l'égard de la conservation a été modifiée à la suite de l'adoption du Code de conduite canadien sur les pratiques de pêche responsable et aux efforts d'associations du secteur en vue de promouvoir la professionnalisation des pêcheurs.

Le document intitulé *Politiques de gestion des pêches sur la côte Atlantique du Canada* (MPO, 2001a) recense plusieurs politiques, lois et ententes ayant influencés la gestion des pêches. Plusieurs de ces politiques sont toujours en vigueur. En outre, la section qui suit présente quelques événements marquant la gestion des pêches canadiennes au cours des 25 dernières années.

Le rapport Kirby

En décembre 1982, un rapport intitulé *Naviguer dans la tourmente. Une nouvelle politique pour les pêches de l'Atlantique* (le « Rapport Kirby ») était déposé par le Groupe d'étude des pêches de l'Atlantique. Ce rapport présentait 57 recommandations qui, par la suite, ont donné lieu à de nombreuses interventions de l'État. Une certaine consolidation des entreprises de pêche et de transformation y était préconisée. On y suggérait même la création d'une commission de commercialisation des pêches de l'Atlantique. En somme, on élaborait l'esquisse d'un changement structurel dans l'industrie des pêches.

Les objectifs de la politique des pêches de l'Atlantique tels qu'énoncés par le groupe d'étude étaient, en ordre de priorité:

- 1) l'industrie des pêches de l'Atlantique doit avoir une viabilité économique constante, si par viabilité on entend une aptitude à surmonter des périodes de ralentissement des affaires avec un taux de faillite normal et sans aide du gouvernement;
- 2) l'emploi dans l'industrie des pêches de l'Atlantique doit être maximisé, avec comme contrainte d'assurer que les personnes occupées perçoivent un revenu raisonnable de leur occupation dans le secteur de la pêche, comprenant les transferts de revenus rattachés à ce secteur;

- 3) la pêche et la transformation du poisson, à l'intérieur de la zone canadienne de 200 milles, doivent être effectuées par des Canadiens pour des entreprises de propriété canadienne partout où cela est conforme aux objectifs 1 et 2 et aux obligations des traités internationaux ratifiés par le Canada.

La création du CCRH

En octobre 1991, le ministre des Pêches et des Océans proposait une réforme en profondeur de son ministère. Cette réforme prévoyait la création d'offices des pêches, un pour l'Atlantique et l'autre pour le Pacifique, chargés de l'allocation des ressources, de la délivrance des permis ainsi que de l'établissement des sanctions pour les contrevenants. Le MPO concentrait davantage son mandat sur la conservation. En mai 1993, après une longue série de consultations de l'industrie et des provinces, le ministre déposait un projet de loi devant le parlement canadien. Le CCRH, seul rescapé de ce projet de loi, est venu remplacer le *Comité consultatif des pêches canadiennes de l'Atlantique* (CCPCA).

Le CCRH a été créé en 1993 en tant qu'organisme indépendant comme partenariat entre le gouvernement, les scientifiques et ceux que la pêche intéresse directement. Il avait pour mission de favoriser la gestion des pêches de l'Atlantique dans une perspective de pêches durables. Il devait veiller à ce que l'évaluation des stocks soit interdisciplinaire et intégrée et repose sur des méthodes et approches appropriées. À partir de l'évaluation scientifique et autres renseignements pertinents, notamment des consultations publiques, il recommandait les TAC et autres mesures de conservation. Il est composé de membres provenant de l'industrie et de scientifiques non gouvernementaux. Des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux y sont associés.

Durant dix ans, le CCRH a procédé à la révision annuelle des TAC pour les pêcheries de poissons de fond. Il est à l'origine des nombreux moratoires imposés à ses débuts. Le processus se voulait transparent: nombreuses consultations publiques, documents publics. Il semble que les cas où les recommandations du CCRH n'ont pas été acceptées et suivies aient été très rares.

Dans un souci de rapprocher la recherche et l'industrie, le CCRH a été à l'origine des « pêches sentinelles », où les pêcheurs participent activement à la démarche scientifique, et il a favorisé la mise sur pied du Processus régional de consultation où les résultats de l'évaluation scientifique sont discutés en présence de représentants de l'industrie. À part ses rapports annuels, le Conseil a produit deux documents importants dans les années 1990: le *Cadre de conservation du homard de l'Atlantique*, en 1995, et le *Cadre de conservation pour les poissons de fond de l'Atlantique canadien*, en 1997. Si le premier a été très favorablement accueilli et suivi d'effets réels, le deuxième n'a pas eu un succès notable.

Le mandat a été modifié depuis, le CCRH ayant une approche plus stratégique et non plus opérationnelle. C'est ainsi qu'il a produit le *Cadre stratégique pour la conservation du crabe des neiges de l'Atlantique*, en 2005, et le *Cadre de durabilité pour le homard de l'Atlantique*, en 2007.

Le rapport Cashin

En novembre 1993, le Groupe d'étude sur les revenus et l'adaptation des pêches de l'Atlantique a présenté, aux ministres du MPO et de Développement des ressources humaines (DRHC), son rapport final (le « Rapport Cashin ») intitulé *Changement de Cap: les pêches de l'avenir*. Le

groupe avait été créé dans le but d'examiner la structure de revenus en place dans l'industrie de la pêche du Canada Atlantique puis de recommander un programme à long terme de supplément et de stabilisation du revenu. Par la suite, son mandat original s'est cependant élargi à la description de l'industrie, en profonde crise à la suite de l'effondrement des stocks de poissons de fond, à la caractérisation de ses problèmes et à la recommandation de moyens afin de briser un cycle fondé sur la dépendance excessive, la surexploitation d'une ressource limitée et la surcapacité des secteurs de l'exploitation et de la transformation, qui aboutit inévitablement sur des revenus instables et peu élevés.

Ce rapport attribuait la situation difficile de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique à trois problèmes fondamentaux: la dépendance excessive de la ressource, la pression démesurée de la pêche sur celle-ci et la surcapacité des secteurs de la pêche et de la transformation. En d'autres mots, il y avait trop de pêcheurs de morue et de bateaux et pas assez de poisson pour alimenter la pêche. Ce rapport contenait 42 recommandations pour pallier à ces problèmes, dont neuf exigeaient des modifications du régime d'assurance-chômage pour les pêcheurs. Les autres ciblaient des mesures précises, comme l'amélioration des politiques et des mesures de gestion, des réductions de la capacité des secteurs de la pêche et de la transformation, l'ajustement du revenu et la formation ainsi que la diversification de l'industrie.

Les moratoires

Le 20 décembre 1993, le ministre des Pêches annonçait une première série de moratoires sur la pêche aux poissons de fond et, en 1994, la moitié des stocks de poissons démersaux de l'Atlantique canadien était fermée à la pêche dirigée. Pour le golfe du Saint-Laurent, cela signifiait la fin de la pêche à la morue et au sébaste. À la même période, les quotas pour de nombreuses espèces de poisson de fond ont été fortement réduits. On espérait que ces moratoires seraient de courte durée mais ils ont été prolongés pour une période indéterminée. La pêche à la morue a repris en 1997 dans le nord du golfe et en 1998 dans le sud, mais avec des TAC extrêmement réduits. D'autres mesures de conservation (plans de pêche, sélectivité des engins, allocations limitées de prises accessoires, limite de prises quotidiennes et fermetures saisonnières de la pêche récréative) ont été imposées. Le ministre s'était, en outre, engagé à faire un examen complet du processus de délivrance de permis et a annoncé des mesures intérimaires pour bloquer l'entrée dans le secteur de la pêche au poisson de fond. À ce moment-là, on a estimé que jusqu'à 35 000 pêcheurs et travailleurs d'usine n'auraient pas d'emploi en 1994, à cause des fermetures des pêches et des restrictions mises en place depuis 1991. Conformément à son engagement envers ces canadiens et canadiennes, le ministre a desserré les règles d'admissibilité à la *Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique* (LSPA), considérant cela comme une question d'équité fondamentale. Les modifications assuraient que les mesures de soutien du revenu étaient les mêmes pour tous, indépendamment de la province de résidence.

La Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique

Le 19 avril 1994, les ministres du MPO et de DRHC annonçaient, de concert avec l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) et l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec (DÉC-Québec), un programme de 1,9 milliard de dollars s'étalant sur cinq ans, appelé *La Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique* (LSPA). Cette stratégie, qui remplaçait le PARPMN (Programme d'adaptation et de

redressement de la pêche de la morue du Nord) et le PAPPFA (Programme d'adaptation de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique), est entrée en vigueur le 16 mai 1994. Elle comprenait deux grands volets: des mesures de soutien du revenu et des mesures visant à réduire la capacité de pêche de 50 % et à rationaliser l'industrie. Mettant l'accent sur les mesures d'adaptation de la main-d'œuvre, la LSPA visait aussi à aider les individus touchés à avoir accès à de la formation professionnelle et à des possibilités d'emploi à l'extérieur du secteur de la pêche. Le programme de retrait de permis de pêche du poisson de fond et le programme de retraite anticipée constituaient deux mesures importantes de la LSPA, administrées par le MPO (MPO, 1995).

En juillet 1994, le nouveau ministre des Pêches et des Océans proposait aux provinces la mise en place d'un office fédéral-provincial de rationalisation de l'industrie dans chaque province. Les réactions des provinces ont été diverses mais au Québec, l'accueil fut plutôt favorable. Ce projet fut toutefois rapidement mis de côté par le cabinet fédéral.

De 1994 à 1997, le MPO et ses partenaires provinciaux et sectoriels se sont consacrés à la tâche ardue qu'était la mise en oeuvre de la LSPA. Quatre conseils d'adaptation de la capacité de pêche ont été établis à l'échelle de la région de l'Atlantique et des rencontres eurent lieu entre les ministres du MPO et de DRHC.

Entente de coopération intergouvernementale en matière de pêche et d'aquaculture

En septembre 1999, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont signé l'*Entente de coopération intergouvernementale* en matière de pêche et d'aquaculture, en vertu de laquelle ils s'engageaient à unir leurs efforts pour préserver de manière écologiquement durable les habitats et les ressources halieutiques et pour développer des industries de la pêche et de l'aquaculture rentables et écologiquement durables.

Il est à noter que plusieurs autres ententes fédérales-provinciales ont été conclues dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales depuis 1922 (Annexe 15).

La Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique et le Cadre stratégique de gestion des pêches sur la côte Atlantique du Canada

Également en 1999, le MPO lançait sa *Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique* (RPPA), visant à établir un cadre pour la gestion des pêches sur la côte est, ainsi qu'un consensus concernant la vision renouvelée des pêches (MPO, 2004d). Le dernier cadre stratégique détaillé concernant les pêches de l'Atlantique avait été élaboré à la fin des années 1970-début des années 1980, avant l'effondrement des stocks et les changements importants survenus dans le secteur de la pêche.

Le *Cadre stratégique de gestion des pêches sur la côte Atlantique du Canada*, présenté en 2004, était l'aboutissement de la phase I de la RPPA. Ce cadre a donné lieu à un examen approfondi des politiques de gestion en place et à de vastes consultations publiques (en 2001 et 2004). Ce cadre constituait l'aboutissement de la première phase du renouvellement des pêches et représentait le processus d'engagement des citoyens le plus exhaustif jamais entrepris par le MPO (MPO, 2004d). En vertu de l'Entente signée en 1999, les provinces de l'Atlantique, le Québec et le Nunavut ont participé à l'établissement des orientations proposées dans le cadre stratégique et ont été invités à participer à tous les processus décisionnels touchant la gestion des pêches qui conduisent à sa mise en oeuvre ou en découlent.

Le cadre s'articulait autour de quatre objectifs (MPO, 2004c):

- la conservation et l'exploitation durable des ressources et de l'habitat marin;
- l'autosuffisance du secteur des pêches;
- la gérance partagée;
- l'adoption d'une méthode stable et transparente régissant l'accès et la répartition des ressources halieutiques.

Neuf principes, visant à orienter la prise de décision future, sous-tendaient le cadre stratégique. Selon ce cadre, à long terme, le rôle du MPO devait évoluer pour passer de la gestion courante de la flottille et des activités de pêche à un rôle davantage axé sur l'élaboration de politiques, la définition de l'orientation et l'évaluation du rendement.

Le Cadre vise une approche plus inclusive à la planification stratégique, en permettant aux utilisateurs des ressources de jouer un plus grand rôle dans les décisions opérationnelles, en facilitant la participation des Autochtones à la planification stratégique et à la prise de décisions et en appuyant l'établissement de la capacité des utilisateurs des ressources d'assumer de nouvelles responsabilités.

La Phase II de la RPPA porte sur la mise en œuvre du cadre stratégique. Elle nécessite l'élaboration et l'exécution de politiques et de programmes ciblés de même que la conception de nouveaux mécanismes, notamment des initiatives axées sur des enjeux particuliers, comme la stabilisation d'ententes de répartition dans les pêches commerciales établies et l'examen des répercussions législatives possibles de certaines des propositions. Ces travaux seront étayés par les discussions et les consultations publiques qui doivent se poursuivre.

La Stratégie relative aux pêches autochtones (SRAPA)

En ce qui concerne la pêche autochtone au Canada, les années 1990 ont été marquées par un changement important, déclenché par des jugements décisifs de la Cour suprême du Canada (soit le jugement Sparrow en 1990 et le jugement Marshall en 1999). Les répercussions de ces jugements sur les droits de pêche (ancestraux et issus de traités) des peuples autochtones ont transformé les rapports entre le gouvernement fédéral et les groupes autochtones qui prennent part à la pêche (MPO, 2006b).

A. Le jugement Sparrow

En 1990, la Cour suprême du Canada, dans l'affaire Sparrow, a rendu un jugement historique dans lequel elle statuait que les autochtones ont le droit de pêcher à des fins alimentaires, sociales et rituelles. Ce droit a préséance sur tous les autres types de pêche, sous réserve de certaines considérations prépondérantes, comme la conservation de la ressource. La Cour suprême a également statué qu'il fallait consulter les groupes autochtones chaque fois que leurs droits de pêche risquaient d'être touchés (MPO, 2007b).

Le poisson capturé à des fins alimentaires, sociales et rituelles ne peut pas être vendu. Il est destiné à l'usage exclusif de la communauté qui le pêche, soit pour s'en nourrir, soit dans le cadre de ses traditions sociales et rituelles. La vente de poisson capturé sous couvert de ce jugement constitue une infraction à la Loi sur les pêches. Étant donné que le MPO a la responsabilité générale de gérer les ressources halieutiques nationales et de voir au respect de la

Loi, les infractions à cette dernière font l'objet d'interventions des agents des pêches de la Direction de la conservation et de la protection du Ministère.

B. Le jugement Marshall

Le jugement Marshall de la Cour suprême a été rendu public le 17 septembre 1999 (MPO, 2006b). Par ce jugement, la Cour reconnaissait le droit des Premières Nations micmaques et malécites de pratiquer la chasse, la pêche et la cueillette pour s'assurer une subsistance convenable, droit issu de traités signés en 1760 et 1761. En d'autres termes, les communautés visées par ces traités peuvent vendre leurs prises à des fins commerciales. La Cour a établi que ce droit peut être réglementé au nom de la conservation ou pour d'autres objectifs impérieux et réels.

En novembre 1999, la Cour a précisé son jugement et confirmé que ce droit issu de traités est un droit assujéti aux règlements. Le gouvernement fédéral a donc le pouvoir et la responsabilité de réglementer la pêche, son premier souci étant la conservation. La Cour a aussi encouragé le gouvernement et les Premières Nations à éviter les litiges au sujet des droits issus de traités par la négociation. À la suite du jugement Marshall, le MPO a lancé une initiative ayant pour but de donner aux 34 Premières Nations touchées par ce jugement un plus grand accès à la pêche commerciale.

Pour mettre en œuvre les obligations découlant du jugement Sparrow, le MPO a lancé la *Stratégie des pêches autochtones* (SRAPA) en 1992 (MPO, 2007b). La stratégie s'applique aux règlements des revendications territoriales des autochtones qui ne comportent pas de disposition sur la gestion des pêches. Aux termes de la SRAPA, le MPO conclut avec des groupes autochtones des ententes sur l'accès à la pêche et sur la gestion de celle-ci.

Les objectifs de la SRAPA sont les suivants (MPO, 2007b):

- d'améliorer la conservation, la gestion et la mise en valeur de la ressource;
- de contribuer à l'autonomie économique des collectivités autochtones;
- de jeter des bases pour le développement de l'autodétermination et la conclusion de traités;
- d'améliorer les compétences et la capacité de gestion des membres des Premières Nations par le biais de projets de cogestion avec les peuples autochtones;
- d'offrir des compensations aux détenteurs de permis actuels pour le transfert, en vertu de la SRAPA, de possibilités de pêche commerciale aux peuples autochtones.

La SRAPA vise à assurer la gestion et la réglementation efficaces de la pêche autochtone, ainsi que le respect du droit de pêcher des autochtones, par la négociation d'ententes mutuellement acceptables et limitées dans le temps entre le MPO et les groupes autochtones. Quand le MPO conclut une entente avec un groupe autochtone, le Ministre octroie à celui-ci un permis communautaire reflétant cette entente. Dans les cas où une entente ne peut être conclue avec un groupe autochtone, le Ministre octroie au groupe un permis de pêche communautaire qui reflète les consultations que le MPO a déjà eues avec ce groupe et qui contient des dispositions que le Ministre juge conformes au jugement Sparrow et aux jugements subséquents de la Cour suprême. Ce permis autorise le groupe à pratiquer la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles.

Les accords de pêche négociés en vertu de la SRAPA contiennent:

- une allocation de prises au groupe autochtone;
- des modalités qui seront incluses dans le permis de pêche communautaire (modalités d'application, collecte de données);
- des dispositions régissant la cogestion de la pêche autochtone par le groupe et le MPO;
- des projets de gestion coopérative pour l'amélioration de la gestion des pêches en général, par exemple l'évaluation des stocks, la mise en valeur du poisson et la gestion de l'habitat;
- un engagement à fournir des permis de pêche commerciale ou d'autres possibilités de développement économique.

Au cours de la première année de l'*Initiative de l'après-Marshall*, le MPO est parvenu à négocier des ententes, comprenant des dispositions sur les bateaux et les engins de pêche, la formation, le renforcement des capacités et d'autres aides au démarrage, avec 30 des 34 Premières Nations concernées.

Afin que la pêche, qui faisait déjà l'objet d'une pleine participation, reste viable, le MPO a encouragé les pêcheurs non autochtones à prendre part à un programme de retrait volontaire de leurs permis. Ainsi le Ministère a pu donner l'occasion aux communautés autochtones d'intégrer la pêche, sans compromettre la conservation ou sans que cela ait de lourdes répercussions sur les pêcheurs commerciaux traditionnels.

Onze communautés micmaques, montagnaises et malécites du Québec se sont intégrées à l'industrie des pêches maritimes au cours de l'année 2000 par le biais de la SRAPA et du Programme de transfert des allocations du gouvernement fédéral. Dans la région, trois communautés micmaques sont concernées, soit celles de Gesgapegiag, Gespeg, et Listuguj. Ces communautés détiennent des permis de crabe des neiges, de crevette, de homard et de turbot (allocation rattachée à des permis de crabe des neiges). Elles emploient plusieurs dizaines de pêcheurs (autochtones et non autochtones). À titre d'exemple, dans la communauté de Listuguj, la signature de l'entente a permis de créer de nombreux emplois et de diminuer le nombre de prestataires d'aide sociale de 50 % (Ministère des Affaires indiennes et du Nord, 2004a).

Bien qu'elle ne soit pas située dans la région, la Première Nation malécite de Viger détient notamment des quotas de crabe et de crevette et effectue une partie de ses débarquements en Gaspésie. Cette nation a été la première à signer l'entente Marshall sur la pêche commerciale en septembre 1999 et à mettre un bateau à l'eau, sept mois plus tard. D'un déficit de 223 000 \$, la communauté est passée à un actif de 8,5 millions de dollars en 2001 (Ministère des Affaires indiennes et du Nord, 2004b).

En février 2001, le gouvernement fédéral a annoncé sa stratégie à plus long terme faisant suite au jugement Marshall. S'appuyant sur les réussites obtenues jusque là par le MPO, un négociateur fédéral a été autorisé à négocier des ententes pluriannuelles reflétant les besoins et les capacités de chaque communauté. Comme les précédentes, ces ententes prévoyaient un accès accru à la pêche, une aide au renforcement des capacités et l'exploitation des possibilités de cogestion des ressources halieutiques. Les nouvelles ententes à plus long terme permettaient aux Premières Nations de planifier avec plus de stabilité leur pêche et de jouer un plus grand rôle de cogestion.

De façon générale, le processus de négociation et de mise en œuvre d'ententes de pêche a permis de renforcer la relation de coopération entre le gouvernement fédéral et les communautés des micmaques et malécites (MPO, 2006b).

La formation de la main-d'œuvre représente un certain défi pour les communautés autochtones. Plusieurs pêcheurs autochtones ont encore beaucoup à apprendre sur la pêche, c'est pourquoi ils

sont jumelés avec des pêcheurs et des capitaines non autochtones (programme de mentorat) durant la saison de pêche et suivent des cours durant l'hiver afin d'apprendre les rudiments du métier. Former un capitaine de bateau peut prendre une dizaine d'années.

L'approche « De la mer à la table »

En avril 2007, le gouvernement du Canada annonçait une nouvelle approche pour les pêches canadiennes (MPO, 2007c): l'*Approche de la mer à la table*. La vision de cette approche est celle d'un secteur des produits de la mer dans lequel tous les intervenants, notamment les organismes gouvernementaux et les parties prenantes à tous les niveaux de la chaîne de valeur, ont pour objectif une industrie qui soit durable, économiquement viable et compétitive à l'échelle internationale. L'approche est adoptée en partenariat avec tous les intervenants des pêches: pêcheurs, transformateurs, membres d'équipage, travailleurs d'usine, populations locales, provinces et territoires.

Tout en étant en phase avec les politiques, cadres stratégiques et les autorités réglementaires, l'approche *De la mer à la table* fournit des directives supplémentaires sur la façon de s'assurer que les politiques soutiennent la durabilité du secteur des produits de la mer. L'approche devrait permettre de mieux comprendre l'incidence des politiques et des programmes de gestion des pêches, et ce, à toutes les étapes de la chaîne de valeur. L'approche vise à améliorer la cohérence des politiques et la collaboration entre les organismes gouvernementaux, tant au sein du gouvernement fédéral qu'avec d'autres ordres de gouvernement. De plus, elle vise à mettre à contribution tous les participants de la chaîne de valeur afin qu'ils travaillent en partenariat pour améliorer l'utilisation durable des ressources ainsi que la compétitivité et la viabilité à long terme de l'industrie des produits de la mer.

En outre, des outils réglementaires seront élaborés pour que l'industrie « s'autorationalise », qu'elle adapte sa taille au marché et aux réalités de la ressource, d'une manière équitable et efficiente. Ultimement, la viabilité économique de l'industrie de la pêche du Canada devrait dépendre de l'industrie elle-même.

L'approche *De la mer à la table* comprend une série de mesures et d'investissements pour répondre à certains défis auxquels sont confrontées, à l'heure actuelle, les pêches canadiennes. Ces mesures, qui visent à améliorer la viabilité économique de l'industrie des pêches au pays, comprennent:

- un investissement dans les sciences halieutiques pour étendre la recherche sur l'écosystème à un plus grand nombre de stocks de poissons et prendre en compte les données et les connaissances dans les décisions de gestion des pêches;
- une augmentation de l'exonération des gains en capital de 500 000 \$ à 750 000 \$ pour les pêcheurs, les agriculteurs et autres petits exploitants;
- un renversement de la décision du gouvernement précédent de prélever des droits à l'industrie pour les registres de bord, les étiquettes des engins de pêche et les programmes des observateurs en mer;
- une révision des droits de permis pour examiner le coût relatif des droits pour différentes pêches dans l'ensemble du pays en regard d'une accentuation du sens de l'équité et une

révision de l'approche globale en ce qui touche la façon dont le gouvernement évalue les droits de permis;

- l'utilisation d'une liste de contrôle de la viabilité des pêches afin d'évaluer les pêches au Canada;
- un examen de la gestion et des programmes appuyant la viabilité à partir des lignes directrices utilisées par les certificateurs d'écoétiquetage;
- une subvention de 500 000 \$ au Conseil canadien des pêcheurs professionnels (CCPP) pour aider le secteur des pêches à se développer et à mettre en œuvre une stratégie de formation et de perfectionnement de compétences pour les pêches canadiennes. Cet investissement donnera au CCPP le moyen de faire la promotion de l'approche *De la mer à la table* au sein de l'industrie.;

Dans les Provinces de l'Atlantique et au Québec, le MPO travaille avec les pêcheurs et les intervenants pour envisager des moyens novateurs d'adapter la conjoncture changeante du marché mondial, pour encourager une rationalisation de l'industrie des pêches et pour apporter permanence et stabilité aux modalités de partage des pêches d'ici 2010. Chaque région des pêches étant différente, ainsi le sont tout autant les approches qui seront utilisées pour la rationalisation et la restructuration.

Des mesures pour préserver l'indépendance de la flottille côtière pour la pêche commerciale dans le Canada atlantique ont également été annoncées. Ces mesures comprennent une approche globale pour aider les pêcheurs à conserver le contrôle de leurs entreprises. Dans la plupart des cas, elles éliminent les « accords de fiducie » et cherchent à faciliter l'accès pour les pêcheurs au financement des institutions traditionnelles de prêts telles les banques.

La Révision de la loi sur les pêches

Depuis son entrée en vigueur il y a 139 ans, la *Loi sur les pêches* a fait l'objet de plusieurs modifications, mais elle n'a pas subi de réforme importante. Au fil du temps, plusieurs facteurs ont forcé l'industrie canadienne de la pêche à évoluer et cela à un rythme qui a pris une avance considérable sur la capacité des outils législatifs à la gérer. Ainsi, la présente loi ne répond plus aux besoins de la pêche moderne (MPO, 2007d).

Au début des années 2000, le MPO a entrepris une ronde de consultations pour commencer à édifier un régime moderne de gestion des pêches. Lors de ces longues consultations avec les provinces, les territoires, les entreprises de pêche, les groupes autochtones et autres intervenants, le MPO a découvert que les principes d'une *Loi sur les pêches* modernisée étaient largement soutenus.

Le 13 décembre 2006, le projet de loi C-45 a été déposé en chambre. Cependant, le 14 septembre 2007, la Gouverneure générale, sur l'avis du Premier ministre Harper, a prorogé l'actuelle session parlementaire. Ainsi, le projet de loi C-45 n'a pas pu être adopté.

Aux dires même du MPO (MPO, 2007d), le système actuel manque de transparence. Par exemple, le ministre (et, par voie de conséquence, les fonctionnaires du ministère), détient toute discrétion portant sur la prise de décision reliée à tous les aspects de la pêche, sans avoir à répondre à des normes et à des objectifs établis dans la loi.

De façon générale, il existe peu d'incitatifs pour les utilisateurs de la ressource à prendre davantage de responsabilités et à se montrer imputables face à la celle-ci. À l'heure actuelle, la plupart des infractions, même mineures, à la Loi sur les pêches sont portées devant un tribunal criminel, ce qui est parfois long et coûteux (MPO, 2006c). De plus, les sanctions imposées ne correspondent pas toujours nécessairement à la gravité du délit, au point où on se retrouve avec un système où les pêcheurs délinquants considèrent que les amendes font partie du « prix à payer pour faire des affaires » (MPO, 2007d). La nouvelle loi devrait permettre de régler certaines infractions par voie administrative, c'est-à-dire par l'imposition de sanctions relatives aux permis de pêche, pouvant prendre la forme d'une réduction de quota, d'une suspension du permis ou d'une sanction pécuniaire. Elle précise les modalités pour l'application d'accords sur des mesures de rechange comme moyen de régler certaines infractions, ce qui permettra d'éviter le recours aux tribunaux criminels. Les individus disposés à accepter la responsabilité de leurs infractions aux dispositions réglementaires relatives à la pêche et à l'habitat et qui sont prêts à prendre les mesures nécessaires pour remédier au préjudice pourront se prévaloir de ces accords.

Les pêcheurs commerciaux et le MPO décrivent le processus en place pour établir l'accès et les répartitions comme étant instable et imprévisible (MPO, 2006c, MPO 2007d). À l'heure actuelle, il est possible d'exercer un lobby auprès du ministre pour obtenir un accès ou des allocations privilégiés. De plus, la loi ne contient pas d'objectif pour les pêches, par exemple le développement durable ou la conservation, et elle n'oblige pas le ministre à agir de manière à répondre à des fins particulières. Or, dans l'industrie de la pêche, comme d'ailleurs dans toute industrie visant naturellement la rentabilité et le profit, stabilité et prévisibilité sont les éléments dont dépendent les gens pour planifier leur avenir. La nouvelle loi aurait fourni au Ministre un mécanisme juridique lui permettant de fixer les répartitions pour une période pouvant aller jusqu'à 15 ans pour les flottilles et les groupes pratiquant la pêche commerciale, récréative et autochtone dans les eaux de mer. Elle aurait également permis au Ministre d'annuler, de modifier ou de remplacer une répartition dans certaines circonstances, comme pour atteindre des objectifs de conservation, sous réserve des processus fixés par la loi.

Les principaux acteurs de la pêche devraient avoir leur mot à dire dans les décisions prises au sujet de leur industrie, puisqu'ils en dépendent pour gagner leur vie. Ils devraient avoir un rôle plus actif dans la gestion de la ressource à l'avenir. En ce sens, la nouvelle loi devait établir un fondement juridique pour conclure avec des groupes de pêcheurs des ententes, ayant force obligatoire, définissant clairement un rôle de gestion partagée pour l'industrie (MPO, 2006c).

Stratégie fédérale de développement durable

Depuis une dizaine d'années, plusieurs ministères fédéraux se sont dotés de politiques ou de stratégies de développement durable. Le développement durable est à la base du mandat juridique du MPO, de ses politiques et de ses programmes (MPO, 2001b). En vertu de sa politique à cet égard, le MPO s'engage envers le développement durable et entreprend d'intégrer les considérations économiques, environnementales et sociales dans les décisions qu'il prendra pour appliquer son mandat, ses politiques et ses programmes et mener ses activités courantes. Le Ministère s'est engagé à examiner périodiquement les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs de développement durable et à apporter les correctifs requis.

La dernière Stratégie fédérale sur le développement durable (2007-2009) (MPO, 2007) oriente les actions du MPO selon quatre thèmes:

- des écosystèmes aquatiques sains et productifs,
- des voies navigables sécuritaires et accessibles,
- des pêches et une aquaculture durables,
- des opérations et une gestion durables sur le plan environnemental.

Rôles et responsabilités du gouvernement québécois

Entre 1922 et 1983, le gouvernement du Québec a administré les pêches maritimes. Le principal outil de gestion dont il disposait à cette fin était le Règlement de pêche du Québec, édicté en vertu de la *Loi sur les Pêches* du gouvernement fédéral. Cet outil servait essentiellement à encadrer la politique québécoise de délivrance des permis. Aujourd'hui ce règlement ne concerne plus que l'administration de la pêche en eau douce et celle des espèces diadromes.

Au fil des ans, le gouvernement du Québec est intervenu dans le développement de l'industrie par l'intermédiaire de divers programmes d'aide financière allant de l'appui financier à la flotte de pêche au développement de projets commerciaux de pêche, d'aquaculture et de transformation, en passant par le soutien à la concertation et aux associations nationales du secteur des pêches et de l'aquaculture. Le gouvernement du Québec a également mis en place une législation favorisant des négociations structurées entre des groupes de pêcheurs (offices) et les entreprises de transformation concernant la vente des débarquements (plans conjoints).

Au Québec, le MAPAQ est responsable de la délivrance des permis de pêche commerciale en eau douce (incluant la pêche des espèces anadromes et catadromes²⁰). Il est à noter que depuis février 1987, la surveillance de la pêche commerciale aux espèces pour lesquelles le MAPAQ délivre des permis, est sous la responsabilité du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Chaque nouveau permis de pêche en eau douce, rendu disponible dans une région donnée par le plan annuel de gestion de la pêche, fait l'objet d'un avis public émis par le MAPAQ dans cette région, ce qui permet à toute personne admissible de solliciter un permis.

Rappelons qu'au Québec, la transformation et le conditionnement des produits aquatiques au débarquement relèvent également du MAPAQ, qui est responsable de la délivrance des permis aux entreprises de transformation (voir section 3.2).

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

Le MAPAQ assure la conception et l'application des politiques et programmes nécessaires au développement des secteurs de l'agriculture, des pêches, de l'aquaculture et de l'alimentation. Pour ce faire, il a des pouvoirs de recherche, d'étude, d'enquête et de formation. Le MAPAQ offre également un appui professionnel important à l'industrie.

Dans son dernier plan stratégique (2005-2008), le MAPAQ, s'est donné comme mission d'influencer et de soutenir l'essor de l'industrie québécoise dans une perspective de développement durable. La visée économique du MAPAQ suggère une « intervention équilibrée qui concilie le développement économique avec les valeurs de société telles que la protection des

²⁰ Espèces anadromes: poissons vivant en eau salée, mais se reproduisant en eau douce) tel que l'esturgeon noir, l'éperlan, le poulamon, etc.

Espèces catadromes: poissons vivant en eau douce, mais se reproduisant en eau salée tel que l'anguille.

ressources et de l'environnement, le développement régional ou encore la qualité et la sécurité des aliments ». (MAPAQ, 2005).

Dans le secteur des pêches et de l'aquaculture, les interventions du MAPAQ touchent les domaines suivants:

- aide financière aux pêcheurs;
- application des politiques des pêches et de l'aquaculture commerciales (capture et élevage);
- transformation, distribution, commercialisation et consommation des produits marins.

C'est la Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales (DGPAC) qui est responsable de tous les dossiers ayant trait à la pêche commerciale. La DGPAC²¹ a le mandat de travailler au positionnement général de l'industrie des pêches et de l'aquaculture dans les régions maritimes et les eaux intérieures, d'accroître la capacité d'adaptation continue de l'industrie et d'assurer l'adéquation de l'offre et de la demande de produits aquatiques commerciaux.

Trois grandes orientations guident les interventions de la DGPAC: 1) accroître la biomasse aquatique disponible, 2) améliorer la compétitivité des entreprises et 3) contribuer à créer un environnement favorable au développement du secteur. La DGPAC est composée de sept directions dont trois sont situées dans la région:

- Direction de l'innovation et des technologies (DIT) à Gaspé qui comprend trois centres de recherche:
 - o le Centre aquacole marin de Grande-Rivière (CAMGR);
 - o le Centre technologique des produits aquatiques (CTPA) à Gaspé;
 - o le Centre maricole des Îles-de-la-Madeleine (CeMIM).
- Direction régionale Îles-de-la-Madeleine (DRIM) à Cap-aux-Meules
- Direction régionale Gaspésie (DRG) à Gaspé

La DIT a pour mandat d'acquérir, d'analyser et de transférer des connaissances et des technologies reliées à l'exploitation, à la production et à la transformation des produits aquatiques, dans la perspective d'assurer le développement durable et la compétitivité du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales au Québec. Quant aux directions régionales, elles offrent un soutien financier et technique en matière de pêche, d'aquaculture et de transformation.

Politiques et programmes du Québec dans le secteur des Pêches

Au fil du temps, les politiques et programmes du Québec dans le secteur des pêches maritimes ont été nombreux, variés et, dans certains cas, plutôt complexes (Daneau, 1991).

Les programmes de crédit maritime

Découlant de la *Loi sur le crédit maritime* votée en 1943, de la Loi de 1960 modifiant la *Loi du département des pêcheries* et des nombreuses modifications à ces lois, les programmes de crédit maritime mis en place par le Québec semblent avoir eu une influence déterminante sur l'importance des ressources financières ou du capital disponible pour le développement des

²¹ MAPAQ. Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales (DGPAC). [En ligne] <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Ministere/Info/structures/DGPAC/> (Page consultée le 30/08/2007).

pêches maritimes, sur les taux d'intérêt et sur les règles régissant l'obtention et le remboursement du capital (Daneau, 1991). Les programmes de crédit maritime mis en place par le Québec ont évolué dans le temps mais ils peuvent être réduits essentiellement à deux types: les garanties de l'État sur les prêts faits aux pêcheurs ou à des sociétés de pêche par les institutions financières pour la construction, la réparation ou l'achat de bateaux et d'équipement de pêche, assorties d'une prise en charge des intérêts ou d'une partie des intérêts sur ces prêts et les prêts directs de l'État à des pêcheurs ou à des sociétés de pêche pour la construction, la réparation ou l'achat de bateaux et d'équipement de pêche accompagnés d'une bonification totale ou partielle des taux d'intérêt (Daneau, 1991).

Le programme de prêts directs de l'État a été le plus important des deux programmes, puisqu'il est celui qui a mobilisé les ressources financières de l'État et a permis le développement des flottes côtières, semi-hauturières et hauturières du Québec (Daneau, 1991).

Les programmes de subventions au développement de l'industrie québécoise de la pêche

Dans le passé, les programmes de subventions au développement de l'industrie québécoise de la pêche ont été très nombreux et diversifiés. Selon Daneau (1991), ils existaient probablement sous diverses formes avant même que le gouvernement du Québec signe l'entente de 1922 avec le gouvernement du Canada. Depuis le début des plans d'aide, les pêcheurs et les entreprises de transformation ont été les premiers concernés par les programmes de subventions. Dans le cas des pêcheurs, les objectifs visés par ces programmes étaient de subventionner leurs instruments de production et certaines dépenses d'exploitation ainsi que d'accorder, à l'occasion, des primes à la productivité ou de soutenir les prix du poisson. Certains de ces programmes visaient à accroître l'efficacité des revenus alors que d'autres visaient à diminuer certains frais d'exploitation en vue d'élargir la marge de rentabilité ou les revenus nets.

Dans le cas des entreprises de transformation, les programmes constituaient des aides ponctuelles visant à permettre la poursuite de leurs activités durant des périodes de difficultés financières sérieuses, et ainsi de prévenir des faillites, ou encore à leur accorder un certain soutien financier, ponctuel, dans leurs efforts de modernisation et de diversification ou de maintien d'une main d'œuvre compétente lors de difficultés d'approvisionnement. En 1982, un programme permanent de subventions aux entreprises de pêche a été mis en place. Il faut noter également que les pêcheurs et les entreprises de pêche ont également bénéficié au fil du temps de plusieurs autres subventions indirectes de l'État.

L'action directe de l'État dans le processus de production

À maintes occasions dans le passé, le gouvernement du Québec a participé directement au processus de production, soit en soutenant la production des entreprises, soit en agissant directement dans la transformation de produits halieutiques. Il l'a fait pour accélérer le développement des pêches en des domaines critiques dans lesquels aucun développement ne se serait fait sans son intervention (Daneau, 1991). Malgré leur petit nombre, ces programmes d'intervention directe ont forcé des changements dans le milieu, traditionnellement peu porté à l'innovation technologique, faute d'expertise et de capitaux. À titre d'exemple, citons les programmes d'entrepôts frigorifiques, de neigères, de séchoirs artificiels et de parcs industriels de pêche.

Les coopératives de pêches

Le Québec s'est doté en 1922 d'une loi²² en matière de sociétés coopératives de pêche qui a donné lieu dans les années subséquentes à un développement spectaculaire de cette forme d'organisation. En 1939, la *Loi favorisant l'organisation de fédérations de coopératives de pêche* fut sanctionnée et a donné naissance à la Fédération des Pêcheurs-Unis du Québec qui devint la société de pêche la plus importante de la province. Pendant 45 ans, Pêcheurs-Unis du Québec s'est taillé une place importante dans l'industrie des pêches québécoises. Au moment de sa disparition en 1984, cette société transformait 55 % des captures de la province (Daneau, 1991).

La Politique québécoise des pêches et de l'aquaculture

Après avoir été pendant longtemps un moteur économique des régions maritimes du Québec, l'industrie a subi un choc majeur lors de l'effondrement des stocks de poisson de fond au début des années 1990. En 1995, afin de contribuer à la relance de l'industrie, un processus de concertation a été amorcé par le MAPAQ dans le secteur des pêches et de l'aquaculture. Ce processus a permis de dégager une vision consensuelle du développement du secteur et de favoriser le partenariat entre les différents acteurs. En 1998, après deux forums et un colloque, le Réseau Pêches et Aquaculture Québec a été mis en place, en parallèle à une série d'objectifs, de projets et d'actions visant le développement de partenariats d'affaires, la professionnalisation des ressources humaines, l'utilisation optimale de la ressource, la valeur ajoutée des produits et, finalement, le développement des marchés.

Différents travaux, des conclusions tirées d'analyses et des commentaires recueillis lors de consultations ont conduit le gouvernement du Québec à élaborer la *Politique québécoise des pêches et de l'aquaculture*. Cette dernière a été adoptée à l'automne 2000. On y présente les orientations gouvernementales en matière de pêche et d'aquaculture sur la base desquelles sont élaborés les stratégies et les outils d'intervention. Ces orientations étaient au nombre de trois:

- accroître la biomasse aquatique disponible;
- améliorer la compétitivité des entreprises;
- contribuer à créer un environnement favorable au développement du secteur.

Le MAPAQ entend profiter des différentes actions découlant de cette politique pour assurer aux communautés autochtones un accès total à ses programmes d'intervention dans le secteur. À cette fin, le MAPAQ a organisé, au printemps 2000, des rencontres avec ces communautés pour les informer de ses programmes et services et les encourager à joindre les regroupements existants, notamment le Réseau pêches et aquaculture Québec, structure de concertation privilégiée par le gouvernement et l'industrie.

En novembre 2006, les ministres responsables des pêches du Canada et du Québec coprésidaient un forum sur l'avenir des pêches dans le contexte de la mondialisation. Trois chantiers (capture, transformation et commercialisation) ont poursuivi la réflexion. À l'automne 2007, les recommandations de ces chantiers, qui réunissaient industriels, pêcheurs et intervenant des pêches, ont servi d'inspiration à l'élaboration du *Plan d'Action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales*.

²² *Loi pour aider au développement des pêcheries.*

La stratégie québécoise de développement des ressources, sciences et technologies marines

La *Stratégie québécoise de développement des ressources, sciences et technologies marines, Plein cap sur la mer*, adoptée en 2001, s'est inscrite dans l'approche gouvernementale de soutien au développement des régions. Cette approche entend favoriser la diversification de l'économie et augmenter la valeur ajoutée de la production régionale en améliorant la capacité d'innovation des entreprises et en assurant un apport plus poussé des connaissances. Elle vise trois régions du Québec perçues comme un ensemble: le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et la Côte-Nord. Cette stratégie vise à faire du secteur des ressources, sciences et technologies marines un véritable créneau d'excellence²³ capable de s'imposer à l'échelle internationale. Les avancées dans ce créneau permettront d'accroître l'activité économique et l'emploi dans les régions concernées. Elles contribueront ainsi à favoriser le bien-être et le développement de la population du Québec maritime.

Projet ACCORD

Dans le même ordre d'idée, en 2002, le gouvernement du Québec mettait sur pied le programme ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement) qui vise à construire un système productif régional compétitif sur le plan nord-américain et mondial dans chacune des régions du Québec, par l'identification et le développement de créneaux d'excellence, qui pourront devenir leur image de marque. Ce projet est aujourd'hui chapeauté par le MDEIE.

Le projet ACCORD vise cinq objectifs particuliers²⁴:

- positionner les régions du Québec comme le siège de compétences industrielles spécifiques reconnues en Amérique et dans le monde,
- accroître la productivité et l'emploi en misant sur l'innovation et l'exportation;
- identifier des projets économiques concrets structurants dans les régions du Québec;
- identifier des projets collectifs de nature à améliorer la qualité et la vitalité des milieux de vie dans les régions du Québec;
- favoriser le développement de réseaux industriels intra et interrégionaux.

Le projet ACCORD est un programme national de coopération entre trois partenaires principaux: les régions du Québec, le gouvernement du Québec et la Société générale de financement. D'autres partenaires pourraient s'ajouter selon les particularités de chacune des régions. Ce projet favorise le regroupement de gens d'affaires et d'entrepreneurs d'une même région qui ont une perception commune de leur secteur d'activités, de son potentiel, de ses forces et de ses faiblesses, et qui définissent une stratégie à long terme pour celui-ci.

Sur la base des études et des analyses menées dans la région GÎM, le comité régional ACCORD a identifié le créneau « Ressources, sciences et technologies marines » comme étant l'un dans lequel la région est en mesure de jouer un rôle de leader nord-américain, voire même mondial.

²³ Créneau d'excellence: ensemble d'activités économiques interreliées pour lesquelles une région a pour projet de se démarquer de façon compétitive, par rapport aux autres régions et sur les marchés internationaux, sur la base des compétences qui lui sont spécifiques. (MDEIE. Développement régional. Projet ACCORD. [En ligne] <http://www.mdeie.gouv.qc.ca/index.php?id=2467> (Page consultée le 10/02/2008).

²⁴ MDEIE. Développement régional. Projet ACCORD. [En ligne] <http://www.mdeie.gouv.qc.ca/index.php?id=2467> (Page consultée le 10/02/2008).

La région GÎM assure, avec les régions de la Côte-Nord et du Bas-Saint-Laurent, un rôle de leadership partagé afin d'établir, pour le Québec, le positionnement nord-américain et mondial de ce créneau d'excellence.

Ce créneau réunit quatre filières complémentaires et interdépendantes:

- les biotechnologies marines;
- les technologies marines;
- la transformation des produits de la mer
- l'aquaculture.

Le créneau prend appui sur les forces existantes de la région: les entreprises, les infrastructures de recherche et de transfert technologique, les ressources humaines disponibles et de qualité, les institutions de formation et les avantages réglementaires et fiscaux de même que sur les ressources inexploitées du fleuve, de l'estuaire et du golfe Saint-Laurent.

Dans la région GÎM, l'aquaculture et la transformation des produits de la mer, appuyées par l'industrie de la pêche et celle de la construction et de la réparation navales, représentent des bases solides pour le positionnement du créneau. Les biotechnologies marines, particulièrement l'extraction des biomolécules et le développement de leur utilisation, ainsi que les technologies marines dans les domaines de la conception et la fabrication d'équipements de pêche, de l'aquaculture et des technologies de production, ont également un potentiel certain. Les entités suivantes assurent le développement scientifique et technique du créneau dans la région:

- Centre aquacole marin de Grande-Rivière
- Centre spécialisé des pêches
- Centre collégial de transfert de technologie des pêches de Grande-Rivière
- Société de développement de l'industrie maricole

Programmes actuels d'aide du MAPAQ spécifiques au secteur des pêches

La Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales gère un ensemble de programmes d'aide financière (Tableau 12) et administre les permis nécessaires pour l'exploitation d'entreprises aquacoles. Le MAPAQ administre également un certain nombre de programmes d'aide non spécifiques au secteur des pêches mais qui peuvent être appliqués dans le domaine des pêches (voir annexe 16).

La Politique jeunesse

Le MAPAQ a entrepris, en 2005, l'élaboration d'une *Politique jeunesse* pour l'ensemble du secteur bioalimentaire. Les différents secteurs devaient être abordés par étapes afin de mettre en lumière des conditions favorisant l'entrée de la relève en production agricole, dans les pêches et l'aquaculture, les nouveaux enjeux de recrutement de main-d'œuvre qualifiée, notamment en transformation, ainsi que l'offre de services-conseils du secteur bioalimentaire.

Le Ministère a entrepris le volet *Établissement et relève dans les pêches et l'aquaculture commerciales* en 2006. Ce volet vise une clientèle de jeunes intéressés par la profession de pêcheur ou d'aquaculteur, plus particulièrement ceux désirant démarrer une entreprise ou désirant prendre la relève d'une entreprise existante. Il est développé en fonction des besoins et des priorités déterminés à partir des informations recueillies auprès de jeunes de la relève du

secteur. Au regard des principaux défis rencontrés par les jeunes désirant s'établir dans le secteur des pêches ou de l'aquaculture, il en découlera l'adoption d'axes d'intervention qui tenteront de faciliter l'accès des jeunes aux professions de pêcheur et d'aquaculteur (MAPAQ, 2006d). Dans le milieu de la capture, le coût élevé de l'acquisition des permis compte tenu des prix de vente des captures est souvent mentionné comme étant un problème pour les jeunes pêcheurs.

Les travaux entrepris jusqu'à présent ont conduit à la réalisation d'un document de consultation sur l'établissement des jeunes dans les pêches et l'aquaculture commerciales au Québec. Ce document vise à faire le diagnostic de la relève et de l'établissement dans les pêches et l'aquaculture commerciales au Québec. À ce stade-ci, le Ministère souhaite recueillir les commentaires des intervenants du secteur sur ce document de consultation. Ces commentaires permettront au Ministère de préciser les orientations de sa politique jeunesse sur l'établissement des jeunes dans cette industrie (MAPAQ, 2006d).

Autres cadres institutionnels affectant le secteur des pêches

La loi sur les espèces en péril (LEP) et Loi sur les espèces menacées ou vulnérables

Les espèces sont désignées « en péril » par le Comité sur les espèces en péril au Canada (COSEPAC). La *Loi sur les espèces en péril* (LEP) vise à empêcher la disparition d'espèces sauvages, en protégeant les espèces en péril et leurs habitats essentiels. La LEP contient également des dispositions pour aider à gérer des espèces préoccupantes afin d'empêcher qu'elles deviennent en voie de disparition ou qu'elles disparaissent. Le cabinet fédéral décide ensuite, après que les intervenants et les autres groupes concernés aient été consultés, si ces espèces méritent une protection en vertu de la loi. Une fois qu'une espèce est considérée comme disparue du pays, en voie de disparition ou menacée et qu'elle obtient une protection en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, il devient illégal de la tuer, la harceler, la capturer ou la blesser. Les habitats essentiels sont également protégés contre toute destruction. La Loi prévoit la mise en place, pour toutes les espèces inscrites sur la liste, de stratégies de rétablissement, de plans d'action spécifiques et de plans de gestion minimisant les menaces dues à la pêche. Ces divers plans sont gérés en fonction d'un calendrier strict déjà prévu dans la *Loi sur les espèces en péril*.

Le COSEPAC a recommandé de placer plusieurs stocks de morue de l'Atlantique sur la liste des espèces en péril (Grands Bancs de Terre-Neuve), comme espèce en voie de disparition (nord du golfe du Saint-Laurent), menacée ou préoccupante (sud du golfe du Saint-Laurent). Le COSEPAC révisé actuellement la situation du sébaste. Même si ces stocks n'ont pas encore été inscrits sur la liste des espèces en péril, cela ajoute à l'incertitude sur l'avenir de ces pêcheries, sinon des stocks eux-mêmes.

En matière d'espèces menacées, le gouvernement du Québec possède sa propre législation avec la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* qui assure la protection des espèces en difficulté sur son territoire. En outre, les projets pouvant affecter les habitats aquatiques sur le territoire québécois sont assujettis aux dispositions de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada travaillent à l'élaboration d'une entente de collaboration en vue d'éviter les dédoublements législatifs et d'établir clairement un cadre stratégique d'intervention en matière de conservation des ressources halieutiques sur le territoire québécois, dans le respect de leurs champs de compétence respectifs.

Tableau 12. Programmes du MAPAQ spécifiques au secteur des pêches

Programme	Objectifs	Volets et/ou objectifs spécifiques	Cible admissible (GIM)	Prestations/Subventions	Notes
Allègement temporaire du remboursement des prêts aux entreprises de pêche	Proposer un allègement temporaire du remboursement de prêts aux entreprises de pêche du secteur de la capture afin d'éviter qu'elles se retrouvent en défaut de paiement en vertu des conventions de financement qu'elles ont signées.	- Aider les entreprises de pêche qui sont touchées, depuis 2003, par l'élimination des allocations temporaires ou par les baisses des contingents de morue ou de crabe des neiges dans certaines zones de pêche côtière. - Aider les entreprises qui, depuis 2005, doivent composer avec une diminution importante des prix au débarquement de la crevette, du crabe des neiges et du nétoncle.	Pêcheurs québécois, membres du nouau ¹ , propriétaires d'un bateau, liés au MAPAQ ou à une institution financière par un prêt ou une garantie de prêt visant son bateau et dont la principale source de revenus, en 2007, est rattachée à l'exploitation de l'un des permis mentionnés dans le programme.	Appui financier sous forme de prêts ou de garanties de prêts. L'aide permet de différer le paiement des sommes dues en vertu des prêts consentis par le MAPAQ ou garantis par lui.	Le programme ne s'applique qu'au financement consenti avant le 1er avril 2006. Certaines autres conditions s'appliquent.
Appui financier à la concertation dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales	Soutenir la réalisation de projets qui consistent à rassembler les gens de l'industrie autour de stratégies de développement et à créer, avec eux, l'environnement d'affaires nécessaire à la réalisation de projets et à l'amélioration de la compétitivité du secteur, en conformité avec les orientations ministérielles.	1. <u>Appui financier pour le fonctionnement du RPAQ et des tables filières.</u> 2. <u>Appui à la réalisation de projets d'intérêts collectifs.</u>	Le RPAQ (et son unité d'appui), la Table des pêches maritimes, la Table maricole et la Table filière de l'aquaculture en eau douce du Québec. D'autres organisations pourraient également être admissibles au regard du volet 2 dans la mesure où elles sont reconnues par le Ministère.	Subvention permettant de supporter les frais de fonctionnement ainsi que les salaires liés à la coordination et au secrétariat ² . L'organisme doit fournir une contribution minimale représentant 20 % des dépenses totales recevables pendant l'année visée par la subvention. Le montant maximal de la subvention est de 115 000 \$ dans le cas du RPAQ et de 85 000 \$ dans le cas des tables filières. Aide maximale de 50 000 \$ par projet, ne pouvant excéder 70 % des dépenses autorisées.	Certaines conditions s'appliquent.
Appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales	Améliorer la rentabilité, la diversification et la polyvalence des entreprises du secteur de la capture et de la transformation des produits marins. Améliorer la compétitivité des usines œuvrant dans la première transformation des espèces dites traditionnelles ³ par la modernisation de leurs équipements. Accroître la diversification de la production et améliorer la rentabilité des entreprises aquacoles.	1. <u>Appui à l'innovation et au développement.</u> 2. <u>Appui à la commercialisation.</u> 3. <u>Appui à l'amélioration de la compétitivité des entreprises de transformation d'espèces traditionnelles.</u>	Entreprises et regroupements d'entreprises du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales possédant les autorisations ou les permis nécessaires à l'exercice de leurs activités. Conseil de bande autochtone ayant son bureau administratif au Québec et possédant les autorisations ou les permis nécessaires pour exercer des activités dans le domaine.	Aide financière maximale de 500 000 \$ par projet. Aide financière maximale de 15 000 \$, répartie sur 2 ans qui couvre 35 % des coûts liés à la participation à des activités de commercialisation ainsi qu'à la production de matériel publicitaire. Aide financière maximale de 500 000 \$ par entreprise; versée sous forme de subvention représentant 35 % des dépenses admissibles en tenant compte d'un pourcentage cumulatif d'aides gouvernementales ne dépassant pas 50 %.	Le projet doit s'inscrire dans les orientations du Plan stratégique 2005-2008 du MAPAQ. Certaines autres conditions s'appliquent.
Appui financier aux activités de transformation de la crevette	Appuyer, sous forme de cautionnement de marge de crédit, les entreprises affectées par la conjoncture mondiale dans le secteur de la crevette.	- Adapter les conditions de financement au contexte des marchés actuels pour les entreprises québécoises de transformation de crevette nordique. - Assurer la continuité des débarquements de crevettes des pêcheurs domiciliés au Québec par le maintien des capacités de transformation requises. - Permettre aux entreprises de transformation de la crevette d'obtenir les crédits nécessaires à leur fonctionnement. - Soutenir temporairement la poursuite des activités des entreprises susceptibles d'assurer par la suite leur propre développement, et ce, à l'aide des outils financiers disponibles pour le secteur des pêches.	Toutes les entreprises de transformation de la crevette ayant un établissement au Québec et détenant les permis requis pour leurs activités réalisées au Québec.	Appui financier sous forme de cautionnement de marge de crédit réservé exclusivement aux activités de transformation de la crevette effectuées en 2007. Cautionnement maximum de 60 % d'une marge de crédit maximale de 6 millions de dollars par entreprise.	Certaines conditions s'appliquent.
Soutien financier aux associations nationales du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales	Soutenir le regroupement de pêcheurs, aquaculteurs, transformateurs et agents de commercialisation de produits marins du Québec au sein d'associations nationales fortes et représentatives et donc de confirmer leur rôle d'acteurs privilégiés.	Offrir une aide financière aux associations nationales de pêcheurs, d'aquaculteurs, de transformateurs et d'agents de commercialisation de poissons pour assurer la réalisation d'un plan stratégique, associé à des plans d'action annuels, visant l'atteinte d'objectifs de développement du secteur.	• Alliance des pêcheurs professionnels du Québec (APQP); • Association québécoise de l'industrie de la pêche (AQIP); • Association québécoise de commercialisation de poissons et fruits de mer (AQCMER); • Regroupement des mariculteurs du Québec (RMQ).	Subvention annuelle forfaitaire allant de 50 000 \$ à 180 000 \$ selon l'association.	Conditionnel au dépôt d'un plan stratégique visant l'atteinte de résultats mesurables et à son acceptation par le Ministère. L'aide financière ne peut dépasser 65 % des frais de fonctionnement de l'association, sauf dans le cas du RMQ (85 %). Toute autre forme d'aide financière gouvernementale couvrant les mêmes dépenses devra être déduite de l'aide financière accordée en vertu de ce programme.
Financement de la pêche commerciale	Permettre la diversification et le maintien d'activités reliées à la capture ou à la récolte de produits marins. Permettre le regroupement, le transfert ou l'acquisition d'entreprises de pêche commerciale.		Entreprises de pêche commerciale : personnes physique et morale, sociétés en nom collectif ou en participation, regroupements de plusieurs personnes physiques, morales ou de sociétés et Conseils de Bande autochtones. Certaines conditions s'appliquent.	Financement sous forme de garanties de prêts, d'une durée maximale de 20 ans, remboursables selon les modalités déterminées dans une convention signée entre le MAPAQ, l'entreprise de pêche et le prêteur, le cas échéant. Le montant maximum de financement est de 2 000 000 \$ et correspond à la valeur de liquidation des actifs pris en garantie.	L'aide financière doit avoir pour objet: la réalisation de projets d'acquisition, de construction et de réparation de bateaux de pêche commerciale; l'acquisition de permis et contingents; l'acquisition de composantes électroniques, mécaniques et hydraulique de bateau; l'acquisition d'engins de pêche (chalut, casiers, palangres, filets maillets, etc.) lors d'une acquisition d'entreprise, d'un premier bateau ou d'un bloc actif.
Programme conjoncturel d'appui financier aux entreprises de pêche	Maintenir la compétitivité des flottilles de pêche du Québec. Faire en sorte que les entreprises de pêche aux prises avec une conjoncture défavorable soient en mesure d'exploiter les permis qui leur sont délivrés et de bénéficier des allocations qui leur sont accordées.		Pêcheurs québécois, membres du nouau ¹ , propriétaires d'un bateau, liés au MAPAQ ou à une institution financière par un prêt ou une garantie de prêt visant son bateau et dont la principale source de revenus, en 2007, est rattachée à l'exploitation de l'un des permis mentionnés dans le programme.	Prise en charge d'une partie ou de la totalité des intérêts sur les prêts. Subvention applicable aux intérêts sur les emprunts contractés avant le 1er avril 2006 et visant le bateau de l'entreprise admissible.	Ce programme s'ajoute à la mesure d'allègement temporaire du remboursement des prêts. Certaines conditions s'appliquent.

¹ tel que désigné par le MPO

² lorsque ces fonctions sont assumées par des personnes qui ne sont pas au service de la fonction publique québécoise

³ soit le poisson de fond, la crevette, le crabe et le homard

Sources : Site internet du MAPAQ. <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Peche/md/Programmes/>
Service Québec. Répertoire des programmes et services. <http://www.forumaire.gouv.qc.ca/index.shtml>

3.3.2 La concertation et la prise de décision dans le secteur des pêches

En matière de gestion des pêches, la consultation est nécessaire, voire même indispensable. Elle permet d'établir des plans de gestion ou différents programmes et politiques qui reflètent les besoins de l'industrie de la pêche, tout en tenant compte des besoins des autres utilisateurs du milieu marin (MPO, 2004e).

Les mécanismes de consultation ont fait l'objet de différentes révisions au fil des ans, la dernière remontant à 2004 (MPO, 2004e). Les consultations conduites par le MPO doivent permettre aux représentants des organisations concernées de faire valoir leurs positions. Afin de ne pas alourdir le système avec un trop grand nombre d'intervenants, le MPO dispose d'un mécanisme qui permet d'identifier ces intervenants tout en s'assurant que les organisations consultées soient représentatives des milieux concernés.

En 2004, le MPO de la région du Québec publiait sa *Politique régionale pour les consultations de l'industrie des pêches*. Cette politique constitue une approche de consultation permettant aux opinions de l'ensemble des intervenants de l'industrie du Québec d'être adéquatement exprimées dans le cadre des processus décisionnels. Selon le MPO, elle favoriserait une représentation régionale forte lors des consultations interrégionales.

Selon cette politique, dans le cadre d'un processus de consultation spécifique, une organisation de pêcheurs sera reconnue comme représentant officiel par le MPO si les critères suivants sont respectés (MPO, 2004e):

- l'organisation doit être reconnue par le MPO. Ceci implique qu'elle doit être légalement constituée, démontrer qu'elle est active (par ex.: avis de convocation, procès-verbaux de réunions, etc.), fournir la liste de ses membres, contresignée par chacun d'eux;
- l'association des pêcheurs doit représenter 25 % des participants à la pêche visée par une consultation;
- la valeur des débarquements des pêcheurs de l'association doit représenter 25 % de l'ensemble des débarquements de la flotte visée.

Comités consultatifs

Les comités consultatifs constituent un point de convergence pour les consultations entre le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec, les communautés autochtones, les pêcheurs et les producteurs sur les questions relatives à la conservation, à la répartition et à la capture des ressources halieutiques. Ces comités sont chargés de conseiller le MPO sur les dossiers concernant la gestion des pêches (MPO, 2004e).

Par souci d'efficacité, le nombre de sièges disponibles pour les pêcheurs, les Premières Nations et l'industrie doit être restreint (MPO, 2004e). Les membres des comités consultatifs sont nommés une première fois à la suite de la démonstration de leur représentativité. Leur mandat est renouvelable annuellement à la suite du dépôt de leur liste de membres et de la validité de leur désignation légale, à l'intérieur du cycle de gestion de l'espèce concernée. Un représentant du gouvernement du Québec (MAPAQ) est normalement invité à participer aux discussions des comités en tant que membre. C'est le cas pour les comités présidés par la région et par les secteurs maritimes.

Lors de la tenue des discussions au sein d'un comité, seuls les membres dûment agréés sont acceptés à la table et ont droit de parole. Par contre, le président du comité peut accorder ce droit aux personnes ressources ou aux observateurs.

Dans le but de favoriser la prise de position des intervenants, de cibler davantage les discussions et d'accroître la possibilité de consensus, les membres sont invités à faire connaître à l'avance leurs positions ou propositions par écrit. Ces informations demeureront confidentielles à moins d'un avis contraire du membre ayant soumis le document.

Les comités consultatifs concernant la gestion des pêches sont présidés, selon le cas, soit par un représentant du MPO, qui peut être assisté par un représentant de l'industrie, par le Directeur de secteur ou le gestionnaire de la ressource; ou encore par le Directeur de la Gestion de la ressource ou son représentant responsable pour l'espèce en question. Le Président est assisté dans son travail par des personnes ressources provenant tant des gouvernements fédéral que provincial, ou de l'industrie; ces intervenants ont droit de parole à la demande du Président.

La structure associative

Peu nombreuses au Québec il y a encore quelques années, les organisations de pêcheurs sont aujourd'hui plus présentes, incluant des structures de nature régionale, qui défendent les intérêts diversifiés des intervenants. Face à des intérêts parfois divergents, il devient difficile de présenter et d'élaborer une approche commune ou consensuelle lors des consultations, ce qui peut se traduire, dans le cas des consultations interrégionales par exemple, par un affaiblissement des positions régionales (MPO, 2004e).

Depuis le début des années 2000, la structure associative du secteur de la pêche maritime s'est considérablement modifiée (Gobeille, 2005). Plusieurs associations se sont désaffiliées des regroupements fédératifs alors que d'autres ont été créées, ce qui a provoqué, en quelque sorte, un effritement de la structure au détriment d'une représentation forte. Or, au cours du processus de consultation, il est important que les organismes représentent de façon adéquate le milieu des pêches, que ce soit à un niveau local, régional ou interrégional (MPO, 2004e).

La liste qui suit regroupe les associations fédératives et les associations affiliées en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine (liste obtenue du MPO, à jour en date du 29 août 2007):

a. Associations fédératives

- Alliance des pêcheurs professionnels du Québec
- Association des pêcheurs propriétaires des Îles-de-la-Madeleine
- Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie
- Regroupement des pêcheurs professionnels du Nord de la Gaspésie

b. Associations ayant fait partie de la Fédération des pêcheurs semi-hauturiers du Québec, dissoute en 2007:

- Association des Capitaines propriétaires de la Gaspésie
- Association des crabiers gaspésiens
- Regroupement des pêcheurs professionnels des Îles-de-la-Madeleine

c. Associations indépendantes

- Association des cueilleurs manuels commerciaux de palourdes de l'île du Havre-Aubert
- Association des morutiers de Gaspé
- Association des morutiers traditionnels de la Gaspésie
- Association des pêcheurs côtiers de Saint-Godefroi
- Association des pêcheurs côtiers de Saint-Joachim de Tourelle inc.
- Association des pêcheurs de la MRC de Pabok inc.
- Association des pêcheurs de l'Anse-à-Brillant
- Association des pêcheurs de pétoncle des Îles-de-la-Madeleine
- Association des pêcheurs de thon du Québec
- Association des pêcheurs du havre polyvalent de Sainte-Anne-des-Monts
- Groupe des pêcheurs de la zone F
- Pêche-Forillon
- Regroupement des palangriers et pétoncliers uniques madelinots

d. Associations particulières

- AMIK (Agence Mammu Innu Kaikuseth)
- Association des chasseurs et des pêcheurs sportifs des Îles-de-la-Madeleine
- Association des membres d'équipage gaspésien

Il est à noter qu'il existe également une association des chasseurs de loup de marin aux Îles-de-la-Madeleine.

En 2004, la firme Gobeille Ressources Humaines inc. avait été mandatée par le MAPAQ et les membres du Réseau Pêche et Aquaculture Québec pour réaliser un diagnostic de la problématique entourant la structure associative du secteur de la pêche et formuler des recommandations de restructuration (Gobeille, 2005). Le rapport final traçait un portrait de la structure associative des pêcheurs commerciaux au Québec et formulait quelques recommandations afin de restructurer le milieu associatif. Il semble que les recommandations formulées n'aient pas fait l'unanimité au sein des divers groupes d'intérêt et que le projet de restructuration ait été abandonné. Seules les associations indépendantes représentant les pêcheurs de poissons de fond côtiers ou polyvalents souhaitaient l'implantation des recommandations (Gobeille, 2006).

Réseau pêches et aquaculture Québec

Le Réseau pêches et aquaculture Québec (RPAQ) est une structure de concertation soutenue par le MAPAQ. Le Réseau a pour mission de rassembler les intervenants du secteur des pêches et de l'aquaculture autour d'une stratégie de développement, et de créer, avec eux, un environnement d'affaires favorable à la réalisation de projets ainsi qu'à la croissance du secteur²⁵.

Le Réseau soutient trois tables sectorielles responsables de la planification stratégique de leur secteur:

²⁵ RPAQ, 2007. Réseau pêches et aquaculture Québec. [En ligne] <http://www.rpaq.org/> (Page consultée le 2007/09/06).

- la Table maricole;
- la Table filière aquaculture en eau douce;
- la Table filière pêches.

Le conseil d'administration du RPAQ est constitué des représentants des associations nationales de la filière des pêches et aquaculture (production, transformation et commercialisation) et a pour mandat d'assurer le suivi des travaux du Réseau et des différentes tables filières.

Table des pêches maritimes

La Table des pêches maritimes (TPM) est en opération depuis mars 2005. Elle s'est donnée pour mission de « rassembler les gens de l'industrie des pêches maritimes autour d'une stratégie de concertation et de développement et de créer, avec eux, l'environnement d'affaires propice à la réalisation de projets nécessaire à la croissance du secteur » (Table des pêches maritimes, 2006).

La Table regroupe des membres des associations nationales représentatives du secteur des pêches maritimes. Elle est administrée par un conseil d'administration formé de deux représentants des associations nationales suivantes:

- l'Alliance des pêcheurs professionnels du Québec (APPQ);
- l'Association québécoise de commercialisation de poissons et de fruits de mer (AQCIMER);
- l'Association québécoise de l'industrie de la pêche (AQIP);
- la Fédération des pêcheurs semi-hauturiers (FPSHQ)²⁶.

Le MAPAQ siège également au conseil d'administration de la Table. Par ailleurs, la Table s'adjoint, sur une base temporaire et selon les dossiers traités, des représentants d'associations régionales ou locales de pêcheurs, d'aides-pêcheurs et de travailleurs en usine ainsi que des partenaires de soutien qui comprennent les organismes gouvernementaux et privés impliqués dans le soutien financier, technique et réglementaire au secteur des pêches maritimes. Ces représentants et partenaires n'ont toutefois pas le droit de vote. D'autres personnes peuvent également devenir membres permanents de la Table sur décision des membres (Table des pêches maritimes, 2006).

La Table a pleine autonomie pour ce qui est de la détermination des orientations et des actions nécessaires au développement du secteur, et ce, en concertation avec l'ensemble de ses partenaires. Ses travaux sont prioritairement orientés vers le développement et l'organisation du secteur plutôt que vers les dossiers de gestion et de répartition de la ressource halieutique. La Table joue également un rôle de leader dans la mise en place d'une vision commune du développement et dans la mise en opération de cette vision. Une planification axée sur des résultats précis à atteindre, le suivi de ceux-ci et la reddition de comptes sont incorporés dans les façons de faire de la Table (Table des pêches maritimes, 2006).

Le premier plan stratégique de la Table des pêches maritimes a été présenté en 2006. Ce plan propose une vision de l'industrie des pêches maritimes de 2011. Les grandes orientations de même que les objectifs spécifiques retenus pour concrétiser cette vision y sont présentés.

²⁶ Depuis la dissolution de la FPSHQ, la Table s'est entendue avec les quatre anciennes associations faisant partie de la FPSHQ pour désigner deux représentants.

Ateliers, colloques et forums

Depuis une trentaine d'années, plusieurs rencontres, colloques et forums ont été organisés au Québec afin de discuter de la situation, des problématiques, des enjeux et des perspectives de l'industrie de la pêche. Citons notamment:

- le Forum sur les pêches maritimes d'avril 1978 à Gaspé;
- le Colloque sur les pêches aux Îles de la Madeleine, tenu les 28 février et 1^{er} mars 1981;
- l'Atelier de discussion sur l'état de l'industrie des pêches au Québec tenu en novembre 1986 à Québec;
- le Forum sur les pêches maritimes de février 1995, à Gaspé;
- le Colloque sur les pêches et l'aquiculture commerciales, tenu en octobre 1997 à Rimouski;
- le Forum québécois des partenaires des pêches, de l'automne 2006.

Il semble que d'un événement à l'autre, les mêmes thématiques sont revenues régulièrement dans les discussions. Nous n'exposerons pas ici en détail le contenu des documents issus de ces ateliers, colloques et forums, cependant, mentionnons qu'il serait intéressant d'en effectuer l'analyse comparative. Ceci permettrait non seulement de faire ressortir les points de convergence mais également de cibler les points de blocage et de potentiellement expliquer pourquoi après maintes occasions d'échange et de discussion, l'industrie de la pêche en est toujours au même point.

Dans cette optique, suite au récent Forum québécois des partenaires des pêches, le 2e rapport de l'industrie produit à l'automne 2007 laisse entrevoir une volonté de faire progresser la situation en proposant des objectifs et résultats à atteindre, des échéanciers ainsi que des maîtres d'œuvre pour chacun des projets ciblés par les différents chantiers.

3.3.3 Professionnalisation de la main-d'œuvre

Dans le but de « professionnaliser » l'industrie de la pêche, le MPO a instauré, en 1996, la notion de groupe « noyau » pour le secteur côtier (bateaux de moins de 19,8 m ou de 65 pi de LHT) (MPO, 1996). Ce « noyau » est formé d'un nombre maximum d'entreprises détenant plusieurs permis de pêche. Pour être en mesure de faire partie de ce groupe, un titulaire de permis était tenu de s'être conformé, au 20 décembre 1995, aux quatre critères suivants:

- être le chef d'une entreprise;
- détenir des permis de pêche clés;
- présenter des liens avec la pêche;
- être dépendant de la pêche.

Ainsi, la politique favorise le concept des entreprises détenant plusieurs permis tout en reconnaissant l'existence de flottilles spécialisées. Les entreprises de pêche y sont considérées comme des sociétés d'affaires assumant des responsabilités normales, telles que le choix des équipages et la déclaration des débarquements (MPO, 1996).

En parallèle, s'est développée une démarche évolutive visant, d'une part, à reconnaître les compétences et l'expertise des travailleurs de la pêche et, d'autre part, à établir des normes donnant droit au statut de professionnel des pêches (MAPAQ, 1999). Elle avait pour but de rendre la ressource halieutique disponible aux seuls pêcheurs et aides-pêcheurs possédant les compétences et les formations nécessaires pour réaliser leur métier efficacement (CSMOPM,

2003-2004). Les avantages de la professionnalisation seraient multiples: valorisation du métier de pêcheur et d'aide pêcheur, meilleur encadrement, reconnaissance du statut de professionnel de la pêche, hausse des qualifications des travailleurs, introduction d'un livret permettant de cumuler le temps de mer et les apprentissages, incidences potentielles sur la productivité des entreprises (MAPAQ, 1999). Dans le cadre de cette démarche de professionnalisation diverses structures ont été mises en place au Québec et au Canada, tant dans les secteurs de la capture que de la transformation. Au fil du temps, la culture de la formation a semblé s'installer lentement dans l'industrie mais beaucoup de travail reste encore à faire (Arseneau, 2005).

Structures et organismes existants

Conseil canadien des pêcheurs professionnels

Fondé en 1995, le Conseil canadien des pêcheurs professionnels (CCPP) agit comme organisme sectoriel national représentant les intérêts des pêcheurs de l'ensemble du pays dans la promotion du professionnalisme dans l'industrie. À titre de porte-parole de la majorité des « propriétaires exploitants » du secteur des pêches, soit 90 pour cent des employeurs et des membres d'équipage, le Conseil a pour mission de s'assurer que les pêcheurs disposent des connaissances utiles et des compétences pour répondre aux besoins actuels et futurs en main d'œuvre dans le domaine des pêches au Canada²⁷.

Les objectifs poursuivis par le Conseil sont les suivants:

- représenter les intérêts des pêcheurs professionnels de l'ensemble du Canada dans les relations avec les autorités gouvernementales fédérales, provinciales et territoriales sur les questions nationales d'intérêt commun;
- mettre en place, avec la collaboration des organismes représentant les pêcheurs professionnels partout au Canada, la structure organisationnelle et l'autorité nécessaires à l'établissement d'un programme de professionnalisation des pêcheurs;
- jouer le rôle d'un Conseil sectoriel de l'industrie nationale, dans le but de planifier et de mettre en oeuvre des programmes de formation et d'adaptation de la main-d'œuvre pour l'industrie canadienne de la pêche.

Le CCPP est régi par un conseil d'administration où siègent des représentants des associations de pêcheurs commerciaux de Terre-Neuve et du Labrador, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île du Prince-Édouard, du Québec, du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et de la Colombie-Britannique, incluant les Premières Nations et les pêcheurs en eau douce. Le Conseil travaille activement avec un réseau régional formé par les Bureaux d'accréditation des pêcheurs professionnels, les écoles provinciales de pêche, le MPO, les ministères provinciaux des Pêches et de l'Éducation, Transports Canada et les organisations de l'industrie. Actuellement, la seule association québécoise membre du conseil est l'APPQ²⁸.

²⁷ Le conseil en bref. CCPP. [En ligne] http://ccpfbh-ccpp.org/f_dbViewer.asp?cs=about (Page consultée le 15/09/2007).

²⁸ Membre du CCPP. [En ligne] http://ccpfbh-ccpp.org/f_Members.asp?cs=members (Page consultée le 20/02/2008).

Comité sectoriel de main d'œuvre des pêches maritimes (CSMOPM)

Le CSMOPM, situé à Gaspé, est un organisme québécois qui a été créé en 1996 par Emploi-Québec. Des 30 comités sectoriels de main-d'œuvre québécois soutenus par la Commission des partenaires du marché du travail, il serait le seul dont le siège social est situé en région.. Le CSMOPM est composé d'intervenants œuvrant dans le secteur des pêches et de l'aquaculture que ce soit au niveau de la capture, de la mariculture, de la transformation et de la mise en marché. Les employeurs de ce secteur, les employés, les associations et des représentants des différents ministères et organismes qui s'occupent de ce secteur y siègent de façon paritaire et déterminent ses orientations. Les membres du conseil d'administration viennent de toutes les régions maritimes du Québec. Le Comité sectoriel est membre du Réseau pêche et aquaculture Québec.

La mission principale du CSMOPM est de voir au développement de la main d'œuvre du secteur des pêches maritimes, c'est à dire de déterminer, de discuter et de mettre en œuvre des actions visant la valorisation et le développement des ressources humaines de l'industrie des pêches et de l'aquaculture²⁹. L'objectif du CSMOPM est l'amélioration de la compétitivité et de la productivité des entreprises québécoises œuvrant dans le secteur, par le rehaussement des compétences de leurs ressources humaines. Dans son plan directeur, le Réseau pêches et aquaculture Québec a placé le champ d'intervention « professionnalisation des ressources humaines » sous la responsabilité du CSMOPM.

De façon concrète, le CSMOPM cherche à:

- favoriser l'émergence d'une culture de formation dans le milieu des pêches et de l'aquaculture;
- déterminer les besoins précis du secteur en matière de gestion des ressources humaines et d'organisation du travail et proposer des moyens d'intervention pour répondre aux problèmes;
- assurer l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins spécifiques de l'industrie en cette matière;
- jouer un rôle d'organisme-conseil sur les questions de main d'œuvre auprès des organisations publiques et parapubliques engagées dans le secteur des pêches et de l'aquaculture;
- appuyer et, le cas échéant, coordonner les initiatives de mise en valeur des ressources humaines de l'industrie.

Éléments de la professionnalisation des pêcheurs au Québec

À la fin des années 1990, le nouveau contexte de l'industrie de la pêche et la situation économique qui découlait du moratoire sur la pêche aux poissons de fond ont mené à la mise sur pied d'un nouveau système d'accréditation (BAPAP) et d'un programme de perfectionnement (Arseneau, 2005).

Le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs (BAPAP)

²⁹ CSMOPM. Mission. [En ligne] <http://www.csmopm.qc.ca/csmopm/mission.aspx> (Page consultée le 20/02/2008).

Le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec (BAPAP) a pour mission d'élaborer et de mettre en oeuvre un régime de reconnaissance de la compétence professionnelle de toute personne pratiquant une activité de pêche en eaux à marée, sauf pour la pêche aux espèces anadromes et catadromes, le loup-marin ou les espèces pêchées exclusivement à des fins d'aquaculture en eaux à marée. Le BAPAP délivre des certificats de pêcheur ou d'aide-pêcheur attestant l'aptitude des demandeurs à exercer leur métier selon les exigences de la pêche commerciale. Le BAPAP a été créé en 1999. Sa création a été suivie par l'adoption d'un règlement sur la reconnaissance de la compétence professionnelle en 2001.

Afin d'obtenir un certificat, d'aide-pêcheur ou de pêcheur, il est nécessaire de présenter soit une attestation écrite de l'obtention de son diplôme d'études en pêche professionnelle, soit une attestation écrite d'une qualification équivalente (basée par exemple sur la pratique de la pêche commerciale, les cours de formation suivis, l'obtention d'un brevet de capitaine de pêche) ou encore un document d'exemption (personne âgée de plus de 50 ans ou remplissant certaines conditions (nombre d'années de pratique des activités de pêche, espèces pêchées, engins utilisés et niveau d'expérience acquise, cours de formation, etc.)³⁰.

De plus, le titulaire d'un certificat d'aide-pêcheur ou de pêcheur doit participer à au moins une expédition de pêche commerciale tous les 3 ans, mettre à jour ses connaissances et habiletés en secourisme avancé en mer tous les 3 ans, apporter son livret durant la pratique de ses activités de pêche et transmettre chaque année au BAPAP les renseignements requis pour la mise à jour de son livret.

Le BAPAP est dirigé par un conseil d'administration composé de sept personnes:

- deux représentants des pêcheurs côtiers;
- deux représentants des pêcheurs semi-hauturiers;
- un représentant des aides pêcheurs;
- un représentant ministériel (MAPAQ);
- un représentant des associations indépendantes.

Depuis les débuts du BAPAP, on assiste à une diminution importante du nombre de pêcheurs accrédités (Figure 11). La diminution observée semble cependant être plus marquée en Gaspésie qu'aux Îles-de-la-Madeleine. En 2007, 1395 pêcheurs, aides-pêcheurs, ou apprentis pêcheurs étaient enregistrés, soit 664 en Gaspésie et 721 dans l'archipel (Tableau 12).

Actuellement, il n'y a aucune obligation légale pour les pêcheurs et aides-pêcheurs d'être accrédités. Le MPO n'exige pas les accréditations lors de l'émission des permis, pas plus que n'est vérifié le statut des pêcheurs lors des vérifications en mer ou à quai. En 2006, le ministre fédéral des pêches avait annoncé qu'il apporterait des modifications réglementaires visant à reconnaître le statut du Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides pêcheurs du Québec (MAPAQ, 2006b). À la suite de ces modifications réglementaires, le BAPAP devrait devenir le seul organisme accrédité permettant aux pêcheurs de s'enregistrer afin d'obtenir leur permis de pêche. Ces démarches seraient toujours en cours.

Tableau 12. Nombre de pêcheurs enregistrés auprès du BAPAP en 2007 (Source BAPAP).

³⁰ Service Québec. Répertoire des programmes et services. Obtention du statut de professionnel des pêches Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec. [En ligne]. http://www.formulaire.gouv.qc.ca/cgi/affiche_doc.cgi?dossier=5716&table=0 (Page consultée le 08/31/2007).

Région	Pêcheurs titulaires de permis	Pêcheurs	Aides-pêcheurs	Apprentis pêcheurs	Dossiers incomplets	Total
Gaspésie	286	115	235	28	189	853
Îles-de-la-Madeleine	319	95	250	57	203	924
Total :	605	210	485	85	392	1777

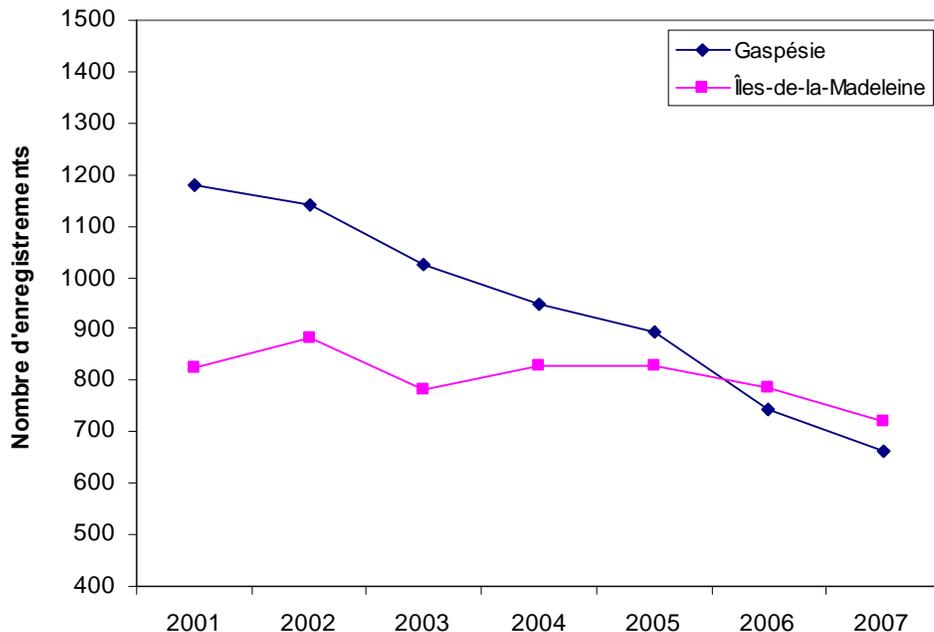


Figure 11. Évolution du nombre de pêcheurs enregistrés au BAPAP par région (Source: BAPAP).

Programme de perfectionnement

Le perfectionnement des pêcheurs et aides-pêcheurs était un élément important de la professionnalisation de ce métier au Québec. Ce programme a été coordonné par le Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes et financé par Emploi-Québec.

Le projet de perfectionnement s'est étalé de 2000 à 2005. L'objectif de ce programme était de rendre les pêcheurs et aides-pêcheurs conformes à la réglementation adoptée pour régir le travail dans leur industrie. Les formations ont été offertes sur tout le territoire maritime du Québec, afin que le maximum de travailleurs de la pêche puisse y participer et se conformer à la réglementation du BAPAP. Près de 3,5 M\$ ont été investis sur 5 ans dans ce projet.

Les formations offertes étaient variées: sécurité (fonctions d'urgence et secourisme en mer), pêche responsable, organisation et travail de groupe, règles de route, technologie des pêches, radiotéléphonie ainsi que conservation et manutention du poisson à bord.

Le CSMOPM était en charge de la planification, notamment de la promotion des cours et de la prévision des coûts et du nombre de participants à former pour l'année en cours. Le Bureau d'accréditation des pêcheurs et aides-pêcheurs (BAPAP), les Centres locaux d'emploi (CLE), les

Commissions scolaires du territoire maritime de même que le Centre spécialisé des pêches (CSP) étaient également partenaires de ce projet.

Le programme semble avoir eu de bons résultats. La formation de secourisme avancé en mer fut, de loin, la plus suivie. Ceci s'expliquant simplement par le fait qu'elle est maintenant exigée par Transports Canada. Pour ce qui est des autres formations, le nombre d'accréditations dans les autres formations était relativement comparable (Arseneau, 2005). En comparant le nombre de personnes formées par le programme de perfectionnement avec le nombre de pêcheurs et d'aides-pêcheurs inscrits au BAPAP, on estimait qu'au Québec, 51 % des pêcheurs et aides-pêcheurs étaient certifiés en 2005 (Arseneau, 2005).

À l'hiver 2007, le CSMOPM a collaboré à l'organisation de différentes formations en informatique destinées aux pêcheurs de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Deux séries de formations ont eu lieu. La première avait pour but de connaître les composantes de base d'un ordinateur, d'utiliser et de naviguer sur Internet et de faire le lien entre les connaissances acquises et le fonctionnement des différents appareils informatisés de pilotage d'un bateau de pêche. Les formations ont reçu un bon accueil de la part des pêcheurs. Plusieurs d'entre eux ont cependant manifesté le désir de mettre en pratique les notions apprises lors de ces formations.

Suivant les recommandations des pêcheurs, la deuxième formation a été davantage orientée vers l'utilisation du logiciel Excel. Le formateur a misé sur l'utilisation du logiciel à travers différents exercices touchant directement la réalité des pêcheurs. Cette formation n'a malheureusement pas eu le succès escompté en raison du peu de participants. Cependant, les personnes ayant participé à la formation ont livré des commentaires très positifs. Les pêcheurs auraient même manifesté le désir de recevoir plus de formation sur les outils leur permettant de mieux gérer les opérations reliées aux activités de la pêche.

3.3.4 Préoccupations des intervenants et problématiques véhiculées (gouvernance et organisation de la filière)

Voici quelques-unes des préoccupations mentionnées par les intervenants rencontrés au cours de ce projet:

- L'organisation professionnelle (système associatif) est très souvent pointée du doigt comme un système dysfonctionnel, ce qui serait dû à plusieurs facteurs. Parmi les plus souvent mentionnés, on retrouve: le manque d'une vision à long terme et d'une stratégie commune, le caractère individualiste que la vie d'aujourd'hui incite et l'approche utilitariste qui en découle, le système global de gestion de la filière pêche et les programmes d'appui financier spécifiques qui permettent aux individus de prendre des décisions sur la base d'intérêts personnels et non pas collectifs.
- Des incohérences ont été mentionnées dans le cas de certaines pêches sans intérêt commercial notamment celles concernant les espèces anadromes et catadromes. Par exemple, pour l'éperlan, une délivrance d'environ 850 permis de pêche commerciale (à l'aide de filets) est effectuée par le MAPAQ aux Îles-de-la-Madeleine, alors que peu de madelinots pêchent l'éperlan et pratiquement aucun de façon commerciale. Les statistiques de pêche ne sont d'ailleurs pas disponibles. Malgré cet état de fait, les détenteurs de permis ne veulent pas se départir de ce « droit » de pêche, ni l'échanger contre un permis de pêche récréative. À ce sujet, l'association des chasseurs et pêcheurs sportifs des Îles a essayé de convaincre le

MRNF de leur permettre d'avoir des permis récréatifs (ce qui est impossible à l'heure actuelle, surtout en considérant l'engin de pêche utilisé). Les pêcheurs détenteurs de permis commerciaux s'y sont cependant opposés. Une situation similaire concerne la pêche de l'anguille pour laquelle 150 permis inactifs sont renouvelés annuellement aux Îles-de-la-Madeleine. Dans ce cas, cependant, la situation est rendue un peu plus complexe par le fait que l'anguille a été inscrite sur la liste des espèces en péril.

- Un intervenant a mentionné que, de façon générale, il y a un manque de vision d'avenir ou de long terme dans les entreprises. Chez les pêcheurs, l'attitude du «L'année prochaine, on verra!» ne favoriserait pas le réinvestissement des profits, lorsqu'il y en a, dans le secteur de la pêche.
- Selon plusieurs intervenants, les élus locaux devraient avoir un rôle à jouer au niveau des processus de concertation. À ce sujet, les anciennes tables de concertation de la filière des poissons pélagiques et de la filière du loup marin ont été évoquées. Ces tables qui avaient l'avantage de réunir des représentants ayant des intérêts différents ont disparu à cause, semble-t-il, d'un manque de financement. Il y a eu, par la suite, un remodelage des structures en place qui ont été remplacées par le Réseau pêches et aquaculture Québec (RPAQ). Ce dernier regroupe les intervenants de l'industrie des produits halieutiques et aquacoles à des fins alimentaires (pêcheurs, aquaculteurs en eau douce, mariculteurs, transformateurs et distributeurs), par l'entremise des organisations qui les représentent. Une critique a cependant été portée sur l'ancien système des tables de concertation des filières, notamment sur le manque d'efficacité et sur le ralentissement du processus de prise de décision qu'elles causaient.
- Plusieurs intervenants ont dénoncé les effets négatifs de vente d'un permis de pêche d'un pêcheur local à un acheteur situé dans une autre région. Pour la communauté qui assiste impuissante à la transaction, ceci se traduit en une perte de revenus et d'emplois, ces derniers étant difficiles à reconvertir dans un contexte de région maritime. L'inclusion des instances de gouvernance locales et régionales dans le processus de gestion des permis pourrait réduire les risques associés à ce problème.
- À propos du BAPAP, certains pêcheurs et intervenants ont critiqué le manque de leadership de cette structure. Le projet de loi du fédéral, s'il est adopté, devrait permettre d'améliorer cette situation.

4. LA MARICULTURE

Faits saillants

Production

- La mariculture est une activité encore relativement nouvelle au Québec et, sur le plan commercial, se limite à la culture de mollusques (conchyliculture), notamment de la moule bleue. Les premières expériences d'élevage de moule bleue et d'huître américaine ont eu lieu aux Îles-de-la-Madeleine dans les années 1970. Puisque les paramètres biologiques de production de l'huître ne semblaient pas être commercialement viables, à partir des années 1980, les efforts se sont concentrés sur l'élevage de la moule. Au début des années 1990, des travaux de recherche et développement en pectiniculture par ensemencement visait à contrecarrer la crise des stocks du pétoncle causée par la surpêche. La phase commerciale de la pectiniculture par ensemencement et en suspension se situe dans la deuxième moitié des années 1990. En 2000, un programme de recherche et développement pour la culture de la mye commune a vu le jour aux Îles-de-la-Madeleine.
- Pour chaque espèce ayant atteint le stade de culture commerciale, des efforts considérables ont été réalisés afin de rendre l'activité industrielle viable sur les plans technologique, économique et environnemental, compte tenu du contexte climatique du Québec maritime. Aujourd'hui, malgré sa petite taille, l'industrie mytilicole maîtrise les techniques d'élevage, mais n'est pas encore solide sur le plan de la distribution et de la commercialisation. Concernant l'industrie pectinicole, les techniques d'élevage sont aussi maîtrisées et la commercialisation ne semble pas représenter un problème majeur. Toutefois, l'industrie est encore de petite taille et les entreprises doivent faire face à la concurrence internationale. Par ailleurs, les activités d'ensemencement ont cessé en 2006. La myiculture est encore une industrie embryonnaire, restreinte aux Îles-de-la-Madeleine, et nécessitant d'ultérieurs efforts en recherche et développement.
- Entre 1996 et 2005, les ventes québécoises sont passées de 76 à 915 tonnes (moule: ~82 %) et de 0,1 \$ à 2,2 M\$ (moule ~72 %), dont la quasi-totalité concernait la production de la région GÎM. En Gaspésie, les activités maricoles sont localisées dans la baie de Gaspé et dans la baie des Chaleurs. Aux Îles, elles sont principalement localisées dans les lagunes, bien que les activités en mer ouverte se développent de plus en plus. En termes de superficie, plus de 10 000 hectares étaient alloués à la mariculture en 2001 dans la région GÎM, soit près de 2 500 ha en Gaspésie et 7 800 ha aux Îles-de-la-Madeleine.
- En 2005, le MAPAQ a délivré 17 permis d'élevage mytilicole (13 en Gaspésie et 4 aux Îles-de-la-Madeleine). Ces permis étaient exploités par 11 entreprises (9 en Gaspésie et 2 aux Îles-de-la-Madeleine). Concernant la pectiniculture, le ministère a délivré 14 permis d'élevage à six entreprises (4 en Gaspésie et 2 aux Îles-de-la-Madeleine); toutefois, seules trois entreprises sont actives, une en Gaspésie et deux aux Îles-de-la-Madeleine. En 2007, un total de sept entreprises maricoles étaient actives en Gaspésie et cinq aux Îles-de-la-Madeleine.

Transformation et commercialisation

- La quasi-totalité des moules produites en Gaspésie est achetée par des usines de transformation, tandis que seul 15 à 20 % de la production des Îles-de-la-Madeleine est absorbé par les usines, les poissonneries et les restaurateurs locaux, le restant étant vendu à des distributeurs de l'Île de Prince-Édouard. En 2007, quatre entreprises de transformation de moules de la région transformaient et commercialisaient leurs produits selon trois axes principaux: le marché du frais, la moule cuite et surgelée et la moule préparée ou cuisinée.
- La commercialisation des moules constitue un point de faiblesse dans le développement de l'industrie, et ce, particulièrement pour la région de la Gaspésie. Un certain nombre de facteurs propres à l'industrie mytilicole québécoise expliquerait ceci, notamment les volumes de production faibles, l'irrégularité des approvisionnements, la qualité variable des moules, selon les entreprises et les régions, ainsi que l'organisation de la mise en marché. Il est à noter que la dispersion des entreprises sur un territoire relativement important et éloigné des grands centres de distribution n'a pas favorisé la mise en place d'une filière de commercialisation spécifique aux produits maricoles. En 2002 et 2003, de 30 à 40 % de la production mytilicole gaspésienne n'aurait pas été vendue.

- Les mytiliculteurs ont généralement un nombre très limité de clients, constitué d'entreprises de conditionnement ou de transformation dont les moules ne constituent qu'une partie de leur production.
- Une étude réalisée en 2005 proposait une stratégie de commercialisation mettant l'accent sur la moule fraîche. Ce marché est celui qui représente le volume le plus important (de l'ordre de 10 M de livres (4,5 tonnes)) et il semble croître de façon régulière. Actuellement, les moules sont consommées par l'intermédiaire des restaurants et des traiteurs (48 %), des supermarchés (40 %) et des poissonneries, (12 %).
- En 2007, les pétoncles d'élevage étaient transformés par une dizaine d'entreprises transformant aussi les pétoncles provenant de la pêche commerciale. Les pétoncles sont surtout vendus sous forme de muscles décortiqués, frais ou surgelés et, dans certains cas, vivants avec les coquilles entières. Le processus de commercialisation semble bien fonctionner pour l'industrie pectinicole. Par ailleurs, la majorité des producteurs de pétoncle effectuent eux-mêmes le conditionnement de leur produit et arrivent souvent à en écouler la totalité. La commercialisation se fait en partie par le réseau d'hôtels et de restaurants au Québec et aux États-Unis. En 2001, la consommation québécoise de pétoncles était d'environ 1 450 tonnes de muscles dont 60 % transitaient par la vente au détail.
- Environ 55 % de la demande de pétoncles dans le marché québécois est comblée par des importations.

Main d'œuvre

- Les emplois reliés à la mariculture sont, pour la plupart, saisonniers. En 2004 dans la région, une centaine de personnes travaillaient dans la production maricole, soit 30 en Gaspésie et 70 aux Îles-de-la-Madeleine. Il semble qu'en Gaspésie, le nombre d'emplois soit demeuré stable depuis 2004, alors qu'aux Îles, il a passablement diminué (45 en 2006), à la suite de l'arrêt des activités de deux entreprises pectinicoles. Toutefois, en 2006, une nouvelle compagnie pectinicole a vu le jour aux Îles-de-la-Madeleine.
- Le taux de roulement de la main-d'œuvre dans le secteur maricole semble relativement important. De plus, on estime que, pour chaque emploi direct associé à l'industrie, 2,75 emplois indirects se créent.
- Le nombre de semaines de travail effectuées par année et le nombre d'heures par semaine varient considérablement selon la taille de l'entreprise, la catégorie d'emploi et la catégorie de personnel. Les employés travaillent en moyenne entre 18 et 41 semaines, de 43 à 50 heures par semaine et ne sont pas syndiqués. En 2001, en Gaspésie, la majorité des employés se situaient dans la classe d'âge 40 à 49 ans alors qu'aux Îles-de-la-Madeleine, la catégorie des 30 à 39 ans en représentait le plus grand nombre. Aucune femme ne travaillait pour une entreprise mytilicole en 2001 alors qu'en pectiniculture, elles étaient présentes dans toutes les catégories d'emploi et étaient même plus nombreuses que les hommes.
- La plupart des entrepreneurs maricoles n'ont pas de formation spécifique en mariculture. Plusieurs ont cependant des formations en biologie ou dans des domaines connexes. Le niveau de formation des entrepreneurs varie du diplôme d'études secondaires au diplôme universitaire de maîtrise.

Gouvernance, organisation professionnelle, recherche et formation

- En 1987, une entente sur le développement de l'aquaculture commerciale était signée par les gouvernements du Canada et du Québec. Elle permettait au Québec d'émettre des permis et des baux d'aquaculture commerciale, dans le respect de toutes les lois fédérales pertinentes et dans le respect du plan de vocation aquacole des rives et du lit des eaux du domaine public. Par cette entente, les deux paliers de gouvernement s'engageaient à promouvoir la recherche et le développement, à former une unité de coordination et à consulter le milieu aquacole. Trois ministères provinciaux sont impliqués dans la réglementation des activités aquacoles: le MAPAQ chargé d'administrer la *Loi et le Règlement sur l'aquaculture commerciale*, le Ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).
- En plus de stimuler le développement de l'industrie maricole et d'octroyer les permis nécessaires, le MAPAQ assure l'appui technique et scientifique. Ce ministère administre également le programme d'*Appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales* visant l'accroissement et la diversification de la production aquacole, de même que l'amélioration de la rentabilité des entreprises.

- Au sein du gouvernement fédéral, dix-sept ministères, directions et organismes ont une incidence directe sur le développement de l'aquaculture. Le rôle fédéral dans ce domaine s'étend à la recherche, au transfert de technologie, à la formation et au perfectionnement, au cadre réglementaire, à la viabilité environnementale et aux interactions, à l'innocuité des produits et inspections, aux renseignements sur les marchés étrangers et services commerciaux, à l'accès au financement et aux communications ainsi qu'à la sécurité maritime.
- Le MPO est le principal organisme fédéral responsable de l'aquaculture et constitue le principal interlocuteur auprès de l'industrie. Son rôle est de faciliter et de réglementer le secteur de l'aquaculture, conformément à son rôle de ministère responsable du développement durable des pêches. Le MPO analyse les demandes de sites aquacoles en milieu marin en vertu de la *Loi sur les pêches* tout en veillant au respect de la *Loi sur les espèces en péril* et de la *Loi sur les océans*. Plusieurs autres lois, politiques, programmes et règlements doivent également être pris en compte. De plus, le MPO offre un soutien scientifique à l'industrie maricole par le biais des recherches effectuées à l'Institut Maurice-Lamontagne (IML) et dans l'ensemble des centres de recherche au pays. Il est aussi l'instaurateur du *Programme coopératif de recherche et de développement en aquaculture* (PCRDA), dirigé par l'industrie, qui permet de jumeler des chercheurs du milieu industriel et du ministère. Le MPO est également responsable, par l'intermédiaire de la Garde côtière canadienne, d'assurer la sécurité maritime.
- D'autres institutions et organisations contribuent au développement et à l'organisation du secteur maricole:
 - La Société de développement de l'industrie maricole (SODIM), dont la mission est de contribuer à la création et au développement d'entreprises de mariculture rentables et compétitives);
 - Halieutec, dont la mission est de contribuer au développement technologique et économique de l'industrie des pêches, de l'aquaculture et de la transformation des produits marins tout en favorisant le développement de l'expertise des ressources humaines de ce secteur;
 - Le Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes (CSMOPM), qui agit comme organisme-conseil auprès des intervenants du secteur des pêches et de l'aquaculture pour les questions relatives à la main-d'œuvre. Il appuie et coordonne les initiatives de développement des ressources humaines, coordonne les actions d'un réseau de veille stratégique;
 - Le Regroupement des mariculteurs du Québec (RMQ), dont le mandat consiste à promouvoir et défendre les intérêts du secteur maricole, à informer ses membres de l'évolution du secteur et des dossiers d'intérêt général, à représenter l'industrie auprès des instances gouvernementales et des organismes publics et privés, et à favoriser la concertation et la communication.
 - La Table maricole, dont le mandat est de coordonner la mise en oeuvre d'un plan stratégique de développement de la mariculture au Québec. Elle regroupe les différents intervenants gouvernementaux (ministères fédéraux et provinciaux), le RMQ, la SODIM, l'Association québécoise de l'industrie de la pêche (AQIP), l'Association québécoise de la commercialisation de poissons et de fruits de mer (AQCIMER).
 - L'École des pêches et de l'aquaculture du Québec (ÉPAQ), dont le mandat est d'offrir de la formation de niveau collégial ou sur mesure.
 - Le Réseau Aquaculture Québec (RAQ), dont la mission est de faciliter la recherche universitaire dans le domaine de l'aquaculture. Il regroupe une trentaine de chercheurs provenant de sept universités québécoises (UQAR, Université Laval, Université de Montréal, Université de Sherbrooke, INRS – Institut Armand Frappier, École Polytechnique de Montréal, École de Technologie Supérieure), d'une institution d'enseignement collégial (Cégep de la Gaspésie et des Îles), du MAPAQ et du MPO.
- Dans les provinces maritimes et ailleurs au pays, des démarches visant l'implantation de nouveaux modèles de gestion des pêches et de l'aquaculture ont été entreprises. Dans les provinces maritimes, un projet vise à impliquer l'ensemble des communautés et intervenants intéressés, pêcheurs et aquaculteurs, dans l'établissement de communautés d'intérêt commun, tout le long de la côte. Celles-ci sont gérées par des comités de pêcheurs qui conseillent leurs membres selon un processus démocratique.
- Aux dires de certains intervenants, les mécanismes et structures de concertation en place semblent bien fonctionner. Les élus auraient peut-être un rôle à jouer dans la promotion du secteur et dans l'amélioration des communications entre certains intervenants et utilisateurs des espaces marins.

Perspectives de développement et contraintes

- Bien que le bilan des dernières années paraisse mitigé pour certains et plutôt positif pour d'autres, la plus part des intervenants s'entendent pour dire que cette industrie présente un excellent potentiel de croissance et de retombées économiques pour les régions de l'Est du Québec. Les techniques d'élevage de la moule et du pétoncle sont bien maîtrisées et de vastes zones côtières sont favorables aux activités conchylicoles. À ce sujet, une étude réalisée en 2006 a évalué un potentiel théorique pour la conchyliculture en suspension correspondant à une surface d'environ 24 000 ha dans les zones côtières des Îles-de-la-Madeleine, où présentement on utilise près de 850 ha. Il faut aussi souligner que la situation financière des entreprises maricoles, après une phase initiale difficile, semble s'améliorer avec le temps.
- La mariculture figure en bonne place dans les récentes stratégies ou politiques de développement gouvernementales. Le MAPAQ, le MPO, DÉC ainsi que la CRÉ-GÎM sont quelques-unes des organisations qui, tant dans leurs stratégies que dans leurs actions, soutiennent la mariculture dans le but de favoriser le développement socio-économique de la région. Toutefois, selon plusieurs intervenants, le contexte législatif et administratif propre au Québec ne favorise pas le développement de l'industrie. Malgré la mise en place du guichet unique du MAPAQ pour traiter les demandes de permis facilite les choses, dans la réalité, les promoteurs doivent préparer des dossiers et rendre des comptes à plusieurs ministères. Pour plusieurs, l'industrie est très réglementée et, surtout, elle l'est de façon non équitable comparativement à l'industrie de la pêche.
- Un obstacle auquel l'industrie maricole doit faire face est la perception souvent négative du public envers l'aquaculture, dérivant d'une méconnaissance générale des effets environnementaux de la conchyliculture. De plus, l'aquaculture est souvent présentée par ses détracteurs comme une activité en opposition à la pêche, alors que ces deux industries, loin d'être concurrentes, auraient, au contraire, tout avantage à collaborer. À ce sujet, la mariculture peut représenter un complément ou une alternative à la pêche commerciale, notamment celle du homard qui, à l'échelle annuelle, présente un calendrier d'activités compatible avec celui d'un élevage mytilicole. Cependant, beaucoup de pêcheurs entretiennent encore des craintes par rapport à la pratique d'activités maricoles près de leurs secteurs de pêche. D'un point de vue environnemental, il semble que la mytiliculture puisse présenter différents avantages. Si elle est bien gérée, elle peut notamment augmenter la productivité biologique des fonds marins et avoir des effets positifs sur les populations de certaines espèces benthiques d'intérêt commercial.

4.1 La production

4.1.1 Vue d'ensemble du secteur

La mariculture qui désigne l'élevage ou la culture d'organismes aquatiques pratiqué en milieu marin est une activité encore relativement nouvelle au Québec (État de la mariculture au Québec, éd. 2002). Les premières expériences d'élevage de moule bleue et d'huître américaine³¹ ont eu lieu dans les années 1970. Au cours des années 1980, les efforts se concentrèrent surtout sur la moule. Les bases d'une industrie visant l'exploitation, à plus grande échelle, ont été mises en place aux Îles-de-la-Madeleine en 1984 et une première production de 5 tonnes fut récoltée en 1985 (MAPAQ, 2006). La même année, des producteurs de la baie des Chaleurs se lançaient aussi dans l'élevage de la moule.

À partir de 1990 des efforts importants de recherche et développement furent consacrés à l'élevage du pétoncle et aboutirent, en 2000, à la mise en place d'un projet pilote d'ensemencement et d'opérations commerciales aux Îles-de-la-Madeleine (REPERE). Ce projet a pris fin en 2006. La culture du pétoncle en suspension dans les lagunes a, quant à elle, débutée en

³¹ En 1860 et sur quelques années, le capitaine Fortin, inspecteur des pêcheries dans le golfe du Saint-Laurent, avait tenté la «plantation» d'huîtres dans la baie de Gaspé, huîtres en provenance de Caraquet (Rapports annuels de P. Fortin pour les saisons 1861 et 1862).

1998. Les premiers essais commerciaux d'ostréiculture (élevage de l'huître) ont aussi été réalisés en 1998. Un promoteur des Îles-de-la-Madeleine s'est intéressé à l'élevage de la mye commune en 1997 et un programme structuré de recherche et développement a été mis en place en 2000 pour favoriser le développement d'opérations commerciales d'élevage de cette espèce (MAPAQ, 2006).

Le développement de la mariculture au Québec peut être divisé en deux phases (État de la mariculture au Québec, éd. 2002). Durant la première, qui s'étend du milieu des années 1980 au début des années 1990, l'industrie procédait par essais et erreurs. Les entreprises sous capitalisées avaient de faibles volumes de production et elles éprouvaient des problèmes de transport et de mise en marché. La deuxième phase a débuté vers le milieu des années 1990, au moment où le Québec commençait à se doter des ressources et des infrastructures nécessaires au développement de l'industrie maricole. En 1996, le premier plan de développement stratégique de la mariculture fut adopté. Ce plan, qui faisait intervenir à la fois les promoteurs, les acteurs du développement régional et ceux du créneau marin, proposait de mettre en œuvre une série de mesures propices à l'émergence de la mariculture. Un organisme de concertation regroupant les différents intervenants impliqués dans le développement de la mariculture vit le jour la même année: la Table maricole. Le plan proposait également la création d'une Société de développement de l'industrie maricole (SODIM) afin de soutenir le démarrage des entreprises maricoles jugées trop à risques par les investisseurs. Ainsi, de 1996 à 1997, le nombre d'entreprises maricoles est passé de 17 à 23.

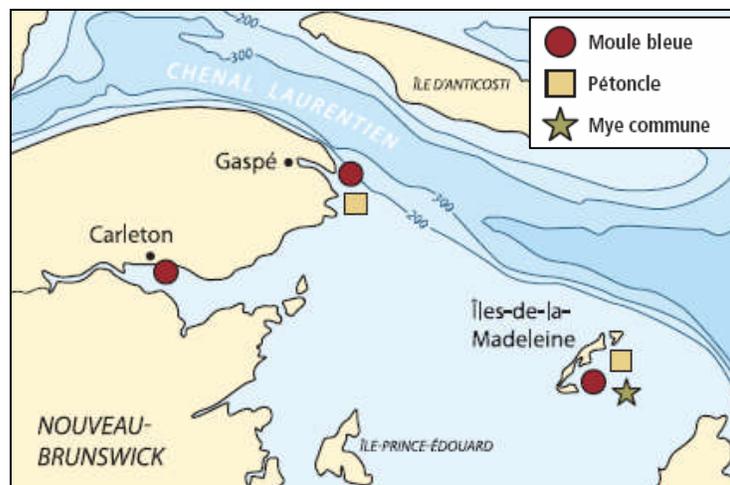
La mariculture est encore en plein développement dans la région. En dix ans, les ventes maricoles au Québec sont passées de 76 tonnes en 1996 à 915 tonnes en 2005 (croissance annuelle de 32 %) (État de la mariculture au Québec, éd. 2007). Actuellement, l'aquaculture en eau marine se concentre essentiellement sur l'élevage des mollusques, la mytiliculture demeurant la principale activité maricole au Québec. Les ventes associées à l'industrie mytilicole atteignaient 753 tonnes en 2005, soit une forte progression par rapport à l'année précédente où elles atteignaient 495 tonnes. Ainsi, en 2005, 82 % de l'ensemble des volumes maricoles provenaient des élevages de moules alors que cette proportion atteignait 65 % en 2004. Pour ce qui est des autres espèces, une baisse des ventes a été observée de 2004 à 2005, qui s'explique principalement par le fait qu'il y a eu diminution des ventes de pétoncles (État de la mariculture au Québec, éd. 2007).

Depuis 1996, il y a eu une augmentation appréciable de la valeur des ventes de moules, celles-ci atteignaient tout près de 980 000 \$ en 2005, comparativement à 86 000 en 1996. Pour les autres espèces, cette valeur est passée de 16 000 \$ en 1996 à 1,2 M\$ en 2005 (État de la mariculture au Québec, éd. 2007).

Bien que ces chiffres témoignent du fait que l'industrie maricole québécoise s'est engagée dans la bonne voie, la production maricole québécoise est encore bien modeste (915 tonnes) si on la compare à celle de Terre-Neuve (5629 tonnes en 2004) ou de l'Île du Prince-Édouard (20 931 tonnes en 2004). Le retard relatif dans le développement industriel de la mariculture au Québec s'explique principalement par les conditions biophysiques qui prévalent sur nos côtes et la faiblesse de la filière industrielle (production-transformation-commercialisation) pour les principaux produits maricoles (SODIM et Table maricole, 2006).

Localisation des entreprises maricoles de la région en 2005

En Gaspésie, les activités maricoles sont situées dans la baie de Gaspé et dans la baie des Chaleurs (Figure 12). Aux Îles, elles sont principalement localisées dans les lagunes et au large pour certaines phases de l'élevage du pétoncle. En termes de superficie, plus de 10 000 hectares étaient alloués à la mariculture en 2001, soit près de 2500 en Gaspésie et 7800 aux Îles-de-la-Madeleine (État de la mariculture au Québec, éd. 2002). En Gaspésie, plus de 85 % de la superficie était affectée à l'élevage de la moule alors qu'aux Îles-de-la-Madeleine, 93 % était allouée à l'élevage du pétoncle.



Source: MAPAQ

Figure 12. Localisation des activités maricoles dans la région

Valeur des ventes maricoles en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine

Les ventes régionales sont en constante progression depuis 1996 (figure 13). En 2005, elles atteignaient 911 tonnes pour une valeur totale de près de 2,2 millions de dollars.

La mariculture gaspésienne a connu un développement rapide au cours de la période comprise entre 1996 et 2001. Cependant, à partir de 2002, les ventes ont connu un certain ralentissement. Entre 2002 et 2004, les volumes vendus se situaient autour de 175 tonnes pour une valeur de 230 000 \$. Par la suite en 2005, les ventes ont augmenté atteignant 380 tonnes et une valeur de près de 495 000 \$. La production gaspésienne est principalement orientée vers la moule (État de la mariculture au Québec, éd. 2002). En 2007, sept entreprises maricoles étaient actives en Gaspésie.

Aux Îles-de-la-Madeleine, la mariculture s'est développée progressivement à partir de la fin des années 1990. Entre 2000 et 2005, les ventes ont connu une croissance annuelle de 31 % en tonnage et de 52 % en valeur. La production est plus variée qu'en Gaspésie. En 2005, on comptait deux entreprises actives en mytiliculture, une en pectiniculture et une en myiculture. L'ostréiculture a été abandonnée aux Îles-de-la-Madeleine en 2002 (État de la mariculture au Québec, éd. 2007). En 2007, cinq entreprises maricoles étaient actives aux Îles-de-la-Madeleine (RMQ, comm. pers.).

Depuis la fin des années 1990, la production de pétoncle prend de plus en plus d'importance dans l'industrie maricole aux Îles-de-la-Madeleine. En 2005, cette production dépassait celle de moules.

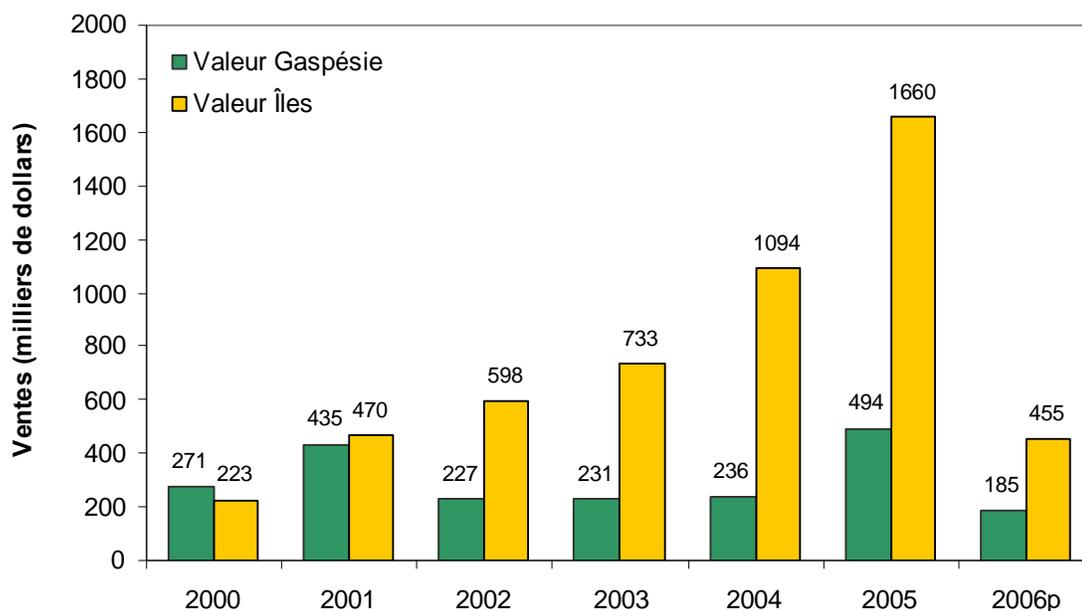
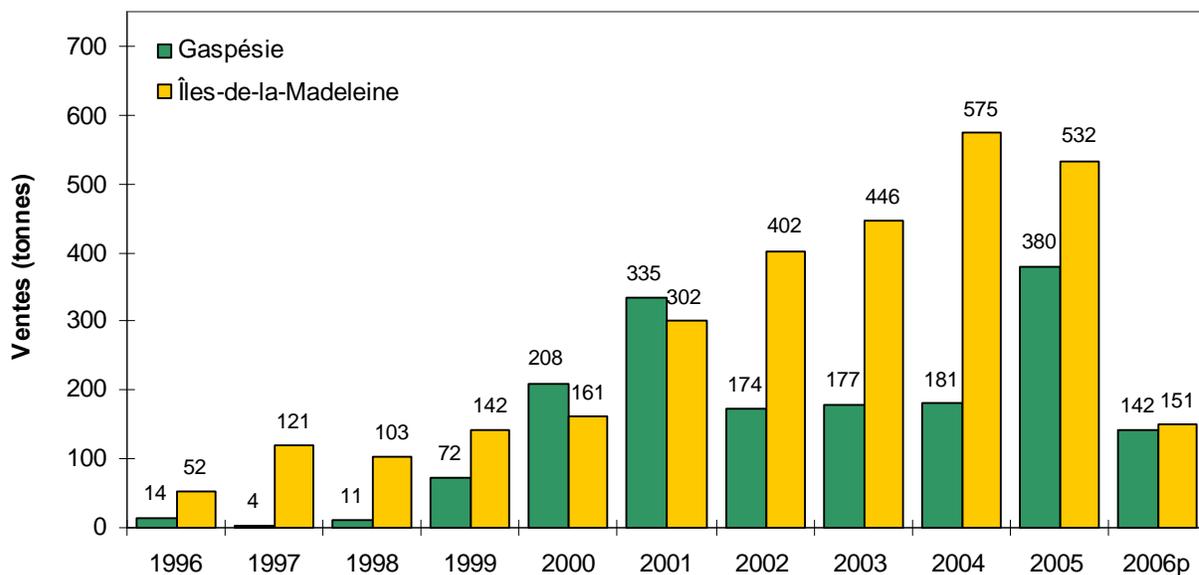


Figure 13. Progression des ventes maricoles en quantités (A) et en valeur (B) dans la région entre 1996 et 2006 (Source: MAPAQ).

4.1.2 Principales espèces à intérêt maricole en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine

Relativement au texte qui suit, il est important de souligner que certaines entreprises peuvent posséder un permis maricole sans toutefois être actives sur le plan de la production maricole ou sans avoir atteint un stade de production commerciale. Toutefois, pour des raisons de confidentialité, parce qu'elles sont peu nombreuses, on ne peut pas distinguer ces entreprises entre elles.

Moule

Bien qu'il y ait eu une certaine diversification des espèces cultivées au cours des dernières années, la culture de la moule représentait, toujours en 2005, 82 % des ventes maricoles québécoises en volume et 45 % en valeur (État de la mariculture au Québec, éd. 2007).

En 2005, le MAPAQ a délivré 17 permis pour l'élevage de la moule dans la région soit 13 en Gaspésie et 4 aux Îles-de-la-Madeleine. Ces permis identifiaient 18 sites aquacoles (13 en Gaspésie et 5 aux Îles) exploités par 11 entreprises. Les neuf entreprises gaspésiennes effectuaient leurs opérations dans la baie de Gaspé et dans la baie des Chaleurs (baie de Cascapédia). Les opérations des deux entreprises madeliniennes ont lieu dans la lagune de Grande-Entrée, dans la lagune du Havre-aux-Maisons et dans la lagune du bassin de Havre-Aubert. Depuis 2007, il existe un site d'élevage de moules au large de Bassin.

Les ventes mytilicoles en Gaspésie sont passées d'une dizaine de tonnes en 1996 à près de 375 tonnes en 2005. Durant la même période, aux Îles-de-la-Madeleine, la production des entreprises mytilicoles est passée d'une cinquantaine de tonnes en 1996 à un maximum de 347 tonnes en 2003 pour finalement atteindre, en 2005, .280 tonnes pour une valeur de 370 000 \$ (M. Gaudet, comm. pers.).

Toute la production mytilicole est réalisée sur des filières flottantes immergées en milieu lagunaire ou en milieu ouvert. Les méthodes de production sont cependant variables selon les types d'élevage. Les producteurs de la région emploient majoritairement la méthode dite du *boudin continu*, qui consiste à attacher en forme de guirlande un seul boudin très long à la ligne flottante. Par opposition, la méthode dite *traditionnelle* consiste à suspendre une centaine de boudins courts (3 à 5 mètres) par lignes flottantes. La technique du boudin continu permet de réaliser des économies de temps et d'argent car elle est mécanisée et nécessite moins de personnel. Cependant, elle exige des investissements en équipements plus importants et elle ne peut être utilisée pour toutes les productions en raison de la profondeur de certains sites.,

Certains producteurs possèdent des collecteurs autogérés, une méthode consistant à laisser les moules sur les structures de collecte. Cette façon de faire permet de supprimer les opérations de *mise en boudin*, qui sont nécessaires avec la méthode traditionnelle et celle du *boudin continu*, et donc de diminuer les coûts d'opération. Le niveau de production en filières autogérées (élevage sur collecteurs) est toutefois faible pour l'instant (SODIM, 2005).

En Gaspésie, les sites d'élevage sont plus exposés aux vents et aux vagues que ne le sont les lagunes des Îles de la Madeleine, ce qui limite le nombre de jours où ils sont accessibles aux producteurs. Cette problématique particulière est une des raisons ayant encouragé les producteurs gaspésien à laisser tomber l'élevage sur boudins de type traditionnel qui demande plus de manipulation (SODIM, 2005).

La densité du boudinage, le rendement de même que le cycle de production varient selon la région et la méthode utilisée. En Gaspésie, 24 à 36 mois s'écoulent généralement entre le captage et la récolte de moules comparativement à une période de 18 à 24 mois aux Îles-de-la-Madeleine.

Pétoncle

L'élevage du pétoncle est récent au Québec, les premières activités de nature commerciale ayant débuté en 2000 aux Îles-de-la-Madeleine. En 2005, le MAPAQ a délivré 14 permis d'élevage de pétoncle à six entreprises de la région, soit deux aux Îles-de-la-Madeleine et quatre en Gaspésie. Au total, neuf sites d'élevage sont exploités dans la région, six en Gaspésie et trois aux Îles-de-la-Madeleine. L'archipel se distingue de la Gaspésie, par la présence de quatre sites de captage et de deux sites d'ensemencement, alors qu'en Gaspésie, on ne retrouve que des sites d'élevage (État de la mariculture au Québec, éd. 2007).

En termes de production commerciale, seules trois entreprises étaient actives en 2005: une en Gaspésie et deux aux Îles-de-la-Madeleine. Dans la région, la production est en augmentation depuis le début des années 2000. La première récolte commerciale de pétoncles ensemencés a d'ailleurs eu lieu en 2001, lorsque 135 tonnes ont été récoltées à partir de sites ensemencés aux Îles-de-la-Madeleine (MAPAQ, 2001). En 2005, 307 tonnes de pétoncle ont été produites aux Îles-de-la-Madeleine pour une valeur de 554 000 \$. Comme il n'y a qu'un seul producteur actif en Gaspésie, il n'a pas été possible de chiffrer la production régionale totale (données confidentielles).

Dans la région, jusqu'à 2006, il y avait deux méthodes principalement utilisées pour l'élevage des pétoncles: l'ensemencement sur les fonds et le grossissement sur filières en suspension. Pour la première méthode, la plus grande partie de la production était associée à des opérations de captage et de grossissement, les pétoncles étant ensuite ensemencés sur des fonds fermés à la pêche pour cinq à six ans. Ces fonds devaient être, par la suite, réouverts aux opérations de pêche. Une seconde technique de production consiste à garder les pétoncles dans des structures d'élevage jusqu'à une taille commerciale. Ces structures sont maintenues en suspension dans la colonne d'eau. Il faut noter qu'aux Îles-de-la-Madeleine, les deux techniques (ensemencement et élevage en suspension) dépendaient du même mode d'approvisionnement, c'est à dire la récolte de naissain sur collecteurs artificiels (SODIM, 2005). L'élevage du pétoncle, qu'il soit pratiqué à des fins d'ensemencement pour les pêcheurs commerciaux ou pour approvisionner directement le marché de la table, nécessite davantage d'équipements que celui de la moule: collecteurs, paniers pour le transport de l'équipement et des pétoncles, viviers, etc.

Le cycle de production du pétoncle varie de trois à huit ans. Ce sont généralement les marchés qui dictent le temps de grossissement qui variera selon la taille de pétoncle recherchée par les acheteurs. Par exemple, les pétoncles « Princess » peuvent être vendus vivants plus jeunes que les pétoncles géants.

Autres espèces

Outre la production de moules et de pétoncles, il n'existe qu'une seule autre production maricole dans la région, soit celle de myes. Une entreprise des Îles-de-la-Madeleine possède un site de captage et un site d'ensemencement dans la lagune de Havre-aux-Maisons. Depuis 2002, année d'obtention du permis d'élevage, une large part de ses opérations est consacrée au

développement de technologies plus efficaces, principalement en ce concerne la collecte de naissains et la croissance des juvéniles.

Même si la production est toujours à l'étape de projet-pilote, d'importants progrès biotechniques ont été enregistrés au cours des dernières années (MAPAQ, 2006e). En 2005, l'entreprise a fait l'acquisition d'un système permettant d'accélérer la croissance des juvéniles avant leur ensemencement (« FLUPSY »). Depuis sa mise en opération, le système a produit des résultats encourageants. L'acquisition de connaissances sur les meilleures façons de l'opérer devrait permettre d'accroître son efficacité dans les années à venir.

Étant donné qu'une seule entreprise effectue l'élevage de la mye, il est impossible de divulguer l'information concernant cette production dans la région.

4.2 La transformation et la commercialisation

4.2.1 Transformation

Toute entreprise détenant un permis de transformation de produits marins peut transformer des produits de la mariculture sans qu'il soit nécessaire d'obtenir un autre permis (État de la mariculture au Québec, éd. 2002). Dans la région, une entreprise de transformation, équipée d'un centre de dépuración, de contention et de conditionnement, est active depuis l'automne 2003 et vend de la moule fraîche sur le marché. L'entreprise a été vendue en 2007 et les nouveaux propriétaires souhaitent investir pour être en mesure de transformer plus de moules d'ici quelques années (Gélinas, 2007). Au total, quatre entreprises de la région effectueraient actuellement la transformation de moule (État de la mariculture au Québec, éd. 2007).

La transformation et la commercialisation de la moule s'effectuent selon trois axes principaux: le marché du frais, la moule cuite et surgelée et la moule préparée ou cuisinée. La moule fraîche est commercialisée vivante après avoir subi des opérations de nettoyage, calibrage, débyssage et emballage dans une usine de transformation. Dans certains cas, les moules sont entreposées en contention entre le débyssage et l'emballage, pour prolonger leur durée de mise en marché. Sur le marché de détail, la moule est vendue en vrac ou en sac de deux livres, alors que dans les poissonneries, restaurants et chez les traiteurs, elle est vendue en sac de 25 livres (Expansion stratégies inc, 2005). La moule peut aussi être vendue congelée, préalablement cuite et légèrement emballée dans des sacs de plastique, sous vide ou non.

La moule peut aussi être transformée pour en faire un produit emballé, prêt à la consommation. La transformation peut comprendre la cuisson, la fumaison, la marinade, l'incorporation comme ingrédient dans des plats, etc. Les produits de moules sont vendus réfrigérés, congelés ou en conserve. Au Québec, en plus des supermarchés, une dizaine d'entreprises effectueraient la transformation de produits de moules (Expansion Stratégies inc., 2005).

Dans la région, les pétoncles d'élevage sont transformés par les entreprises qui effectuent déjà la transformation des pétoncles pêchés commercialement. Ces entreprises sont au nombre d'une dizaine. Les pétoncles sont vendus essentiellement sous forme de muscles décortiqués, frais ou surgelés. Ils le sont rarement avec les coquilles entières en raison de la très grande fragilité du produit. En ce qui a trait aux autres produits (corail, pâté de corail, pétoncles « Princess » et gonades fraîches ou surgelées), les quantités vendues seraient négligeables. Il est à noter que

l'élevage en suspension vise principalement la vente de pétoncles vivants pour le marché de la table (SODIM, 2005).

4.2.2 Commercialisation

Deux études sur la commercialisation des produits maricoles ont été réalisées en 2002, l'une sur la moule et l'autre sur le pétoncle (Janody, 2002; 2003).

La commercialisation des moules constitue un point faible important dans le développement de l'industrie mytilicole, particulièrement pour la région de la Gaspésie. Selon l'étude, ceci serait attribuable à un certain nombre de facteurs propres à l'industrie québécoise, notamment les faibles volumes, l'irrégularité des approvisionnements, la qualité variable des moules selon les entreprises et les régions de même que la faiblesse de l'organisation de la mise en marché des produits cultivés au Québec.

Au cours des années 2002 et 2003, la plus grande part de la production mytilicole régionale était commercialisée par l'intermédiaire de firmes du Nouveau-Brunswick (pour les producteurs gaspésiens) et de l'Île du Prince-Édouard (pour ceux des Îles-de-la-Madeleine) (État de la mariculture au Québec, éd. 2007). Une faible part de la production était écoulée sur les marchés locaux et régionaux, soit par les producteurs eux-mêmes ou par l'entremise d'une entreprise de l'archipel (Madelimer). Aux Îles-de-la-Madeleine, l'interruption du lien maritime avec l'Île du Prince-Édouard ajoute une contrainte à l'approvisionnement régulier du marché.

Un sondage réalisé en 2004 par le MAPAQ, en collaboration avec la SODIM, le CSMOPM et le RMQ a révélé qu'en 2002, 43 % de la production mytilicole de huit répondants n'avait pas été vendue (État de la mariculture au Québec, éd. 2007). En 2003, cette proportion était de 32 %. Les difficultés de mise en marché de la moule semblent toucher plus particulièrement les producteurs de la Gaspésie. Il est important de souligner qu'une partie de la production annuelle n'ayant pas été vendue, se transforme en perte nette puisque les gains additionnels de masse sur les filières finissent par causer le dégrappage des moules et leur chute sur les fonds marins.

La dispersion des entreprises sur un immense territoire n'a pas favorisé la mise en place d'une filière industrielle pour les produits maricoles (Plan stratégique de développement 2006-2011). La production n'a pas atteint un niveau suffisant pour donner aux producteurs une certaine flexibilité par rapport aux débouchés potentiels de leurs produits. Les producteurs ont généralement un nombre très limité de clients, constitué d'entreprises de conditionnement ou de transformation. Ces entreprises sont relativement indépendantes puisque les moules ne constituent qu'une partie de leur production (Expansion Stratégies inc., 2005).

Dans une étude sur la mise en marché de la moule au Québec commandée par la SODIM en 2005, la firme Expansion Stratégies inc. proposait une stratégie de commercialisation pour les producteurs québécois. Cette stratégie consistait à définir des objectifs de vente sur des marchés ciblés et à déterminer les moyens à prendre pour les réaliser. Ces moyens touchaient à l'organisation de la vente et de la distribution ainsi que les initiatives de promotion. Le marché de la moule fraîche étant celui qui représente le volume le plus important, la stratégie mettait davantage l'accent sur ce type de produit.

Le marché de la moule fraîche au Québec est de l'ordre de 10 M de livres (4,5 tonnes) et il semble croître de façon régulière. (Expansion Stratégies inc., 2005). Les moules sont consommées par l'intermédiaire des restaurants et traiteurs dans une proportion de 48 % et des

supermarchés et des poissonneries, dans des proportions respectives de 40 % et de 12 %. Pour leur part, les compagnies de transformation alimentaire achètent peu de moules.

Les entreprises de pectiniculture qui ont répondu au sondage de 2004 ont affirmé qu'elles étaient arrivées à écouler la totalité de leur production pour les années 2002 et 2003. Il semble donc que le problème de commercialisation, ressenti par les mytiliculteurs, n'affecte pas l'industrie pectinicole. La majorité des producteurs de pétoncle effectuent eux-mêmes le conditionnement de leur production. La commercialisation se fait en partie par le réseau d'hôtels, restaurants et institutions du Québec et des États-Unis.

La consommation québécoise de pétoncles en 2001 était d'environ 1 450 tonnes de muscles dont 60 % transitaient par la vente au détail. Environ 55 % de la demande du Québec est comblée par des importations (RMQ, dans *l'État de la mariculture au Québec, éd. 2002*).

4.3 Organisation et gouvernance

4.3.1 Contexte législatif

En 1987, une entente sur le développement de l'aquaculture commerciale était signée par les gouvernements du Canada et du Québec (Daneau, 1994). Cette entente prévoyait que « le Canada promulguerait des règlements en vertu de la loi sur les pêcheries afin de conférer au Québec des responsabilités administratives reliées à la pêche et ayant des incidences sur l'aquaculture commerciale ». Ces responsabilités permettent au Québec d'émettre des permis et des baux d'aquaculture commerciale, dans le respect de toutes les lois fédérales pertinentes et dans celui du plan de vocation aquacole des rives et du lit des eaux du domaine public. Toutes les espèces animales et végétales pouvant faire l'objet d'élevage ou de culture étaient touchées par l'entente. Cependant, certaines l'étaient de façon prioritaire dont la moule bleue, le pétoncle géant, le homard, le saumon de l'Atlantique et l'omble de fontaine.

Par cette entente, les deux paliers de gouvernement s'engageaient à promouvoir la recherche et le développement, à former une unité de coordination et à consulter le milieu aquacole. Pour sa part, le Québec s'engageait à former des aquaculteurs, à contrôler les exploitations aquacoles, à faire respecter la réglementation en matière de santé du poisson, à contrôler la salubrité des produits commercialisés et à recueillir des statistiques sur la production et la commercialisation. Par ailleurs le Canada a la responsabilité d'évaluer la toxicité naturelle des mollusques sauvages ou élevés dans les eaux à marées québécoises. La durée de cette entente n'a pas été fixée. Ainsi, les parties peuvent y mettre fin en tout temps avec un préavis d'un an (Entente sur le développement de l'aquaculture commerciale, 1987).

Jusqu'à maintenant, les activités aquacoles en milieu marin ont été encadrées par une réglementation peu adaptée, développée pour les activités de pêche commerciale. Depuis quelques années, le gouvernement canadien a entrepris différentes initiatives en vue de favoriser le développement de l'aquaculture (les gouvernements provinciaux ayant déjà pour leur part le mandat de développer le secteur). Au Québec, le développement de la mariculture est sous la responsabilité du MAPAQ.

Actuellement, pour obtenir les autorisations nécessaires, un promoteur doit déposer une demande auprès de l'une des directions régionales du MAPAQ, agissant comme guichet unique et assurant la transmission de la demande au MPO et aux ministères québécois concernés. Le MPO, pour sa

part, consulte les autres directions et ministères fédéraux concernés. Le MAPAQ accompagne le demandeur tout au long de ses démarches.

Les responsabilités législatives et réglementaires actuelles des différents ministères provinciaux et fédéraux impliqués sont décrites dans la section qui suit.

Rôles et responsabilités du gouvernement québécois

Du côté provincial, trois ministères sont impliqués dans la réglementation des activités aquacoles. La délivrance des permis, baux et autorisations, les poissons échappés, la gestion des déchets, la qualité de l'eau et les aspects de santé des animaux aquatiques relèvent sont de la compétence provinciale.

Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

Le MAPAQ est chargé d'administrer la *Loi sur l'aquaculture commerciale* et le *Règlement sur l'aquaculture commerciale* qui encadrent les activités aquacoles au Québec. Cette loi et ce règlement énoncent notamment les conditions de délivrance des permis d'aquaculture.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

Le MDDEP est chargé de l'application de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, de la *Loi sur le régime des eaux* et du *Règlement sur le domaine hydrique public*. C'est en vertu de ces lois et règlements que les certificats d'autorisation et les baux aquacoles provinciaux sont délivrés aux mariculteurs.

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)

Le MRNF est responsable de l'administration de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et du *Règlement sur l'aquaculture et la vente des poissons*. Par ces lois et règlements, le Ministère assure la protection de la faune québécoise et de son habitat et établit le zonage aquacole auquel doivent se conformer les aquaculteurs au Québec. Le MRNF est responsable de l'émission de l'autorisation des projets aquacoles pouvant avoir un impact sur la faune et ses habitats.

Rôles et responsabilités du gouvernement fédéral

Au sein du gouvernement fédéral, dix-sept ministères, directions et organismes ont une incidence directe sur le développement de l'aquaculture (MPO, 2006d). Le rôle fédéral dans ce domaine s'étend à la recherche, au transfert de technologie, à la formation et au perfectionnement, au cadre réglementaire, à la viabilité environnementale et aux interactions, à l'innocuité des produits et inspections, aux renseignements sur les marchés étrangers et services commerciaux, à l'accès au financement et aux communications de même qu'à la sécurité maritime.

Ministère des Pêches et des Océans (MPO):

Le MPO est le principal organisme fédéral responsable de l'aquaculture et le principal interlocuteur auprès de l'industrie. À ce titre, son rôle est de faciliter et de réglementer le secteur de l'aquaculture, conformément à son rôle de ministère responsable du développement durable des pêches. Pour ce faire, le MPO a établi un cadre organisationnel qui lui permet de coordonner sa participation au développement d'une aquaculture durable ainsi que l'engagement d'autres

ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux et territoriaux, de l'industrie et des intervenants de l'aquaculture. Afin de concrétiser sa vision du développement de l'aquaculture, le MPO a élaboré un plan d'action complet pour l'aquaculture visant à accroître la confiance du public à l'égard de la viabilité de l'aquaculture et à soutenir la compétitivité du secteur sur les marchés internationaux.

Le MPO analyse les demandes de sites aquacoles en milieu marin en vertu de la *Loi sur les pêches*. Il doit également veiller au respect de la *Loi sur les espèces en péril* et de la *Loi sur les océans*. Le MPO est aussi responsable de l'administration du *Code national sur l'introduction et le transfert d'organismes aquatiques*.

La *Loi sur les océans* charge le MPO de la gestion des océans et de la mise en oeuvre de programmes tels que ceux de Gestion intégrée des zones côtières et de Zones de protection marines. La *Loi sur les pêches* assure quant à elle la gestion des activités de cueillette des stocks sauvages. Certaines de ses dispositions (principalement liées à la conservation des stocks sauvages ou à la protection de l'habitat du poisson) ont une incidence sur les activités aquacoles et doivent être prises en compte par les aquaculteurs.

Lorsque les opérations aquacoles nécessitent le prélèvement de ressources sauvages, soit pour l'obtention de géniteurs ou pour des opérations de contrôle des prédateurs, le MPO analyse la demande en fonction des lignes directrices contenues dans sa *Politique d'accès aux ressources aquatiques sauvages aux fins d'aquaculture*. Selon le cas, l'aquaculteur se verra délivrer un permis de pêche pour la cueillette des organismes aquatiques nécessaires à ces opérations.

En vertu de la *Loi sur les pêches*, le producteur est tenu d'obtenir un permis auprès du MPO pour certaines opérations maricoles comme le transfert de naissains, l'introduction de juvéniles provenant d'autres régions, l'ensemencement sur le fond avec des espèces élevées dans un autre milieu, etc. Il s'agit alors d'un permis sur l'introduction et le transfert d'organismes aquatiques émis par le MPO selon les conditions découlant de la consultation prévue au Code sur les introductions et transferts d'organismes aquatiques.

En accord avec le *Programme de protection des eaux navigables* (PPEN), le MPO analyse les impacts du projet sur la navigation, la sécurité maritime et sur les autres utilisateurs, vérifie la localisation et la dimension du site et détermine le balisage requis en conformité avec le *Règlement sur les bouées privées*. L'application de cette loi peut entraîner par la suite l'application de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCÉE). Dans ce cas, un *Rapport d'examen environnemental préalable* (REEP) est préparé et est rendu public. Lorsque la consultation des autres directions et ministères fédéraux concernés indique que le projet ne soulèvera vraisemblablement pas de préoccupations majeures, le MPO communique avec le promoteur.

Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques (PCCSM)

Le *Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques* est administré par le MPO, l'Agence canadienne d'inspection des aliments et Environnement Canada. L'objectif du Programme est de veiller à ce que les fruits de mer consommés par la population ne soient pas contaminés, en s'assurant qu'ils soient récoltés dans des zones exemptes de pollution. Ce programme s'applique à toutes les zones coquillières, incluant les sites conchylicoles.

4.3.2 Services en soutien au secteur

Appui scientifique et technique

Le MAPAQ

En plus d'octroyer les permis nécessaires, le MAPAQ est responsable de stimuler le développement de l'industrie maricole ainsi que d'assurer l'appui scientifique et technique. Les directions régionales offrent notamment les services de techniciens spécialisés en soutien aux mariculteurs.

La Direction de l'innovation et des technologies (DIT) du MAPAQ comprend deux stations de recherche en mariculture, soit le Centre aquacole marin de Grande-Rivière (CAMGR) et le Centre maricole des Îles-de-la-Madeleine (CeMIM). La DIT comprend également le Centre technologique des produits aquatiques (CTPA) qui met principalement son expertise au service de l'industrie québécoise de la transformation des produits aquatiques. Ces trois centres offrent des services de recherche et développement, conseil et transfert technologique, accueil, partenariat pour des projets, ainsi que d'organisation de colloques, ateliers de travail et de missions.

Le MAPAQ administre également le programme d'Appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales qui soutient les orientations de la *Politique québécoise des pêches et de l'aquaculture*. Ce programme, qui vise le développement durable du secteur par la croissance des entreprises qui la composent, comporte deux volets:

1. Appui à l'innovation et au développement
2. Appui à la commercialisation

En ce qui concerne l'aquaculture, ce programme vise l'accroissement et la diversification de la production, de même que l'amélioration de la rentabilité des entreprises. Les entreprises commercialisant elles-mêmes leurs produits destinés à la consommation humaine y sont éligibles.

Le MPO

Le MPO offre un soutien scientifique à l'industrie maricole par le biais des recherches effectuées à l'Institut Maurice Lamontagne (IML) et dans l'ensemble des centres de recherche au pays. Le ministère est aussi l'instaurateur du *Programme coopératif de recherche et de développement en aquaculture* (PCRDA). Ce programme, dirigé par l'industrie, permet de jumeler des chercheurs de l'industrie et du ministère. Le MPO est aussi responsable, par l'intermédiaire de la Garde côtière canadienne, d'assurer la sécurité maritime.

La Société de développement de l'industrie maricole (SODIM)

La SODIM est une organisation sans but lucratif dont la mission est de contribuer à la création et au développement d'entreprises de mariculture rentables et compétitives³². Pour ce faire, elle dispose d'un fonds d'investissement et d'un fonds de recherche et développement. La SODIM a comme premier objectif d'offrir aux entreprises et aux promoteurs maricoles une aide financière souple et bien adaptée. Elle participe également aux efforts de recherche et développement en mariculture, afin de lever les barrières technologiques qui freinent le développement durable et la

³² SODIM. Mission et objectifs. [En ligne]. <http://www.sodim.org/index.asp> (Page consultée le 20/02/2008).

compétitivité de l'industrie. La SODIM est chargée de soutenir le développement et de faciliter la coordination des interventions publiques, mixtes et privées pour le financement de projets maricoles. Elle offre également aux producteurs des ressources en administration et en ingénierie, appliquées à la mariculture.

De plus, la SODIM administre différents programmes d'aide destinés aux mariculteurs ou aux futurs mariculteurs notamment:

- un *programme de financement intérimaire des crédits d'impôts remboursables aux entreprises maricoles* dont l'objectif est d'augmenter les liquidités immédiates des entreprises maricoles en leur permettant d'avoir un accès rapide aux crédits d'impôt auxquels elles auront droit dans le cadre de leurs opérations de production;
- un *programme de financement des stocks pour la vente ou l'achat de produits maricoles* qui vise à stimuler les ventes de produits maricoles à des fins de grossissement ou de transformation à valeur ajoutée ainsi qu'à favoriser, dans les entreprises maricoles, le maintien d'un ratio de liquidités immédiates suffisant pour leurs opérations;
- un *programme de soutien des jeunes promoteurs en mariculture* qui vise à stimuler l'entrepreneuriat auprès des jeunes, et ce, particulièrement dans le domaine de l'aquaculture en eau salée en facilitant l'obtention du capital requis pour le démarrage d'une entreprise maricole;
- un *programme de parrainage d'entreprises maricoles* qui vise à faire bénéficier les jeunes promoteurs d'une expertise reconnue en production maricole à l'étape de démarrage de leur entreprise;
- un *programme de bourse d'études* visant à stimuler l'intérêt des jeunes pour la mariculture et à leur permettre de compléter des études secondaires ou collégiales dans le domaine.

Halieutec

Halieutec, nouveau nom donné au centre collégial de transfert de technologie des pêches (CCTTP) faisant partie de l'École des Pêches et de l'Aquaculture du Québec (ÉPAQ), a pour mission de contribuer au développement technologique et économique de l'industrie des pêches, de l'aquaculture et de la transformation des produits marins tout en favorisant le développement de l'expertise des ressources humaines de ce secteur. Pour ce faire, il offre des services de recherche et développement, d'assistance technique et de diffusion de l'information s'adressant aux entreprises de pêche, d'aquaculture, de transformation et de biotechnologies marines sur le territoire du Québec maritime. Depuis 2007, le centre dispose d'un incubateur d'entreprises qui devrait favoriser et accélérer la diversification des activités de transformation en région.

Le Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes (CSMOPM)

Le (CSMOPM) œuvre dans le domaine des ressources humaines et agit comme organisme-conseil auprès des intervenants du secteur des pêches et de l'aquaculture pour les questions relatives à la main-d'œuvre. Il appuie et coordonne les initiatives de développement des ressources humaines de l'industrie. De plus, le CSMOPM coordonne les actions d'un réseau de veille stratégique qui traite notamment de la mariculture et publie un bulletin mensuel, *La Dépêche*.

4.3.3 Organismes de concertation

La Table maricole

La Table maricole est un organisme de concertation, soutenu par le Réseau Pêches et Aquaculture Québec, qui regroupe les différents intervenants qui participent au développement de la filière maricole. Sa mission consiste à assurer et à harmoniser la mise en place des conditions favorables au développement de la mariculture. La Table coordonne la mise en oeuvre d'un plan stratégique de développement de la mariculture au Québec. Elle regroupe différents intervenants dont le gouvernement fédéral (MPO et Développement économique Canada (DÉC)), le gouvernement provincial (MAPAQ et MDEIE), le Regroupement des mariculteurs du Québec (RMQ), la SODIM, l'Association québécoise de l'industrie de la pêche (AQIP), l'Association québécoise de la commercialisation de poissons et de fruits de mer (AQCIMER) et un membre coopté (représentant un secteur jugé important par la Table).

Le dernier plan stratégique de développement de la mariculture (2006-2011) propose une vision de l'industrie maricole de 2011. Les grandes orientations de même que les objectifs spécifiques retenus pour concrétiser cette vision y sont présentés.

Le Regroupement des mariculteurs du Québec (RMQ)

Le Regroupement des mariculteurs du Québec est une association qui rassemble la plupart des mariculteurs du Québec. Depuis sa mise en fonction officielle en août 2000, quatre principaux points définissent le mandat du RMQ:

- assurer la promotion et défendre les intérêts du secteur de la mariculture;
- informer les membres de l'évolution du secteur et des dossiers d'intérêt général notamment par la tenue d'un colloque pour toute l'industrie maricole tous les deux ans;
- permettre une représentation de l'industrie auprès des instances gouvernementales et des organismes publics et privés;
- développer un climat de discussions et d'échanges touchant les centres d'intérêt des membres et favoriser les prises de positions communes relativement à des dossiers d'intérêt pour l'ensemble du secteur.

Cinq personnes siègent à son conseil d'administration (un représentant pour chacune des zones Côte-Nord, Gaspésie-Bas-St-Laurent et Îles-de-la-Madeleine, ainsi que deux mariculteurs membres).

4.3.4 Les investissements dans les entreprises maricoles

Une grande partie du financement des entreprises maricoles provient des secteurs publics et parapublics, soit de DÉC, du MAPAQ, de la SODIM, d'Investissement Québec, des Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC), de la Société générale de financement du Québec (SGF), de la Financière Agricole et des Centres locaux de développement (CLD).

Il est à souligner que les institutions financières, comme les banques, les caisses populaires, le fonds régional de solidarité de la FTQ et Desjardins-Innovatech, s'impliquent de plus en plus dans le financement des entreprises maricoles.

4.4 Recherche et formation

L'École des pêches et de l'aquaculture du Québec (ÉPAQ), anciennement Centre spécialisé des pêches (CSP), du Cégep de la Gaspésie et des Îles, offre de la formation au niveau collégial dans le domaine de l'aquaculture (A.E.C. en aquaculture et D.E.C. en technique d'aquaculture). La clientèle de ce programme provient à environ 80 % de la région GÎM. Une dizaine d'étudiants fréquenteraient actuellement ce programme. Dans le cadre de leur formation technique, les étudiants reçoivent une formation en démarrage et en gestion d'entreprises. Ils effectuent des stages qui leur permettent de se faire des contacts précieux pour quiconque souhaite se lancer dans le domaine. L'école peut aussi offrir des cours sur mesure pour répondre à des besoins spécifiques exprimés par des entreprises.

Le Centre de formation l'Envol de Carleton offre un diplôme d'études professionnelles (DEP) en aquaculture en collaboration avec l'ÉPAQ. Cette formation vise à permettre aux élèves d'acquérir les compétences de base en mariculture et en pisciculture. Aucun étudiant n'est présentement inscrit.

Certaines universités ont développé un intérêt de recherche en mariculture. Le Réseau Aquaculture Québec (RAQ) a été créé en 2001 en grâce à une aide financière du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MRST), par le biais de Valorisation Recherche Québec (VRQ), dans le but de consolider le travail en « réseautage » de nombreux chercheurs appartenant à diverses institutions et disciplines de recherche et développement dans le domaine de l'aquaculture en eau douce. Grâce au financement de la SODIM, le RAQ a par la suite élargi son champ d'intervention au domaine marin. Depuis 2006, il est également supporté financièrement par le programme de regroupements stratégiques du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT).

Le RAQ regroupe actuellement une trentaine de chercheurs québécois possédant un important réseau de collaborateurs à l'échelle provinciale, nationale et internationale. Les membres réguliers du RAQ proviennent de sept universités québécoises (Université du Québec à Rimouski (UQAR), Université Laval, Université de Montréal, Université de Sherbrooke, Institut National de la Recherche Scientifique-Institut Armand Frappier, École Polytechnique de Montréal, École de Technologie Supérieure), d'une institution d'enseignement collégial (Cégep de la Gaspésie et des Îles), du MAPAQ ainsi que du MPO.

L'objectif du RAQ est de participer activement au développement durable de l'industrie aquacole québécoise. Il regroupe au sein d'un même forum, auquel participent l'industrie ainsi que les décideurs, les compétences québécoises en aquaculture d'eau douce et en mariculture de même que celles sur les mollusques et les poissons, tout en s'ouvrant sur les aspects biotechnologiques, économiques, légaux et éthiques³³. Il est à noter que les recherches effectuées par les départements et les groupes de recherche des universités peuvent également être utilisées en transfert technologique.

³³ Réseau Aquaculture Québec. [En ligne] <http://raq.uqar.qc.ca/default.htm> (Page consultée le 12/02/2008)

De son côté, le CSMOPM participe à la formation des mariculteurs ainsi qu'à la recherche et développement dans le secteur de la mariculture par le biais de plusieurs initiatives. À titre d'exemple, le guide de démarrage d'une entreprise maricole, édition 2005 a été produit par le Comité en partenariat avec la SODIM, le MAPAQ et Emploi-Québec. Ce guide fournit des informations pratiques et nécessaires au démarrage d'une entreprise de mariculture. De plus, le CSMOPM a participé, avec le CSP, à l'élaboration d'un guide à l'intention des employés d'usine sur la transformation commerciale de la moule bleue d'élevage. Ce guide a été réalisé à la suite d'une demande provenant de l'industrie. Une trousse d'initiation et de formation résultant du travail des gens de l'industrie maricole, du CSMOPM et de l'ÉPAQ de Grande-Rivière, devrait être disponible à l'automne 2007 auprès du RMQ. Cette trousse, composée d'une série de fiches thématiques vulgarisées constituant un survol des différentes notions de base jugées nécessaires pour quiconque est impliqué dans les activités de mariculture, vise à parfaire les connaissances des travailleurs et à valoriser le métier de mariculteur. En plus d'être un outil de formation, d'initiation, de développement professionnel et de référence pour les employés/employeurs actuels et futurs, la trousse fournit des informations pertinentes en lien avec le travail de mariculteur, notamment en matière de santé et de sécurité au travail de même que de navigation.

4.5 La main-d'œuvre

En 2004 dans la région GÎM, une centaine de personnes travaillaient dans la production maricole, principalement de façon saisonnière, soit 30 en Gaspésie et 70 aux Îles-de-la-Madeleine. Dans l'archipel, le nombre d'emplois a depuis diminué, passant à 55 en 2005 et à 45 en 2006 (MAPAQ, données non publiées). Cette diminution serait notamment attribuable à la fin des activités de Pétoncles 2000 et d'IMAQUA inc. Le nombre d'emplois serait par contre demeuré stable en Gaspésie (MAPAQ, données non publiées).

Selon le sondage effectué en 2004, l'industrie mytilicole faisait travailler plus de 40 personnes par année dans des emplois saisonniers ou annuels. En 2003, 70 % de la main-d'œuvre mytilicole travaillait en Gaspésie et 30 % aux Îles-de-la-Madeleine (État de la mariculture au Québec, éd. 2007). Du côté de la pectiniculture, les résultats du sondage ont indiqué que l'industrie pectinicole employait en 2004 une cinquantaine de personnes aux Îles-de-la-Madeleine, dans des emplois saisonniers ou annuels.

Le sondage a soulevé certaines questions quant au taux de roulement de la main-d'œuvre. Les répondants ont indiqué que 66 % des employés engagés dans le secteur mytilicole en 2003 travaillaient pour la même entreprise l'année précédente. Du côté de la pectiniculture, les résultats du sondage ont indiqué que 83 % des employés pectinicoles engagés en 2003 étaient à l'emploi de la même entreprise en 2002. Cela laisse donc supposer qu'en 2003, plus du tiers des travailleurs mytilicoles et 17 % des travailleurs pectinicoles étaient de nouveaux employés avec ou sans expérience.

Actuellement, la plupart des entrepreneurs maricoles n'ont pas de formation spécifique en mariculture. Plusieurs ont cependant des formations en biologie ou dans des domaines connexes (SODIM, comm. pers.). Le niveau de formation des entrepreneurs varie du diplôme d'études secondaires au doctorat.

En 2004, au Québec, il y avait 135 emplois annuels ou saisonniers dans les entreprises maricoles, et 35 personnes étaient impliquées en recherche et développement ainsi qu'en gestion gouvernementale (CSMOPM et SODIM, 2005). Pour chaque emploi direct, on estime qu'il se

crée 2,75 emplois indirects associés à l'industrie maricole. Cette industrie est encore appelée à se développer puisque plusieurs entreprises actives vont accroître leur production alors que et d'autres vont entrer dans une phase commerciale (CSMOPM et SODIM, 2005).

Les emplois reliés à la mariculture sont, pour la plupart, saisonniers (État de la mariculture au Québec, éd. 2002). Le personnel de direction (incluant le personnel d'encadrement professionnel, c.-à-d. ingénieurs, biologistes et directeurs de production) travaille en général durant toute l'année, alors que le personnel technique (capitaine, chefs d'équipe et contremaîtres) ainsi que et les ouvriers maricoles travaillent pendant une période d'une durée de six à huit mois. Les travailleurs maricoles sont actifs pour la plupart de mai à novembre. Les mois de septembre, octobre et novembre représentent la période où le plus grand nombre d'employés travaillent à la production de moules et de pétoncles. Le nombre de semaines de travail effectuées par année et le nombre d'heures par semaine varient considérablement selon la taille de l'entreprise, la catégorie d'emploi et la catégorie de personnel. En moyenne, les gens travaillent entre 18 et 41 semaines, de 43 à 50 heures par semaine.

Les travailleurs maricoles ne sont pas syndiqués (État de la mariculture au Québec, éd. 2002). En 2001, en Gaspésie, la majorité des employés se situaient dans la catégorie d'âge 40 à 49 ans alors qu'aux Îles-de-la-Madeleine, la catégorie des 30 à 39 ans représentait le plus grand nombre d'employés. Pour ces deux régions, on retrouvait des travailleurs âgés de 50 ans et plus.

Pour l'année 2001, selon l'État de la mariculture au Québec (éd. 2002), aucune femme ne travaillait pour une entreprise mytilicole. Les ouvriers constituaient la catégorie d'emploi la plus fortement représentée, soit 52 % des employés en Gaspésie et 66 % aux Îles-de-la-Madeleine. En Gaspésie, le personnel technique représentait 30 % des employés et le personnel de direction 18 %. Il semble que les entreprises maricoles des Îles-de-la-Madeleine employaient la même proportion de personnel technique et de personnel de direction. En mytiliculture, le salaire hebdomadaire moyen était de 759 \$ pour le personnel de direction, de 622 \$ pour le personnel technique et de 504 \$ pour les ouvriers maricoles. Malheureusement, il semble que l'information recueillie ne permettait pas de tracer un portrait représentatif de l'industrie mytilicole en matière de scolarité des employés.

Toujours selon l'État de la mariculture au Québec (éd. 2002), du côté des entreprises pectinicoles, les femmes étaient présentes dans toutes les catégories d'emploi. Elles étaient même plus nombreuses que les hommes, avec un total de 53 % des emplois. Elles étaient particulièrement présentes dans la catégorie qui inclue le personnel de direction (62 %) et chez les ouvriers maricoles (56 %). Un peu plus de la moitié des travailleurs pectinicoles possèdent de 5 à 9 ans d'expérience (51 %). La plupart des employés pectinicoles (86 %) n'avaient pas poursuivi d'études au-delà du niveau secondaire, alors que 14 % avaient entamé des études post-secondaires. De ce nombre, un peu plus de 6, % avaient complété des études collégiales, alors que 5 % détenaient un diplôme d'études universitaires. Malheureusement, en ce qui concerne les salaires, l'information recueillie ne permettait pas d'effectuer une analyse semblable à celle de l'industrie mytilicole.

4.6 Perspectives de développement

En mariculture, les efforts du Québec en matière de recherche et développement s'articulent autour de deux axes: la production commerciale pour approvisionner directement les marchés et la production en soutien à la pêche (ensemencement, repeuplement).

Bien que le bilan des dernières années paraisse mitigé pour certains, et plutôt positif pour d'autres, tous s'entendent à dire que cette industrie présente encore un excellent potentiel de croissance et de retombées économiques dans les régions de l'Est du Québec. À ce sujet, une étude réalisée en 2006 a évalué un potentiel théorique pour la conchyliculture en suspension correspondant à une surface d'environ 24 000 ha dans les zones côtières des Îles-de-la-Madeleine, où présentement on utilise près de 850 ha (Werstink *et al.*, 2006; Werstink, 2006). Il s'agit d'un potentiel comparable à celui de la région bien plus vaste allant de la Moyenne-Côte-Nord (19 000 ha) à la Basse-Côte-Nord (4 000 ha) (Guay, 2007).

La mariculture offre donc d'importantes possibilités pour de nouveaux promoteurs désireux de se lancer en affaires. L'élevage de la moule et du pétoncle est aujourd'hui bien maîtrisé dans plusieurs régions, tandis que d'autres espèces, faisant l'objet de recherches scientifiques, ne sont pas encore élevées à grande échelle. C'est le cas notamment de la mye qui est peu exploitée pour l'instant mais qui présente un potentiel commercial intéressant aux Îles-de-la-Madeleine.

Après plusieurs années d'essais et d'erreurs typiques des industries en développement, la situation financière des entreprises maricoles semble maintenant s'engager sur la voie de la rentabilité. Certains indicateurs financiers laissent entrevoir une amélioration de la situation (État de la mariculture au Québec, éd. 2007).

La mariculture figure en bonne place dans les récentes stratégies ou politiques de développement gouvernementales. Le MAPAQ, le MPO, DÉC ainsi que CRÉ-GÎM sont quelques-unes des organisations qui, tant dans leurs stratégies que dans leurs actions, misent sur la mariculture pour favoriser le développement socio-économique de la région (SODIM et Table maricole, 2006).

4.7 Préoccupations des intervenants (mariculture)

Les principales préoccupations mentionnées par les intervenants du secteur maricole sont les suivantes:

- Le contexte législatif et administratif propre au Québec ne faciliterait pas le développement de l'industrie. Selon plusieurs, il y aurait encore trop d'intervenants impliqués dans le démarrage des entreprises maricoles. Ces intervenants ont des critères d'évaluation des projets très différents et ils ne communiqueraient pas beaucoup entre eux. Les critères d'acceptation des projets varieraient même d'un ministère à l'autre et il semble qu'il soit parfois difficile de s'y retrouver. Le guichet unique du MAPAQ facilite les choses, mais il reste que les promoteurs doivent fournir des documents et rendre des comptes aux autres ministères. Pour plusieurs, l'industrie est très réglementée et surtout elle le serait de façon non équitable comparativement à l'industrie de la pêche. Bien qu'ils soient des utilisateurs à part égale des ressources, les mariculteurs seraient soumis à des règles plus strictes que les autres utilisateurs.
- Les interventions étatiques sont donc éclatées entre deux niveaux de gouvernements et entre plusieurs ministères à l'intérieur de chaque gouvernement. Prenons pour exemple le réensemencement des pétoncles aux Îles-de-la-Madeleine (en simplifiant). Comme il s'agissait d'octroyer un usage exclusif d'une portion d'espace public à un groupe d'intervenants, il fallait trouver une formule juridique fédérale qui s'est traduite sous forme de bail géré par le MPO. Puisque l'activité pouvait signifier des entraves à la circulation des navires, le ministère des Transports a dû intervenir. Du côté provincial, comme il s'agissait

de l'usage d'un espace naturel, il a fallu, aussi, une autorisation du ministère de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs (MDDEP), ce qui s'est traduit par un autre bail. Finalement, puisque l'activité était à caractère aquicole, l'autorisation d'activité relevait du MAPAQ.

- De plus, il y a une méconnaissance de la mariculture de la part de la population en général. La mariculture est souvent perçue négativement et plusieurs considèrent que l'industrie est victime de « désinformation ». Il semble que ce soit, en partie, à cause des médias et des incohérences qui y sont véhiculés. Lorsqu'il est question de cette industrie en développement, on rapporte souvent les incertitudes et les contraintes (ex. conflits d'usage, effets environnementaux, impacts sur les pêcheries existantes) plutôt que les atouts. De plus, l'aquaculture est souvent présentée par ses détracteurs comme une activité en opposition à la pêche, alors que ces deux industries loin d'être concurrentes auraient, au contraire, tout avantage à collaborer (Tamigneaux et al., 2003).
- L'aspect organisation du travail et formation des entrepreneurs et des ouvriers maricoles semble être un sujet délicat. Il existe une certaine mentalité dans le milieu à l'effet qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une formation pour devenir aquaculteur. Les entrepreneurs maricoles effectuent eux-mêmes une grande partie du travail technique. Tout comme ils effectuent souvent l'ensemble des autres tâches (administration, comptabilité, entretien, navigation, mise en place et retrait des installations, etc.). Les étudiants formés au D.E.C. en aquaculture n'arrivent pas à se trouver des emplois dans les entreprises car ils coûtent soit disant trop cher. Les mariculteurs préfèrent engager des gens sans formation ni expérience, au salaire minimum, et les former eux-mêmes. Certains croient que le D.E.P. ou le D.E.C. en aquaculture sont des formations destinées aux mauvais étudiants ou à ceux qui sont moins studieux, un peu comme le D.E.P. en pêche professionnelle. D'autres croient que la formation n'est pas adaptée aux réalités du milieu, qu'il y a un certain décalage entre ce qui est enseigné et les réels besoins des entreprises. Certains se questionnent aussi sur la pertinence de la formation dans un contexte où elle n'est pas requise pour accéder au financement public. Il semble toutefois qu'il ne serait pas envisageable d'exiger que quelqu'un de l'entreprise ait une formation en aquaculture dans le contexte actuel où il y a beaucoup de gens compétents qui n'ont pas forcément suivi de formation spécialisée en mariculture.
- Plusieurs croient que les techniciens aquicoles sont des employés à qui l'on ne demande que d'accomplir des tâches techniques spécifiques, alors qu'ils sont également en mesure d'échanger sur les différents problèmes rencontrés par le mariculteur et de l'aider à les résoudre. La formation semble donc très pertinente pour ceux qui désirent se lancer en affaires mais elle devrait être valorisée par l'ÉPAQ.
- Les mariculteurs ont mentionné qu'ils auraient besoin d'une structure comme la Financière agricole, qui leur assurerait l'accès à des revenus décents lors des moins bonnes années (assurance récolte). Le RMQ y travaille actuellement.
- Les mécanismes et structures de concertation en place semblent fonctionner. L'industrie étant encore relativement petite, il serait plus facile de se consulter. Cependant, il semble qu'on réfléchisse beaucoup à la structure, sans toutefois se concentrer sur un problème majeur pour plusieurs mariculteurs, soit l'adéquation entre la production, la transformation et la commercialisation.

- Afin de favoriser le développement de l'industrie, les municipalités pourraient offrir des services à l'industrie (dans un objectif de développement économique) comme des terrains, des infrastructures (parc maricole). Les élus auraient peut-être un rôle à jouer dans la promotion du secteur et dans l'amélioration des communications entre certains intervenants. Leur intervention serait souhaitable, mais il faut éviter la multiplication des structures.

4.7.1 Interactions pêche-mariculture

La mariculture peut représenter un complément ou une alternative à la pêche commerciale. Pour plusieurs, l'élevage serait une activité très complémentaire à la pêche au homard ou à d'autres pêches saisonnières, voire même préférable à la pêche d'espèces moins lucratives. Pour d'autres, elle pourrait représenter une alternative intéressante en raison de la diminution d'abondance et des changements importants dans l'industrie. Une étude de l'Université de Moncton a cependant démontré que les pêcheurs qui veulent se lancer en mariculture font face à un défi d'ordre institutionnel de taille (Vanderlinden, 2003). Les chercheurs avaient posé l'hypothèse que les pêcheurs, ayant depuis longtemps la connaissance du milieu et des relations déjà établies avec les différents intervenants, seraient en mesure de démarrer plus rapidement des entreprises de mariculture. Les résultats indiquent que l'opération est très difficile, voire même incertaine.

Il semble que les principales difficultés rencontrées résident dans le fait que la vision du développement économique diffère grandement d'un intervenant à l'autre (Vanderlinden, 2003). Selon l'étude, les pêcheurs voient le développement économique comme un moyen de stabiliser leurs entreprises et de conserver des emplois dans leur région. Les organismes de financement le voient, de leur côté, comme un moyen permettant de créer plusieurs emplois rapidement. Enfin, les ministères responsables de la réglementation cherchent à gérer le développement par des mesures temporaires, sans toutefois travailler sur des mesures de réglementation afin d'assurer le développement durable de l'industrie maricole.

Ce qui aurait été impensable pour les générations précédentes, l'est un peu plus pour les jeunes qui doivent maintenant s'impliquer davantage s'ils veulent assurer une certaine viabilité et rentabilité à leur entreprise. À l'île du Prince-Édouard, plusieurs pêcheurs de homards seraient aussi des mariculteurs (S. Morissette comm. pers.). Récemment, un pêcheur de homard des Îles-de-la-Madeleine a obtenu un permis d'élevage de moule.

Les pêcheurs entretiennent des craintes, justifiées ou non, par rapport à la pratique d'activités maricoles près de leurs secteurs de pêche. La méconnaissance de la mariculture, encore en développement, explique en partie ces craintes. La tendance actuelle au déclin de plusieurs stocks contribue également à les rendre méfiants. Ils ont peur que cette jeune industrie nuise à leurs activités traditionnelles de pêche. Il y a aussi une question de perception et de mentalité qui semble entraîner certaines frictions. Depuis longtemps, les pêcheurs se voient en quelque sorte comme des agriculteurs, alors que les mariculteurs considèrent qu'ils ne le sont pas et revendiquent pour eux-mêmes ce titre. D'un point de vue environnemental, il semble que la mytiliculture puisse présenter différents avantages (Tita, 2007). Elle pourrait notamment augmenter la productivité biologique des fonds marins et procurer des bénéfices indirects à la pêche commerciale. Des recherches en cours au Québec et dans les Provinces maritimes montrent que les installations mytilicoles pourraient avoir des effets positifs sur les populations de certaines espèces benthiques d'intérêt commercial, dont le homard, le crabe commun et la plie (RAQ, 2007).

Dans la baie de Gaspé, des démarches sont en cours afin d'arriver à définir un cadre de développement de l'industrie maricole, en accord avec les différents intervenants du milieu. Ce cadre permettrait d'arriver à un zonage, et donc de cibler des secteurs où il pourrait éventuellement y avoir des installations maricoles (S. Morissette, comm. pers.).

Un vaste projet de coordination entrepris sur la côte est du Nouveau-Brunswick mérite ici d'être souligné. En 2004, des démarches d'implantation d'un nouveau modèle de gestion des pêches et de l'aquaculture ont été entreprises par l'Union des Pêcheurs des Maritimes (UPM) et la firme GTA Consultants (Moncton) (Motnikar, 2004). Ce projet visait à impliquer l'ensemble de la communautés (pêcheurs, aquaculteurs et intervenants intéressés à participer) en établissant une douzaine de communautés d'intérêt commun, tout le long de la côte. Chaque communauté, composée de membres ayant chacun un vote égal, est gérée par un comité de pêcheurs qui conseille ses membres selon un processus démocratique. Les communautés gèrent leurs ressources marines, leurs sites aquacoles ainsi que leurs ressources humaines. Elles pilotent les différentes pêches à la suite des ensemencements (homards, pétoncles etc.) ainsi que les sites aquacoles de leurs membres. Dans ce modèle, les sites aquacoles peuvent servir à la production maricole traditionnelle autant qu'à la polyculture (pétoncles, homards). La structure de ces communautés permet à chaque individu qui loue un site, de le gérer. S'il abandonne, le site reviendra à la communauté, qui pourra continuer à le rendre productif en le louant à un autre membre ou en continuant de le gérer. Ce modèle empêche la perte de tout l'effort de préparation déjà investi dans un site. L'autre avantage de cette structure concerne la commercialisation du produit de chaque site aquacole, qui se fait soit par l'individu ou par la communauté. Cette façon de faire permet de mieux gérer l'approvisionnement sur le marché, la qualité du produit et la commercialisation sous une marque de commerce commune.

5. SYNTHÈSE ET CONCLUSION

En soi, ce portrait de la filière halieutique régionale n'est pas une étude originale. En fait, l'objectif de ce rapport était de regrouper dans un seul document de synthèse différentes données et informations déjà existantes mais dispersées. Il était aussi souhaité de regrouper les préoccupations principales de différents intervenants de la filière halieutique, incluant ceux des secteurs de la pêche, de la mariculture, de la transformation et les instances de gouvernance concernées.

Du côté de la ressource, il y a peu de perspective d'augmentation notable des volumes débarqués. Les stocks de poisson de fond, à l'exception du turbot, sont à des niveaux très bas et ne montrent pas de signe de rétablissement important. Les poissons pélagiques tels que le hareng et le maquereau apparaissent pleinement exploités. Ces espèces procurent des volumes importants mais leurs pêcheries sont handicapées par le prix des produits sur les marchés. En fait, l'économie halieutique est maintenant dépendante de trois espèces de crustacés (crabe des neiges, crevette et homard) qui sont responsables de l'augmentation de la valeur au débarquement observée au cours de la dernière décennie. L'importance relative de ces espèces varie selon les secteurs géographiques (en simplifiant: crabe dans la région de la baie des Chaleurs, crevette pour la côte nord de la Gaspésie, homard aux îles de la Madeleine). Les stocks de ces espèces sont fortement exploités et connaissent des fluctuations d'abondance qui fragilisent les économies locales.

La mariculture est encore en développement. Il s'agit d'une industrie débutante qui connaît des hauts et des bas. Il existe un potentiel de développement certain, malgré les conditions climatiques défavorables. Toutefois, la mariculture devra être encore appuyée par de nombreux travaux de recherche et développement.

La transformation, malgré les efforts consentis, est encore majoritairement constituée de produits de première transformation et il y a donc encore peu de valeur ajoutée. Dans un contexte de raréfaction de la ressource, il faudra sans doute chercher à « faire mieux avec moins », en se tournant vers de nouvelles avenues, telles que les biotechnologies.

La commercialisation est principalement tournée vers les marchés d'exportation et, essentiellement, vers celui des États-Unis. Malgré le climat actuel très favorable à la promotion des produits marins québécois, les pêcheries régionales approvisionnent peu le marché intérieur. Avec la concurrence des produits étrangers, ce qui est particulièrement vrai pour la crevette, l'industrie est essentiellement « preneuse de prix », n'ayant historiquement aucun pouvoir sur leur fixation. Il y a donc incertitude sur les gains espérés. Paradoxalement, il y a peu d'efforts de marketing pour diversifier les marchés. Le travail en cours sur l'éco-certification de la pêcherie de crevette semble un pas dans la bonne direction. Il est à noter que l'éloignement des marchés peut être un handicap à la commercialisation des produits de la région. Handicap qui, comme pour d'autres produits, peut sans doute être surmonté par l'attribution d'une plus-value aux produits marins.

Le métier de pêcheur est en évolution. La professionnalisation des pêcheurs et les différents programmes de formation mis en place en témoignent. Cependant, comme dans la plupart des secteurs économiques primaires, la main d'œuvre est vieillissante et la relève peine à s'installer. (exception faite de la pêche au homard, au crabe ou à la crevette qui demeurent des domaines attractifs pour les jeunes, bien que difficiles d'accès). Les métiers de la mer souffrent d'une

mauvaise image donnée par la situation actuelle des stocks. Cela est vrai aussi bien pour les métiers de la pêche que pour ceux de la transformation. La vision « passéiste » que le public a de ces métiers nuit au recrutement d'ouvriers qualifiés, susceptible de faire évoluer l'industrie. Il faut aussi ajouter que l'explosion récente du coût des permis et des entreprises de pêche limite l'entrée de nombreux jeunes dans le secteur des pêches.

L'activité halieutique dans les régions maritimes du Québec, comme dans les Provinces maritimes, a été façonnée par l'histoire, qui a laissé des traces perceptibles dans les modes de gestion et de développement des collectivités. La pêche s'exerce sur un domaine public et exploite une « propriété commune », c'est à dire implicitement une « propriété de la Couronne ». Ceci se traduit par une gestion centralisée où le pouvoir décisionnel est entre les mains du Ministre des Pêches et des Océans, qui a la juridiction suprême sur tout ce qui touche à cette activité. Dans les faits, cela se reflète dans les modes d'intervention, qu'ils soient fédéraux ou provinciaux. Les politiques s'adressent directement aux intervenants immédiats de l'industrie, sans véritablement prendre en compte ni associer les collectivités qui en dépendent.

Les modes de gestion de la pêche se sont constitués au cours du temps, selon l'évolution propre à chacune des pêcheries. Le résultat est une gestion par grands groupes d'espèces (poissons de fond, crabe, crevette, homard, pélagiques...), par secteurs d'activité (engins mobiles –chalut, senne, engins fixes,...) et divisée en zones géographiques fondées sur des bases scientifiques (morue) ou non (crabe des neiges dans l'ouest du golfe). Ceci entraîne des tensions ou des conflits entre des groupes ayant des intérêts souvent divergents, parfois opposés (pêcheurs de crabe / pêcheurs de poisson de fond; pêcheurs aux engins fixes / pêcheurs aux engins mobiles) Au fil du temps, ces conflits ont menés à un éclatement de l'industrie de la capture. Cependant, les mêmes objectifs sont poursuivis par tous ces groupes, à savoir assurer leur bien-être en exploitant une ressource naturelle et, par delà, contribuer au développement de la collectivité dont ils font partie intégrante.

Le secteur maricole s'est développé de façon chaotique, selon les fluctuations des politiques. Il connaît actuellement un essor certain mais le cadre législatif n'est pas encore totalement rodé à cette activité nouvelle pour le Québec.

Le monde maritime est en évolution rapide. Les nouvelles tendances de gestion visent à une réduction du rôle centralisateur gouvernemental en laissant plus de place à la concertation, à la cogestion et à la délégation de compétences (on pourrait faire le rapprochement avec le concept européen de « subsidiarité »). Le récent *Cadre stratégique des pêches canadiennes de l'Atlantique* prévoit notamment plus de latitude sur la gestion au niveau local et plus de flexibilité dans l'utilisation de la ressource. Il y a là certainement une occasion véritable pour que les communautés maritimes se reconnaissent comme telles et se donnent plus de prise sur leur avenir.

La réflexion, le partage des connaissances d'hier et d'aujourd'hui, de même que l'échange des expériences d'ici et d'ailleurs sont amorcés. Ceci permet de croire qu'ensemble (gestionnaires, politiciens, communautés, scientifiques, pêcheurs, industriels et intervenants de la pêche), il sera possible de tracer les voies d'avenir pour la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, principale région maritime du Québec. La place que peuvent occuper les instances politiques et économiques de ces communautés maritimes reste toutefois encore à définir.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Arseneau, C. 2005. Rapport sur le perfectionnement des pêcheurs et aides-pêcheurs actifs du Québec. 2000-2005. Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes. 40 p.
- BAEQa. 1965. Esquisse du plan. Volume 9. Les Îles-de-la-Madeleine. Tome 1. *Bureau d'aménagement de l'Est du Québec*, xxii + 343 p.
- BAEQb. 1965. Esquisse du plan. Volume 4. La pêche. *Bureau d'aménagement de l'Est du Québec*, xx + 391 p. et annexes.
- BAEQc. 1965. Esquisse du plan. Volume 1. Texte de présentation. *Bureau d'aménagement de l'Est du Québec*, 22 p.+ annexe.
- Bélanger, J., M. Desjardins et Y. Frenette. 1981. Histoire de la Gaspésie. Montréal: Boréal-Express et *Institut québécois de recherche sur la culture*, 797 p.
- GREMM, 2006. Chasse au phoque: une saison 2006 courte nécessitera un ajustement des quotas. *Baleines en direct: Les actualités du Saint-Laurent*. 27 avril 2006. [En ligne] <http://www.whalesonline.net/FSC.html?sct=3&pag=3-1-2-06.html> (Page consultée le 21/02/2008)
- Canada, Québec. 1987. Entente sur le développement de l'aquaculture commerciale entre le Gouvernement du Canada représenté par le Ministre des pêches et des océans du Canada et le Gouvernement du Québec représenté par le Ministre délégué aux pêcheries, et le Ministre délégué aux affaires intergouvernementales canadiennes. *Ministère des pêches et des océans, Ministère des affaires intergouvernementales, Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation*. 7 p.
- CCRH. 2007. Cadre de durabilité pour le homard de l'Atlantique (2007). *Conseil pour la conservation des ressources halieutiques, Rapport présenté au ministère des Pêches et des Océans*. Ottawa. 60 p. + annexes.
- Chaussade, J. 1983. La pêche et les pêcheurs des Provinces maritimes du Canada. Contribution à l'étude du sous-développement à l'intérieur d'un pays riche. *Presses de l'Université de Montréal*, 303 p.
- Conseil national du secteur des produits de la mer (CNSPM), 2004. Relever le défi: le marché de l'emploi de l'industrie canadienne de la transformation des produits de la mer au 21e siècle. 61 p.
- Conseil national du secteur des produits de la mer (CNSPM), 2005. Accréditation et industrie de la transformation des produits de la mer et du poisson: plan d'action en vue d'un programme pancanadien. 44 p.
- Conseil régional de développement de l'Est du Québec (CRDEQ), 1983. Pêches maritimes en Gaspésie. Rimouski. 177 p.
- CSMOPM, 2003-2004. Professionnalisation et perfectionnement des pêcheurs et aides-pêcheurs actifs. [En ligne]. [<http://www.csmopm.qc.ca/profession.htm>]. (Page consultée le 2007-08-31).
- CSMOPM et SODIM, 2005. Guide de démarrage d'une entreprise maricole. Édition 2005. 144 p. Disponible sur le site du CSMOPM. [En ligne] <http://csmopm.qc.ca/bibliotheque.htm>
- Daneau, M. 1994. L'aquaculture commerciale au Québec. Quelques réflexions sur les politiques de l'État. *Dossier no. 1. Groupe de recherche en économie de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles (GREEN)*, Département d'économie, Faculté des Sciences Sociales, Université Laval, 142 p.
- Desjardins. 2007. Études régionales. Région administrative de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Survol de la situation économique. *Études économiques* (juillet), vol. 5(11). [En ligne] www.desjardins.com/economie (Page consulté le 15/10/2007).
- Dufresne, Dumas, Mizoguchi Associés. 1999. Étude de marché. Problématique de mise en marché des produits aquatique québécois sur le marché intérieur. *Rapport de synthèse présenté au Réseau Pêches et Aquaculture Québec*, 26 p.
- État de la mariculture au Québec, édition 2002. *Document réalisé conjointement par le CSMOPM, Emploi-Québec, le MAPAQ, le RMQ et la SODIM.*, 39 p. Disponible sur le site du CSMOPM. [En ligne] http://www.csmopm.qc.ca/pdf/Profil_mariculture.pdf
- État de la mariculture au Québec, édition 2007. *Document réalisé conjointement par le CSMOPM, le MAPAQ, le RMQ, la SODIM et la Table maricole*. 36 p.

- Expansion Stratégies inc., 2005. Stratégie de mise en marché de la moules du Québec. *Rapport présenté à la SODIM*, 21 juillet 2005. vi + 131 p. Disponible sur le site de la SODIM. [En ligne] http://www.sodim.org/pdf/Strategie_mise_en_marche_moule.pdf
- Gélinas, G. 2007. Pêcheries Rivière-au-Renard change de mains, Article paru dans le journal Le Soleil du 28 mai 2007. [En ligne] www.cyberpresse.ca/article/20070528/CPSOLEIL/70528162/5133/CPSOLEIL (Page consultée le 15/09/2007).
- Gobeille, D. 2005. La structure associative de la pêche commerciale au Québec. Diagnostic et recommandations. *Document de consultation*, 55 p.
- Gobeille, D. 2006. Consultation du milieu sur l'implantation des recommandations énoncées dans le rapport intitulé: " La structure associative de la pêche commerciale au Québec ". *Rapport final*. 18 p.
- Grégoire, J.-C. 1980. L'Est du Québec, d'hier à aujourd'hui. *Office de planification et de développement du Québec*. xii + 224 p.
- Groupe d'étude des pêches de l'Atlantique, 1983. Naviguer dans la tourmente. Une nouvelle politique pour les pêches de l'Atlantique. *Rapport du groupe d'étude des pêches de l'Atlantique*, présidé par M.J.L. Kirby. Ministère des Approvisionnement et Services Canada. 405 p.
- Groupe d'étude sur les revenus et l'adaptation des pêches de l'Atlantique, 1993. Changement de Cap: les pêches de l'avenir. *Rapport du groupe d'étude sur les revenus et l'adaptation des pêches de l'Atlantique*, présidé par R. Cashin, Ministère des Pêches et des Océan, Ministère des Approvisionnement et Services Canada. 221 p.
- Guay, M. 2007. Contribution à la sélection de sites pour le développement de la conchyliculture en suspension en Côte-Nord. *Rapport ENV-001*, Centre Aquacole de la Côte-Nord, 64 p.
- Janody, R. 2002. Restructuration de la commercialisation de la moule du Québec. *Rapport présenté à la SODIM*, 62 p. + tableaux et annexes. Disponible sur le site de la SODIM [En ligne] http://www.sodim.org/pdf/Comm_Janody.pdf
- Janody, R. 2003. Stratégies de mise en marché des produits de pétoncle. *Rapport présenté à la SODIM*, 39 p. + annexes.
- Julien, P.A., L. Brunelle et Y. Marcoux, 2000. Diagnostic de l'industrie de transformation des produits aquatiques au Québec. *Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation*, 58 p.
- Larocque, P. 1978. Pêche et coopération au Québec. Montréal: Éditions du jour. 379 p.
- Leclerc, P. 1996. Les théories du développement et les politiques de développement régional en Gaspésie depuis le BAEQ: l'exemple des pêches maritimes. *Mémoire présenté à l'Université du Québec à Rimouski*, Août 1996. ix+267 p.
- MAPAQ, 2000. Politique québécoise des pêches et de l'aquaculture. 32 p.
- MAPAQ, 2005. Plan stratégique 2005-2008. 36 p. Disponible sur le site du MAPAQ [En ligne] http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Grands_dossiers/Planstrate/
- MAPAQ, 2006a. Guide relatif à la délivrance et au renouvellement des permis d'exploitation d'établissement de préparation et de conserverie de produits marins. 35 p.
- MAPAQ, 2006b. Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec. Communiqué de presse du 30 juin 2006. [En ligne] http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Centre_Presse/Communiques/2006/06157.htm
- MAPAQ, 2006c. La crevette, Analyse de l'industrie. *Direction des Analyses et des Politiques et Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales*, 92 p.
- MAPAQ, 2006d. Document de consultation. Diagnostic sur l'établissement des jeunes dans les pêches et l'aquaculture commerciales au Québec. Volet Établissement et relève dans les pêches et l'aquaculture commerciales de la Politique jeunesse du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. 76 p.
- MAPAQ, 2006e. L'aquaculture en eaux marine. [En ligne]. <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Peche/Profil/pecheaquaculture/aquamarine/> (Page consultée le 01/10/2007).
- MAPAQ, 2007. Du nouveau dans la transformation de la moule en Gaspésie. *Pêche Impact. Pêches et aquaculture en nouvelles*, août-septembre 2007, p.3. Disponible sur le site du MAPAQ. [En ligne] http://www.mapaq.gouv.qc.ca/NR/rdonlyres/C7D621D0-7496-48F5-B233-B3553F9C0D65/0/pecheimpact_0907.pdf

- MAPAQ-MPO, 2005. Vers une stratégie de rétablissement des stocks de morue du golfe du Saint-Laurent 4T4Vn (novembre-avril) et 3Pn 4RS. *Comité Canada/Québec sur le rétablissement de la morue*. [En ligne] http://www.dfo-mpo.gc.ca/cod-morue/Strategie-qc_f.htm?template=print (Page consultée le 18/01/2008)
- Michaud, J.-C. et al. 2000. Facteurs et conditions de compétitivité de l'industrie de la transformation: constats sur l'expérience étrangère. *Rapport soumis au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)*, 89 p.
- Ministère des Affaires indiennes et du Nord, 2004a. Les Micmacs. [En ligne]. http://www.ainc-inac.gc.ca/qc/aqc/art/micmacs_f.html. (Page consultée le 24/01/2008).
- Ministère des Affaires indiennes et du Nord, 2004b. Les Malécites. [En ligne]. http://www.ainc-inac.gc.ca/qc/aqc/art/malecites_f.html (Page consultée le 24/01/2008).
- Motnikar, S. 2004. Nouveau modèle de gestion en pêche et aquaculture. *La Dépêche*, vol 5(3), décembre 2004.
- MPO, 1987. Revue statistique annuelle sur les pêches maritimes au Québec Année 1985-1986. Division de la statistique et de l'informatique. MPO Région du Québec. Juillet 1987. xxv+271 p.
- MPO, 1995. La stratégie du poisson de fond de l'Atlantique. Programme de retrait de permis. *MPO et Ministère des approvisionnements et services Canada*, 10 p.
- MPO, 1997. Les pêches maritimes du Québec. Revue statistique annuelle 1995-1996. Services des statistiques. Direction régionale de la gestion des pêches. MPO Québec. Décembre 1997.
- MPO, 2001a. Politiques de gestion des pêches sur la côte Atlantique du Canada. Sommaire des politiques, lois et ententes en vigueur le 30 septembre 2001, qui influent sur la gestion des pêches sur la côte Atlantique du Canada. 121 p.
- MPO, 2001b. Stratégie de développement durable 2001-2003. Accroître la sensibilisation et la capacité: Un plan d'action pour la poursuite du développement durable de 2001 à 2003. *Pêches et Océans Canada*. vi + 62 p.
- MPO, 2003. La région du Québec de Pêches et Océans Canada. 15p.
- MPO, 2004a. Industrie de la pêche au Québec. Profil socio-économique. Îles-de-la-Madeleine. *Pêches et Océans Canada, Direction régionale des politiques et de l'économie*, 29 p.
- MPO, 2004b. Industrie de la pêche au Québec. Profil socio-économique. Gaspésie. *Pêches et Océans Canada, Direction régionale des politiques et de l'économie*, 73 p.
- MPO, 2004c. Cadre stratégique de gestion des pêches sur la côte Atlantique du Canada. 51 p.
- MPO, 2004d. Le ministre Regan publie le Cadre stratégique pour l'Atlantique et stabilise les modalités de partage des pêches pour 2004. *Pêches et Océans Canada, Salle des médias - Communiqués*. [En ligne]: http://www.dfo-mpo.gc.ca/media/newsrel/2004/hq-ac27_f.htm (Page consultée le 10/10/2007).
- MPO, 2004e. Politique régionale pour les consultations de l'industrie des pêches. 10p.
- MPO, 2006a. Analyse économique et commerciale sur le homard. *Direction des politiques et des l'Économie. MPO Région du Québec*. Février 2006.
- MPO, 2006b. La réponse du MPO aux jugements Marshall et Sparrow. Région des maritimes. *Pêches et Océans Canada, Salle des médias*. [En ligne] http://www.dfo-mpo.gc.ca/media/backgrou/2006/mar02_f.htm (Page consultée le 17/10/2007).
- MPO, 2006c. Modernisation de la loi sur les pêches. *Pêches et Océans Canada, Salle des médias. Fiches d'information*. [En ligne] http://www.dfo-mpo.gc.ca/media/infocus/2006/20061213_f.htm (Page consulté le 12/10/2007).
- MPO, 2006d. Aquaculture. Rôle et responsabilités. Pêches et Océans Canada. [En ligne] http://www.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/governance/role_f.htm (Page consultée le 30/09/2007).
- MPO, 2007a. Les pêches maritimes du Québec. Revue statistique annuelle. 2004-2005. *Division de la statistique et des permis, Direction régionale de la Gestion des pêches*, mars 2007, 231 pages + annexes.
- MPO, 2007b. Stratégie relative aux Pêches autochtones. Gestion des pêches et de l'aquaculture. [En ligne] http://www.qc.dfo-mpo.gc.ca/peches/fr/peche_au/Default.htm (Page consultée le 31/08/2007).

- MPO, 2007c. Approche de la mer à la table dans les pêches et l'aquaculture commerciales. *Fiches d'information*, avril 2007. 2 p. [En ligne] http://www.dfo-mpo.gc.ca/media/backgrou/2007/hq-ac17a_f.htm (Page consultée le 20/09/2007).
- MPO, 2007d. Énoncé des faits se rapportant à C-45 (Révisé en juillet 2007). *Fiches d'information* [En ligne] http://www.dfo-mpo.gc.ca/media/backgrou/2007/facts-faits_c45_f.htm (7 p. consultées le 09/10/2007).
- MPO-MAPAQ. 2004. Guide conjoint Canada- Québec. Demande ou modification de site aquacole en milieu marin. *Version préliminaire, février 2004*. 46 pages. Disponible sur le site du MAPAQ [En ligne] http://www.mapaq.gouv.qc.ca/NR/rdonlyres/EC323489-BC04-467B-B68D-0A6CE1B4F979/0/guide_canada_quebec.pdf
- Radiocanada.ca. 2007. Manger local. [En ligne] http://www.radio-canada.ca/regions/gaspesie-lesiles/2007/10/08/001-moule_maquereau_n.shtml. (Page consultée le 15/10/2007).
- RAQ, 2007. Les sites d'élevage de moules attirent d'autres espèces. Génial! *Bulletin électronique des regroupements stratégiques du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies*. 12: 1-2. [En ligne] <http://www.fqrnt.gouv.qc.ca/nateq/medias/pdf/2007/Genial4Juillet.pdf> (Page consultée le 14/02/2008).
- Rioux, C. J.-C. Michaud et M. Lagier. 2000. Étude sur les modes de financement et d'appui au financement des entreprises de pêche commerciale dans l'Atlantique canadien. *Université du Québec à Rimouski, Département d'économie et de gestion*, 45 p.
- SODIM. 2005. Recherche et développement en mariculture. Plan d'action 2005-2006. Moules, pétoncle géant et ombles. 31 p.
- SODIM et Table maricole. 2006. Plan stratégique de développement de la mariculture 2006-2011. 28 p. Disponible sur le site de la SODIM [En ligne] <http://www.sodim.org/pdf/Plan%20stratégique.pdf>
- Table des pêches maritimes, 2006. Orientations stratégiques 2006 2011. 33 p.
- Tamigneaux, E. *et al.* 2003. L'aquaculture au banc des accusés! *Pêche impact*, avril-mai 2003, p. 54.
- Tita, G. 2007. Pêches et mytiliculture: une cohabitation qui peut être bénéfique. *Pêches et aquaculture en nouvelles*, p. 3. MAPAQ, *Pêche Impact*, mars 2007.
- Vanderlinden, J.-P. 2003. L'aquaculture en Réponse à la Crise des pêches: dynamique de transition dans une communauté de pêcheurs de l'Est du Canada, Conférence présentée à l'AFS, Québec, août 2003. Cité par Dumaresq, S., 2004. La pratique de la mariculture au Canada: tout un défi! , *La Dépêche*, février 2004, vol 4(5), no. 57.
- Werstink G. 2006. Évaluation du potentiel conchylicole des Îles-de-la-Madeleine (Québec, Canada): Une analyse multicritère combinée à un système informatique géographique. *Mémoire de maîtrise en océanographie*, Université du Québec à Rimouski, 109 p.
- Werstink, G., Tita, G. et Wilson, J. 2006. Applying GIS and the analytic hierarchy process on seafarming spatial assessments in the Magdalen Islands (Quebec, Canada). *Proceedings of the Contributed Papers of the 22nd Annual Meeting of the Aquaculture Association of Canada*, St-John's, NF (3-6 Juillet, 2005), AAC Spec. Publ., 10: 58-60

ANNEXES

Annexe 1. Débarquements totaux (volume en tonnes métriques et valeur en milliers de dollars) en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine en 1986, 1995 et 2005 (Source: MPO, Service des statistiques).

	Total Gaspésie (Cap-Chat à Matapédia)						Îles-de-la-Madeleine					
	1986		1995		2005		1986		1995		2005	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
Morue	24 586	12 267	284	412	1 282	1 339	2 581	1 332	80	86	152	192
Aiglefin	57	47	4	2	-	-	39	30	-	-	0	0
Sébaste	558	192	10	4	44	26	9 150	2 137	-	-	175	154
Flétan Atlantique	144	352	55	337	92	529	20	58	7	46	33	186
Plie canadienne	2 172	1 169	58	55	35	28	1 042	615	207	172	63	48
Plie grise	466	434	6	7	2	1	3	2	7	11	190	195
Plie rouge	123	75	66	60	10	10	118	66	5	3	178	155
Plies (non spécifiées)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	0
Flétan du Groenland	2 201	1 732	1 132	1 910	1 832	3 902	-	-	1	0	21	37
Merluche Blanche	353	76	9	5	5	3	94	15	-	-	2	1
Loup de mer	56	13	1	0	0	0	2	0	-	-	0	0
Autres poissons de fond	48	29	16	7	6	3	33	9	148	117	221	175
Total poissons de fond	30 765	16 385	1 641	2 801	3 309	5 841	13 083	4 263	454	435	1 035	1 145
Hareng	2 655	677	2 848	560	3 761	985	328	108	2 948	519	1 048	364
Maquereau	453	114	458	201	305	158	2 367	673	2 895	831	695	393
Thon rouge	2	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Anguille	-	-	-	-	-	-	1	1	5	30	0	0
Saumon	1	9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Éperlan	21	12	2	6	-	-	2	2	2	15	-	-
Capelan	1	1	3	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres espèces pélagiques et de l'estuaire	11	3	140	55	18	1	-	-	3	2	1	1
Total espèces pélagiques et de l'estuaire	3 143	822	3 450	823	4 084	1 146	2 698	784	5 853	1 397	1 743	758
Mye	41	90	314	415	-	-	22	29	14	31	0	0
Palourde	-	-	-	-	-	-	64	45	9	7	-	-
Moule	1	1	-	-	-	-	14	26	68	150	-	-
Pétoncle	101	143	254	501	50	108	232	356	489	913	242	479
Buccin	3	3	54	41	124	129	11	2	14	9	442	446
Homard	557	3 411	1 097	10 917	763	10 858	1 581	9 365	2 171	22 939	2 365	33 217
Crevette	3 963	6 786	7 914	13 259	13 147	17 774	-	-	-	-	2	3
Crabe des neiges	7 897	13 860	5 889	47 092	8 185	34 336	1 496	2 966	1 577	12 726	2 147	9 168
Autres mollusques et crustacés	1	0	591	293	978	801	-	-	326	201	1 119	924
Total mollusques et crustacés	12 563	24 293	16 115	72 517	23 247	64 007	3 420	12 789	4 668	36 975	6 317	44 238
Autres items	0	1	2	5	18	18	-	-	58	59	-	-
Total	46 472	41 504	21 207	79 671	30 657	71 010	19 201	17 836	11 033	38 866	9 094	46 141
% par rapport à l'ensemble du Québec	51,7	48,3	44,4	45,0	54,0	46,7	21,3	20,8	23,1	21,9	16,0	30,3

Annexe 2. Débarquements totaux (volumes en tonnes métriques et valeurs en milliers de dollars) pour chaque secteur de la Gaspésie en 1986, 1995 et 2005³⁴ (Source: MPO, Service des statistiques).

	Gaspé NORD (Cap-Chat à Rivière-Madeleine)						Gaspé EST (Grande-Vallée à Cap Gaspé)					
	1986		1995		2005		1986		1995		2005	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
Morue	914	495	4	4	28	32	11 725	6 153	141	207	619	662
Aiglefin	45	40	4	2			3	1	0	0	-	-
Sébaste	173	66			2	2	381	125	9	4	31	19
Flétan Atlantique	3	8	0	3	20	113	60	156	53	321	62	363
Plie canadienne	255	166	8	8	14	13	1 102	576	19	18	15	11
Plie grise	398	371	6	7	-	-	2	1	-	-	0	0
Plie rouge	-	-	9	9	-	-	1	1	-	-	-	-
Plies (non spécifiées)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Flétan du Groenland	1 738	1 459	725	1 223	823	1 752	454	266	282	479	821	1 773
Merluche Blanche	6	1	1	0	1	1	35	7	5	3	3	2
Loup de mer	0	0	-	-	-	-	14	4	1	0	0	0
Autres poissons de fond	-	-	2	1	4	2	5	1	1	0	2	1
Total poissons de fond	3 532	2 606	759	1 257	892	1 915	13 783	7 290	511	1 033	1 554	2 831
Hareng	38	13	12	6	-	-	243	85	31	14	0	0
Maquereau	0	0	-	-	-	-	21	7	27	14	10	6
Thon rouge	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Anguille	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saumon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Éperlan	-	-	-	-	-	-	0	0	-	-	-	-
Capelan	-	-	-	-	-	-	-	-	3	0	-	-
Autres espèces pélagiques et de l'estuaire	-	-	0	0	14	1	7	2	0	0	1	0
Total espèces pélagiques et de l'estuaire	38	13	12	6	14	1	271	94	62	29	11	7
Mye	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Palourde	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Moule	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pétoncle	-	-	59	111	-	-	-	-	84	137	19	42
Buccin	-	-	35	27	82	89	3	3	19	14	42	40
Homard	-	-	-	-	-	-	18	113	57	577	55	774
Crevette	863	1 515	1 106	2 064	2 249	3 050	3 100	5 271	6 808	11 195	10 898	14 724
Crabe des neiges	-	-	9	61	298	986	0	1	431	2 914	684	2 608
Autres mollusques et crustacés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	375	314
Total mollusques et crustacés	863	1 515	1 209	2 263	2 629	4 125	3 120	5 387	7 399	14 836	12 073	18 502
Autres items	0	1	2	5	18	18	-	-	-	-	-	-
Total	4 434	4 138	1 981	3 531	3 552	6 058	17 174	12 771	7 972	15 897	13 638	21 339
% par rapport à l'ensemble du Québec	4,9	4,8	4,1	2,0	6,3	4,0	19,1	14,9	16,7	9,0	24,0	14,0

³⁴ Pour Gaspé Nord, la catégorie Autres items inclut des espèces de poissons de fond, pélagiques, crustacés et/ou mollusques pour lesquelles il y a moins de trois pêcheurs dans la sous-région (données confidentielles).

Annexe 2. Suite.

	Gaspé SUD (Cap-aux-Os à Port Daniel)						Baie des Chaleurs (Shigawake à Matapédia)					
	1986		1995		2005		1986		1995		2005	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
Morue	11 681	5 472	103	149	607	612	266	147	36	52	28	33
Aiglefin	5	3	0	0	-	-	4	3	-	-	-	-
Sébaste	1	0	1	0	11	5	3	1	-	-	-	-
Flétan Atlantique	80	187	2	13	10	53	1	1	0	0	0	0
Plie canadienne	658	335	6	5	6	4	157	92	25	24	0	0
Plie grise	33	32	-	-	2	1	33	30	0	0	-	-
Plie rouge	24	11	2	2	2	2	98	63	55	49	8	8
Plies (non spécifiées)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Flétan du Groenland	8	6	123	205	180	375	1	1	2	3	8	2
Merluche Blanche	292	63	2	1	1	0	20	5	1	1	-	-
Loup de mer	42	9	0	0	0	0	0	0	-	-	-	-
Autres poissons de fond	0	0	3	1	0	0	43	28	10	5	-	-
Total poissons de fond	12 825	6 117	242	377	819	1 052	625	372	129	134	44	43
Hareng	1 743	449	1 701	336	3 327	812	631	130	1 104	204	434	173
Maquereau	136	31	159	71	61	30	296	76	272	116	234	122
Thon rouge	2	4	-	-	-	-	0	1	-	-	-	-
Anguille	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saumon	1	9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Éperlan	1	1	-	-	-	-	20	11	2	6	-	-
Capelan	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-
Autres espèces pélagiques et de l'estuaire	4	1	140	55	3	0	0	0	0	0	-	-
Total espèces pélagiques et de l'estuaire	1 886	496	1 999	462	3 391	843	948	219	1 377	326	668	295
Mye	0	1	314	415	-	-	41	89	-	-	-	-
Palourde	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Moule	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-
Pétoncle	23	33	42	86	19	41	78	110	69	167	12	25
Buccin	-	-	-	-	-	-	0	0	-	-	0	0
Homard	402	2 495	882	8 776	588	8 358	137	803	158	1 564	120	1 726
Crevette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crabe des neiges	7 461	13 105	4 544	36 796	5 695	24 130	436	754	905	7 321	1 508	6 612
Autres mollusques et crustacés	1	0	115	62	217	191	-	-	476	231	386	296
Total mollusques et crustacés	7 887	15 634	5 898	46 136	6 519	32 720	693	1 757	1 609	9 282	2 026	8 660
Autres items	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
Total	22 598	22 247	8 139	46 975	10 729	34 615	2 266	2 348	3 115	9 742	2 738	8 998
% par rapport à l'ensemble du Québec	25,1	25,9	17,0	26,5	18,9	22,8	2,5	2,7	6,5	5,5	4,8	5,9

Annexe 3. Principaux ports de débarquements en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine A. En 1986 (Source: MPO, Service des statistiques).

A.

Secteur	Port ou havre de pêche	Quantité (tonnes)	Part relative par rapport à l'ensemble du Québec		
			Valeur ('000\$)	Part relative par rapport à l'ensemble du Québec	
Gaspé Nord	Sainte-Anne-des-Monts	1 754	1,9%	2 102	2,4%
	Anse-des-Méchins	2 202	2,4%	1 622	1,9%
	Saint-Joachim-de-Tourelle	1 629	1,8%	1 209	1,4%
	Mont-Louis	743	0,8%	589	0,7%
Gaspé Est	Rivière-au-Renard	12 629	14,0%	10 261	11,8%
	Cloridorme	2 961	3,3%	1 515	1,7%
	Anse-au-Griffon	726	0,8%	413	0,5%
Gaspé Sud	Grande-Rivière	6 967	7,7%	7 743	8,9%
	Sainte-Thérèse-de-Gaspé	4 558	5,1%	5 739	6,6%
	Newport	7 252	8,0%	3 324	3,8%
	Saint-Georges-de-Malbaie	558	0,6%	659	0,8%
	Anse-à-Brillant	371	0,4%	495	0,6%
Baie des Chaleurs	Ruisseau-Chapados (Bonaventure)	1 621	1,8%	2 840	3,3%
	Paspébiac	1 058	1,2%	1 168	1,3%
	Total des ports de la Gaspésie	45 031	50,0%	39 679	45,7%
Îles de la Madeleine	Cap-aux-Meules	11 453	12,7%	5 782	6,7%
	Grande-Entrée	735	0,8%	3 214	3,7%
	Havre-Aubert	1 510	1,7%	1 714	2,0%
	Étang-du-Nord	1 204	1,3%	1 494	1,7%
	Millerand	1 690	1,9%	1 258	1,4%
	Grosse-île	609	0,7%	1 036	1,2%
	Pointe-Basse	161	0,2%	766	0,9%
	Old Harry	103	0,1%	599	0,7%
	Île d'entrée	85	0,1%	476	0,5%
		Total des ports des Îles de la Madeleine	17 549	19,5%	16 339
	Total des 23 ports Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	62 580	69,4%	56 018	64,5%
Bic-Les Méchins	Matane	3 020	3,4%	3 934	4,5%
	Rimouski-Est	1 019	1,1%	1 167	1,3%
	Total pour l'ensemble du Québec	90 136		86 911	

Annexe 3. Suite. B. En 1995.

B.

Secteur	Port ou havre de pêche	Quantité (tonnes)	Part relative par rapport à l'ensemble du Québec		
			Valeur ('000\$)	Part relative par rapport à l'ensemble du Québec	
Gaspé Nord	Sainte-Anne-des-Monts	1 190	2,5%	2 196	1,2%
	Saint-Joachim-de-Tourelle	386	0,8%	640	0,4%
Gaspé Est	Rivière-au-Renard	7 470	15,6%	13 664	7,7%
	Cap-des-Rosiers	146	0,3%	1 016	0,6%
Gaspé-Sud	Sainte-Thérèse-de-Gaspé	3 221	6,7%	19 740	11,1%
	Grande-Rivière	1 765	3,7%	10 206	5,8%
	Saint-Georges-de-Malbaie	141	0,3%	1 322	0,7%
	Anse-à-Beaufils	104	0,2%	1 002	0,6%
	Anse-à-Brillant	109	0,2%	686	0,4%
	Percé	74	0,2%	682	0,4%
Baie des Chaleurs	Ruisseau-Chapados (Bonaventure)	1 171	2,5%	9 412	5,3%
	Paspébiac	1 160	2,4%	7 572	4,3%
	Saint-Godefroi	642	1,3%	806	0,5%
	Total des ports de la Gaspésie	17 580	36,8%	68 944	38,9%
Îles de la Madeleine	Cap-aux-Meules	1 671	3,5%	10 277	5,8%
	Grande-Entrée	1 937	4,1%	7 547	4,3%
	Étang-du-Nord	2 117	4,4%	6 092	3,4%
	Havre-Aubert	1 190	2,5%	3 752	2,1%
	Grosse-Île	771	1,6%	2 807	1,6%
	Pointe-Basse	486	1,0%	2 371	1,3%
	Millerand	683	1,4%	2 308	1,3%
	Île-d'Entrée	209	0,4%	1 324	0,7%
	Pointe-aux-Loups	262	0,5%	639	0,4%
	Old Harry	75	0,2%	565	0,3%
	Total des ports des Îles de la Madeleine	9 399	19,7%	37 683	21,3%
	Total des 23 ports Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	26 979	56,5%	106 627	60,1%
Bic-Les Méchins	Rimouski-Est	964	2,0%	4 637	2,6%
	Matane	1 984	4,2%	4 019	2,3%
	Total pour l'ensemble du Québec	47 773		177 274	

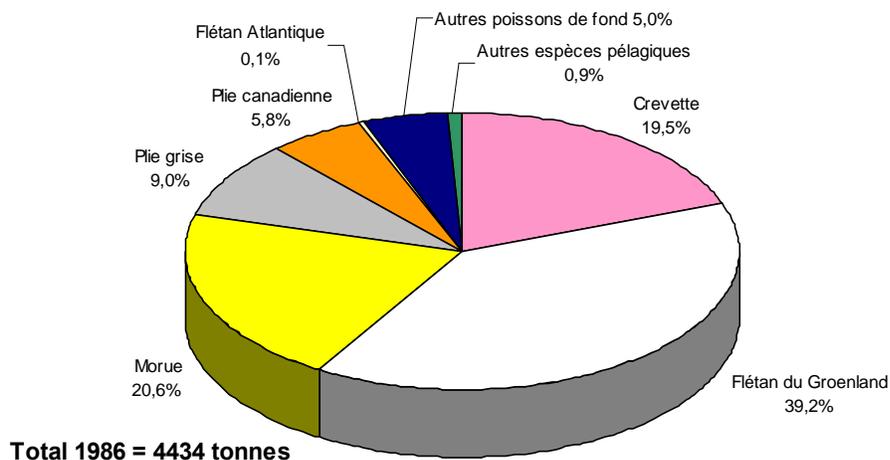
Annexe 3. Suite. C. En 2005.

C.

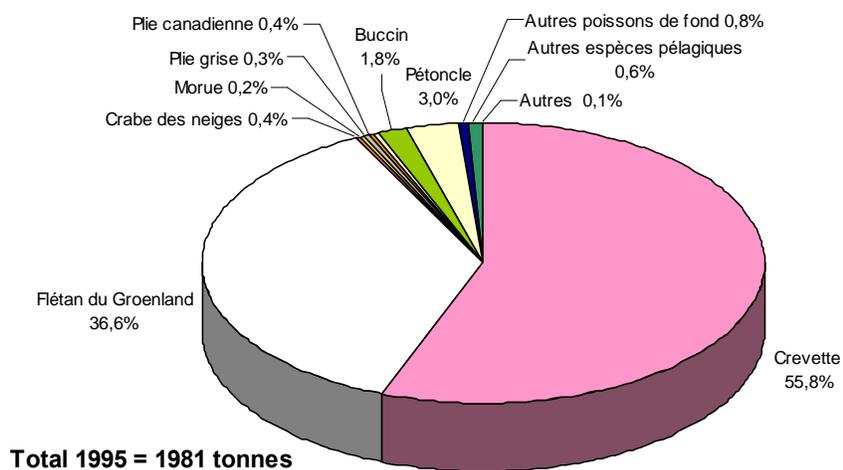
Secteur	Port ou havre de pêche	Quantité (tonnes)	Part relative par rapport à l'ensemble du Québec		
			Valeur ('000\$)	Part relative par rapport à l'ensemble du Québec	
Gaspé Nord	Sainte-Anne-des-Monts	2 121	3,6%	2 877	1,8%
	Mont-Louis	704	1,2%	1 526	1,0%
	Saint-Joachim-de-Tourelle	470	0,8%	1 134	0,7%
Gaspé Est	Rivière-au-Renard	12 775	21,8%	19 463	12,3%
	Cloridorme	601	1,0%	1 061	0,7%
Gaspé-Sud	Sainte-Thérèse-de-Gaspé	3 635	6,2%	12 628	7,9%
	Grande-Rivière	3 514	6,0%	8 059	5,1%
	Newport	1 950	3,3%	4 204	2,6%
	Anse-à-Beaufils	96	0,2%	1 380	0,9%
	Anse-à-Brillant	88	0,2%	790	0,5%
Baie des Chaleurs	Paspébiac	1 670	2,8%	6 927	4,4%
	Ruisseau-Chapados (Bonaventure)	958	1,6%	4 446	2,8%
	Saint-Godefroi	342	0,6%	811	0,5%
	Total des ports de la Gaspésie	28 924	49,3%	65 307	41,1%
Îles de la Madeleine	Grande-Entrée	2 213	3,8%	14 580	9,2%
	Cap-aux-Meules	3 344	5,7%	10 792	6,8%
	Étang-du-Nord	718	1,2%	4 578	2,9%
	Grosse-Île	480	0,8%	4 246	2,7%
	Pointe-Basse	697	1,2%	3 820	2,4%
	Havre-Aubert	725	1,2%	2 652	1,7%
	Millerand	646	1,1%	2 647	1,7%
	Île-d'entrée	153	0,3%	1 556	1,0%
	Pointe-aux-Loups	74	0,1%	848	0,5%
	Total des ports des Îles de la Madeleine	9 050	15,4%	45 719	28,8%
	Total des 22 ports Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	37 975	64,7%	111 026	69,9%
Bic-les Méchains	Matane	3 713	6,3%	5 903	3,7%
	Rimouski-Est	1 158	2,0%	3 290	2,1%
	Anse-des-Méchains	417	0,7%	1 142	0,7%
	Total pour l'ensemble du Québec	58 699		158 867	

Annexe 4. Évolution des débarquements dans le secteur de Gaspé-Nord. Principales espèces débarquées en termes de volumes en 1986 (A), 1995 (B) et 2005 (C).

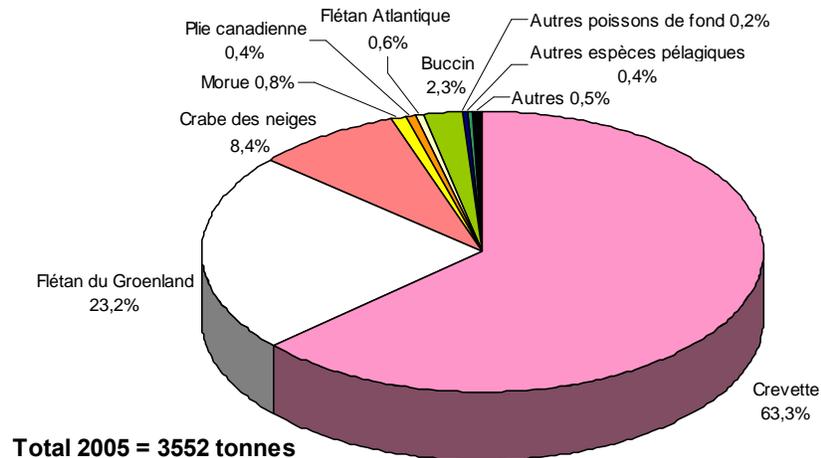
A.



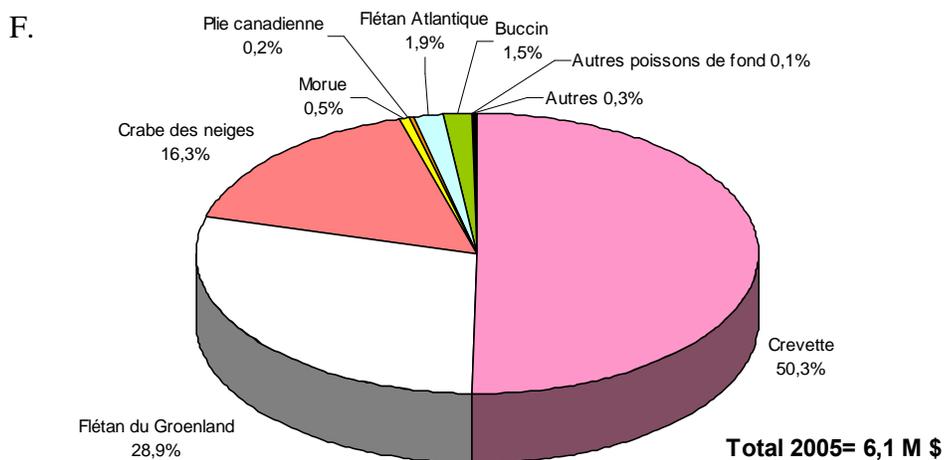
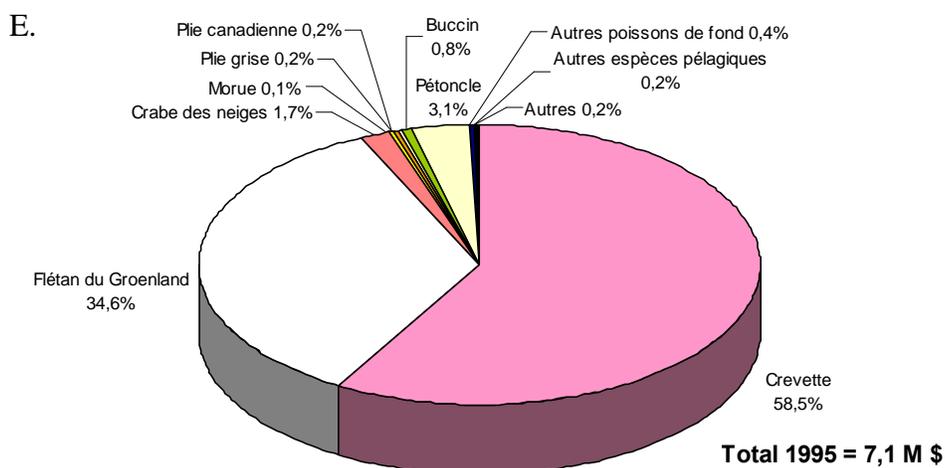
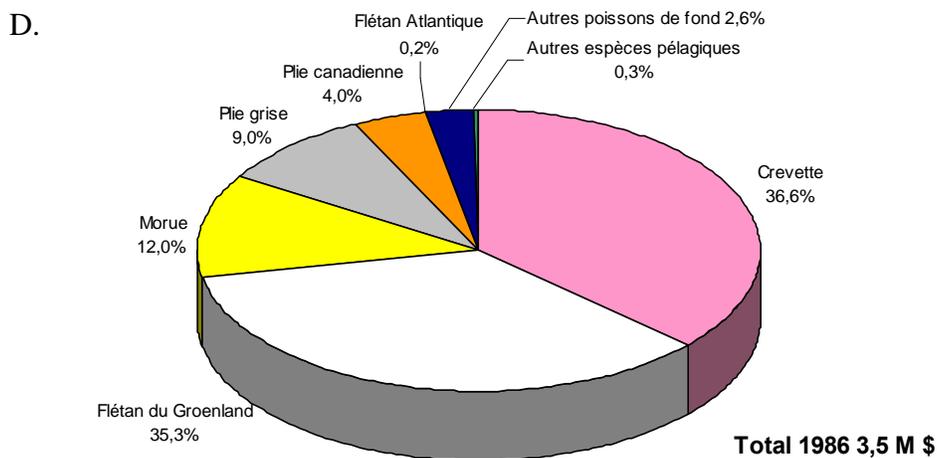
B.



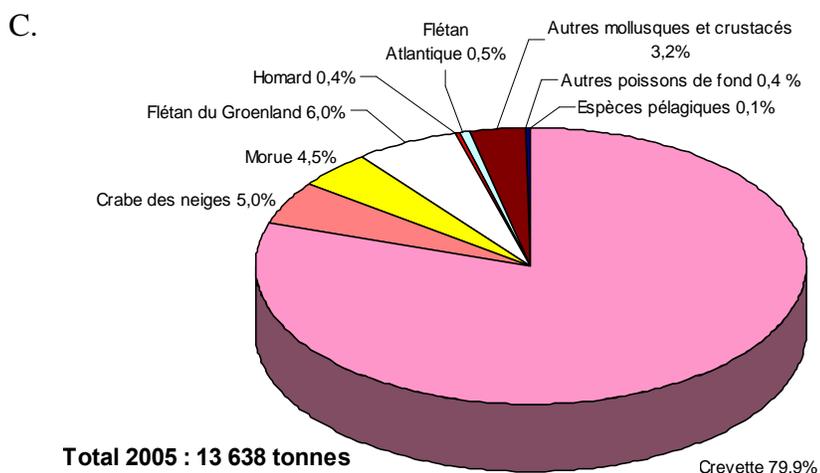
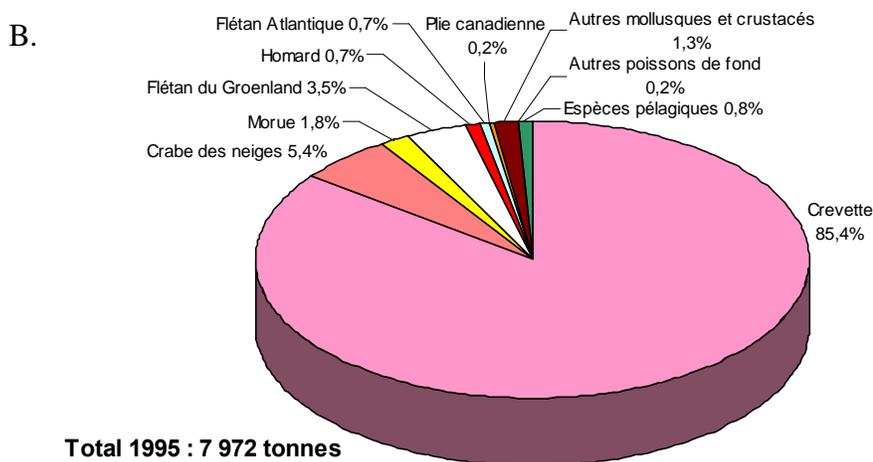
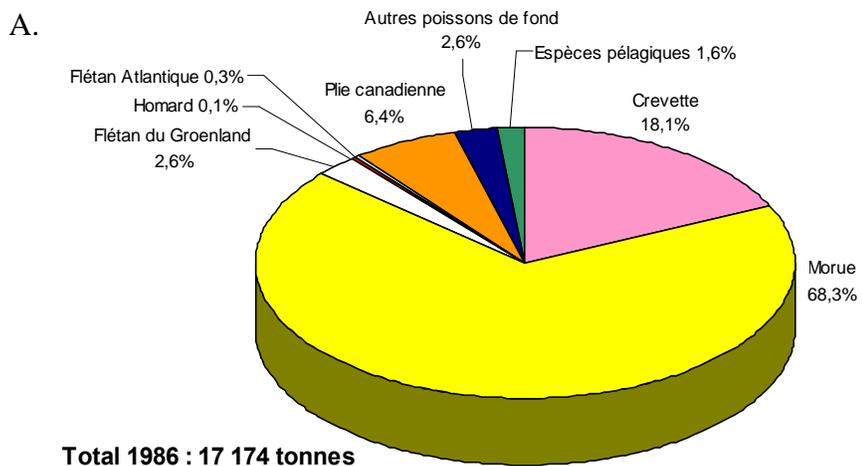
C.



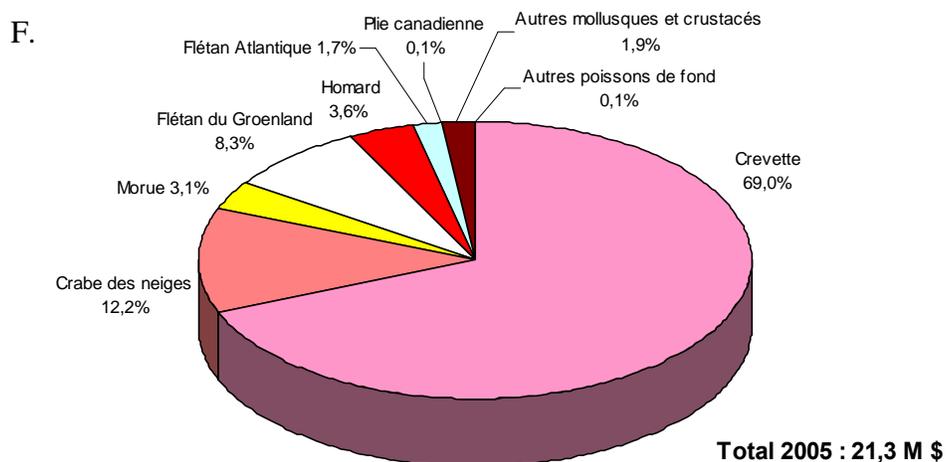
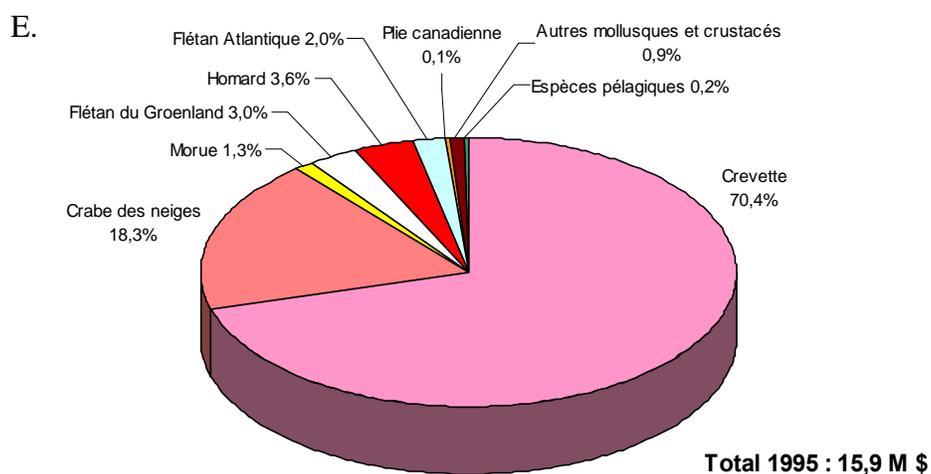
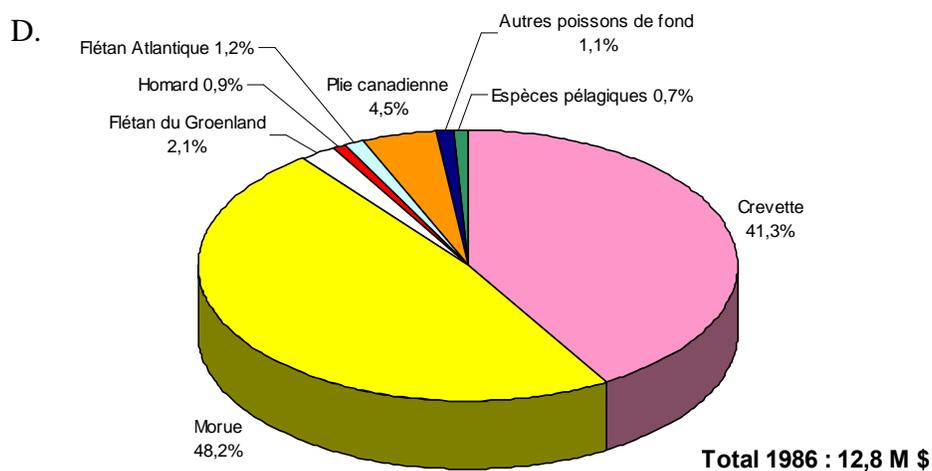
Annexe 4. Suite. Principales espèces débarquées en termes de valeur dans le secteur de Gaspé-Nord en 1986 (D), 1995 (E) et 2005 (F).



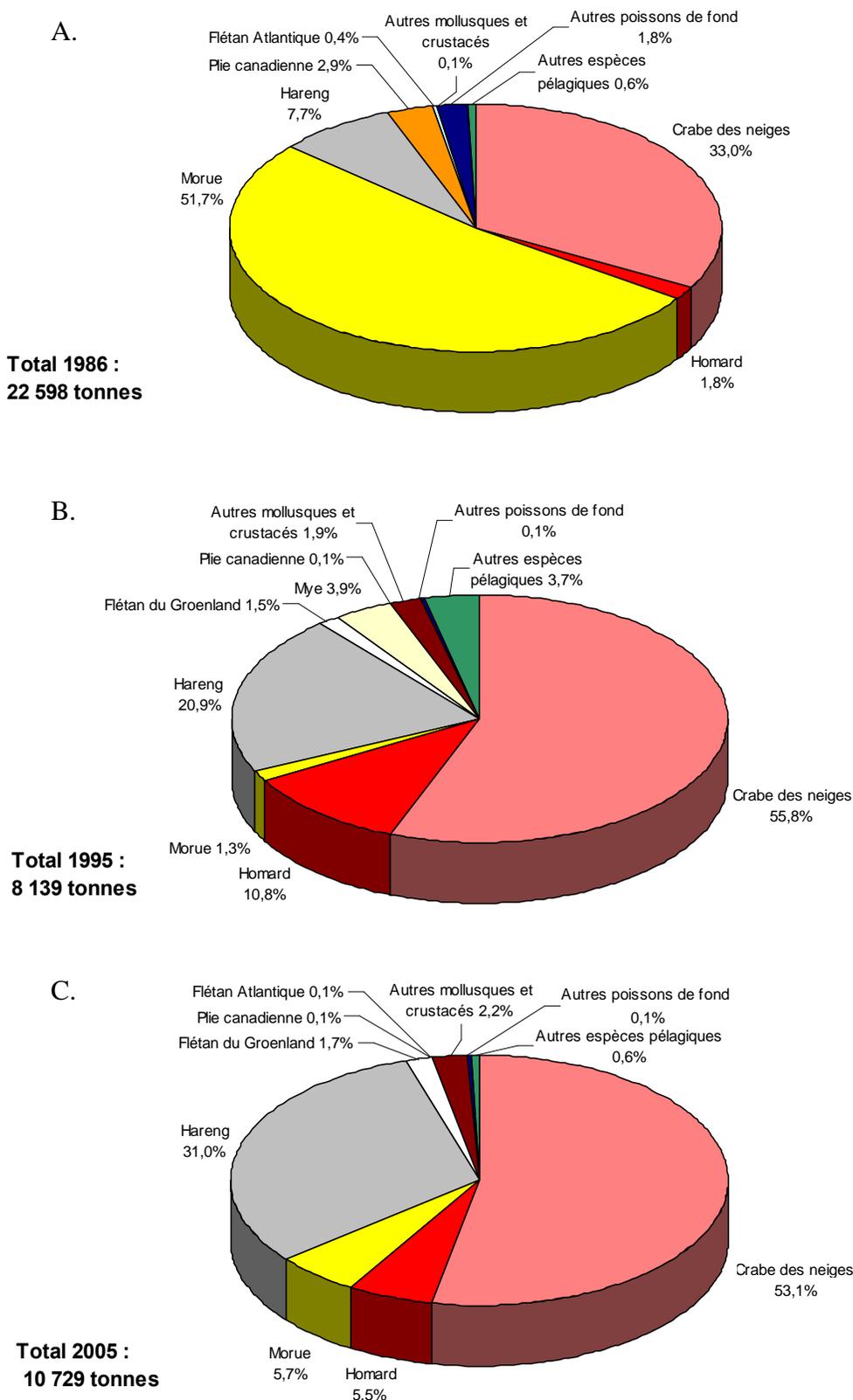
Annexe 5. Évolution des débarquements dans le secteur de Gaspé-Est. Principales espèces débarquées en termes de volumes en 1986 (A), 1995 (B) et 2005 (C).



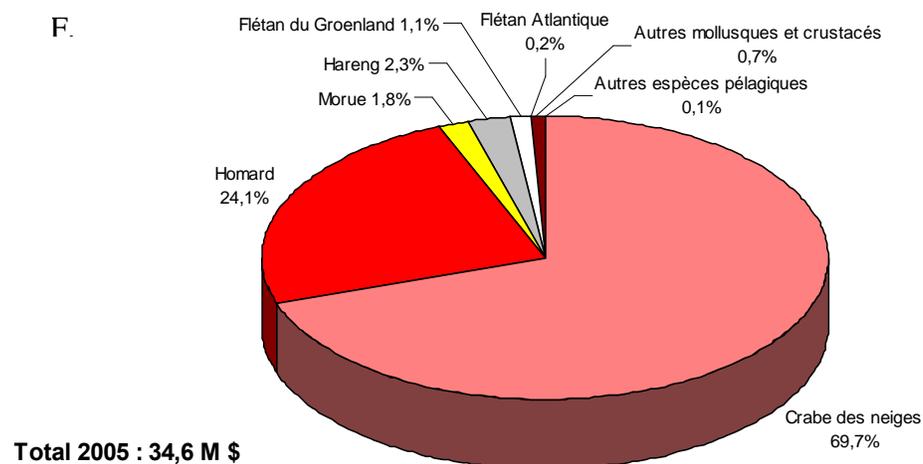
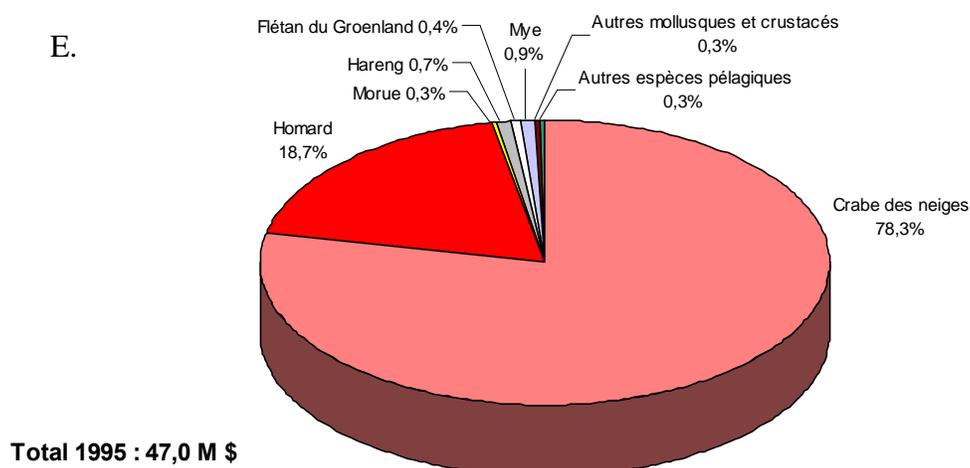
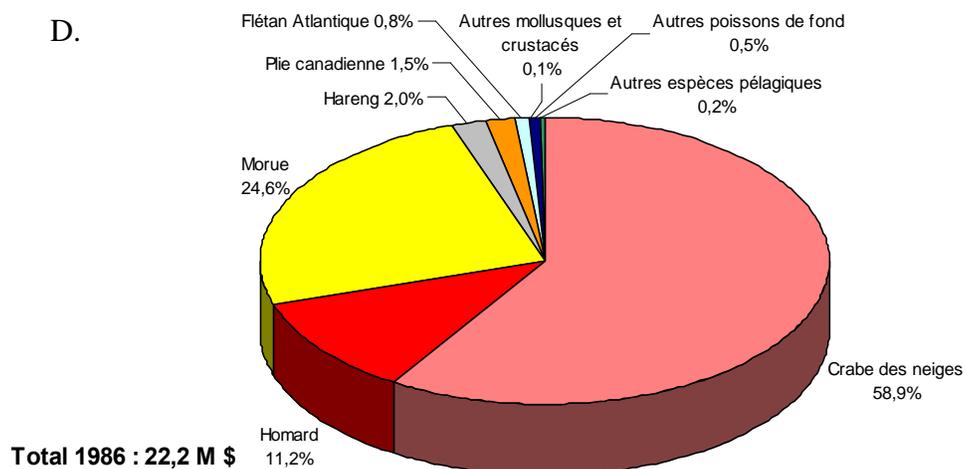
Annexe 5. Suite. Principales espèces débarquées en termes de valeur dans le secteur de Gaspé-Nord en 1986 (D), 1995 (E) et 2005 (F).



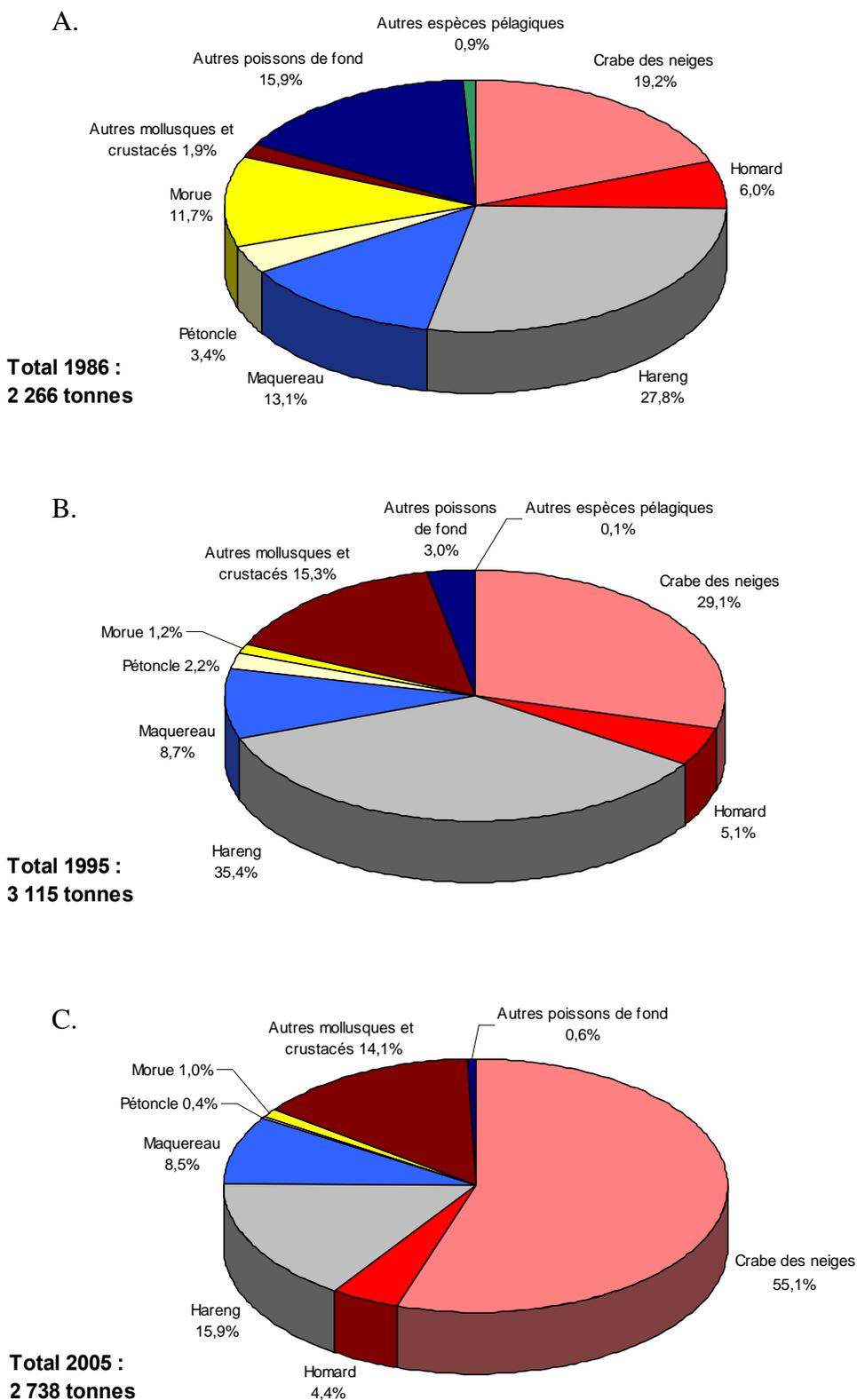
Annexe 6. Évolution des débarquements dans le secteur de Gaspé-Sud. Principales espèces débarquées en termes de volumes en 1986 (A), 1995 (B) et 2005 (C).



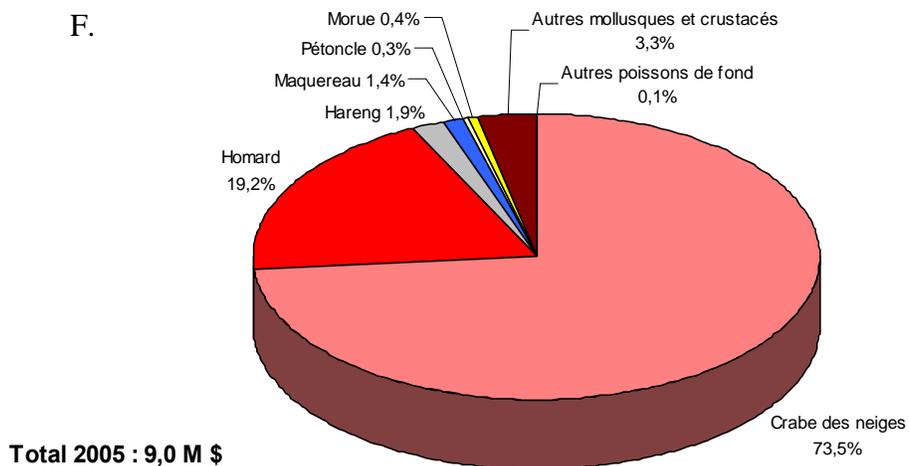
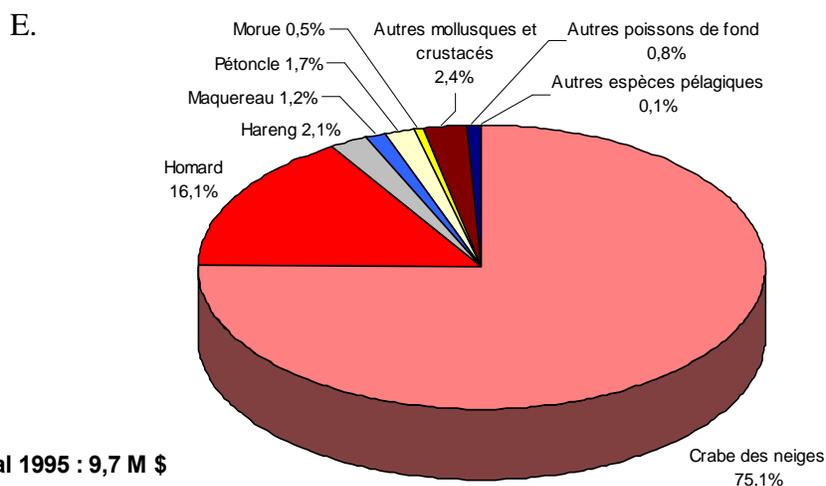
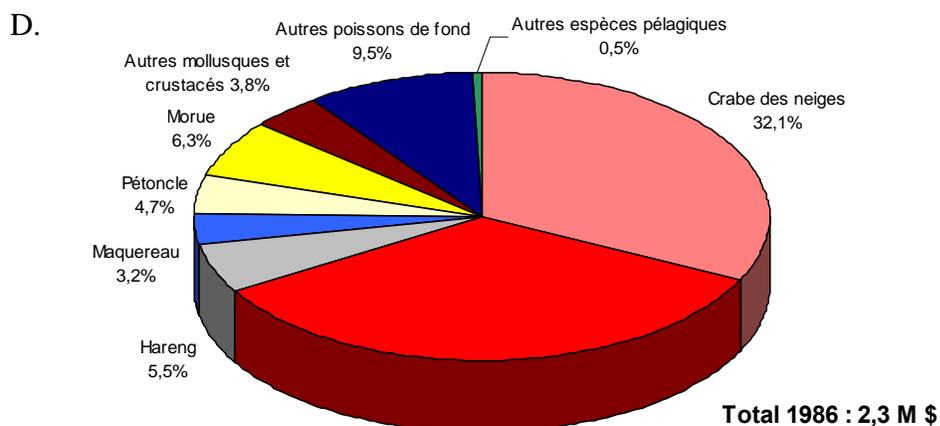
Annexe 6. Suite. Principales espèces débarquées en termes de valeur dans le secteur de Gaspé-Sud en 1986 (D), 1995 (E) et 2005 (F).



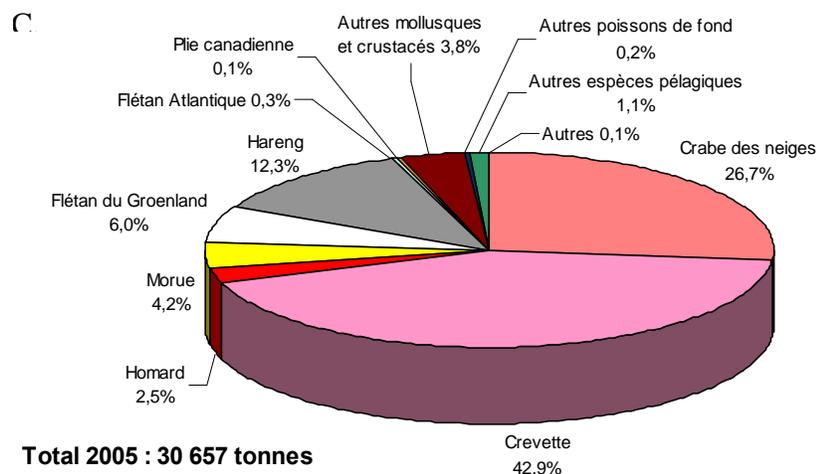
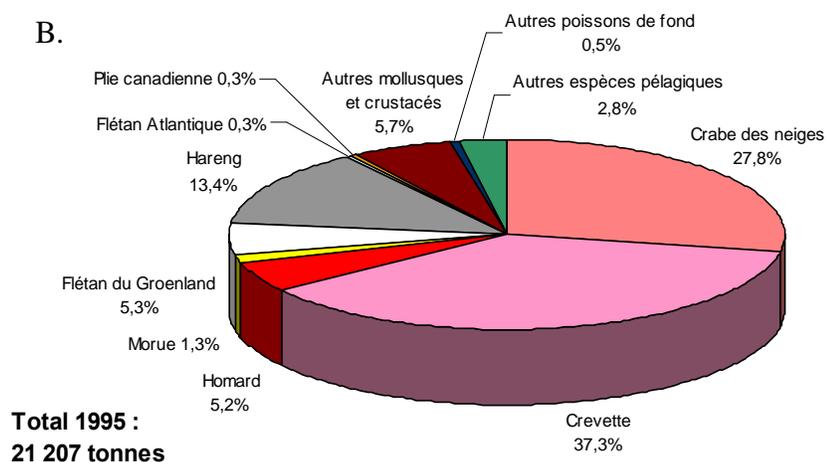
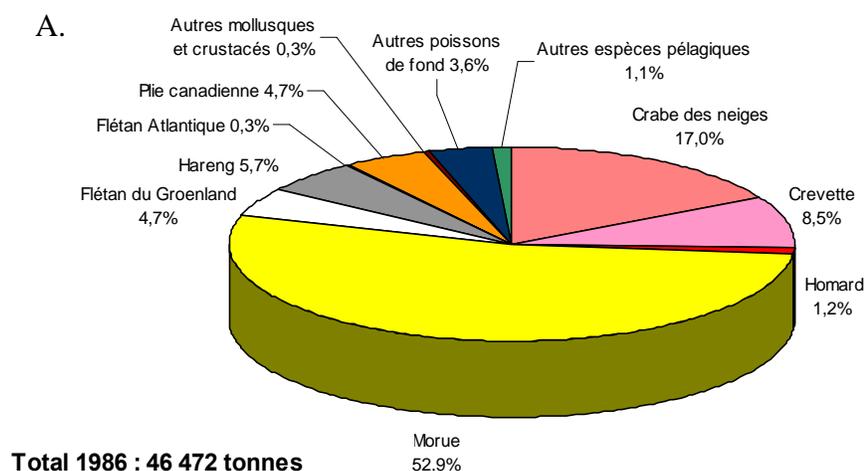
Annexe 7. Évolution des débarquements dans la baie des Chaleurs. Principales espèces débarquées en termes de volumes en 1986 (A), 1995 (B) et 2005 (C).



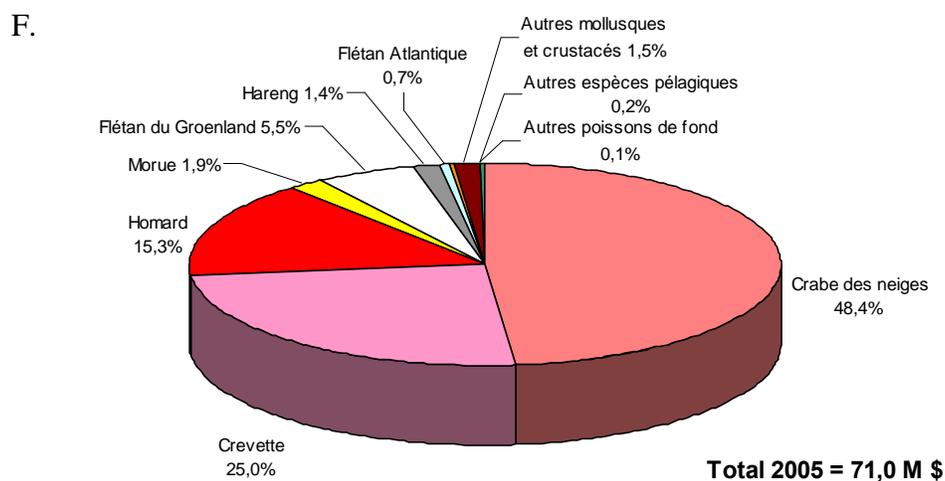
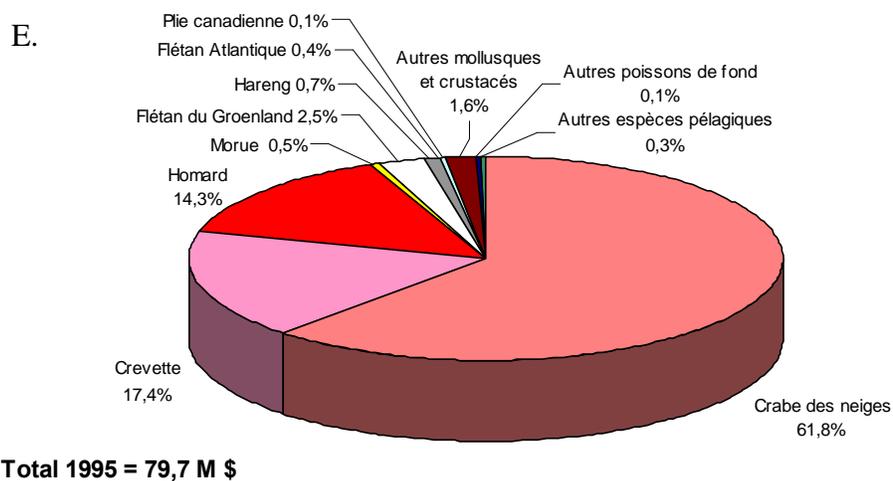
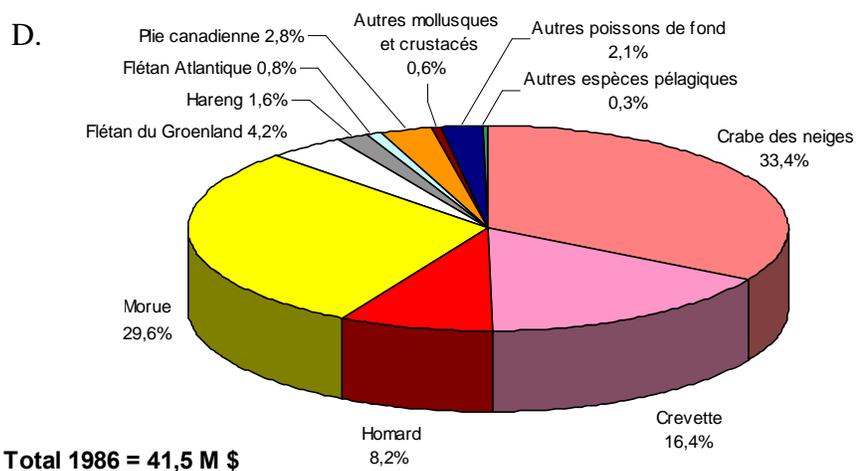
Annexe 7. Suite. Principales espèces débarquées en termes de valeur dans la baie des Chaleurs en 1986 (D), 1995 (E) et 2005 (F).



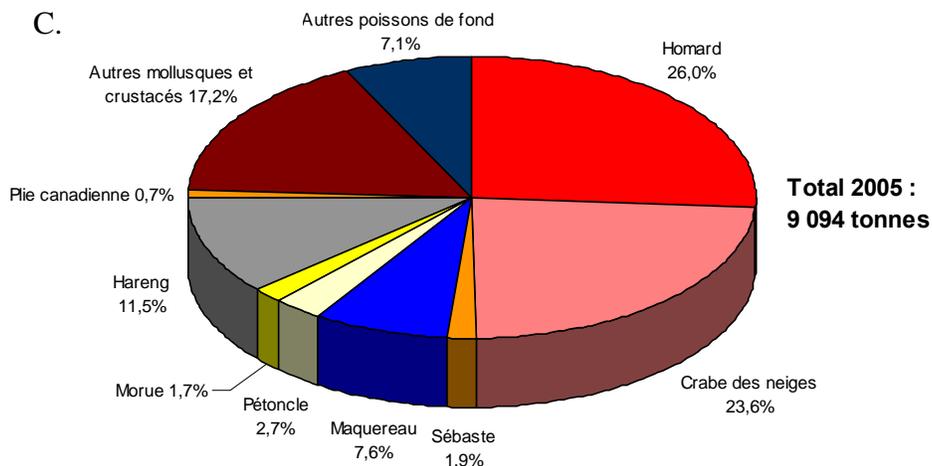
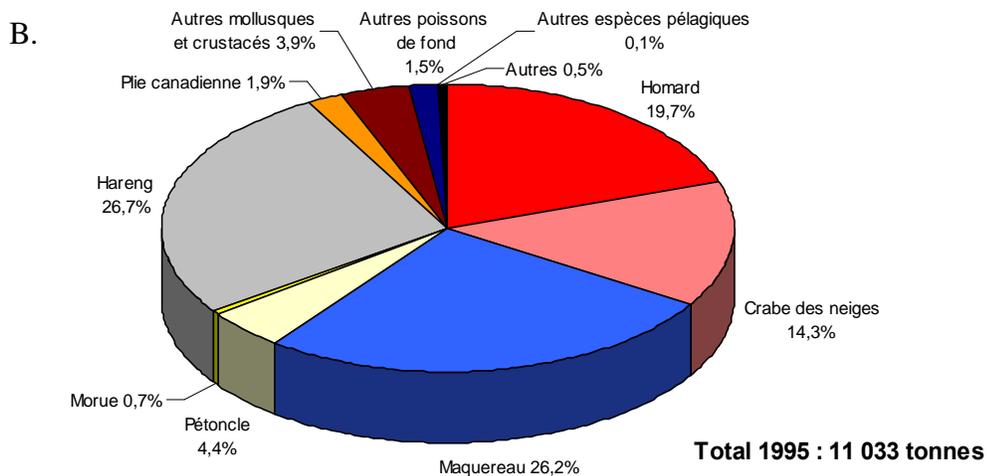
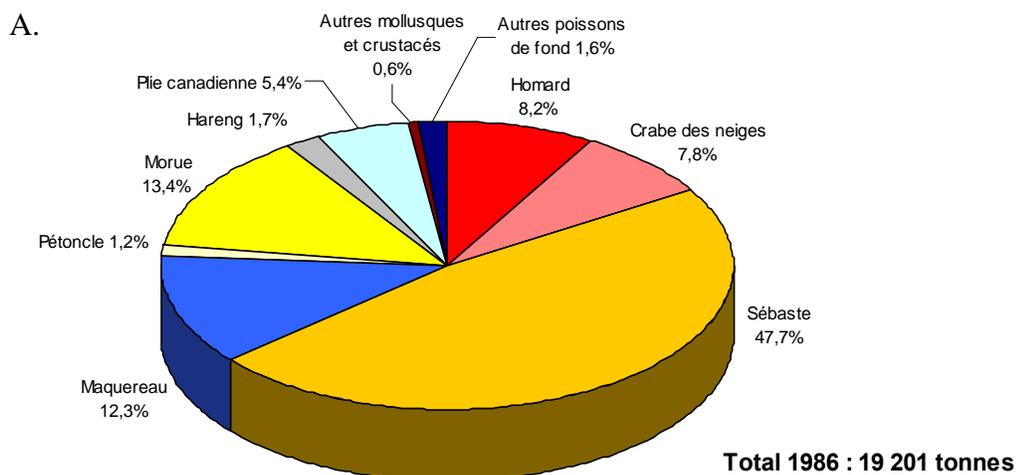
Annexe 8. Évolution des débarquements pour l'ensemble de la Gaspésie. Principales espèces débarquées en termes de volumes en 1986 (A), 1995 (B) et 2005 (C).



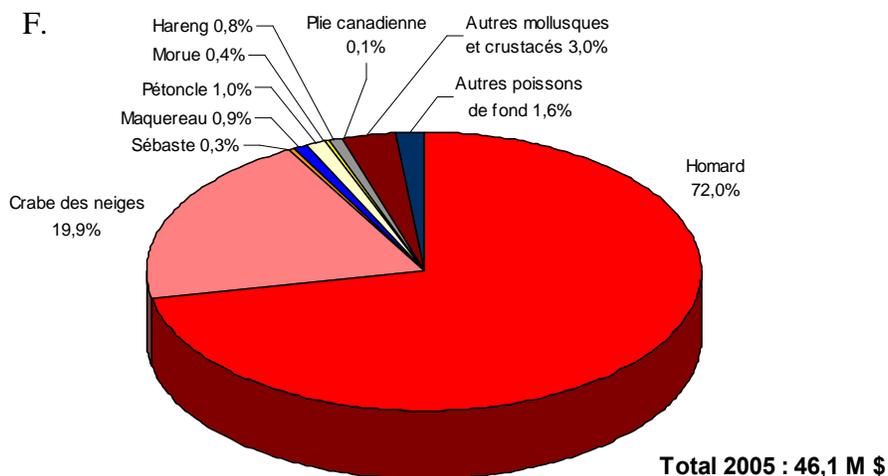
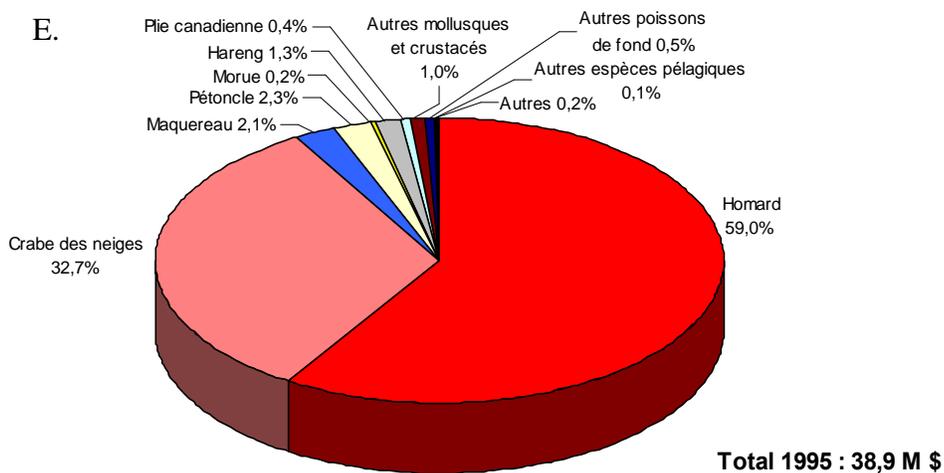
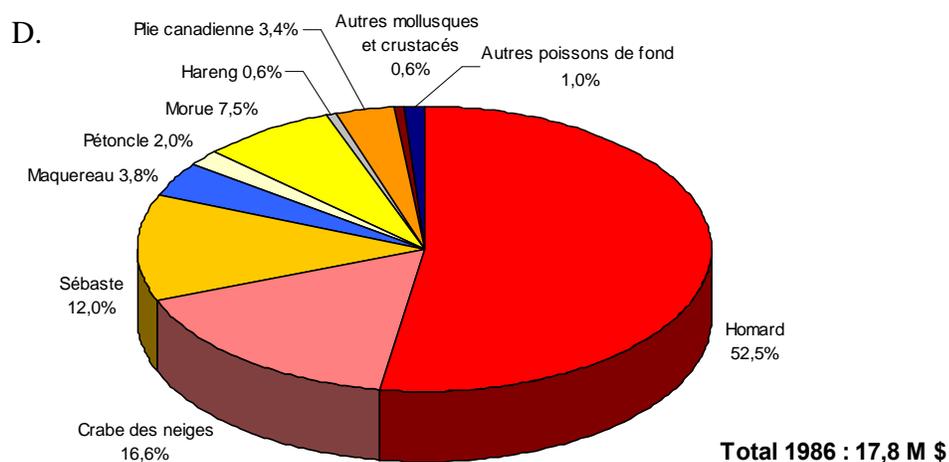
Annexe 8. Suite. Principales espèces débarquées en termes de valeur pour l'ensemble de la Gaspésie en 1986 (D), 1995 (E) et 2005 (F).



Annexe 9. Évolution des débarquements aux Îles-de-la-Madeleine. Principales espèces débarquées en termes de volumes en 1986 (A), 1995 (B) et 2005 (C).



Annexe 9. Suite. Principales espèces débarquées en termes de valeur aux Îles-de-la-Madeleine en 1986 (D), 1995 (E) et 2005 (F).



Annexe 10. Nombre de permis émis par espèce et par secteur en 2005 en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine (Source: MPO, Service des statistiques).

Espèces		Type d'engins	Gaspé-Nord	Gaspé-Est	Gaspé-Sud	Baie-des-Chaleurs	Total Gaspésie	Îles-de-la-Madeleine	
Poissons	Poissons de fond	Engins fixes	37	31	158	45	271	192	
		Engins mobiles (Chaluts)	8	37	12	3	60	24	
	Capelan	Seine bourse	-	-	-	2	2	-	
	Hareng	Engins fixes	41	32	213	77	363	344	
		Seine bourse	-	-	3	2	5	2	
	Maquereau	Engins fixes	20	20	182	63	285	369	
		Seine bourse	-	-	3	2	5	8	
	Poissons pour appât	Filet maillant	42	31	223	62	358	369	
	Requin	Palangre à requin	-	-	1	1	2	1	
	Thon rouge	Ligne trainante	-	-	11	1	12	39	
	Total Poissons			148	151	806	258	1363	1348
	Mollusques, échinodermes et crustacés	Buccin	Casier	36	9	17	2	64	12
Calmar		Engin fixe	-	-	-	-	-	7	
Couteau de mer		Drague	-	-	-	-	-	1	
		Main et outils à main	-	-	-	-	-	1	
Crabe araignée		Casier	-	-	-	-	-	9	
Crabe commun		Casier	3	5	6	20	34	14	
Crabe des neiges		Casier	29	27	67	10	133	58	
Crevettes		Chalut	4	39	7	4	54	-	
Homard		Casier	2	3	155	58	218	330	
Mactre de l'Atlantique		Drague	-	-	-	-	-	4	
		Main et outils à main	-	-	-	-	-	124	
Mactre de Stimpson		Drague	-	-	-	-	-	4	
Moules		Main et outils à main	-	-	-	-	-	1	
Mye		Main et outils à main	-	-	-	-	-	23	
Oursin		Plongée avec outils manuel	1	-	4	-	5	3	
Palourde	Drague	-	-	-	-	-	5		
Pétoncle	Drague	1	2	3	1	7	23		
Total Mollusques et crustacés			76	85	259	95	515	619	
Total	Total		224	236	1065	353	1878	1967	
	Phoque (permis de chasse)		-	1	51	-	52	930	

Annexe 11. Nombre de permis émis par type d'engins et par secteur en 2005 en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine (Source: MPO, Service des statistiques).

Type d'engin	Espèce	Gaspé-Nord	Gaspé-Est	Gaspé-Sud	Baie-des-Chaleurs	Total Gaspésie	Îles-de-la-Madeleine	
Fixe	Casier	Buccin	36	9	17	2	64	12
		Crabe commun	3	5	6	20	34	14
	Filet maillant	Crabe des neiges	29	27	67	10	133	58
		Homard	2	3	155	58	218	330
		Crabe araignée	-	-	-	-	-	9
		Hareng	41	32	213	74	360	336
		Maquereau	20	20	182	63	285	344
		Poisson pour appât	42	31	223	62	358	369
	Filets maillants et palangres	Poisson de fond	35	25	154	42	256	161
	Main et outils à main	Ligne à main	Maquereau	-	-	-	-	25
Main et outils à main		Poisson de fond	2	5	4	3	14	31
		Couteau de mer	-	-	-	-	-	1
		Mactre de l'Atlantique	-	-	-	-	-	124
Palangre à requin		Moule	-	-	-	-	-	1
		Mye	-	-	-	-	-	23
		Requins non spécifiés	-	-	1	1	2	1
		Plongée avec outil manuel	Oursins	1	-	4	-	5
Seine de plage		Hareng	-	-	-	2	2	-
Trappe		Hareng	-	-	-	1	1	8
	Poisson de fond	-	1	-	-	1	-	
Engin fixe	Calmar	-	-	-	-	-	7	
Total pour la catégorie d'engin :		211	158	1026	338	1733	1857	
Mobile	Chalut	Crevette	4	39	7	4	54	-
	Drague	Couteau de mer	-	-	-	-	-	1
		Mactre de l'Atlantique	-	-	-	-	-	4
		Mactre de Stimpson	-	-	-	-	-	4
		Palourde	-	-	-	-	-	5
	Engin mobile (chaluts)	Pétoncle	1	2	3	1	7	23
		Poisson de fond	8	37	12	3	60	24
		Ligne trainante	Thon rouge	-	-	11	1	12
	Seine bourse	Capelan	-	-	-	2	2	-
		Hareng	-	-	3	2	5	2
Maquereau		-	-	3	2	5	8	
Total pour la catégorie d'engin :		13	78	39	15	145	110	
Pêche (Chasse) du phoque	Phoques non spécifiés	-	1	51	-	52	930	
Total pour l'année 2005		224	236	1065	353	1878	1967	

Annexe 12. Entreprises de transformation détenant un permis d'exploitation d'établissement de préparation et de conserverie de produits marins (en date du 01/10/2007).

Nom de l'entreprise	Localité	Région	Nombre et catégorie de permis détenus (au 11/11/2007)	Autorisation	Période d'activité	Nb d'employés ^{1,10}	Chiffre d'affaires	Marchés visés	Fondée en	Remarques
Cusimer (1991) Inc.	Mont-Louis	Gaspé Nord	1 Frais, congelé ou semi-conserves	Poissons de fond, Mye commune et autres produits marins	Saisonnier	50 à 100	1 à 5 M\$		1991	
Les Aliments Fidax Ltée.	Cap-Chat	Gaspé Nord	1 Frais, congelé ou semi-conserves	Poissons de fond et autres produits marins	Saisonnier	50 à 100	1 à 5 M\$	EU, Qc, Can	1981	
Les Crustacés des Monts Inc.	Sainte-Anne-des-Monts	Gaspé Nord	1 Frais, congelé ou semi-conserves	Crevette nordique, poissons de fond et autres produits marins	Saisonnier	50 à 100	1 à 5 M\$	EU, Qc, Can	1987	
Poissonnerie Blanchette Inc.	Tourelle	Gaspé Nord	1 Frais, congelé ou semi-conserves	Poissons de fond, crabe des neiges et autres produits marins	Annuel	25 à 50	1 à 5 M\$	EU, Qc, Can	1987	
Crevettes du Nord Atlantique Inc.	Anse-au-Griffon	Gaspé Est	1 Frais, congelé ou semi-conserves	Crevette nordique et autres produits marins	Annuel	50 à 100	10 à 25 M\$ (dont la quasi-totalité en exportations)	EU, Europe O, Qc, Can	1980	
Les Pêcheries Gaspésiennes Inc.	Rivière-au-Renard	Gaspé Est	3 Frais, congelé ou semi-conserves 3 Salage - Séchage (à Petit-Cap)	Poissons de fond et autres produits marins		25 à 50	1 à 5 M\$	EU, Qc, Can	1982	
Les Pêcheries Marinard Ltée	Rivière-au-Renard	Gaspé Est	1 Frais, congelé ou semi-conserves	Crevette nordique et autres produits marins	Saisonnier	250 et plus	10 à 25 M\$ (25 à 50 M\$ selon P. Noel)	EU, Europe, Asie, Qc, Can	1992	Groupe RT. http://www.marinard.com/pecherie/accueil.html
Poissonnerie de Cloridorme Inc.	Cloridorme	Gaspé Est	2 Frais, congelé ou semi-conserves 2 Salage et Séchage	Poissons de fond et autres produits marins	Saisonnier	25 à 50	1 à 5 M\$	EU, Europe, Qc, Can	1975	
Fumoir Monsieur Émile (9110-5601 QUÉBEC INC.)	Percé	Gaspé Sud	1 Frais, congelé ou semi-conserves	Produits marins (saumon) Crabe des neiges, homard, poissons de fond et autres produits marins	Saisonnier	50 à 100	500 000 à 1M\$	EU, Japon, Qc, Can	1976	Saumon seulement. http://www.fumoir-monsieur-emile.com/
Marché Blais Inc.	Pabos	Gaspé Sud	1 Frais, congelé ou semi-conserves	Homard et autres produits marins	Saisonnier	10 à 25	1 à 5 M\$	EU, Europe O, Qc	1990	Incluant pêcheries B.S.R.
Crustacés de Malbaie Inc. Homard Gaspésien Enrr.	Percé	Gaspé Sud	1 Frais, congelé ou semi-conserves	Homard et autres produits marins	Saisonnier	10 à 25	1 à 5 M\$	EU, Europe O, Qc	1990	Gaspé Shore : marque de crabe commun commercialisée depuis 2001. http://www.gaspeshore.com/
Dégust-Mer Inc.	Ste-Thérèse-de-Gaspé	Gaspé Sud	1 Frais, congelé ou semi-conserves	Homard et autres produits marins	Saisonnier	10 à 25	5 à 10 M\$	EU, Asie, Europe, Can	1984	
E. Gagnon & Fils Ltée.	Ste-Thérèse-de-Gaspé	Gaspé Sud	2 Conserverie de produits marins	Crabes des neiges et autres produits marins	Saisonnier	250 et plus	5 à 10 M\$ (10 à 25 M \$)	EU, Asie, Europe O, Qc, Can, Japon	1974	
Fruits de mer Gascons Ltée	L'Anse-aux-Gascons	Gaspé Sud	2 Conserverie de produits marins	Crabes des neiges et autres produits marins	Saisonnier	100-250	5 à 10 M\$	EU, Japon	1983-2006	Usine fermée en 2006. Incendrée le 04/03/2007.
Fumaison Gaspé (Les placements Guy Proulx Inc.)	Gaspé	Gaspé Sud	1 Frais, congelé ou semi-conserves	Produits marins		1 à 5	< 500 000\$		2006?	Anciennement Fumoir de Gaspé. http://www.fumaisongaspe.com/
Lellèvre, Lellèvre et Lemoignan Ltée.	Ste-Thérèse-de-Gaspé	Gaspé Sud	2 Salage et séchage	Poissons de fond et autres produits marins Crabe des neiges et autres produits marins	Saisonnier	50 à 100	1 à 5 M\$	EU, Asie, Europe, Qc, Can	1970 (1967?)	
Les Crustacés de Gaspé Ltée.	Grande-Rivière	Gaspé Sud	1 Frais, congelé ou semi-conserves	Produits marins	Saisonnier	10 à 25	1 à 5 M\$	EU, Antilles, Can	1987	Acheté par Unipêche M.D.M
Les Fumoirs Gaspé-Cured Inc.	Cap-d'Espoir	Gaspé Sud	1 Frais, congelé ou semi-conserves	Produits marins	Saisonnier	50 à 100	500 000 à 1M\$	Japon, Can	2001	
Pêcheries Port Daniel Inc.	Port-Daniel	Gaspé Sud	1 Frais, congelé ou semi-conserves	Produits marins	Saisonnier	5 à 10	500 000 à 1M\$	Japon, Can	1992	
Poisson Salé Gaspésien Ltée. Entreprises RAYMER (9132-1910 QUÉBEC INC.)	Grande-Rivière	Gaspé Sud	1 Frais, congelé ou semi-conserves	Produits marins (congélation et emballage)	Saisonnier	50-100	1 à 5 M\$	Europe O, EU	1974	
Fumoir Cascapédia (Anne-Marie Trépanier)	New-Richmond	Baie-des-Chaleurs	1 Atelier de conditionnement	Produits marins					2003	Distribution de poissons, fruits de mer et produits d'épicerie fine.
	Cascapédia-Saint-Jules	Baie-des-Chaleurs	1 Frais, congelé ou semi-conserves	Produits marins	Annuel	1 à 5	< 500 000\$ 500 000 à 1M\$ (moins de 100 000 \$ en exportations)	Qc	1999	http://www.fumoircascapedia.com/index.html
Les Fruits de Mer Assels Inc.	Shigawake	Baie-des-Chaleurs	2 Frais, congelé ou semi-conserves 2 Salage et séchage	Homard, poissons de fond et autres produits marins	Saisonnier	50 à 100	1 à 5 M\$	Asie, Qc, Can	1940	http://www.poissonnerie-lacoquille.com/ http://www.poissonnerie-lacoquille.com/html/produits-mer-gaspesie.html
Poissonnerie La Coquille Inc.	Caplan	Baie-des-Chaleurs	1 Frais, congelé ou semi-conserves	Produits marins	Annuel	5 à 10	1 à 5 M\$	EU, Qc, Can	1990	
Produits Marins St. Godefroi Inc.	St-Godefroi	Baie-des-Chaleurs	1 Frais, congelé ou semi-conserves	Homard, poissons de fond et autres produits marins	Saisonnier	50 à 100	1 à 5 M\$	Europe, Qc, Can	1994 (fusion)	
Unipêche M.D.M. Ltée.	Paspébiac	Baie-des-Chaleurs	1 Frais, congelé ou semi-conserves	Crabe des neiges, homard et autres produits marins	Saisonnier	? 250 et plus	5 à 10 M\$ (10 à 25 M \$)	Asie, Qc	1987- 1997	Fondée en 1987 par des pêcheurs propriétaires de bateaux. Plusieurs filiales dont Crustacés de Gaspé et Poissonnerie Blanchette. http://www.unipechemdm.com/html/index.php
Coopérative des pêcheurs du Cap Dauphin	Grosse-Île	Îles-de-la-Madeleine	1 Frais, congelé ou semi-conserves	Produits marins	Saisonnier	50 à 100	1 à 5 M\$ (5 à 10 M\$ selon MPO)	EU, Qc, Can	1993	
Fumoir d'Antan (9073-0029 QUÉBEC INC.)	Havre-aux-Maisons	Îles-de-la-Madeleine	1 Frais, congelé ou semi-conserves	Produits marins	Saisonnier	1 à 5	< 500 000\$	Qc	1996 ? 1999	http://www.fumoirantian.com/index.htm
Les Fruits de mer Madeleine Inc.	Étang-du-Nord	Îles-de-la-Madeleine	1 Frais, congelé ou semi-conserves	Poissons de fond, crabe des neiges et autres produits marins	Saisonnier	50 à 100	5 à 10 M\$	Europe, Qc, Can	1991	Incendrée le 1er avril 2001 Devenue une coopérative en 1944, Incorporée comme compagnie en 1987-88. http://www.illesdelamadeleine.com/gros-cap/index.htm
Les Pêcheries Gros Cap Inc.	Cap-aux-Meules	Îles-de-la-Madeleine	3 Frais, congelé ou semi-conserves 3 Atelier de saurissage	Crabes des neiges, homard et autres produits marins Homard, poissons de fond, crabe des neiges et autres produits marins	Annuel	100 à 250	10 à 25 M\$ (dont 5 à 10 M \$ en exportations)	EU, Asie, Europe, Qc	1932	
Madelimer Inc.	Grande-Entrée	Îles-de-la-Madeleine	2 Frais, congelé ou semi-conserves 2 Conserverie de produits marins	Produits marins (Homard sous-conditions)	Saisonnier	100 à 250	5 à 10 M\$	EU, Europe O, Asie, Qc, Can	1988	Incendrée le 15/02/2007
Pêcheries Hubert Inc.	Havre Aux-Maisons	Îles-de-la-Madeleine	1 Frais, congelé ou semi-conserves	Produits marins (Homard sous-conditions)	Saisonnier	10 à 25	1 à 5 M\$	EU, Qc, Can	1983	
Pêcheries Norpro 2000 Ltée.	Havre-Aubert	Îles-de-la-Madeleine	2 Frais, congelé ou semi-conserves 2 Conserverie de produits marins	Crabe des neiges, homard, poissons de fond et autres produits marins	Saisonnier	100 à 250	10 à 25 M\$	EU, Asie, Qc, Can	1982	En difficulté financière à l'automne 2007. Propriété d'un regroupement de pêcheurs propriétaires, d'aides-pêcheurs et d'employés de la compagnie. 95 actionnaires. http://www.illesdelamadeleine.com/norpro/

Annexe 12. Suite.

- Sources : Poissons et fruits de mer en direct, Agriculture et Agroalimentaire Canada [en ligne] <http://ats-sea.agr.gc.ca/seafood/home-f.htm>
Répertoire des produits aquatiques, 4^e édition, juillet 2003
MAPAQ. Services en ligne. Liste d'établissements sous permis. Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale. Établissement de préparation de produits marins
[En ligne] <https://web.mapaq.gouv.qc.ca/bak/ListeEtablissements/>.
- ¹CIDREQ. Registre public des entreprises québécoises [en ligne] <http://www.registreentreprises.gouv.qc.ca/fr/consulter/>
²MPO, 2004. Industrie de la pêche au Québec. Profil socio-économique. Îles-de-la-Madeleine. 2004. 30 p.
³MPO, 2004. Industrie de la pêche au Québec. Profil socio-économique. Gaspésie. 2004. 73 p.
⁴Industrie Canada. Répertoire d'entreprises. [en ligne] <http://strategis.ic.gc.ca/epic/site/company-entreprises.nsf/fr/Home>
⁵Henry Claperton, E. Gagnon et Fils. Comm. pers.
⁶Article paru dans le journal Le Havre du 12 avril 2007. [en ligne] <http://lehavre.canoe.ca/2007/04/12/>
⁷Pascal Noel, Pêcheries Marinard. comm. pers.
⁸Les affaires.com. Profils d'entreprises. Les 500 au Québec. [en ligne] <http://listes.lesaffaires.com/super500NEW/accueil.asp>
⁹Article paru dans le journal Le SOLEIL du lundi 28 mai 2007. [en ligne] <http://www.cyberpresse.ca/article/20070528/CPSOLEIL/70528162/5133/CPSOLEIL>
¹⁰Arseneau-Bussières, S. 2007. Portrait des coopératives aux Îles-de-la-Madeleine.

Annexe 13. Permis pour la préparation et la vente d'aliments.

Permis pour préparation générale d'aliments

Ce permis est obligatoire pour tout commerce de type alimentaire qui prépare des aliments ou les maintient chauds ou froids en vue de leur vente au détail ou à titre de restaurateur. Exemples. Bar laitier, boucherie, biscuiterie, boulangerie, cafétéria, cantine mobile, casse-croûte, détaillant de fruits et légumes, épicerie, fabricant ou vendeur de produits de l'érable, de pizzas, de salade, pâtisserie, poissonnerie, restaurant, traiteur.

Permis pour maintenir des aliments chauds ou froids

Ce permis est réservé aux exploitants d'un lieu ou d'un véhicule dont les activités consistent uniquement à maintenir chauds ou froids des aliments, sans en faire d'autre préparation.

Permis pour vente en gros de produits carnés et de produits marins

Toute personne qui vend en gros des produits carnés (viandes) et des produits marins. En général, il n'y a pas d'émission de permis pour la vente en gros, sauf pour la vente en gros des produits carnés (viandes) et des produits marins.

Permis pour organisme sans but lucratif

Ce permis permet à un organisme sans but lucratif de préparer des aliments ou de les maintenir chauds ou froids. L'organisme doit prouver formellement son statut (par photocopie de la charte d'incorporation selon la partie III de la Loi sur les compagnies ou autre charte prévoyant son caractère d'organisme sans but lucratif).

Permis pour événements spéciaux

Ce permis permet de préparer des aliments ou de les maintenir chauds ou froids aux fins de vente lors d'événements tenus pendant 30 jours consécutifs ou moins.

Annexe 14. Contexte historique.

Quelques éléments tirés de l'ouvrage de Daneau (1991) permettent de préciser le contexte historique et font état des relations fédérales provinciales dans le secteur des pêches³⁵.

1867-1922

L'Acte de l'Amérique du Nord Britannique (AANB) de 1867 a donné au Parlement canadien l'autorité législative exclusive sur les « pêcheries des côtes de la mer et de l'intérieur ». Avant de confier à l'un ou l'autre ordre de gouvernement la responsabilité en matière de pêche, les Pères de la confédération ont hésité un certain temps. Ils ont d'abord pensé à partager le pouvoir législatif entre le gouvernement central et les provinces, comme ce fut le cas en agriculture. Cependant, la mobilité des ressources halieutiques et la protection contre les incursions américaines sur les territoires de pêche les ont finalement convaincu de la pertinence ou nécessité ? de confier les pêches maritimes à une autorité unique. En 1868, le gouvernement du Canada prenait à son compte, par législation, la responsabilité complète dans les pêches. Le Québec, sans pouvoir législatif sur les pêches, a semblé s'en désintéresser durant plus de 15 ans.

Quelques années seulement après la signature de l'AANB, des disputes fédérales-provinciales apparurent dans le domaine des pêcheries. À ce moment, l'autorité fédérale n'excluait pas les possibilités d'intervention des provinces puisque l'AANB accordait aux provinces le droit de légiférer en vertu des pouvoirs qui étaient les leurs en matière de « propriété et de droits civils ». Ce droit fut d'ailleurs confirmé en 1882 par le Conseil privé de Londres.

En 1883, le gouvernement du Québec vota une loi « concernant l'administration des terres publiques avoisinant les cours d'eau non navigables et les lacs de la province de Québec et l'exercice des droits de pêche dans ces cours d'eau et ces lacs ». Par cette loi, le commissaire des terres de la Couronne avait dorénavant l'autorité de consentir des baux, sur les terres de la Couronne situées sur les bords des rivières et des lacs de la province de Québec, dans lesquels le droit exclusif de faire la pêche revenait à la Couronne en sa qualité de propriétaire riverain. Les baux consentis donnaient aux locataires des terrains le droit de faire la pêche dans les eaux avoisinant ces terrains, durant les saisons et de la façon qui étaient fixées et prévues par toute loi ou statut passé par le Parlement du Canada.

En 1888, les statuts refondus de la Province de Québec confirmaient, pour la pêche, une profondeur d'au moins trois chaînes des terres données à bail, vendues ou louées, bordant les rivières et les lacs de la province. Seule la pêche à la ligne était autorisée et un permis était exigé des non-résidents seulement.

En 1899, le gouvernement du Québec vota une loi très importante intitulée « loi de la pêche au Québec ». Cette loi désignait les eaux situées dans les limites de la province, soit les mers, golfes, baies, fleuves, rivières, lacs et cours d'eau, sur lesquels la législation avait compétence ou qui étaient la propriété de la province. La loi prévoyait que dans ces eaux, un permis de pêche payable à l'avance serait exigé.

En 1903, une loi québécoise autorisait 20 personnes ou plus à former une association dans le but d'acheter, construire, posséder et exploiter des entrepôts frigorifiques pour la conservation, l'achat et la vente de boëtte servant à la pêche.

La création en 1905 du Département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries du Québec se traduisit, quinze ans plus tard, par l'adoption de la loi pour aider au développement des pêcheries au Québec. Cette loi prévoyait un certain nombre d'éléments importants notamment l'établissement du Service des pêches maritimes au sein du Département ainsi que la nomination d'un surintendant.

³⁵ Pour une discussion plus complète sur l'intervention gouvernementale dans l'industrie des pêches québécoise dans un contexte économique de propriété commune de la ressource, se référer au travail de Carter et Migué (1982).

En 1909, les statuts refondus de la Province de Québec reconfirmèrent le pouvoir du Québec de consentir des baux autorisant la pêche dans les lacs et rivières non navigables de la province et de délivrer des permis pour autoriser l'exploitation des pêcheries dans les eaux de la province (toutes les eaux à marée, navigables ou non, faisant partie du territoire du Québec).

Dans un jugement prononcé en 1921, le Conseil privé rendit des décisions suite à des questions soumises par le gouvernement du Québec. Ainsi, le pouvoir du Québec de délivrer des permis de pêche à des fins commerciales fut confirmé dans la mesure où les engins de pêche utilisés étaient rattachés aux rives jusqu'à la ligne des basses marées, tout au moins. Au-delà de la ligne de laisse des basses eaux, les eaux étaient déclarées publiques, donc sans aucun droit de propriété. Dans les eaux sans marée, le Conseil déclarait que les provinces jouissaient d'un droit de propriété relatif aux pêcheries et qu'ayant le pouvoir de légiférer en matière de propriété et de droits civils, elles pouvaient adopter des lois, entre autres, quant aux modes de cession, de location et de succession relatifs à ces pêcheries, sous réserve des restrictions touchant par exemple les méthodes de pêche ou les saisons, qui sont de responsabilité fédérale.

En 1921, à la suite du jugement du Conseil privé, un permis de tout pêcheur utilisant un engin de pêche fixé au sol dans tout territoire maritimes appartenant à la couronne était exigé par le gouvernement provincial. Ainsi, pour les endroits où le Québec avait la propriété du sol, le pêcheur était dans l'obligation d'obtenir deux permis, l'un du fédéral pour pouvoir exploiter la ressource halieutique, l'autre du provincial pour pouvoir fixer des engins de pêche aux territoires terrestres. Un pêcheur pouvait donc se trouver dans l'impossibilité de pêcher parce qu'il ne possédait pas les deux permis requis.

1922-1976

En février 1922, les ministres provincial et fédéral des pêches convinrent qu'il y aurait avantage à éliminer les doubles permis et droits et à confier à une seule autorité l'administration toute entière des pêcheries. En 1922, un arrêté en conseil fut approuvé par le gouvernement du Canada. Par cet arrêté, le gouvernement du Canada confiait toute l'administration des pêches au gouvernement du Québec³⁶.

Ainsi, après plus de 21 ans de contestations, le Canada déléguait au Québec, l'administration de toutes ses pêches maritimes. Ceci englobait toutes les eaux soumises à la marée et navigables du Québec, et accessibles de la mer par voie de navigation, à l'exception cependant des Îles-de-la-Madeleine qui ne furent incluses qu'en 1943. Cette délégation administrative mit ainsi fin à la double délivrance de permis aux pêcheurs. À l'époque le gouvernement fédéral notait que cette démarche se solderait par des économies notables au trésor fédéral (MAPAQ, 1995). Le gouvernement du Québec entreprit donc de se doter d'un service des pêches maritimes qui, progressivement, se dota de capacités administratives, de surveillance, de recherche et de soutien financier et technique.

L'entente de 1922 fut modifiée en 1959. Cette année là, le gouvernement fédéral reprit l'administration de la réglementation relative à l'inspection du poisson pour l'exportation. Pour des raisons d'économie et d'uniformité, le Québec accepta de rétrocéder au fédéral l'administration de ce créneau et de transférer au gouvernement du Canada tous ses employés qualifiés à cette fin. Comme une faible proportion (20 %) de la production québécoise était consommée dans la province, le gouvernement du Canada assumait ainsi l'inspection du poisson en vue de la commercialisation québécoise (Daneau, 1991).

L'Office canadien du poisson salé fut créé en 1970 afin d'augmenter les gains des producteurs de poisson salé du secteur primaire. L'Office avait pour objet la réglementation du commerce interprovincial et du commerce d'exportation du poisson salé. Le Québec signa un accord avec l'Office et, à cette fin, vota en 1971 une loi qui permettait au ministre responsable des pêches de conclure avec tout gouvernement ou organisme des ententes visant à favoriser la commercialisation du poisson.

³⁶ Entente Canada-Québec relative à l'administration des pêcheries dans les eaux navigables du Québec accessibles par la mer.

En janvier 1971, le ministre des Pêches et des Forêts du Canada et le Ministre de l'industrie et du commerce du Québec signèrent un accord qui prévoyait une concertation entre les deux ministres lorsqu'un pêcheur demandait de l'aide au fédéral et au provincial³⁷ pour l'achat d'un bateau de pêche.

En 1971, le Canada faisait du golfe Saint-Laurent une zone de pêche canadienne en faisant passer sa ligne de base³⁸ à travers le détroit de Cabot et celui de Belle-Isle, soustrayant de l'ICNAF la gestion des stocks de morue et de sébaste du golfe. À partir de 1974, la majorité des stocks de poisson du nord ouest Atlantique étaient soumis à des TAC.

Rappelons qu'au début des années 1970, la flotte de pêche québécoise était composée essentiellement de trois éléments: des chalutiers de 70 à 130 pieds dirigeant leurs efforts vers le sébaste, des chalutiers de 60 à 65 pieds pêchant la morue et accessoirement les plies et de bateaux à engins fixes qui partageaient leurs efforts entre le homard, la morue et le hareng (MAPAQ, 2005). Jusqu'à ce moment, les règles de gestion des pêches maritimes étaient minimales. L'effondrement de la pêche au hareng entraîna la fermeture des fumoirs des Îles-de-la-Madeleine ainsi que des usines de farine de hareng en Gaspésie (MAPAQ, 1995). Les pêches de crabe et de crevette nordique en étaient à leurs débuts alors que la pêche du homard était relativement stable. Par contre, du côté de la pêche aux poissons de fond, la croissance était très rapide.

En 1974, le MPO commença à affirmer sa présence au Québec en ouvrant une direction de la recherche. Cette action s'inscrivait dans un contexte d'accroissement global de la fonction publique fédérale dans le secteur des pêches, en vue d'avoir les ressources et les capacités nécessaires pour effectuer une gestion rationnelle des ressources halieutiques dans la future zone exclusive de pêche canadienne.

La même année, une entente cadre sur le développement des infrastructures industrielles fut signée entre le Canada et le Québec. Cette entente, d'une durée de 10 ans, habilitait le ministère fédéral de l'Expansion économique régionale et l'Office de planification et de développement du Québec à financer conjointement des projets susceptibles d'améliorer le mieux être des populations de certaines régions ou de certains secteurs défavorisés. En 1975, une entente auxiliaire sur les infrastructures industrielles fut signée entre les deux gouvernements. Cette entente comprenait trois volets dont l'un concernait l'aménagement de parcs industriels de pêche et de centres de services pour bateaux de pêche dans les régions du Bas-St-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Au milieu des années 1970, la réduction rapide du stock de sébaste, après la pêche intensive de 1973, et la diminution de l'abondance de la morue en 1976 entraînèrent des réorientations de l'effort de pêche vers des espèces en émergences sur le plan commercial. Le gouvernement du Québec favorisa cette réorientation réduisant du même coup l'effort de pêche dirigé vers la morue et le sébaste (MAPAQ, 1995).

Durant les années 1960-1975, l'administration des pêches était plutôt collégiale (MAPAQ, 1995). Elle était surtout entre les mains du Comité fédéral provincial des pêches de l'Atlantique (CFPPA), un comité restreint composé des sous-ministres des pêches des provinces maritimes et du Québec et du Canada. Jusqu'au milieu des années 1970, les dépenses du gouvernement fédéral au Québec furent extrêmement restreintes (MAPAQ, 1995). Elles étaient concentrées dans le domaine de l'inspection des usines de transformation de même que dans le secteur des ports de pêche et de plaisance dont il assurait l'entretien et le développement. À partir de 1975, il semble que l'intervention ministérielle fédérale se soit faite de plus en plus présente (MAPAQ, 1995). Les provinces étaient toujours impliquées dans le processus de consultation mais de moins en moins dans le processus décisionnel.

³⁷ Accord Canada-Québec sur l'aide pour l'achat de bateaux de pêche

³⁸ La ligne de base est normalement constituée par la laisse de basse mer. Cependant, dans certains cas (notamment en présence d'îles proches du littoral ou lorsque la côte est très découpée...), la "ligne de base normale" peut être remplacée par une ligne de base droite, composée de segments, ne s'écartant pas de la direction générale de la côte et joignant des points situés sur la laisse de basse mer (Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, article 7).

Ainsi, jusqu'en 1976, grâce à l'entente de 1922 et aux accords Québec-Canada en matière de pêches maritimes, les relations et les communications entre les deux gouvernements furent somme toute assez faciles même si, à l'occasion, il pouvait y avoir des frictions ou des difficultés passagères (Daneau, 1991).

1976-1983

Plusieurs événements ont conditionné les relations fédérales-provinciales de cette période: la prise du pouvoir du Parti québécois en 1976, l'élaboration d'une politique canadienne pour la pêche commerciale en 1976, l'extension de la compétence canadienne à 200 milles le 1^{er} janvier 1977, des décisions d'ordre administratif du MPO, les recommandations de la commission Kirby sur le devenir des pêches canadiennes de l'Atlantique en 1983 et la volonté du Québec d'asseoir son autorité sur les pêches maritimes de son territoire (Daneau, 1991).

En mai 1976, le gouvernement du Canada élaborait une nouvelle politique des pêches commerciales³⁹, en prévision de l'extension de sa compétence en matière de pêches à 200 milles et, en partie, en réponse au besoin de longue date de rationaliser la gestion et l'utilisation de la ressource pêche. Cette politique privilégiait la meilleure utilisation des ressources communes et détaillait un bon nombre de buts et d'objectifs, y compris l'établissement d'un régime de gestion efficace des ressources naturelles. La Politique mettait principalement l'accent sur l'utilisation et l'allocation de la ressource, le développement économique et le développement social et culturel. Cependant, ce document faisait complètement abstraction des provinces (Daneau, 1991). En aucun moment, on ne sollicitait leur participation aux structures décisionnelles fédérales, ni leur collaboration explicite pour l'élaboration et la réalisation de plans fédéraux axés sur le développement de leurs propres pêches

Le 1er janvier 1977, le Canada étendit sa zone exclusive de pêche à 200 milles nautiques au large de ses côtes. Il négocia, avec les pays membres de l'ICNAF, le remplacement de l'ICNAF par l'OPANO (Organisation des Pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest), dont les pouvoirs de gestion des pêches s'appliqueraient désormais aux stocks extérieurs ou chevauchant largement la limite des 200 milles.

La mise en place de la zone exclusive de pêche arrivait à un moment où les principaux stocks de morue étaient à un bas niveau. Les provinces pensèrent pouvoir récupérer, à leur avantage, les possibilités d'exploitation créées par le retrait des flottes étrangères de la zone de pêche exclusive (Daneau, 1991). Chaque province élaborait un plan de développement de ses pêches. Ainsi, le Québec se donna une stratégie quinquennale d'allocation des ressources pour ses pêches maritimes. Dans cette stratégie, il prévoyait la construction de nombreux bateaux de pêche et, bien sûr, des captures plus importantes que celles qui avaient eu cours dans le passé. Pour ce faire, il lui fallait toutefois obtenir du gouvernement fédéral, les permis de pêche supplémentaires nécessaires à la mise en activité des chalutiers prévus. Le gouvernement fédéral qui avait décrété un gel des permis en 1976 refusa de délivrer tout nouveau permis.

À partir de 1978, les premiers plans de gestion de la pêche du poisson de fond étaient implantés. Ils étaient issus d'un processus de consultation mené par le MPO par l'intermédiaire du Comité consultatif du poisson de fond de l'Atlantique (CCPFA), mieux connu sous son acronyme anglais (AGAC), où étaient représentés les associations de pêcheurs, les entreprises de transformation de même que les gouvernements provinciaux.

Par la suite, quatre décisions unilatérales du gouvernement du Canada contribuèrent à tendre davantage les relations Québec-Canada en matière de pêches maritimes (Daneau, 1991). Ces décisions étaient:

- l'accès des gros chalutiers aux ressources du golfe du Saint-Laurent en 1979;
- la création d'une région du golfe du Saint-Laurent avec siège social à Moncton en 1981;
- le rapatriement fédéral de la délivrance des permis de pêche pour les bateaux de plus de 35 pieds (10,7 m) en 1982;
- l'abolition de l'entente de 1922 en 1983.

³⁹ *Politique canadienne pour la pêche commerciale*

1983-1987

En décembre 1982, le Groupe d'étude fédéral sur les pêches de l'Atlantique, présidé par M. J. Kirby (1983), formulait une série de recommandations (57) visant une restructuration des entreprises hauturières et la poursuite des programmes d'allocations aux entreprises. L'une de ces recommandations était fort importante pour le Québec: « redonner au gouvernement fédéral son rôle plénier dans l'administration des pêches du golfe du Saint-Laurent en lui faisant assumer toutes ses responsabilités en ce qui a trait à la délivrance des permis et aux autres aspects de la gestion des pêches maritimes du Québec ». Cette recommandation entraîna une série de décisions qui devaient par la suite avoir plusieurs répercussions (Daneau, 1991).

Le 11 juillet 1983, le gouvernement du Canada annonça qu'il retirait au Québec la gestion des pêches maritimes qui lui avait été confiée en 1922, ne lui laissant des pouvoirs que sur les poissons d'eau douce (les pêches intérieures dans les eaux sans marée), le saumon et l'anguille et ce, à partir du 1^{er} avril 1984. Le ministre fédéral faisait part de l'intention d'engager quelque 80 M\$ dans les pêches du Québec en plus des 80 M\$ déjà annoncés en mai 1983 et de mettre en place une Direction générale des pêches du Québec avec toutes les structures administratives voulues. Selon le ministre, les pêcheurs devaient en tirer profit à plus d'un titre: la gestion des stocks de poissons de l'Atlantique serait améliorée, une approche globale faciliterait la réalisation d'un plan de développement, le double système de délivrance des permis serait éliminé, l'accès des pêcheurs québécois aux ressources de la côte est leur permettrait de sortir du golfe du Saint-Laurent. Si cette nouvelle réglementation a d'abord quelque peu surpris les pêcheurs concernés, elle semble par la suite avoir été bien acceptée. Les principaux intéressés espéraient notamment une simplification des formalités administratives et la disparition de certaines ambiguïtés (CRDEQ, 1983).

Un mois plus tard, en août 1983, le ministre responsable des pêches au Québec contestait, dans une lettre adressée au ministre fédéral des pêches, tant les motifs que l'interprétation de la décision du fédéral. Il accusait le ministère des Pêches et des Océans d'incompétence en ce qui concerne la gestion, la transformation, et la commercialisation des produits halieutiques de la côte atlantique.

À maintes reprises, le ministre responsable des pêches au Québec affirma que le Québec prendrait toutes les mesures nécessaires pour jouir pleinement de sa compétence. Ceci amena le dépôt, à l'Assemblée nationale du Québec, de trois projets de lois fort importants entre novembre 1983 et mai 1984. L'un portait sur la qualité des produits marins, le second établissait un régime de concession dans les pêches et l'aquaculture commerciale et le troisième concernait la commercialisation des produits marins. De ces trois projets de loi, celui de la loi 48 (*loi sur les pêcheries et l'aquaculture commerciale*), aura la plus grande importance pour le devenir des relations Québec-Canada en matière de pêches commerciales.

Au cours de la décennie ayant suivi la reprise unilatérale par le fédéral, plusieurs dossiers ont entraîné de la discorde entre le Québec et le Canada. Du point de vue provincial, ces dossiers concernaient des décisions fédérales ayant eu un impact négatif sur le développement des entreprises de pêche ou de transformation et sur l'industrie dans son ensemble (MAPAQ, 1995). Selon le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral voulait orienter le développement à sa façon, selon une vision unique pour l'ensemble des provinces de l'Atlantique. Il se serait imposé comme interlocuteur privilégié auprès des exploitants de la ressource, sans tenir compte des actions de développement du gouvernement du Québec (MAPAQ, 1995). Le gouvernement provincial a considéré qu'il y avait eu ingérence du gouvernement fédéral dans des dossiers de développement économique, concernant le refus de donner un accès à l'Atlantique aux flottes ou aux intérêts québécois et enfin en ce qui a trait à l'érosion de la part québécoise d'accès aux stocks du golfe, qui s'est faite de différentes manières au cours des ans, au gré de la discrétion ministérielle fédérale et de ses plans de pêche (MAPAQ, 1995). Le Québec a dénoncé à maintes reprises l'échec de la gestion fédérale par rapport à son mandat de conservation, qui s'est traduit par un effondrement généralisé des stocks de poissons de fond de l'Est du Canada.

En 1987, une entente sur le développement des pêches fut signée entre le Canada et le Québec.

Annexe 15. Ententes fédéral-provincial dans le secteur des pêches et de l'aquaculture.

1922: ENTENTE CANADA-QUÉBEC RELATIVE À L'ADMINISTRATION DES PÊCHERIES DANS LES EAUX NAVIGABLES DU QUÉBEC ACCESSIBLES PAR MER

1971: ACCORD CANADA-QUÉBEC SUR L'AIDE POUR L'ACHAT DE BATEAUX DE PÊCHE

ACCORD CONCERNANT LA COMMERCIALISATION DU POISSON PRÉPARÉ ET DES SOUS PRODUITS DE LA PRÉPARATION DU POISSON DANS LE COMMERCE INTERPROVINCIAL ET LE COMMERCE D'EXPORTATION

1975 ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC SUR LES INFRASTRUCTURES INDUSTRIELLES 1974-1978

1977: ACCORD POUR LES ENQUÊTES MENSUELLES SUR LES PÊCHES ENTRE STATISTIQUE CANADA ET LE BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

ACCORD POUR L'ENQUÊTE ANNUELLE SUR LES PÊCHES ENTRE STATISTIQUE CANADA ET LE BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

AMENDEMENT À L'ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC SUR LES INFRASTRUCTURES INDUSTRIELLES 1974-1982

1978 CONTRAT DE LOCATION DE BÂTISSSES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN FAVEUR DE L'OFFICE CANADIEN DU POISSON SALÉ SUR LA BASSE CÔTE-NORD

AMENDEMENT NO. 2 À L'ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC SUR LES INFRASTRUCTURES INDUSTRIELLES 1974-1983

1979 PREMIER AVENANT À L'ACCORD CANADA-QUÉBEC DU 29 JUIN 1971 EN VUE DE FAVORISER LA COMMERCIALISATION DU POISSON

ACCORD CANADA-QUÉBEC RELATIF À LA COLLECTE ET À L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA CONGÉLATION ET LES STOCKS DE POISSON

1980 CONTRAT DE LOCATION DE BÂTISSSES OU LOCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET L'OFFICE CANADIEN DU POISSON SALÉ SUR LA BASSE CÔTE-NORD

1983 AMENDEMENT NO 9 À L'ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC SUR LES INFRASTRUCTURES INDUSTRIELLES 1974-1984 DU 26 MARS 1975

1987 ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC SUR LE DÉVELOPPEMENT DES PÊCHES

ENTENTE CANADA-QUÉBEC SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AQUICULTURE COMMERCIALE

- 1989 AMENDEMENT NO 1 À L'ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC SUR LE DÉVELOPPEMENT DES PÊCHES
- 1990 AMENDEMENT NO 2 À L'ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC SUR LE DÉVELOPPEMENT DES PÊCHES
- PROCOLE D'ENTENTE D'HARMONISATION DE LA GESTION DES STATISTIQUES DE LA PÊCHE COMMERCIALE AU QUÉBEC
- PROCOLE D'ENTENTE CONCERNANT L'HARMONISATION DES PROGRAMMES D'INSPECTION DES PRODUITS MARINS
- PROCOLE D'ENTENTE D'HARMONISATION DES PROGRAMMES DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE DES PÊCHES
- 1991 AMENDEMENT NO 3 À L'ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC SUR LE DÉVELOPPEMENT DES PÊCHES
- 1992 ENTENTE DE COOPÉRATION QUÉBEC - NOUVEAU-BRUNSWICK RELATIVE AUX PÊCHES ET À L'AQUICULTURE COMMERCIALE
- 1995 ENTENTE CANADA - QUÉBEC CONCERNANT LE PROGRAMME DE TRANSITION DES TRAVAILLEURS DES PÊCHERIES
- 1999 ENTENTE CANADA-QUÉBEC CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME DE PRESTATIONS DE RETRAITE ANTICIPÉE POUR LES TRAVAILLEURS DU SECTEUR DES PÊCHES
- ENTENTE CONCERNANT LA COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE DE PÊCHE ET D'AQUACULTURE
- 2001 ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC CONCERNANT LES ACTIVITÉS D'INSPECTION DES SECTEURS SUIVANTS:
- LES PRODUITS MARINS
 - LES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS
 - LES FRUITS ET LÉGUMES TRANSFORMÉS
 - LES PRODUITS MANUFACTURÉS NON AGRÉÉS

Source: Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes. Bureau des Ententes. [En ligne].
http://www.saic.gouv.qc.ca/ententes_intergouvernementales/ententes-inter-1922-2001.pdf

Annexe 16. Programmes du MAPAQ non spécifiques au secteur des pêches et de l'aquaculture.

Programme	Objectifs	Volets et/ou objectifs spécifiques	Clientèle admissible	Prestations/Subventions	Notes
Appui financier aux associations de producteurs désignées	Favoriser l'émergence et la réalisation de projets novateurs et structurants de développement des productions agricoles et des marchés bioalimentaires afin d'améliorer la rentabilité et la compétitivité des entreprises	1. <u>Soutien financier aux opérations.</u> Permettre aux associations d'éleveurs ou de producteurs et à leur regroupement de poursuivre le développement de leur secteur d'activité et de fournir des services à leurs membres.		Volets 1, 2, 3	
		2. <u>Structuration de la mise en marché.</u> Stimuler le développement des marchés à l'intérieur et hors Québec et améliorer le positionnement des produits agricoles et alimentaires québécois.		Aide financière maximale annuelle pouvant varier entre 28 000 \$ et 534 492 \$ selon le secteur.	
		3. <u>Adaptation technologique et développement génétique.</u> Soutenir les différents secteurs concernés dans le développement et l'application de nouvelles technologies pour accroître l'efficacité et la rentabilité des entreprises et appuyer les efforts d'amélioration génétique.	Certaines associations et regroupements de producteurs de divers secteurs, notamment de celui de la pêche.		Certaines conditions et restrictions s'appliquent.
		4. <u>Initiatives.</u> Favoriser le développement et l'adoption de services, d'outils ou de technologies nouvelles permettant d'améliorer la performance liée à des secteurs de production. Favoriser le réseautage entre les associations et regroupements de producteurs, les centres d'expertise, les corporations de recherche et les centres collégiaux de transfert de technologie.		Volet 4 Montant maximal d'aide : 100 000 \$ Le MAPAQ se réserve le droit d'accepter un projet qui pourrait excéder cette limite pour une situation à caractère exceptionnel portant sur un projet collectif structurant.	
Formation en hygiène et salubrité alimentaire	Offrir en collaboration avec l'industrie, aux gestionnaires d'établissement alimentaire et aux manipulateurs d'aliments l'opportunité d'acquérir des connaissances et des compétences en hygiène et salubrité alimentaires.	1. <u>Gestionnaire d'établissement alimentaire.</u> Maintenir un système de prévention et de contrôle, en vue de garantir l'innocuité des aliments.	Personnes qui assument des responsabilités de contrôle de l'hygiène et de la salubrité alimentaires et qui participent activement à la promotion de la qualité des aliments.	Obtention d'un certificat.	Les coûts de la formation peuvent être admissibles au crédit d'impôt pour la formation des travailleurs et travailleuses et comptabilisés dans le cadre de la <i>Loi favorisant le développement de la main-d'œuvre</i> .
		2. <u>Manipulateur d'aliment.</u> Assurer la manipulation des aliments de façon à en préserver les qualités et l'innocuité.	Personnes qui manipulent des aliments.	.	
Recherche technologique en bioalimentaire (programme ayant pris fin au 31 mars 2006)	Aider financièrement la réalisation de projets de R-D qui contribuent à améliorer la compétitivité des entreprises du secteur agroalimentaire ou à aider le MAPAQ à répondre aux attentes de la société en matière de sécurité alimentaire, d'environnement et de développement régional.	1. <u>Primes exploratoires.</u> Examiner l'opportunité de réaliser de la recherche technologique pour solutionner les problèmes qui entravent le développement des entreprises industrielles ou de service. Stimuler la participation et le réseautage des PME pour la réalisation de travaux de recherche technologique.	Au moins deux PME doivent être requérantes.	Aide financière : Aide d'une durée maximale d'un an pouvant atteindre 90 % des dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 18 000 \$ par projet.	Une contribution monétaire représentant un minimum de 10 % des dépenses admissibles était exigée des PME requérantes. Certaines conditions et restrictions s'appliquaient.
		2. <u>Compétitivité des entreprises.</u> Soutenir la réalisation de travaux de recherche technologique devant éventuellement conduire à une innovation de produits ou de procédés dans le secteur bioalimentaire. Faciliter le passage des résultats de recherche à l'industrie. Resserrer les liens entre l'industrie et les institutions de recherche. Stimuler l'instauration d'une culture scientifique dans l'industrie.	Une institution de recherche et au moins une association privée ou une PME doivent être conjointement requérantes.	Aide d'une durée maximale de trois ans pouvant atteindre les 2/3 des dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 150 000 \$ par projet.	Une contribution représentant un minimum de 1/3 des dépenses admissibles était exigée des requérants privés et devait être versée annuellement à l'institution de recherche. Certaines conditions et restrictions s'appliquaient.
		3. <u>Demandes sociétales.</u> Soutenir la réalisation de travaux de recherche technologique reliés aux attentes de la société. Favoriser le maillage des ressources du ministère et de celles de ses partenaires gouvernementaux. Favoriser la formation de main-d'œuvre hautement spécialisée.	Universités québécoises, ou, selon les ententes avec les partenaires, toutes les institutions de recherche telles que définies aux fins du programme.	Aide financière d'une durée maximale de trois ans pouvant atteindre 100 % des dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 250 000 \$ par projet.	Certaines conditions et restrictions s'appliquaient.
Développement des entreprises alimentaires et des régions	Contribuer à la concrétisation de projets d'entreprises de transformation alimentaire qui auront un impact significatif sur le développement économique sectoriel ou régional.	1. <u>Appui à la prise de décision stratégique et à l'amélioration de la gestion.</u> Appuyer la prise de décision stratégique et renforcer les fonctions de gestion des entreprises de transformation alimentaire qui ont des projets de croissance, d'implantation de systèmes de gestion, de diversification, d'expansion, etc.	Entreprises dont l'activité première au Québec est la transformation alimentaire au moment de la demande ou le sera après la réalisation du projet.	Aide pouvant atteindre 40 % des frais relatifs à la réalisation d'une étude (jusqu'à 25 000 \$) et à l'embauche d'experts pour la réalisation d'un premier plan marketing (jusqu'à 10 000 \$).	L'aide financière maximale est de 50 000 \$ par exercice financier. Le total des aides gouvernementales combinées de toutes provenances ne peut excéder 50 % des dépenses admissibles pour un même projet.
		2. <u>Appui au développement des produits régionaux et des produits de niche.</u> Soutenir la réalisation de projets régionaux structurants de transformation alimentaire et favoriser la mise en place de services collectifs qui faciliteront l'accès des produits transformés en région aux réseaux de distribution.		Aide pouvant atteindre 40 % des dépenses admissibles, mais ne pouvant dépasser 50 000 \$.	